

Rapport financier

44	Rapport de gestion du conseil d'administration
61	Déclaration du conseil d'administration
62	Rapport du commissaire
64	Comptes annuels consolidés
149	Information aux actionnaires
151	Extraits des comptes annuels statutaires d'AB InBev SA (non-consolidés) préparés en concordance avec les normes comptables belges
152	Glossaire

Rapport de gestion du conseil d'administration

Anheuser-Busch InBev est une entreprise cotée en bourse (Euronext : ABI) basée à Leuven, en Belgique, avec une cotation secondaire au New York Stock Exchange (NYSE : BUD) au travers des American Depositary Receipts. La société est le brasseur leader au niveau mondial et l'une des cinq plus grandes sociétés de biens de consommation au monde. En tant qu'organisation réellement tournée vers les consommateurs et dynamisée par les ventes, Anheuser-Busch InBev s'appuie sur un portefeuille de bien plus de 200 marques de bière comprenant les marques phares mondiales Budweiser, Stella Artois et Beck's, des marques multi-pays à forte croissance, telles que Leffe et Hoegaarden, ainsi que des forts « champions locaux », comme Bud Light, Skol, Brahma, Quilmes, Michelob, Harbin, Sedrin, Klinskoye, Sibirskaya Korona, Chernigivske et Jupiler, entre autres. La société possède également une participation de 50 pour cent dans la filiale d'exploitation de Grupo Modelo, le brasseur leader au Mexique et le propriétaire de la marque mondiale Corona. Le dévouement à l'héritage et la qualité d'Anheuser-Busch InBev trouve ses origines dans des traditions brassicoles qui datent de 1366, du temps de la brasserie Den Hoorn à Louvain en Belgique, et dans l'esprit innovateur de la brasserie Anheuser-Busch, dont les origines datent de 1852, à St. Louis aux Etats-Unis. Géographiquement diversifiée avec une exposition équilibrée sur les marchés émergents et développés, Anheuser-Busch InBev emploie les forces collectives de ses environ 116 000 collaborateurs basés dans des opérations dans 23 pays dans le monde entier. La société aspire à être La Meilleure Entreprise Brassicole dans un Monde Meilleur. En 2009, la société a réalisé des produits de 36,8 milliards d'USD. Pour plus d'informations, consultez notre site internet : www.ab-inbev.com.

Le rapport de gestion du conseil d'administration doit être lu en parallèle avec les états financiers consolidés audités d'Anheuser-Busch InBev.

Durant ces deux dernières années, plusieurs acquisitions, cessions et joint-ventures ont influencé le bénéfice d'exploitation et la situation financière d'Anheuser-Busch InBev.

Le 18 novembre 2008, InBev annonçait avoir finalisé son rapprochement avec Anheuser-Busch, faisant ainsi suite à l'approbation des actionnaires des deux sociétés. Depuis cette date, les résultats d'Anheuser-Busch sont inclus dans les résultats d'Anheuser-Busch InBev. Le regroupement a donné naissance au leader brassicole mondial et à l'une des cinq plus grandes sociétés mondiales de biens de consommation. InBev a changé son nom en Anheuser-Busch InBev, reflétant l'héritage et les traditions d'Anheuser-Busch. Les actions de la société se négocient, à compter du 20 novembre 2008, sous le nouveau symbole boursier ABI sur la bourse Euronext de Bruxelles. Anheuser-Busch est devenue une filiale à 100 % d'Anheuser-Busch InBev; elle a conservé son siège administratif à St. Louis, MO. St. Louis (Etats-Unis d'Amérique), également devenu le siège administratif nord-américain de la société fusionnée.

Suite à l'acquisition d'Anheuser-Busch et l'endettement accru qui en résulte, le groupe a effectué une série de cessions d'actifs. Conformément au programme de cession, AB InBev a cédé en 2009 sa participation de 27 % dans les sociétés Tsingtao (Chine), Oriental Brewery (Corée), dans quatre usines de fabrication de canettes en métal de la filiale de fabrication d'emballage métallique aux Etats-Unis, dans Busch Entertainment Corporation, dans les filiales en Europe centrale, dans la marque Tennent's Lager ainsi que dans des actifs commerciaux associés en Ecosse, en Irlande du Nord et en République d'Irlande et les droits de distribution de Labatt USA.

Pour de plus amples détails sur l'acquisition d'Anheuser-Busch et sur les acquisitions et cessions d'autres filiales et sur le rachat des intérêts minoritaires, veuillez consulter l'annexe 6 *Acquisitions et cessions de filiales* et l'annexe 14 *Goodwill*. Pour de plus amples détails sur les cessions d'actifs et participations, veuillez consulter l'annexe 22 *Actifs et passifs détenus en vue de la vente* et l'annexe 16 *Participations détenues dans des entreprises liées*.

Dans le reste de ce document, nous référons à Anheuser-Busch InBev comme « AB InBev » ou « la société ».

Données financières clés

Les tableaux ci-dessous détaillent les différents éléments inclus dans les produits et charges opérationnels de AB InBev ainsi que les principaux éléments de flux de trésorerie.

Millions d'USD	2009	%	2008 Rapporté	%	2008 Combiné	%
Produits¹	36 758	100%	23 507	100%	39 158	100%
Coûts des ventes	(17 198)	47%	(10 336)	44%	(19 443)	50%
Marge brute	19 560	53%	13 171	56%	19 715	50%
Frais de distribution	(2 671)	7%	(2 725)	12%	(3 454)	9%
Frais commerciaux et de marketing	(4 992)	14%	(3 510)	15%	(5 364)	14%
Frais administratifs	(2 310)	6%	(1 478)	6%	(2 270)	6%
Autres produits/(charges) d'exploitation	661	2%	440	2%	496	1%
Bénéfice d'exploitation normalisé (EBIT normalisé)	10 248	28%	5 898	25%	9 122	23%
Eléments non-récurrents	1 321	3%	(558)	2%		
Bénéfice d'exploitation (EBIT)	11 569	31%	5 340	23%		
Amortissements et dépréciations	2 818	8%	1 912	8%	2 944	8%
EBITDA normalisé	13 037	35%	7 811	33%	12 067	31%
EBITDA	14 387	39%	7 252	31%		
Bénéfice normalisé attribuable aux porteurs d'actions d'AB InBev	3 927	11%	2 511	11%		
Bénéfice attribuable aux porteurs d'actions d'ABInBev	4 613	13%	1 927	8%		

Chaque fois qu'il est cité dans le présent document, le terme « normalisé » renvoie aux mesures de la performance (EBITDA, EBIT, bénéfice, bénéfice par action) avant éléments non-récurrents. Les éléments non-récurrents concernent les éléments de produits ou de charges qui ne sont pas encourus de façon régulière dans le cadre des activités courantes de l'entreprise et qui doivent faire l'objet d'une communication distincte, s'ils sont importants, pour la bonne compréhension des résultats sous-jacents de l'entreprise en raison de leur ampleur ou de leur nature. Les mesures normalisées sont des mesures complémentaires mises en œuvre par le management et ne sont pas censées remplacer les mesures fixées en vertu des IFRS en guise d'indicateur de la performance de l'entreprise.

Millions d'USD	2009	2008 Rapporté
Activités d'exploitation		
Bénéfice	5 877	3 126
Intérêts, impôts et éléments non-cash inclus dans le bénéfice	7 353	4 809
Variation de la trésorerie d'exploitation avant les variations de fonds de roulement et de l'utilisation des provisions	13 230	7 935
Variation du fonds de roulement	787	177
Contributions aux plans de pension et utilisation des provisions	(548)	(490)
Intérêts et impôts (payés)/reçus	(4 345)	(2 089)
Variation de la trésorerie provenant des activités opérationnelles	9 124	5 533
Activités d'investissement		
Dépenses d'investissement nettes	(1 386)	(2 424)
(Acquisition) / cession des participations consolidées et sociétés liées (net des liquidités acquises / cédées et des intérêts minoritaires acquis / cédés)	4 586	(52 432)
Diminution de capital dans des sociétés liées et sociétés détenues en vue de leur vente	1 813	89
Autre	256	(111)
Variation de la trésorerie provenant d'activités d'investissement	5 269	(54 878)
Activités de financement		
Dividendes versés	(1 313)	(2 922)
Ventes / (Achats) d'actions propres	-	(797)
Nouveaux emprunts / (remboursements)	(11 793)	44 472
Remboursement de capital	76	9 764
Autre	(66)	(638)
Variation de la trésorerie provenant des activités de financement	(13 096)	49 879
Augmentation / (diminution) de la trésorerie et équivalents de trésorerie	1 297	534

¹ Le chiffre d'affaires net des accises. Dans de nombreux pays, les accises constituent une grande partie des coûts de la bière facturés à nos clients.

Performance financière

Afin de faciliter la compréhension de la performance d'AB InBev, les commentaires repris dans le présent rapport, sauf indication contraire, sont basés sur des chiffres internes et normalisés. Par « interne », il y a lieu de comprendre que l'information financière est analysée en éliminant l'impact des variations de change de devises étrangères et de changement de périmètre. Les changements dans le périmètre représentent l'impact des acquisitions et cessions, le lancement ou l'arrêt d'activités, les pertes et profits enregistrés au titre des réductions des obligations au titre des prestations définies, ou le transfert d'activités entre secteurs.

Chaque fois qu'il est cité dans le présent document, le terme « normalisé » renvoie aux mesures de la performance (EBITDA, EBIT, bénéfice, bénéfice par action) avant éléments non-récurrents.

Vu la nature évolutive de l'opération réalisée avec Anheuser-Busch, nous présentons les volumes et résultats consolidés pour 2008 jusqu'à l'EBIT normalisé sur une base combinée, en incluant les chiffres d'Anheuser-Busch pour les 12 mois de 2008. Ces résultats sont également considérés pour le calcul de la croissance interne. Le bénéfice, le tableau de flux de trésorerie et le bilan sont présentés, tel que rapportés en 2008.

Tant du point de vue comptable que du point de vue de gestion, AB InBev est constituée de sept zones d'activités. Suite à l'acquisition d'Anheuser-Busch, les activités de Anheuser-Busch sont présentées selon leur présence géographique, de la façon suivante : les activités brassicoles américaines et Modelo sont rapportées dans la Zone Amérique du Nord ; les activités au Royaume-Uni dans la Zone Europe de l'Ouest ; Harbin, les activités Budweiser en Chine et Tsingtao dans la Zone Asie Pacifique et, enfin, les exportations, les activités américaines de divertissement et d'emballage dans la zone Sociétés Holding et Exportations Globales.

AB INBEV AU NIVEAU MONDIAL	2008 Combiné	Scope ¹	Variation des monnaies étrangères	Croissance interne	2009	% de croissance interne
Volumes totaux (milliers d'hl)	416 113	(4 739)	–	(2 771)	408 603	(0,7)%
Produits	39 158	(675)	(2 680)	956	36 758	2,5%
Coûts des ventes	(19 443)	501	1 106	638	(17 198)	3,4%
Marge brute	19 715	(174)	(1 575)	1 594	19 560	8,2%
Frais de distribution	(3 454)	(10)	279	513	(2 671)	14,9%
Frais commerciaux et de marketing	(5 364)	85	398	(111)	(4 992)	(2,1)%
Frais administratifs	(2 270)	(31)	180	(190)	(2 310)	(8,2)%
Autres produits / charges d'exploitation	496	158	(40)	47	661	9,7%
EBIT normalisé	9 122	29	(758)	1 854	10 248	20,8%
EBITDA normalisé	12 067	(13)	(977)	1 960	13 037	16,6%
Marge EBITDA normalisé	30,8%				35,5%	415 pb

En 2009, AB InBev a enregistré une croissance de l'EBITDA de 16,6 %, tandis que la marge EBITDA a crû de 415pb pour terminer l'année à 35,5 %.

Les volumes consolidés ont reculé de 0,7 %, et les volumes de boissons non alcoolisées ont augmenté de 2,7 %. Soulignons que nos marques prioritaires ont affiché une croissance de 1,9 %. Nos marques prioritaires sont les celles qui détiennent le potentiel de croissance le plus élevé dans chaque segment de consommation important et pour lesquelles nous investissons le plus en termes de marketing.

Les produits des ventes ont progressé de 2,5 % en comparaison avec l'année précédente.

Les coûts totaux de nos ventes ont diminué de 3,4 % globalement et de 1,1 % par hectolitre (en excluant les activités de divertissement et d'emballage aux Etats-Unis) étant donné que nous avons bénéficié d'améliorations du rendement de nos achats, de programmes de synergie, et de coûts plus faibles de nos matières premières ne pouvant faire l'objet d'une couverture.

¹Voir Glossaire.

Volumes

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de nos volumes de ventes par zone. Les commentaires y relatifs sont basés sur des chiffres de croissance interne. Les volumes n'incluent pas seulement les marques et les licences de AB InBev, mais également les marques de tiers que nous brassons en tant que sous-traitant ainsi que les produits de tiers que nous vendons à travers notre réseau de distribution, particulièrement en Europe de l'Ouest. Les volumes vendus via nos activités d'exportation sont repris séparément. Notre part dans les volumes de Modelo et Tsingtao n'est pas reprise dans les volumes rapportés.

Milliers d'hectolitres	2008 Combiné	Scope	Croissance interne	2009	% de croissance interne
Amérique du Nord	140 558	(3 116)	(2 798)	134 644	(2,0)%
Amérique latine Nord	101 519	(608)	8 883	109 794	8,8%
Amérique latine Sud	33 698	920	(1 299)	33 319	(3,8)%
Europe de l'Ouest	34 969	54	(1 716)	33 306	(4,9)%
Europe centrale et de l'Est	46 142	(1 119)	(4 845)	40 178	(10,8)%
Asie-Pacifique	56 438	(2 911)	(1 041)	52 486	(2,0)%
Activités d'Exportation et Sociétés Holding	2 788	2 041	46	4 875	1,0%
AB InBev au niveau mondial	416 113	(4 739)	(2 771)	408 603	(0,7)%

Nos volumes pour 2009 en Amérique du Nord ont diminué de 2,0 %. Aux États-Unis, les volumes expédiés ont diminué de 2,0 %. Les ventes aux détaillants corrigées pour les jours de vente effectifs ont diminué de 1,9 % en ligne avec l'affaiblissement du secteur. La part de marché des ventes aux détaillants pour l'EX09 de 48,9 % fut en ligne avec celle de l'année dernière, les bases de comparaison étant difficiles puisqu'elles reflétaient l'introduction réussie de Bud Light Lime au milieu de l'année 2008. Au Canada, les volumes de bière ont diminué de 1,1 % au cours de 2009 en raison de la faible demande au sein du secteur et de la perte de part de marché. Les volumes au 4T09 ont chuté de 4,8 %. Malgré le ralentissement du secteur et l'activité concurrentielle importante au Canada, nous avons continué à investir dans nos marques prioritaires et nos innovations.

Les volumes en Amérique Latine « Nord » ont connu une croissance importante de 8,8 % en 2009, avec des volumes de bière en hausse de 9,2 % et des volumes de boissons non-alcoolisées en hausse de 7,8 %. Au Brésil, les volumes de bière ont augmenté de 9,9 % en 2009 suite à l'amélioration des conditions économiques et à des gains de parts de marché. Ces hausses de part de marché sont dues à un excellent accueil de nos innovations d'emballage, telles que la bouteille d'1 litre et la canette de 269 ml, ainsi que de nos innovations de produit, comme Antarctica Sub Zero. En 2009, nous avons enregistré des gains de parts de marché de 120 points de base, pour atteindre 68,7 %.

Les volumes en Amérique Latine « Sud » ont baissé de 3,8 % suite à un ralentissement du secteur sur la plupart des marchés. Les volumes de boissons non-alcoolisées ont reculé de 7,4 %. En Argentine, les volumes de bières ont diminué de 0,3 % en 2009 suite à une faible performance du secteur. Nos marques de luxe ont toutefois continué d'afficher de bons résultats. Stella Artois a enregistré une croissance de 19,8 % en 2009, sous l'impulsion de nouvelles campagnes destinées à étendre la croissance de la marque. Notre part de marché est en légère progression par rapport à l'année passée.

Les volumes de nos propres bières en Europe de l'Ouest ont décliné de 2,4 % en 2009, et les volumes totaux, en ce compris les volumes en sous-traitance, ont diminué de 4,9 % principalement en raison d'un secteur en contraction. Les volumes de nos bières pour 2009 en Belgique ont décliné de 1,1 %. En Allemagne, les volumes de nos propres bières ont chuté de 4,9 % en 2009, à cause principalement d'un secteur en déclin et d'une concurrence agressive en matière de prix, menant à des pertes de parts de marché. Au Royaume-Uni, les volumes de nos propres bières ont affiché une baisse de 2,7 % en 2009. La croissance des volumes de nos marques prioritaires pendant l'exercice a été plus qu'atténuée par un secteur horeca qui a continué de baisser, combiné à un déclin dans la grande distribution, après plusieurs années de croissance.

Les volumes en Europe centrale et en Europe de l'Est ont enregistré une baisse de 10,8 % en 2009, à l'image du déclin du secteur dans tous les pays. En Russie, les volumes ont diminué de 13,1 % en 2009. La perte de parts de marché s'explique principalement par notre décision stratégique de donner moins d'importance au segment bon marché. En Ukraine, les volumes ont baissé de 4,8 % en 2009.

Les volumes en Asie Pacifique ont décliné de 2,0 % en 2009, avec des volumes en Chine en baisse de 2,4 %, et des volumes en Corée contribuant à raison de 3,4 % dans la croissance des volumes préalablement à la cession d'activités. Les marques prioritaires chinoises Budweiser et Harbin ont cru de 12,1 % et 9,3 % respectivement.

Activités opérationnelles par zone géographique

Les tableaux ci-dessous donnent un résumé des performances de chaque zone géographique en million d'USD, les volumes étant en milliers d'hectolitres.

AB INBEV AU NIVEAU MONDIAL	2008 Combiné	Scope	Variation des monnaies étrangères	Croissance interne	2009	% de croissance interne
Volumes	416 113	(4 739)	–	(2 771)	408 603	(0,7)%
Produits	39 158	(675)	(2 680)	956	36 758	2,5%
Coûts des ventes	(19 443)	501	1 106	638	(17 198)	3,4%
Marge brute	19 715	(174)	(1 575)	1 594	19 560	8,2%
Frais de distribution	(3 454)	(10)	279	513	(2 671)	14,9%
Frais commerciaux et de marketing	(5 364)	85	398	(111)	(4 992)	(2,1)%
Frais administratifs	(2 270)	(31)	180	(190)	(2 310)	(8,2)%
Autres produits/charges d'exploitation	496	158	(40)	47	661	9,7%
EBIT normalisé	9 122	29	(758)	1 854	10 248	20,8%
EBITDA normalisé	12 067	(13)	(977)	1 960	13 037	16,6%
Marge EBITDA normalisé	30,8%				35,5%	415 pb

AMÉRIQUE DU NORD	2008 Combiné	Scope	Variation des monnaies étrangères	Croissance interne	2009	% de croissance interne
Volumes	140 558	(3 116)	–	(2 798)	134 644	(2,0)%
Produits	15 571	–	(180)	95	15 486	0,6%
Coûts des ventes	(7 948)	57	49	317	(7 525)	4,0%
Marge brute	7 623	57	(130)	412	7 961	5,4%
Frais de distribution	(1 128)	–	33	304	(792)	26,9%
Frais commerciaux et de marketing	(1 794)	–	20	80	(1 694)	4,5%
Frais administratifs	(869)	(43)	11	265	(636)	28,5%
Autres produits/charges d'exploitation	(62)	158	–	(42)	54	(61,8)%
EBIT normalisé	3 769	172	(67)	1 019	4 894	27,5%
EBITDA normalisé	4 697	172	(77)	1 076	5 868	23,2%
Marge EBITDA normalisé	30,2%				37,9%	669 pb

AMÉRIQUE LATINE NORD	2008 Combiné	Scope	Variation des monnaies étrangères	Croissance interne	2009	% de croissance interne
Volumes	101 519	(608)	–	8 883	109 794	8,8%
Produits	7 664	(6)	(982)	972	7 649	12,7%
Coûts des ventes	(2 634)	(1)	309	(162)	(2 487)	(6,2)%
Marge brute	5 031	(6)	(673)	810	5 161	16,1%
Frais de distribution	(916)	3	96	35	(781)	3,9%
Frais commerciaux et de marketing	(838)	–	126	(305)	(1 016)	(36,7)%
Frais administratifs	(418)	–	69	(202)	(551)	(48,6)%
Autres produits/charges d'exploitation	208	1	(32)	66	243	32,0%
EBIT normalisé	3 067	(2)	(414)	404	3 056	13,1%
EBITDA normalisé	3 540	5	(468)	415	3 492	11,7%
Marge EBITDA normalisé	46,2%				45,7%	(39) pb

AMÉRIQUE LATINE SUD	2008 Combiné	Scope	Variation des monnaies étrangères	Croissance interne	2009	% de croissance interne
Volumes	33 698	920	–	(1 299)	33 319	(3,8)%
Produits	1 855	35	(277)	286	1 899	15,3%
Coûts des ventes	(782)	(21)	112	(44)	(735)	(5,6)%
Marge brute	1 073	14	(166)	242	1 163	2,5%
Frais de distribution	(145)	(5)	27	(43)	(166)	(28,7)%
Frais commerciaux et de marketing	(191)	(2)	28	(17)	(182)	(8,8)%
Frais administratifs	(72)	(1)	9	(9)	(73)	(12,4)%
Autres produits/charges d'exploitation	11	–	1	(24)	(12)	(212,7)%
EBIT normalisé	676	6	(101)	150	731	22,3%
EBITDA normalisé	808	6	(123)	184	875	22,8%
Marge EBITDA normalisé	43,5%				46,1%	280 pb

EUROPE DE L'OUEST	2008 Combiné	Scope	Variation des monnaies étrangères	Croissance interne	2009	% de croissance interne
Volumes	34 969	54	–	(1 716)	33 306	(4,9)%
Produits	4 967	(94)	(479)	(82)	4 312	(1,7)%
Coûts des ventes	(2 354)	47	256	89	(1 962)	3,9%
Marge brute	2 613	(46)	(223)	7	2 351	0,3%
Frais de distribution	(615)	13	48	97	(457)	16,1%
Frais commerciaux et de marketing	(1 001)	5	82	116	(798)	11,6%
Frais administratifs	(348)	(2)	37	(76)	(389)	(21,6)%
Autres produits/charges d'exploitation	(143)	24	(6)	19	(107)	15,0%
EBIT normalisé	505	(7)	(61)	162	599	32,7%
EBITDA normalisé	976	(9)	(98)	114	983	11,8%
Marge EBITDA normalisé	19,6%				22,8%	266 pb

EUROPE CENTRALE ET DE L'EST	2008 Combiné	Scope	Variation des monnaies étrangères	Croissance interne	2009	% de croissance interne
Volumes	46 142	(1 119)	–	(4 845)	40 178	(10,8)%
Produits	3 267	(93)	(707)	24	2 492	0,8%
Coûts des ventes	(1 693)	45	361	93	(1 194)	5,7%
Marge brute	1 573	(47)	(346)	117	1 298	7,7%
Frais de distribution	(410)	10	67	92	(241)	23,0%
Frais commerciaux et de marketing	(660)	26	131	18	(485)	2,9%
Frais administratifs	(176)	4	36	(34)	(171)	(20,1)%
Autres produits/charges d'exploitation	(132)	–	(3)	14	(121)	10,6%
EBIT normalisé	196	(8)	(114)	207	281	110,4%
EBITDA normalisé	571	(20)	(207)	255	599	46,3%
Marge EBITDA normalisé	17,5%				24,1%	763 pb

ASIE-PACIFIQUE	2008 Combiné	Scope	Variation des monnaies étrangères	Croissance interne	2009	% de croissance interne
Volumes	56 438	(2 911)	–	(1 041)	52 486	(2,0)%
Produits	2 285	(308)	(35)	43	1 985	2,2%
Coûts des ventes	(1 258)	186	8	12	(1 052)	1,2%
Marge brute	1 027	(122)	(27)	56	933	6,2%
Frais de distribution	(105)	(41)	4	–	(142)	–
Frais commerciaux et de marketing	(589)	37	3	8	(542)	1,6%
Frais administratifs	(116)	1	1	(28)	(142)	(24,9)%
Autres produits/charges d'exploitation	26	(5)	1	14	36	78,3%
EBIT normalisé	243	(131)	(17)	49	144	40,4%
EBITDA normalisé	452	(148)	(16)	61	349	19,7%
Marge EBITDA normalisé	19,8%				17,6%	225 pb

ACTIVITÉS D'EXPORTATION & SOCIÉTÉS HOLDING	2008 Combiné	Scope	Variation des monnaies étrangères	Croissance interne	2009	% de croissance interne
Volumes	2 788	2 041	–	46	4 875	1,0%
Produits	3 548	(211)	(20)	(382)	2 936	(11,5)%
Coûts des ventes	(2 774)	187	11	332	(2 243)	12,9%
Marge brute	774	(23)	(9)	(49)	692	(6,6)%
Frais de distribution	(135)	12	3	28	(93)	22,5%
Frais commerciaux et de marketing	(289)	19	7	(12)	(275)	(4,6)%
Frais administratifs	(271)	11	17	(105)	(349)	(40,1)%
Autres produits/charges d'exploitation	589	(19)	(1)	–	568	–
EBIT normalisé	667	(1)	16	(138)	543	(20,7)%
EBITDA normalisé	1 024	(20)	12	(145)	870	(14,5)%

Produits

Les revenus consolidés ont augmenté de 2,5 % au cours de l'exercice 2009 pour atteindre 36 758 millions d'USD. La hausse des produits par hectolitre de 4,5 % résulte principalement des augmentations sélectives de prix pour compenser les coûts plus élevés encourus en 2008.

Coûts des ventes

Les coûts des ventes consolidés (« CdV ») ont globalement baissé de 3,4 %, et de 1,1 % par hl, grâce aux meilleures pratiques d'approvisionnement, aux synergies réalisées aux États-Unis et à des améliorations dans la Zone Asie Pacifique, alors que les Zones Amérique Latine Sud et Europe centrale et de l'Est ont continué de faire face à des hausses de CdV par hl par rapport à l'année dernière. En outre, les CdV ont bénéficié des impacts favorables des écarts de conversion, et dans une moindre mesure, de la chute des cours des matières premières non couvrables.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation ont diminué de 2,5 % en 2009.

Les frais de distribution ont diminué de 14,9 % en 2009, grâce à une baisse des coûts de carburant et de transport, aux économies provenant de synergies, à la réduction des coûts de transports pour des livraisons atypiques aux États-Unis et à la baisse des tarifs en Europe centrale et de l'Est.

Les frais de vente et de marketing ont augmenté de 2,1 % en 2009, la hausse des investissements au second semestre ayant été partiellement compensée par une réduction des moyens financiers non productifs grâce au programme de synergies et à la déflation des médias sur certains marchés clés.

Les frais administratifs ont augmenté de 8,2 % en 2009, les économies dans le cadre du ZBB (zero based budgeting) ayant été compensées par des provisions plus élevées relatives aux rémunérations variables par rapport à 2008, lorsque nos collaborateurs dans les Activités d'Exportation & les Sociétés Holding et la plupart des Zones n'ont pas reçu de compensations variables, en raison des résultats de l'époque.

Les autres produits/charges d'exploitation ont augmenté de 9,7 % pour atteindre 661 mio d'USD en 2009.

Bénéfice d'exploitation normalisé avant amortissements et depreciations (EBITDA normalisé)

L'EBITDA pour l'exercice 2009 a augmenté de 16,6 % pour atteindre 13 037 m d'USD, avec une marge EBITDA de 35,5 % par rapport à 30,8 % en 2008 sur une base combinée, en hausse interne de 415 points de base.

- L'EBITDA de l'Amérique du Nord a augmenté de 23,2 % pour atteindre 5 868m d'USD en 2009. La marge EBITDA s'est améliorée en passant de 30,2 % en 2008 sur une base combinée à 37,9 % en 2009, imputable à des économies de synergie et à une discipline opérationnelle.
- L'EBITDA de l'Amérique Latine « Nord » a augmenté de 11,7 % pour atteindre 3 492m d'USD avec une faible contraction de la marge EBITDA de 39 points de base à 45,7 %, car la forte croissance des revenus et la gestion des coûts ont été compensées par des dépenses marketing plus importantes.
- L'Amérique Latine « Sud » a vu son EBITDA augmenter de 22,8 % pour atteindre 875m d'USD en 2009, principalement grâce à une croissance des revenus, compensée par des dépenses marketing et des dépenses de vente plus importantes en raison des campagnes commerciales, ainsi que des dépenses de distribution plus importantes.
- L'EBITDA de l'Europe de l'Ouest a cru de 11,8 % pour atteindre 983m d'USD, et la marge EBITDA s'est améliorée de 266 pb à 22,8 % en raison de dépenses de distribution réduites et d'économies réalisées sur les frais de ventes et de marketing (déflation du coût média inclus) ;
- L'EBITDA en Europe centrale et de l'Est a augmenté de 46,3 % pour atteindre 599m d'USD avec une amélioration de la marge de 17,5 % à 24,1 %, tirée par la hausse des prix, des coût de ventes et des frais de distribution plus bas grâce à des tarifs de transport moins élevés et au succès des projets d'optimisation logistique;

- La zone Asie Pacifique a vu son EBITDA augmenté de 19,7 % pour atteindre 349m d'USD entraîné par l'expansion de la marge brute et des efficacités opérationnelles. L'EBITDA de la zone était de 17,6 %, en hausse de 225 pb comparé à l'an dernier avec Oriental Brewery reflété dans les chiffres normalisés de l'année avant la vente;
- Les chiffres rapportés sous Activités d'Exportation & Sociétés Holding présentent un EBITDA de 870m d'USD en 2009, en baisse de 145m d'USD.

Rapprochement entre EBITDA normalisé et bénéfice attribuable aux porteurs de capitaux propres

L'EBITDA et l'EBIT normalisés sont des indicateurs utilisés par AB InBev pour démontrer les performances sous-jacentes de la société.

L'EBITDA normalisé est calculé sans tenir compte des effets suivants du bénéfice attribuable aux porteurs de capitaux propres d'AB InBev : (i) intérêts minoritaires, (ii) impôts sur le résultat, (iii) quote-part dans le résultat des entreprises associées, (iv) coût financier net, (v) coût financier net non-récurrent, (vi) éléments non-récurrents et (vii) dépréciation, amortissement et réductions de valeurs.

L'EBITDA et l'EBIT normalisés ne sont pas des indicateurs de comptabilité conformes aux normes comptables IFRS et ne doivent pas être considérés comme une alternative au bénéfice attribuable aux porteurs de capitaux propres en tant qu'indicateur de performance opérationnelle ou comme une alternative au flux de trésorerie en tant qu'indicateur de liquidité. Il n'existe pas de méthode de calcul standard pour l'EBITDA et l'EBIT normalisés et la définition de l'EBITDA et de l'EBIT normalisés selon AB InBev ne peut pas être comparée à celle d'autres sociétés.

Million d'USD	Annexe	2009	2008 Rapporté
Bénéfice attribuable aux porteurs de capitaux propres de AB InBev		4 613	1 927
Intérêts minoritaires		1 264	1 199
Bénéfice		5 877	3 126
Impôt sur le résultat	12	1 786	674
Quote-part dans le résultat des entreprises associées		(513)	(60)
Coûts financiers nets non-récurrents	8	629	187
Coûts financiers nets		3 790	1 413
Éléments non-récurrents	8	(1 321)	558
EBIT normalisé		10 248	5 898
Amortissements, dépréciations et réductions de valeurs		2 789	1 913
EBITDA normalisé		13 037	7 811

Bénéfice

Le bénéfice normalisé attribuable aux porteurs de capitaux propres d'AB InBev a atteint 3 927m d'USD (soit un Bénéfice Par Action normalisé de 2,48 USD) durant l'exercice 2009 par rapport à 2 511 m d'USD en 2008. Sur une base rapportée, le résultat attribuable aux porteurs de capitaux propres d'AB InBev pour 2009 s'est élevé à 4 613m d'USD, et inclut les impacts suivants :

- *Coûts financiers nets* : 3 790m d'USD (contre 1 413m d'USD en 2008). Cette hausse s'explique principalement par les charges d'intérêts sur la dette existante d'Anheuser-Busch, les charges d'intérêts sur les engagements financiers de dettes senior visant à financer l'acquisition d'Anheuser-Busch et l'amortissement des frais d'emprunt payés sur les dettes senior.
- *Les coûts financiers nets non-récurrents* : 629m d'USD ont été comptabilisés au titre de charges financières non-récurrentes. Suite au remboursement anticipé d'une partie de la dette senior, AB InBev a encouru des pertes de couverture à concurrence de 474m d'USD, en raison de swaps de taux d'intérêt qui ne sont plus qualifiés pour la comptabilisation de couverture et à concurrence de 145m d'USD relatif aux charges de désactualisation accélérées. En outre, AB InBev a encouru des pertes de couverture pour 10 millions d'USD sur des couvertures qui ne sont plus effectifs en raison de la vente de son activité d'Europe centrale;
- *Quote-part dans le résultat des entreprises associées* : 513m d'USD (contre 60m d'USD en 2008) sont principalement dus au résultat pour l'année complète de notre investissement dans Modelo, suite à l'acquisition d'Anheuser-Busch en 2008.
- *Impôts sur le résultat* : 1 786m d'USD avec un taux d'imposition effectif de 25,0 % (par rapport à 18,0 % en 2008). La charge d'impôts sur le résultat est principalement imputable à l'acquisition d'Anheuser-Busch, qui a un taux d'imposition nominal de 40 %. Cette augmentation a été légèrement compensée par les gains non-imposables et les gains faiblement imposables sur les cessions de l'année;
- *Bénéfice attribuable aux intérêts minoritaires* : 1 264m d'USD par rapport à 1 199m d'USD en 2008.

Impact des devises étrangères

Les taux de change des devises étrangères ont un impact significatif sur nos états financiers. Le tableau suivant présente les revenus par devise et en pourcentage pour les exercices clos le 31 décembre 2009 et 2008 combinés:

	2009	2008 Combiné
Dollar américain	44,3%	43,1%
Réal brésilien	19,8%	18,7%
Euro	8,5%	8,9%
Dollar canadien	5,3%	5,1%
Yuan chinois	4,7%	4,1%
Livre sterling	3,8%	4,3%
Rouble russe	3,1%	4,0%
Peso argentin	3,1%	3,0%

La variation des taux de change des monnaies étrangères a eu un impact défavorable sur les revenus 2009 à concurrence de 2 680m d'USD (contre un impact favorable en 2008 de 1 159m d'USD), un impact défavorable sur l'EBITDA normalisé de 977m d'USD (contre un impact défavorable en 2008 de 459m d'USD) et sur l'EBIT normalisé de 758m d'USD (contre un impact positif en 2008 de 359m d'USD).

Le bénéfice (après impôts) a été négativement affecté par les variations des devises étrangères pour 599m d'USD (contre un impact positif en 2008 de 218m d'USD), tandis que l'effet négatif de conversion sur la base de calcul du Bénéfice Par Action (bénéfice attribuable aux actionnaires d'AB InBev) a été de 441m d'USD ou (0,28 USD) par action (contre un impact positif en 2008 de 122m d'USD, soit 0,12 USD par action).

L'impact de la variation des devises étrangères sur la dette financière nette d'AB InBev est de 897m dollar US (augmentation de la dette financière nette) et de 2 216m d'USD sur les fonds propres (augmentation des capitaux propres). En 2008, l'impact était de respectivement 1 030m d'USD (augmentation de la dette financière nette) et de (3 866) m d'USD (diminution des capitaux propres).

Éléments non-récurrents

Les éléments non-récurrents sont soit des produits soit des charges qui surviennent de manière non régulière et ne font pas partie des activités normales de l'entreprise. Ils sont présentés séparément car ils se révèlent, en raison de leur taille et de leur nature, essentiels dans la compréhension de la performance durable sous-jacente de l'entreprise.

Les détails sur la nature des éléments non-récurrents se trouvent en annexe 8 *Éléments non-récurrents*.

Situation de liquidité et ressources financières

Flux de trésorerie

Le cash flow d'AB InBev provenant des activités opérationnelles est passé de 5 533m d'USD en 2008 à 9 124m d'USD en 2009, principalement en raison d'un résultat plus important consécutif à l'acquisition d'Anheuser-Busch, ainsi qu'en raison d'une bonne gestion du fond de roulement, partiellement compensé par une augmentation des intérêts et des impôts payés. AB InBev a réalisé des efforts considérables pour une utilisation plus efficace des éléments clés du fond de roulement (y compris les créances commerciales, stocks et dettes commerciales). Les variations de fond de roulement ont eu un impact de 787m d'USD sur nos liquidités. Ceci inclut (578)m d'USD de sortie de trésorerie liée aux produits dérivés. En excluant l'impact de ces dérivés, la variation du fonds de roulement aurait abouti à un impact sur trésorerie de 1365m d'USD.

L'évolution de la trésorerie utilisée dans le cadre des activités d'investissement de (54 878) m dollar en 2008 à 5 269m de dollars en 2009 est principalement expliquée par la sortie de trésorerie pour l'acquisition de Anheuser-Busch en 2008, suivie des entrées de trésorerie liées au programme de cessions réalisé durant l'année 2009. Conformément à ce programme de cession, AB InBev a cédé en 2009 sa participation de 27 % dans Tsingtao (Chine), Oriental Brewery (Corée) ; quatre usines de fabrication de canettes en métal de la filiale de fabrication d'emballage

métallique aux États-Unis, Busch Entertainment Corporation, les activités en Europe centrale, la marque Tennent's Lager ainsi que des actifs commerciaux associés en Ecosse, en Irlande du Nord et en République d'Irlande et les droits de distribution de Labatt USA. Pour de plus amples détails sur l'acquisition d'Anheuser-Busch, sur les acquisitions et cessions d'autres filiales et sur le rachat des intérêts minoritaires, veuillez consulter l'annexe 6 *Acquisitions et cessions de filiales* et l'annexe 14 *Goodwill*. Pour de plus amples détails sur les cessions d'actifs et participations, veuillez consulter l'annexe 22 *Actifs et passifs détenus en vue de la vente* et l'annexe 16 *Participations détenues dans des entreprises liées*.

AB InBev a dépensé 1 386m d'USD en 2009 et 2 424m d'USD en 2008 pour l'acquisition nette d'immobilisations corporelles et incorporelles. Sur le total des investissements nets réalisés en 2009, environ 47 % ont été réalisés en vue de l'amélioration des installations de production tandis que 43 % ont été réalisés dans le cadre d'investissements logistiques et commerciaux. Environ 10 % des investissements ont été réalisés pour l'amélioration du matériel de bureau et l'acquisition de matériel informatique et de logiciels.

Les sorties de trésorerie de AB InBev liées aux activités de financement se sont élevées à (13 096) m d'USD en 2009, reflétant principalement les effets du programme de désendettement. En 2008, AB InBev avait encaissé 49 879m d'USD en relation avec le financement du rapprochement avec Anheuser-Busch.

La position de liquidités hors découverts bancaires d'AB InBev s'élevait à 3 661m d'USD au 31 décembre 2009. A cette date, la société avait un total de 1 029m d'USD disponibles sous forme de ligne de crédit à court terme et un total de 4 965m d'USD disponibles sous forme de lignes de crédit à long terme. Bien qu'AB InBev puisse emprunter de tels montants pour répondre à des besoins de liquidités, la société s'appuie principalement sur les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation pour financer ses opérations.

Ressources en capitaux et capitaux propres

La dette financière nette d'AB InBev a diminué pour atteindre 45 174m d'USD au 31 décembre 2009, contre 56 660m d'USD au 31 décembre 2008.

Hormis l'impact des résultats d'exploitation hors dépenses d'investissement, la dette nette a été impactée par des revenus de cessions de sociétés associées, de filiales et d'actifs (7 372m d'USD), par le paiement de dividendes aux actionnaires de AB InBev (598m d'USD), par le paiement de dividendes aux actionnaires minoritaires de AmBev (680m d'USD), par le paiement aux anciens actionnaires de Anheuser-Busch et par les coûts de transaction (579m d'USD), ainsi que par l'impact des variations de taux de change des monnaies étrangères (897m d'USD en augmentation de la dette nette).

Afin de financer l'acquisition d'Anheuser-Busch, AB InBev a souscrit une ligne de crédit senior à hauteur de 45 milliards d'USD (desquels 44 milliards d'USD ont effectivement été prélevés) ainsi qu'un crédit relais de 9,8 milliards d'USD, pour lui permettre de réaliser l'acquisition, en ce compris le paiement de 52,5 milliards d'USD aux actionnaires d'Anheuser-Busch, le refinancement d'une partie de l'endettement d'Anheuser-Busch, le paiement de tous les frais, honoraires et dépenses afférents à l'opération, ainsi que des intérêts dus mais impayés pour l'en-cours des dettes d'Anheuser-Busch. Le 18 décembre 2008, AB InBev a remboursé la dette contractée du crédit relais avec l'encaissement net résultant de l'émission des droits et l'encaissement par AB InBev lié à la pré-couverture des risques de change EUR/USD afférant à l'émission des droits. Au 31 décembre 2009, AB InBev a refinancé environ 27 milliards d'USD de la dette de 44 milliards, prélevées sur la ligne de crédit senior, avec les encaissements liés à diverses émissions obligataires sur plusieurs places boursières ainsi qu'au programme de cessions d'actifs.

Le ratio d'endettement net par rapport à l'EBITDA normalisé au 31 décembre 2009 s'élevait à 3,7 en base de référence, c'est à dire, en calculant l'EBITDA comme si toutes les cessions d'activités et ventes d'actifs avaient eu lieu le 1er janvier 2009. Voir également l'*Information sectorielle ajustée*.

Les capitaux propres consolidés attribuables aux porteurs de capitaux propres d'AB InBev au 31 décembre 2009 étaient de 30 318m d'USD, en comparaison aux 22 442m d'USD fin 2008. L'effet combiné du renforcement principalement des taux de change de clôture du real brésilien, du dollar canadien, de l'euro, de la livre sterling et du peso mexicain et l'affaiblissement principalement des taux de change du peso argentin, du yuan chinois et du rouble russe s'est traduit par un écart de conversion de 2 216m d'USD. De plus amples détails sur les mouvements de capitaux propres sont repris dans l'état des évolutions des capitaux propres consolidés.

De plus amples détails sur les prêts et emprunts porteurs d'intérêt, les échelonnements de remboursement et les risques de liquidité, sont présentés à l'annexe 24 *Prêts et emprunts soumis à intérêt* et à l'annexe 29 *Risques découlant des instruments financiers*.

Recherche et Développement

Compte tenu de l'importance que revêt pour elle l'innovation, AB InBev accorde une grande valeur à la recherche et développement. En 2009, AB InBev a consacré 159m d'USD à la recherche et développement, contre 75m d'USD en 2008. Une partie de ces fonds a été utilisée dans le domaine des études de marché, mais la majorité est affectée à l'innovation dans les domaines de l'optimisation des processus et du développement de produits.

La recherche et développement en matière d'optimisation des processus est essentiellement destinée à augmenter les capacités (débloquer des usines et solutions aux problèmes de volume, tout en minimisant les dépenses d'investissement), à améliorer la qualité et à gérer les coûts. Les nouveaux processus et matériels développés sont recensés selon les meilleures pratiques et partagés entre les zones d'activité. Les projets en cours vont du maltage à la mise en bouteille des produits finis.

La recherche et développement en matière d'innovation de produits couvre les innovations concernant les liquides, le conditionnement et le soutirage. L'innovation de produits comprend l'innovation radicale, l'innovation progressive et la rénovation (c'est-à-dire la mise en œuvre d'une technologie existante). Le principal objectif du processus d'innovation consiste à proposer aux consommateurs de meilleurs produits et de meilleures expériences. Cette démarche suppose le lancement de nouveaux produits liquides, de nouveaux emballages et de nouveaux produits à la pression qui offrent une meilleure performance, tant pour le consommateur qu'en termes de résultats financiers, en renforçant la compétitivité d'AB InBev dans les marchés concernés. Etant donné que les consommateurs comparent les produits et expériences qui leur sont offerts au travers de catégories très différentes de boissons et que l'offre de boissons augmente, les efforts de recherche et développement d'AB InBev exigent également de comprendre les points forts et les points faibles des autres catégories de boissons, de repérer les opportunités liées à la bière et de développer des solutions de consommation (produits) qui répondent mieux au besoin du consommateur et lui offrent une meilleure expérience. Pour cela, il faut comprendre les émotions et les attentes du consommateur. L'expérience sensorielle, la « premiumisation », la commodité, la durabilité et la conception se placent au cœur des efforts en recherche et développement d'AB InBev.

La gestion des connaissances et l'apprentissage font également partie intégrante de la recherche et développement. AB InBev cherche constamment à renforcer ses connaissances au travers de collaborations avec des universités et d'autres industries.

L'équipe recherche et développement d'AB InBev est informée chaque année des priorités de la société et des zones d'activité, et approuve les concepts qui sont ensuite classés par ordre de priorité en vue de leur développement. La date de lancement, selon la complexité et le degré de priorité, se situe généralement pendant l'année civile suivante.

Le Global Innovation and Technology Center (« GITeC »), situé à Leuven, héberge les équipes Packaging, Product, Process Development et des installations comme Labs, Experimental Brewery et l'European Central Lab, qui inclut également Sensory Analysis. Outre le GITeC, AB InBev dispose également d'équipes de développement Product, Packaging et Process situées dans chacune des six régions géographiques d'AB InBev et qui se concentrent ainsi sur les besoins à court terme de ces zones.

Risques et incertitudes

Sous l'entente explicite que la liste des risques énumérés ci-dessous n'est pas exhaustive, les principaux facteurs de risques et d'incertitudes auxquels AB InBev est confrontée sont décrits ci-après. Des risques additionnels dont AB InBev n'a actuellement pas connaissance peuvent exister. En outre, il peut y avoir certains risques qu'AB InBev estime être non significatifs aujourd'hui, mais qui pourraient s'avérer in-fine avoir un effet préjudiciable. L'ordre dans lequel les facteurs de risques sont présentés ci-dessous n'est pas indicatif de la probabilité de leur survenance ou de l'ampleur de leurs conséquences financières.

Risques liés à AB InBev, à la bière et à l'industrie de la bière

AB InBev s'appuie sur la réputation de ses bières, son succès dépend donc de sa capacité à conserver et améliorer l'image et la réputation de ses produits actuels et à développer une image et une réputation favorables pour de nouveaux produits. Un événement, ou une série d'événements, qui nuirait de manière significative à la réputation d'une ou plusieurs marques d'AB InBev, pourrait avoir un effet préjudiciable sur la valeur de cette marque et sur le chiffre d'affaires généré par cette marque ou activité. Par ailleurs, toute restriction sur le style de publicité autorisée, les médias et les messages utilisés ou l'introduction de restrictions similaires pourraient contraindre le développement potentiel des marques d'AB InBev et ainsi réduire la valeur de ses marques et des revenus liés.

AB InBev pourrait se trouver dans l'impossibilité de protéger ses marques et produits actuels et futurs et de défendre ses droits de propriété intellectuelle, dont les marques commerciales, les brevets, les noms de domaine, les secrets commerciaux et le savoir-faire, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur ses activités, ses résultats d'exploitation, ses flux de trésorerie ou sa situation financière, et en particulier, sur la capacité d'AB InBev à développer ses activités.

Certaines opérations d'AB InBev dépendent des efforts réalisés par des distributeurs ou grossistes indépendants pour vendre les produits d'AB InBev et il ne peut être garanti que ces distributeurs ne donneront pas la priorité à des concurrents d'AB InBev. De plus, toute incapacité d'AB InBev à remplacer des distributeurs improductifs ou inefficaces pourrait avoir un effet préjudiciable sur les activités, les résultats opérationnels et la santé financière d'AB InBev.

Tout changement quant à la disponibilité ou au prix des matières premières, des marchandises et de l'énergie, pourrait avoir un effet préjudiciable sur les résultats opérationnels d'AB InBev.

AB InBev compte sur des tiers importants, notamment des fournisseurs-clés pour son approvisionnement en diverses matières premières destinées à la production de bière et de boissons non-alcoolisées ainsi que pour le conditionnement. La dénonciation ou une modification significative des accords conclus avec certains fournisseurs, ou le non-respect par un fournisseur important de ses obligations contractuelles, pourraient avoir de graves retombées sur la production, la distribution et la vente de bière et donc un effet préjudiciable sur les activités, les résultats opérationnels, les flux de trésorerie ou la santé financière d'AB InBev.

La concurrence sur ses divers marchés pourrait imposer à AB InBev de réduire ses prix, d'augmenter les dépenses d'investissement, les frais de marketing et autres dépenses, ou pourrait empêcher AB InBev d'augmenter ses prix pour compenser des coûts plus élevés et ainsi imposer à AB InBev de réduire ses marges ou entraîner la perte de parts de marché. L'ensemble de ces éléments pourrait avoir un effet préjudiciable sur les activités, les résultats opérationnels et la santé financière d'AB InBev.

La concentration des détaillants pourrait se traduire par une baisse de rentabilité pour l'industrie de la bière dans son ensemble et, indirectement, affecter négativement les résultats financiers d'AB InBev.

AB InBev pourrait encourir des frais importants pour se conformer, aux diverses réglementations qui régissent ses activités ou en raison de violations ou des mises en cause de responsabilités en rapport avec ces réglementations. Par ailleurs, les inquiétudes du public par rapport à la consommation de bière et toutes restrictions en résultant pourraient causer une diminution significative de l'acceptation sociale de la bière et une tendance à s'éloigner de la consommation de bière au profit des boissons non-alcoolisées, ce qui aurait un effet défavorable sur les activités de AB InBev, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Les activités d'AB InBev sont soumises à des réglementations environnementales susceptibles de l'exposer à des frais de mise en conformité significatifs et à des procédures judiciaires liées à l'environnement.

Les dispositions légales relatives à la concurrence, au contrôle des concentrations, toute modification apportée à celles-ci ou tout changement dans leur interprétation et leur mise en œuvre, pourraient avoir un effet défavorable sur l'activité d'AB InBev. En particulier, les termes et conditions de toutes autorisations, approbations et / ou *nihil obstat* qui doivent encore être obtenues, ou toutes procédures ou actions qui affecteraient le rapprochement de InBev avec Anheuser-Busch et de ses activités dans des juridictions spécifiques ou sa capacité ou celles de ses filiales à exercer des droits en vertu d'accords en vigueur ou qui exigeraient d'AB InBev de prendre d'autres mesures, y compris la cession de l'un de ses éléments d'actif ou de l'une de ses activités, pourraient diminuer de manière substantielle les synergies et les avantages que AB InBev prévoit suite à l'acquisition d'Anheuser-Busch, et avoir un effet défavorable important sur AB InBev et sur le prix de vente de ses titres.

Une contre-publicité relative aux produits d'AB InBev (par ex., en raison d'inquiétudes liées à l'alcoolisme, à la consommation par des mineurs ou à l'obésité) ou la publication d'études indiquant un risque général important dans l'utilisation des produits de AB InBev ou des changements dans la perception des consommateurs sur les produits de AB InBev pourraient nuire à la vente et à la consommation de produits de AB InBev et pourrait avoir un effet défavorable important sur ses activités, ses résultats d'exploitation, ses flux de trésorerie ou sa situation financière.

L'évolution des préférences et des goûts des consommateurs peut avoir un effet négatif sur la demande de produits AB InBev. Les préférences et goûts des consommateurs peuvent changer de manière totalement imprévue. Si AB InBev n'anticipe pas ou ne répond pas de manière appropriée à l'évolution des préférences et goûts des consommateurs, cela pourrait avoir comme conséquence un effet préjudiciable sur ses activités, ses résultats opérationnels et sa santé financière.

L'industrie brassicole et le secteur des boissons peuvent subir des changements en termes de régime fiscal; or, les taxes et droits d'accises représentent une part importante du coût de la bière facturé aux consommateurs dans de nombreux pays. Toute augmentation des taxes a tendance à entraîner la réduction de la consommation générale et à pousser les consommateurs à se tourner vers des catégories de boissons moins taxées. Une augmentation des accises sur la bière ou d'autres impôts pourraient avoir un effet préjudiciable sur les résultats financiers d'Anheuser-Busch ainsi que sur ses résultats d'exploitation.

La saisonnalité des cycles de consommation et de mauvaises conditions climatiques sur les marchés sur lesquels AB InBev exerce ses activités peuvent entraîner des fluctuations de la demande de produits AB InBev et donc avoir un impact négatif sur les activités de la société, ses résultats d'exploitation et sa santé financière.

AB InBev est exposée aux risques des marchés émergents, une fraction de ses activités étant menée sur les marchés émergents d'Europe, d'Asie et d'Amérique latine. Ceci pourrait avoir effet préjudiciable sur les activités d'AB InBev, ses résultats d'exploitation et sa santé financière.

Si l'un des produits d'AB InBev est défectueux ou qu'il se trouve qu'il contient des agents contaminants, AB InBev peut, en dépit du fait qu'elle ait des couvertures d'assurance « produits » appropriées, être confrontée à des rappels de produits ou autres éléments de risque, qui pourraient avoir des répercussions défavorables sur ses activités, ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

AB InBev peut ne pas être en mesure d'obtenir le financement nécessaire à ses futurs besoins en capitaux ou en refinancement et fait face à des risques financiers en raison de son niveau d'endettement et de conditions de marché incertaines. AB InBev pourrait être obligée à lever des fonds supplémentaires pour ses besoins futurs en capitaux ou refinancer sa dette actuelle soit par un financement public ou privé, soit par des relations stratégiques ou autres accords et il ne peut y avoir aucune assurance que le financement, si nécessaire, puisse être disponible à des conditions intéressantes. AB InBev s'est fortement endettée dans le cadre de l'acquisition de la brasserie Anheuser-Busch. AB InBev a partiellement financé l'acquisition d'Anheuser-Busch avec des facilités de crédit pour lesquelles elle est entièrement engagée. Bien que AB InBev ait remboursé les dettes contractées dans le cadre du crédit-relais et qu'elle ait refinancé une partie de la dette contractée dans le cadre de la ligne de crédit senior, AB InBev a un niveau de dette plus élevé après l'acquisition, ce qui pourrait avoir des conséquences significativement défavorables sur AB InBev, y compris (i) augmenter sa vulnérabilité face aux difficultés économiques générales et à l'environnement économique du secteur, (ii) limiter sa capacité à financer le fond de roulement futur et des investissements, de se livrer à des acquisitions futures ou des activités de développement ou par ailleurs à tirer pleinement profit de la valeur de ses actifs et autres opportunités, (iii) limiter sa flexibilité dans la planification ou la réaction aux évolutions des activités et du secteur dans lequel AB InBev opère, (iv) altérer sa capacité à obtenir des financements supplémentaires dans le futur et (v) obliger AB InBev à augmenter son capital (éventuellement dans le cadre de conditions de marché défavorables). AB InBev pourrait également avoir un désavantage concurrentiel par rapport à d'autres sociétés moins endettées. La capacité d'AB InBev à rembourser sa dette en cours sera en partie tributaire de l'état du marché. Des conditions défavorables pourraient augmenter les coûts au-delà de ce qui est actuellement budgété et ces coûts pourraient avoir un impact négatif sur les flux de trésorerie d'AB InBev et/ou ses résultats d'exploitation. Qui plus est, AB InBev s'attend à réduire le montant des dividendes qu'elle versera durant les deux ou trois premières années après la clôture de l'acquisition, et pourrait devoir faire des réductions additionnelles ou réduire les dividendes pendant une période plus longue en raison de la stratégie de la direction visant à réduire l'endettement d'AB InBev et l'effet des engagements pris pour financer l'acquisition. Par ailleurs, les agences de notation pourraient diminuer leur notation du risque de crédit d'AB InBev en dessous de son niveau actuel à la suite de la fusion et de la naissance de la dette financière sous-jacente, et cela pourrait nuire à la capacité de refinancement d'AB InBev et de ses activités. En outre, dans l'hypothèse où AB InBev échouait à mobiliser des capitaux propres supplémentaires ou des financements par endettement ou en cas de nécessité, à réaliser des produits par des ventes d'actifs, cela pourrait avoir des répercussions négatives sur ses activités, ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

Les résultats d'AB InBev pourraient être négativement affectés par l'augmentation des taux d'intérêt. Bien que AB InBev conclut des conventions de swap de taux d'intérêt pour gérer son risque de taux d'intérêt et conclut également des conventions de cross-currency interest rate swap pour gérer à la fois son risque de change et son risque de taux sur les passifs financiers soumis à l'intérêt, il ne peut y avoir aucune assurance que ces instruments soient efficaces dans la réduction des risques inhérents à l'exposition d'AB InBev aux variations de taux d'intérêt.

Les résultats d'exploitation d'AB InBev sont soumis aux fluctuations des taux de change. Toute variation des taux de change entre les monnaies fonctionnelles des sociétés d'exploitation AB InBev et le dollar américain aura une incidence sur son compte de résultat consolidé et son bilan lorsque les résultats de ces sociétés d'exploitation seront convertis en USD pour l'établissement des comptes. Par ailleurs, il ne peut y avoir aucune assurance que les politiques en place pour gérer les prix des matières premières et les risques de change dans le but de protéger l'exposition d'AB InBev à ceux-ci seront en mesure de couvrir efficacement les effets d'une telle exposition au change des devises, en particulier

sur le long terme. En outre, les instruments financiers utilisés dans le but d'atténuer le risque de change et tous les autres efforts réalisés pour mieux faire correspondre les passifs de AB InBev en devises à ses flux de trésorerie pourraient entraîner une augmentation des coûts.

La capacité des filiales d'AB InBev à remonter de la trésorerie peut être soumise à diverses conditions et limitations. L'incapacité d'obtenir des flux de trésorerie suffisants de ses filiales nationales et étrangères et de ses sociétés affiliées pourrait impacter négativement la capacité de AB InBev à payer sa dette, substantiellement plus élevée depuis l'acquisition d'Anheuser-Busch, et avoir par ailleurs un impact négatif sur son activité, ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

L'incapacité d'AB InBev à générer d'importantes économies et d'améliorer ses marges, grâce à des initiatives visant à améliorer son efficacité opérationnelle, pourrait nuire à sa rentabilité et à sa capacité d'atteindre ses objectifs financiers.

Le processus d'intégration résultant de l'acquisition implique des coûts et des incertitudes inhérents. Dès lors il n'existe pas de garantie que l'acquisition permette d'atteindre les opportunités de croissance commerciale, les économies sur les coûts, les augmentations de bénéfices, les synergies et les retombées positives actuellement prévues par AB InBev.

AB InBev peut ne pas être en mesure de mener à bien de nouvelles acquisitions et intégrations d'entreprises ou restructurations.

Si le rapprochement des activités devait rencontrer des difficultés inattendues, ou si les activités d'AB InBev ne se développaient pas comme prévu, des charges de dépréciation de goodwill ou d'autres actifs incorporels, pourraient devoir être supportées à l'avenir. De telles charges pourraient être significatives et avoir un effet néfaste sur les résultats d'exploitation et la santé financière d'AB InBev.

Bien que les opérations d'AB InBev à Cuba soient quantitativement non significatives, sa réputation commerciale globale pourrait souffrir ou faire face à des contrôles réglementaires supplémentaires en raison de ses activités à Cuba et du fait que Cuba soit identifié par les Etats-Unis comme un état commanditaire du terrorisme et est la cible de sanctions économiques et commerciales de la part les Etats-Unis. Si les investisseurs décidaient de liquider ou alors céder leurs investissements dans des entreprises qui ont des activités à Cuba, le marché et la valeur des titres d'AB InBev pourraient être négativement impactés.

AB InBev peut ne pas être en mesure de recruter ou de retenir du personnel clé et de le gérer efficacement, ce qui pourrait perturber les activités d'AB InBev et avoir un effet défavorable significatif sur la situation financière d'AB InBev, de son bénéfice d'exploitation et sa position concurrentielle.

Par ailleurs, AB InBev peut être exposée à des grèves, des conflits et des arrêts de travail ou un ralentissement dans ses activités ou celles de ses fournisseurs, ou une interruption ou une pénurie de matières premières pour n'importe quel autre motif, ce qui pourrait conduire à un impact négatif sur les coûts d'AB InBev, ses gains, sa santé financière, son niveau de production et sa capacité à continuer ses activités. La réorganisation et la restructuration des activités de AB InBev, afin de répondre aux défis actuels du marché ou à la suite de l'acquisition d'Anheuser-Busch, a en effet conduit à des relations plus tendues avec les syndicats au niveau de certains de ses sites opérationnels. La production d'AB InBev peut également être affectée par des arrêts ou des ralentissements de travail touchant ses fournisseurs, soit en raison de différends concernant des conventions collectives du travail actuelles avec les syndicats et dans le cadre de négociations de nouvelles conventions collectives, soit en raison de difficultés financières desdits fournisseurs, ou pour toutes autres raisons. Un arrêt de travail ou un ralentissement dans les unités d'AB InBev pourrait interrompre le transport des matières premières provenant de ses fournisseurs ou le transport de produits à ses clients. Ces perturbations pourraient contrarier les relations de AB InBev avec ses fournisseurs et ses clients et pourraient avoir des effets durables sur son activité même après que les conflits avec sa main d'œuvre aient été résolues, et y compris à la suite d'une contre-publicité.

Des défaillances ou des interruptions au niveau des systèmes d'information pourraient perturber les opérations d'AB InBev et pourraient avoir un impact défavorable sur son activité, ses résultats d'exploitation, ses flux de trésorerie ou sa situation financière.

L'activité d'AB InBev et ses résultats d'exploitation pourraient être négativement affectée par des catastrophes sociales, techniques, naturelles, physiques ou autres.

Les montants couverts par les assurances d'AB InBev peuvent ne pas suffire. Si un sinistre non assuré ou un sinistre dont le montant dépasse le montant couvert devait se produire, cela pourrait nuire aux activités d'AB InBev, à ses résultats d'exploitation et à sa situation financière.

AB InBev est exposé au risque d'une récession mondiale ou d'une récession dans un ou plusieurs de ses principaux marchés, à la volatilité des marchés de capitaux et de crédits, et à la crise économique et financière, ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur la capacité d'AB InBev à accéder à des capitaux, sur ses activités, ses résultats d'exploitation, sa situation financière et sur le prix de marché de ses actions et de ses certificats américains représentatifs d'actions (ADS), car la consommation de bière dans de nombreux pays dans lesquels opère AB InBev est étroitement liée aux conditions économiques générales et aux variations du pouvoir d'achat.

AB InBev est actuellement, et pourrait être à l'avenir, engagée dans le cadre de procédures et de litiges judiciaires, y compris de procédures collectives. Des dommages significatifs pourraient en résulter. Compte tenu des incertitudes inhérentes à ces litiges, il est possible qu'AB InBev puisse contracter des dettes à la suite de procédures judiciaires et de plaintes à son encontre, ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur l'activité d'AB InBev, ses résultats d'exploitation, ses flux de trésorerie ou sa situation financière. Les obligations latentes importantes sont présentées dans l'annexe 32 Engagements des états financiers consolidés.

Les incertitudes relatives aux effets de l'acquisition d'Anheuser-Busch pourraient perturber les activités d'AB InBev et affecter de manière significative et négativement les opérations d'AB InBev.

Risques provenant d'instruments financiers

L'annexe 29 des états financiers consolidés de 2009 sur les *Risques provenant d'instruments financiers* contient des informations détaillées sur l'exposition de l'entreprise aux risques financiers et sur ses politiques de gestion des risques.

Evènements survenus après la clôture

Nous vous prions de vous référer à l'annexe 34 des états financiers consolidés *Evènements survenus après la clôture* pour de plus amples informations.

Information sectorielle ajustée

À partir du 1er janvier 2010, AB InBev a mis à jour son information sectorielle à des fins de revue interne par la direction. La nouvelle présentation traite toutes les cessions comme si la clôture avait été réalisée le 1er janvier 2009. De plus, certaines transactions intra groupe, qui étaient précédemment enregistrées dans les zones, sont désormais enregistrées dans les activités d'Exportation et les Sociétés Holding, donc sans impact au niveau consolidé. Les tableaux ci-dessous donnent l'information sectorielle par zone pour 2009 dans le format qui sera utilisé par la direction à partir de 2010 pour piloter la performance de l'entreprise. Les différences entre la base de référence 2009 et les résultats comparatifs 2009 audités sont dus à l'effet des cessions.

AB INBEV AU NIVEAU MONDIAL	Q1 2009 Base de référence	Q2 2009 Base de référence	Q3 2009 Base de référence	Q4 2009 Base de référence	2009 Base de référence
Volumes	90 625	98 278	102 044	100 123	391 070
Produits	7 568	8 459	8 808	9 026	33 862
Coûts des ventes	(3 559)	(3 830)	(4 013)	(4 130)	(15 532)
Marge brute	4 009	4 629	4 795	4 896	18 330
Frais de distribution	(563)	(626)	(657)	(687)	(2 533)
Frais commerciaux et de marketing	(963)	(1 096)	(1 200)	(1 359)	(4 618)
Frais administratifs	(479)	(559)	(507)	(682)	(2 227)
Autres produits/charges d'exploitation	74	269	115	191	649
EBIT normalisé	2 078	2 617	2 546	2 359	9 600
EBITDA normalisé	2 657	3 229	3 169	3 054	12 109
Marge EBITDA normalisé	35,1%	38,2%	36,0%	33,8%	35,8%

AMÉRIQUE DU NORD	Q1 2009 Base de référence	Q2 2009 Base de référence	Q3 2009 Base de référence	Q4 2009 Base de référence	2009 Base de référence
Volumes	32 750	35 641	35 275	29 927	133 593
Produits	3 724	4 101	4 058	3 497	15 380
Coûts des ventes	(1 780)	(1 870)	(1 897)	(1 708)	(7 254)
Marge brute	1 944	2 231	2 162	1 789	8 125
Frais de distribution	(177)	(215)	(208)	(178)	(778)
Frais commerciaux et de marketing	(381)	(410)	(461)	(439)	(1 691)
Frais administratifs	(151)	(144)	(155)	(182)	(633)
Autres produits/charges d'exploitation	5	183	16	27	232
EBIT normalisé	1 240	1 645	1 354	1 017	5 255
EBITDA normalisé	1 465	1 882	1 583	1 295	6 225
Marge EBITDA normalisé	39,3%	45,9%	39,0%	37,0%	40,5%
AMÉRIQUE LATINE NORD	Q1 2009 Base de référence	Q2 2009 Base de référence	Q3 2009 Base de référence	Q4 2009 Base de référence	2009 Base de référence
Volumes	25 881	24 078	25 803	34 032	109 794
Produits	1 556	1 555	1 838	2 699	7 649
Coûts des ventes	(504)	(482)	(615)	(887)	(2 488)
Marge brute	1 052	1 073	1 224	1 812	5 161
Frais de distribution	(161)	(161)	(194)	(264)	(781)
Frais commerciaux et de marketing	(183)	(231)	(240)	(362)	(1 016)
Frais administratifs	(100)	(132)	(132)	(188)	(551)
Autres produits/charges d'exploitation	40	50	63	91	244
EBIT normalisé	647	599	721	1 089	3 056
EBITDA normalisé	742	698	831	1 222	3 493
Marge EBITDA normalisé	47,7%	44,9%	45,2%	45,3%	45,7%
AMÉRIQUE LATINE SUD	Q1 2009 Base de référence	Q2 2009 Base de référence	Q3 2009 Base de référence	Q4 2009 Base de référence	2009 Base de référence
Volumes	9 215	6 627	7 208	10 269	33 319
Produits	507	376	419	597	1 899
Coûts des ventes	(193)	(158)	(170)	(215)	(736)
Marge brute	315	218	249	382	1 163
Frais de distribution	(42)	(36)	(37)	(51)	(166)
Frais commerciaux et de marketing	(39)	(38)	(52)	(53)	(182)
Frais administratifs	(13)	(21)	(20)	(19)	(73)
Autres produits/charges d'exploitation	(5)	4	(4)	(3)	(7)
EBIT normalisé	216	128	135	257	735
EBITDA normalisé	250	163	172	294	879
Marge EBITDA normalisé	49,3%	43,5%	41,0%	49,2%	46,3%
EUROPE DE L'OUEST	Q1 2009 Base de référence	Q2 2009 Base de référence	Q3 2009 Base de référence	Q4 2009 Base de référence	2009 Base de référence
Volumes	6 549	8 902	8 784	8 098	32 333
Produits	821	1 153	1 171	1 076	4 221
Coûts des ventes	(416)	(526)	(548)	(546)	(2 037)
Marge brute	405	627	623	530	2 184
Frais de distribution	(98)	(107)	(109)	(103)	(418)
Frais commerciaux et de marketing	(192)	(173)	(192)	(218)	(775)
Frais administratifs	(83)	(98)	(79)	(128)	(389)
Autres produits/charges d'exploitation	15	25	21	27	87
EBIT normalisé	46	273	264	107	690
EBITDA normalisé	136	366	362	208	1 072
Marge EBITDA normalisé	16,6%	31,7%	30,9%	19,3%	25,4%

	Q1 2009 Base de référence	Q2 2009 Base de référence	Q3 2009 Base de référence	Q4 2009 Base de référence	2009 Base de référence
EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE					
Volumes	5 508	8 440	7 714	5 792	27 454
Produits	281	466	449	374	1 571
Coûts des ventes	(161)	(226)	(224)	(209)	(822)
Marge brute	120	240	225	164	749
Frais de distribution	(34)	(46)	(41)	(35)	(157)
Frais commerciaux et de marketing	(47)	(85)	(78)	(87)	(297)
Frais administratifs	(22)	(40)	(26)	(37)	(126)
Autres produits/charges d'exploitation	0	0	2	2	4
EBIT normalisé	17	68	82	7	174
EBITDA normalisé	62	121	137	66	385
Marge EBITDA normalisé	21,9%	26,0%	30,4%	17,5%	24,5%
ASIE-PACIFIQUE					
Volumes	9 285	13 095	16 068	10 465	48 914
Produits	369	440	515	395	1 720
Coûts des ventes	(223)	(242)	(260)	(222)	(947)
Marge brute	145	199	256	173	773
Frais de distribution	(24)	(30)	(35)	(30)	(120)
Frais commerciaux et de marketing	(93)	(115)	(135)	(151)	(493)
Frais administratifs	(31)	(36)	(30)	(35)	(132)
Autres produits/charges d'exploitation	6	2	6	24	37
EBIT normalisé	2	19	62	(19)	65
EBITDA normalisé	46	69	110	34	259
Marge EBITDA normalisé	12,5%	15,6%	21,3%	8,5%	15,0%
ACTIVITÉS D'EXPORTATION & SOCIÉTÉS HOLDING					
Volumes	1 437	1 495	1 192	1 539	5 663
Produits	309	369	357	388	1 423
Coûts des ventes	(280)	(327)	(299)	(343)	(1 249)
Marge brute	29	42	58	45	174
Frais de distribution	(26)	(31)	(33)	(24)	(114)
Frais commerciaux et de marketing	(27)	(45)	(42)	(50)	(164)
Frais administratifs	(78)	(88)	(66)	(92)	(324)
Autres produits/charges d'exploitation	13	5	10	24	53
EBIT normalisé	(89)	(116)	(73)	(98)	(375)
EBITDA normalisé	(44)	(70)	(25)	(65)	(204)

Déclaration du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration d'AB InBev SA atteste au nom et pour le compte de la société, qu'à sa connaissance, (a) les états financiers consolidés, établis en conformité avec les International Financial Reporting Standards, donnent une image correcte et fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société et des entreprises comprises dans la consolidation, et (b) le rapport de gestion sur les comptes consolidés contient un exposé fidèle du développement et de la performance des opérations et de la position de la société y compris les entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des risques et incertitudes principaux auxquels ils sont confrontés.

Rapport du commissaire



KPMG Réviseurs d'Entreprises
Avenue du Bourget 40
1130 Bruxelles
Belgique

Tél. +32 (0)2 708 43 00
Fax +32 (0)2 708 43 99
www.kpmg.be

RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES DE ANHEUSER-BUSCH INBEV SA SUR LES COMPTES CONSOLIDES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur les comptes consolidés ainsi que la mention et informations complémentaires requises.

Attestation sans réserve des comptes consolidés

Nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de Anheuser-Busch InBev SA (la "société") et de ses filiales (conjointement le "groupe") établis sur la base du référentiel des normes internationales d'information financière (IFRS) tel qu'adopté dans l'Union Européenne et des dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique. Ces comptes consolidés comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2009, le compte de résultats consolidé, les états consolidés du résultat global et des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes reprenant le résumé des principales règles d'évaluation et les autres notes explicatives. Le total de l'état consolidé de la situation financière s'élève à USD (millions) 112 525 et le compte de résultats consolidé se solde par un bénéfice de l'exercice d'USD (millions) 5 877.

L'établissement des comptes consolidés relève de la responsabilité de l'organe de gestion. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de règles d'évaluation appropriées ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes consolidés sur la base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle conformément aux Normes Internationales d'Audit, aux dispositions légales et selon les normes de révision applicables en Belgique, telles qu'édictées par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Ces normes de révision requièrent que notre contrôle soit organisé et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Conformément aux normes de révision précitées, nous avons mis en œuvre des procédures de contrôle en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes consolidés. Le choix de ces procédures relève de notre jugement, en ce compris l'évaluation du risque que les comptes consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans le cadre de cette évaluation de risque, nous avons tenu compte du contrôle interne en vigueur dans le groupe lié à l'établissement et la présentation sincère des comptes consolidés afin de définir les procédures de contrôle appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe.

Rapport du commissaire



*Rapport du commissaire à l'Assemblée Générale des Actionnaires
de Anheuser-Busch InBev SA sur
les comptes consolidés pour l'exercice clos
le 31 décembre 2009*

Nous avons également évalué le bien-fondé des règles d'évaluation, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société, ainsi que la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Enfin, nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la société les explications et informations requises pour notre contrôle. Nous estimons que les éléments probants recueillis fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, les comptes consolidés clos le 31 décembre 2009 donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du groupe ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel de normes internationales d'information financière (IFRS) tel qu'adopté dans l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Mention et information complémentaire

L'établissement et le contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés relèvent de la responsabilité de l'organe de gestion.

Notre responsabilité est d'inclure dans notre rapport la mention et l'information complémentaire suivante qui ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes consolidés:

- Le rapport de gestion sur les comptes consolidés traite des informations requises par la loi et concorde avec les comptes consolidés. L'information financière incluse dans le rapport de gestion libellée "combiné" ou "base de référence" n'a pas été contrôlée par nous. Nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la description des principaux risques et incertitudes auxquels le groupe est confronté, ainsi que de sa situation, de son évolution prévisible ou de l'influence notable de certains faits sur son développement futur. Nous pouvons néanmoins confirmer que les renseignements fournis ne présentent pas d'incohérences manifestes avec les informations dont nous avons connaissance dans le cadre de notre mandat.
- Comme indiqué dans l'annexe des comptes consolidés, les règles d'évaluation appliquées pour l'élaboration des comptes consolidés ont été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Bruxelles, le 3 mars 2010

KPMG Réviseurs d'Entreprises
Commissaire
Représenté par



Jos Briers
Réviseur d'Entreprises

Comptes annuels consolidés

Compte de résultats consolidé

Exercice clôturé au 31 décembre Millions d'USD	Annexes	2009	2008
Produits		36 758	23 507
Coûts des ventes		(17 198)	(10 336)
Marge brute		19 560	13 171
Frais de distribution		(2 671)	(2 725)
Frais commerciaux et de marketing		(4 992)	(3 510)
Frais administratifs		(2 310)	(1 478)
Autres produits/(charges) d'exploitation	7	661	440
Bénéfice d'exploitation avant éléments non-récurrents		10 248	5 898
Restructuration (incluant la dépréciation pour restructuration)	8	(153)	(457)
Ajustements de la juste valeur	8	(67)	(43)
Cession d'activités et vente d'actifs	8	1 541	(38)
Litiges	8	–	(20)
Bénéfice d'exploitation		11 569	5 340
Charges financières	11	(4 291)	(1 701)
Produits financiers	11	501	288
Charges financières non-récurrentes	8	(629)	(187)
Charges financières nettes		(4 419)	(1 600)
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	16	513	60
Bénéfice avant impôts		7 663	3 800
Impôts sur le résultat	12	(1 786)	(674)
Bénéfice		5 877	3 126
Attribuable aux :			
Porteurs des capitaux propres d'AB InBev		4 613	1 927
Intérêts minoritaires		1 264	1 199
Bénéfice de base par action	23	2.91	1.93
Bénéfice dilué par action	23	2.90	1.93

Etat consolidé du résultat global

Exercice clôturé au 31 décembre Millions d'USD	2009	2008
Bénéfice	5 877	3 126
Autres éléments du résultat global		
Ecart de conversion des activités étrangères (bénéfices/(pertes))	2 468	(4 212)
Couvertures des flux de trésorerie :		
Comptabilisés sous les capitaux propres	729	(2 311)
Extraits des fonds propres et repris au compte de résultat	478	(22)
Extraits des fonds propres et repris dans le coût initial des stocks	(37)	25
Ecart actuariels	134	(372)
Total autres éléments du résultat global, en valeur nette	3 772	(6 892)
Résultat global total	9 649	(3 766)
Attribuable aux :		
Porteurs des capitaux propres d'AB InBev	8 168	(4 690)
Intérêts minoritaires	1 481	924

Les annexes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers consolidés.

Etat consolidé de la situation financière

Exercice clôturé au 31 décembre Millions d'USD	Annexes	2009	2008 Ajusté ¹	2008 Rapporté ²
Actif				
Actifs non-courants				
Immobilisations corporelles	13	16 461	19 671	19 674
Goodwill	14	52 125	50 244	49 556
Immobilisations incorporelles	15	23 165	23 637	23 673
Participations dans des entreprises mises en équivalence	16	6 744	6 871	6 868
Placements	17	277	239	239
Actifs d'impôts différés	18	949	932	932
Avantages au personnel	25	10	8	8
Créances commerciales et autres créances	20	1 941	1 315	1 334
		101 672	102 917	102 284
Actifs courants				
Placements	17	55	270	270
Stocks	19	2 354	2 868	2 903
Impôts sur le résultat à récupérer		590	580	580
Créances commerciales et autres créances	20	4 099	4 126	4 136
Trésorerie et équivalents de trésorerie	21	3 689	2 936	2 936
Actifs détenus en vue de la vente	22	66	51	51
		10 853	10 831	10 876
Total de l'actif		112 525	113 748	113 160
Passif				
Capitaux propres				
Capital souscrit	23	1 732	1 730	1 730
Primes d'émission		17 515	17 477	17 477
Réserves		623	(3 247)	(3 247)
Résultats reportés		10 448	6 482	6 482
Capitaux propres attribuables aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev		30 318	22 442	22 442
Intérêts minoritaires		2 853	1 989	1 989
		33 171	24 431	24 431
Dettes non-courantes				
Emprunts portant intérêts	24	47 049	48 039	48 025
Avantages au personnel	25	2 611	2 983	3 009
Passifs d'impôts différés	18	12 495	12 569	12 076
Dettes commerciales et autres dettes	28	1 979	1 763	1 688
Provisions	27	966	796	796
		65 100	66 150	65 594
Dettes courantes				
Découverts bancaires	21	28	765	765
Emprunts portant intérêts	24	2 015	11 301	11 301
Impôts sur le résultat à payer		526	405	405
Dettes commerciales et autres dettes	28	11 377	10 238	10 206
Provisions	27	308	458	458
		14 254	23 167	23 135
Total des capitaux propres et du passif		112 525	113 748	113 160

Les annexes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers consolidés.

¹ Montants tels que rapportés en 2008, ajustés suite à la finalisation de la répartition du prix d'acquisition Anheuser-Busch, et en application du principe IFRS 3 *Regroupements d'entreprises* §45, traitant de l'application rétrospective d'ajustements post-acquisition (voir Note 6 *Acquisitions et cessions de filiales*).

² Montants 2008, rapportés précédemment en EUR, retraités pour tenir compte du passage à l'USD comme monnaie de présentation et reclassés pour se conformer à la présentation 2009 résultant de l'adoption des *Améliorations des IFRS (2008)*.

Etat consolidé des variations de capitaux propres

Millions d'USD	Capital souscrit	Primes d'émission	Actions de trésorerie
Au 1er janvier 2008	559	8 802	(703)
Bénéfice	-	-	-
Autres éléments du résultat global			
Ecart de conversion des activités étrangères (bénéfices/(pertes))	-	-	-
Couvertures des flux de trésorerie	-	-	-
Ecart actuariel	-	-	-
Résultat global total	-	-	-
Actions émises	1 171	8 675	-
Coûts de transaction d'augmentation de capital	-	-	-
Dividendes	-	-	-
Paielements fondés sur des actions	-	-	-
Actions de trésorerie	-	-	(294)
Variations de périmètre	-	-	-
Au 31 décembre 2008	1 730	17 477	(997)

Millions d'USD	Capital souscrit	Primes d'émission	Actions de trésorerie
Au 1er janvier 2009	1 730	17 477	(997)
Bénéfice	-	-	-
Autres éléments du résultat global			
Ecart de conversion des activités étrangères (bénéfices/(pertes))	-	-	-
Couvertures des flux de trésorerie	-	-	-
Ecart actuariel	-	-	-
Résultat global total	-	-	-
Actions émises	2	38	-
Coûts de transaction d'augmentation de capital	-	-	-
Dividendes	-	-	-
Paielements fondés sur des actions	-	-	338
Actions de trésorerie	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-
Au 31 décembre 2009	1 732	17 515	(659)

Attribuables aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev

Réserves pour paiement fondé sur des actions	Ecarts de conversion	Réserves pour opérations de couverture	Ecarts actuaires	Autres réserves	Résultats reportés	Total	Intérêts minoritaires	Capitaux propres
117	4 893	89	(292)	(25)	6 617	20 057	1 892	21 949
-	-	-	-	-	1 927	1 927	1 199	3 126
-	(3 866)	-	-	-	-	(3 866)	(346)	(4 212)
-	-	(2 331)	-	-	-	(2 331)	23	(2 308)
-	-	-	(420)	-	-	(420)	48	(372)
-	(3 866)	(2 331)	(420)	-	1 927	(4 690)	924	(3 766)
-	-	-	-	-	-	9 846	-	9 846
-	-	-	-	-	(117)	(117)	-	(117)
-	-	-	-	-	(2 010)	(2 010)	(618)	(2 628)
6	-	-	-	-	-	6	6	12
-	-	-	-	(421)	-	(715)	(1)	(716)
-	-	-	-	-	65	65	(214)	(149)
123	1 027	(2 242)	(712)	(446)	6 482	22 442	1 989	24 431

Attribuables aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev

Réserves pour paiement fondé sur des actions	Ecarts de conversion	Réserves pour opérations de couverture	Ecarts actuaires	Autres réserves	Résultats reportés	Total	Intérêts minoritaires	Capitaux propres
123	1 027	(2 242)	(712)	(446)	6 482	22 442	1 989	24 431
-	-	-	-	-	4 613	4 613	1 264	5 877
-	2 216	-	-	-	-	2 216	252	2 468
-	-	1 190	-	-	-	1 190	(20)	1 170
-	-	-	165	-	(16)	149	(15)	134
-	2 216	1 190	165	-	4 597	8 168	1 481	9 649
-	-	-	-	-	-	40	-	40
-	-	-	-	-	(669)	(669)	(722)	(1 391)
145	-	-	-	-	-	145	10	155
-	-	-	-	(184)	-	154	(3)	151
-	-	-	-	-	(9)	(9)	11	2
-	-	-	-	-	47	47	87	134
268	3 243	(1 052)	(547)	(630)	10 448	30 318	2 853	33 171

Tableau des flux de trésorerie consolidé

Exercice clôturé au 31 décembre Millions USD	2009	2008 ¹
Activités opérationnelles		
Bénéfice	5 877	3 126
Amortissements et dépréciations	2 818	1 912
Dépréciations créances, stocks et autres actifs	167	149
Dotations aux/(reprises de) provisions et avantages au personnel	188	572
Charges financières nettes	4 419	1 600
Perte/(bénéfice) relatif(ve) à la vente d'immobilisations corporelles et incorporelles	(189)	(56)
Perte/(bénéfice) relatif(ve) à la vente de filiales et d'entreprises mises en équivalence, ainsi qu'aux actifs détenus en vue de la vente	(1 555)	(33)
Paielement fondé sur des actions réglé en instruments de capitaux propres	208	63
Impôts sur le résultat	1 786	674
Autres éléments non-cash inclus dans le bénéfice	24	(12)
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	(513)	(60)
Flux de trésorerie d'exploitation avant les changements du fonds de roulement et des provisions	13 230	7 935
Diminution/(augmentation) des créances commerciales et autres créances	149	201
Diminution/(augmentation) des stocks	301	(388)
Augmentation/(diminution) des dettes commerciales et autres dettes	337	364
Contributions aux pensions et utilisation des provisions	(548)	(490)
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	13 469	7 622
Intérêts payés	(2 908)	(975)
Intérêts reçus	132	126
Dividendes reçus	-	1
Impôts sur le résultat payés	(1 569)	(1 241)
Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles	9 124	5 533
Activités d'investissement		
Produits de cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	327	228
Produits d'actifs détenus en vue d'être cédés	877	76
Produits de cessions d'entreprises associées	936	13
Produits de cessions de filiales, sous déduction de la trésorerie cédée	5 232	47
Acquisition de filiales, sous déduction de la trésorerie acquise	(608)	(51 626)
Achats d'intérêts minoritaires	(38)	(853)
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(1 713)	(2 652)
Produits/(acquisitions) nets d'autres actifs	227	(114)
Remboursement/(paiement) net des prêts consentis	29	3
Flux de trésorerie net provenant d'activités d'investissement	5 269	(54 878)
Activités de financement		
Emissions d'actions de capital	76	9 764
Acquisition d'actions de trésorerie	-	(797)
Emissions d'emprunts	27 834	56 425
Remboursement d'emprunts	(39 627)	(11 953)
Coûts financiers nets autres qu'intérêts	(62)	(632)
Remboursement des dettes de contrats de location-financement	(4)	(6)
Dividendes payés	(1 313)	(2 922)
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement	(13 096)	49 879
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie	1 297	534
Trésorerie et équivalents de trésorerie, moins découverts bancaires, au début de l'exercice	2 171	1 831
Effet de la variation des taux de change	193	(194)
Trésorerie et équivalents de trésorerie, moins les découverts bancaires, à la fin de l'exercice	3 661	2 171

Les annexes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers consolidés.

¹ Reclassés afin de se conformer à la présentation 2009 des états financiers consolidés.

Annexes aux comptes annuels consolidés

- 1 Présentation de l'entreprise
- 2 Déclaration de conformité
- 3 Résumé des principes comptables significatifs
- 4 Estimations
- 5 Information sectorielle
- 6 Acquisitions et cessions de filiales
- 7 Autres produits/(charges) d'exploitation
- 8 Eléments non-récurrents
- 9 Charges salariales et autres avantages sociaux
- 10 Complément d'information sur les charges d'exploitation
- 11 Charges et produits financiers
- 12 Impôts sur le résultat
- 13 Immobilisations corporelles
- 14 Goodwill
- 15 Immobilisations incorporelles
- 16 Participations détenues dans des entreprises associées
- 17 Placements
- 18 Actifs et passifs d'impôt différé
- 19 Stocks
- 20 Créances commerciales et autres créances
- 21 Trésorerie et équivalents de trésorerie
- 22 Actifs et passifs détenus en vue de la vente
- 23 Modifications des capitaux propres et résultat par action
- 24 Emprunts portant intérêts
- 25 Avantages au personnel
- 26 Paiements fondés sur des actions
- 27 Provisions
- 28 Dettes commerciales et autres dettes
- 29 Risques provenant d'instruments financiers
- 30 Contrats de location simple
- 31 Nantissements et engagements contractuels pour l'acquisition d'immobilisations corporelles, prêts aux clients et autres instruments de garantie
- 32 Passifs éventuels
- 33 Parties liées
- 34 Événements survenant après la date de clôture
- 35 Entreprises appartenant à AB InBev

1. Présentation de l'entreprise

Anheuser-Busch InBev est une entreprise cotée en bourse (Euronext : ABI) basée à Leuven, en Belgique, avec une cotation secondaire au New York Stock Exchange (NYSE : BUD) au travers des American Depositary Receipts. La société est le brasseur leader au niveau mondial et l'une des cinq plus grandes sociétés de biens de consommation au monde. En tant qu'organisation réellement tournée vers les consommateurs et dynamisée par les ventes, Anheuser-Busch InBev s'appuie sur un portefeuille de bien plus de 200 marques de bière comprenant les marques phares mondiales Budweiser, Stella Artois et Beck's, des marques multi-pays à forte croissance, telles que Leffe et Hoegaarden, ainsi que des forts « champions locaux », comme Bud Light, Skol, Brahma, Quilmes, Michelob, Harbin, Sedrin, Klinskoye, Sibirskaya Korona, Chernigivske et Jupiler, entre autres. La société possède également une participation de 50 pour cent dans la filiale d'exploitation de Grupo Modelo, le brasseur leader au Mexique et le propriétaire de la marque mondiale Corona. Le dévouement à l'héritage et la qualité d'Anheuser-Busch InBev trouve ses origines dans des traditions brassicoles qui datent de 1366, du temps de la brasserie Den Hoorn à Louvain en Belgique, et dans l'esprit innovateur de la brasserie Anheuser-Busch, dont les origines datent de 1852, à St. Louis aux Etats-Unis. Géographiquement diversifiée avec une exposition équilibrée sur les marchés émergents et développés, Anheuser-Busch InBev emploie les forces collectives de ses environ 116 000 collaborateurs basés dans des opérations dans 23 pays dans le monde entier. La société aspire à être La Meilleure Entreprise Brassicole dans un Monde Meilleur. En 2009, la société a réalisé des produits de 36,8 milliards d'USD. Pour plus d'informations, consultez notre site internet : www.ab-inbev.com.

Les états financiers consolidés de l'entreprise pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2009 comportent ceux de l'entreprise elle-même et de ses filiales (ensemble dénommé « AB InBev » ou « l'entreprise ») et des intérêts de l'entreprise dans des entreprises associées et des sociétés conjointement contrôlées.

Les états financiers ont été approuvés pour publication par le conseil d'administration du 3 mars 2010.

2. Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés ont été préparés en conformité avec les International Financial Reporting Standards publiées par le conseil des Normes Comptables Internationales (IASB) et en conformité avec les IFRS tels qu'adoptées par l'Union Européenne jusqu'au 31 décembre 2009. AB InBev n'a appliqué aucune exception européenne aux IFRS. AB InBev n'a pas appliqué de nouvelles dispositions IFRS qui n'étaient pas encore d'application en 2009.

3. Résumé des principes comptables significatifs

(A) Base de préparation

Selon les dispositions des normes IFRS applicables, la base d'évaluation utilisée pour la préparation des états financiers est le coût, la valeur nette de réalisation, la juste valeur ou la valeur recouvrable. Quand les normes IFRS laissent le choix entre le coût ou une autre base d'évaluation (telle que la réévaluation systématique), c'est la méthode du coût qui est appliquée.

(B) Monnaie fonctionnelle et de présentation

Le 1er janvier 2009, l'entreprise a changé la monnaie de présentation des états financiers consolidés de l'EUR à l'USD, reflétant le profil des produits et flux de trésorerie de l'entreprise après l'acquisition d'Anheuser-Busch, qui sont actuellement principalement générés en USD et en monnaies liées à l'USD. AB InBev estime que ce changement offre un meilleur alignement de la monnaie de présentation à la principale monnaie opérationnelle et à la performance financière sous-jacente d'AB InBev. Pour faciliter la comparaison, l'entreprise a retraité les états financiers historiques de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2008 de l'EUR à l'USD. Sauf indication contraire, toute information financière incluse dans ces états financiers a été exprimée en USD et a été arrondie jusqu'au million le plus proche. La monnaie fonctionnelle de la maison mère est l'euro.

(C) Emploi de jugements et d'estimations comptables

La préparation des états financiers en conformité avec les normes IFRS, exige du management d'émettre des jugements, des estimations et des hypothèses qui affectent l'application des principes comptables et les montants rapportés des actifs, des passifs, des produits

et des charges. Les estimations et les hypothèses qui y sont liées sont basées sur l'expérience du passé et sur divers autres facteurs qui semblent raisonnables selon les circonstances. Leurs résultats forment la base pour la prise de décisions sur la valeur comptable des actifs et passifs qui n'est pas évidente sur base d'autres sources. Les résultats effectifs peuvent différer des résultats estimés.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont revues de façon continue. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées dans la période où les estimations sont revues si la révision affecte uniquement cette période ou dans la période de révision et les périodes futures si la révision affecte simultanément la période courante et les périodes futures.

(D) Principes de consolidation

Les filiales sont les sociétés dans lesquelles AB InBev détient, directement ou indirectement, un intérêt de plus que la moitié des droits de vote ou dans lesquelles AB InBev détient un contrôle de fait, direct ou indirect, dans les activités de ces sociétés de façon à en obtenir des avantages. Dans le cadre de l'appréciation du contrôle, les droits de vote potentiels qui sont à ce moment exerçables sont pris en considération. Le contrôle est présumé, lorsque AB InBev détient directement ou indirectement plus de la moitié des droits de vote (ce qui n'équivaut pas nécessairement à la participation économique), excepté dans les cas où il peut être démontré que cette participation n'entraîne pas le contrôle. Les comptes annuels des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés depuis la date où le contrôle commence jusqu'à la date où il cesse.

Les entités contrôlées conjointement sont des entités dans lesquelles AB InBev détient un contrôle conjoint des activités établi sur base d'un accord contractuel et demandant un consentement unanime des parties sur les décisions stratégiques financières et opérationnelles. Les entités contrôlées conjointement sont consolidées selon la méthode d'intégration proportionnelle.

Les entreprises associées sont celles dans lesquelles AB InBev détient une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles, sans les contrôler. C'est en général le cas quand AB InBev détient entre 20 % et 50 % des droits de vote. Dans certains cas, AB InBev peut détenir directement ou indirectement un intérêt de plus de 50 % sans avoir le contrôle effectif de ces entités. Dans ces cas précis, ces investissements sont comptabilisés en tant qu'entreprises associées. La méthode de mise en équivalence est utilisée depuis la date où l'influence notable commence jusqu'à la date où elle prend fin. Lorsque la part d'AB InBev dans les pertes des entreprises associées excède la valeur comptable de la participation, cette dernière est ramenée à zéro. Les pertes au-delà de ce montant ne sont pas comptabilisées à l'exception du montant des engagements d'AB InBev envers ses entreprises associées.

Les états financiers des filiales de la société, des entités contrôlées conjointement et des entreprises associées sont préparés sur la même période que la maison mère, en utilisant des principes comptables homogènes. Toutes les transactions, les soldes, les pertes et profits non réalisés entre entreprises du groupe ont été éliminés.

Les bénéfices non réalisés provenant de transactions avec des entreprises associées et des entités contrôlées conjointement sont éliminés dans la mesure des intérêts détenus par AB InBev dans l'entité. Les pertes non réalisées sont éliminées de la même manière que les bénéfices non réalisés, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

Une liste des principales filiales, entités contrôlées conjointement et entreprises associées du groupe est fournie à l'annexe 35 *Entreprises appartenant à AB InBev*.

(E) Résumé des changements des principes comptables

Les nouveaux principes comptables et amendements suivants sont obligatoires pour la première fois pour l'exercice comptable débutant au 1er janvier 2009.

IAS 1 révisée Présentation des Etats Financiers La norme révisée interdit la présentation des éléments de revenu et de dépense (c'est-à-dire « les changements des capitaux propres qui n'interviennent pas avec les propriétaires ») dans l'état des variations de capitaux propres, obligeant la présentation séparée « des changements des capitaux propres qui n'interviennent pas avec les propriétaires » des changements des capitaux propres des propriétaires. Tous « changements des capitaux propres qui n'interviennent pas avec les propriétaires » doivent être détaillés dans un état de performance.

Les entreprises peuvent choisir de présenter un état unique de résultat global (l'état du résultat global) ou deux états (le compte de résultats et l'état du résultat global).

AB InBev a choisi de présenter deux états : un compte de résultats et un état de résultat global. Les états financiers consolidés ont été préparés selon les exigences de présentation révisées.

Améliorations aux IFRS (2008) Avec effet au 1er janvier 2009, AB InBev a adopté les améliorations aux IFRS (2008), qui constituent une série d'améliorations mineures aux normes existantes.

En accord avec ces améliorations, les actifs et passifs financiers considérés comme détenus à des fins de transaction selon l'IAS 39 (Produits dérivés) ont été dissociés entre les actifs et passifs à court et à long terme. La présentation des montants 2008 comparatifs a également été adaptée en ce sens.

L'application d'autres améliorations n'a pas eu d'impact significatif sur les états financiers ou sur la position financière d'AB InBev.

Amendements à l'IFRS 7 : Améliorations des informations à donner sur les instruments financiers Le 1er janvier 2009, AB InBev a adopté les amendements à l'IFRS 7 portant sur l'évaluation à la juste valeur des instruments financiers. Cette évaluation requiert la publication des estimations des justes valeurs par niveau selon leur classification suivante :

- (i) Des cours/prix cotés (non ajustés) issus des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques (niveau 1) ;
- (ii) Des données autres que les cours/prix cotés de niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (par exemple, des prix), soit indirectement (par exemple, des éléments dérivant de prix) (niveau 2) ;
- (iii) Des données sur l'actif ou le passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (informations non observables) (niveau 3).

L'application de ces amendements sera sans incidence sur la situation financière d'AB InBev. Se référer à l'annexe 29 *Risques provenant d'instruments financiers* pour plus de détails concernant ces publications.

IFRS 8 Secteurs opérationnels Depuis le 1er janvier 2009, cette norme remplace la norme IAS 14 *Information sectorielle*. Cette norme exige qu'AB InBev rapporte les secteurs opérationnels sur la même base que les rapports internes fournis régulièrement et analysés par principal décideur opérationnel (« chief operating decision maker »), lequel décide de l'allocation des moyens et évalue la performance de chaque secteur opérationnel. L'application de cette nouvelle norme n'a pas eu d'impact sur la façon dont AB InBev présente son information sectorielle.

Pour obtenir davantage de détails sur la préparation et la réconciliation des informations présentées par secteurs opérationnels au compte de résultats et au bilan, veuillez vous référer à l'annexe 5 *Information sectorielle*.

Amendements à l'IAS 23 Coûts d'emprunts En mars 2007, l'IASB a émis des modifications à l'IAS 23 Coûts d'emprunts. Le principal changement par rapport à la version antérieure est la suppression de l'option consistant à comptabiliser en charges les coûts d'emprunts relatifs aux actifs qui prennent une période substantielle à préparer pour l'utilisation ou pour la vente. Le coût d'un actif inclura dans le futur tous coûts encourus en vu de l'utilisation ou de la vente. L'entreprise a appliqué l'amendement à partir du 1er janvier 2009 de façon prospective sans impact matériel sur les états financiers consolidés ou sur la situation financière.

IFRS 2 Paiement fondé sur des actions – révisée En janvier 2008, l'IASB a émis un amendement à IFRS 2 Paiement fondé sur des actions. L'amendement clarifie que les conditions d'acquisition sont uniquement des conditions de service et de performance. D'autres particularités d'un paiement fondé sur des actions ne sont pas des conditions d'acquisition. L'amendement stipule aussi que toute annulation, de la part de l'entreprise ou de la part d'autres parties, devraient être traitées de la même façon. L'entreprise a appliqué l'amendement à partir du 1er janvier 2009 sans impact matériel sur les états financiers consolidés ou sur la situation financière.

IFRIC 13 Programmes de fidélisation des clients En juin 2007, l'IFRIC a émis IFRIC 13 Programmes de fidélisation des clients. Les programmes de fidélisation de la clientèle sont utilisés par les entités pour inciter leurs clients à acheter leurs biens ou leurs services. Si un client achète des biens ou des services, l'entité lui octroie des points cadeau (souvent désignés sous le vocable « points ou points de fidélité »). IFRIC13 traite de la comptabilisation des points cadeau par l'entité qui les accorde à ses clients. Les clients paient de façon implicite leurs points lors de l'achat des biens ou services. Une partie des produits devrait être allouée aux points. Par conséquent, IFRIC 13 exige des entreprises qu'elles évaluent la valeur des points attribués aux clients et qu'elles comptabilisent ce montant en produit lorsque les points cadeau sont échangés et qu'elles remplissent leur obligation de livrer les cadeaux. AB InBev a appliqué l'interprétation à partir du 1er janvier 2009 sans impact matériel sur ses états financiers consolidés ou sur sa situation financière.

IFRIC 16 Couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger En juillet 2008, l'IFRIC a émis IFRIC 16 Couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger. IFRIC 16 fournit des règles sur :

- L'identification des risques de devises étrangères qui qualifient comme un risque couvert dans la couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger;
- Les conditions dans lesquelles, dans un groupe, les instruments de couverture qui sont des couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger peuvent être tenus de qualifier pour la comptabilité de couverture, et
- Comment une entité doit déterminer les montants à être reclassés des capitaux propres au compte de résultats à la fois pour l'instrument de couverture et l'élément couvert.

IFRIC 16 conclut que la monnaie de présentation ne crée pas une exposition à laquelle une entité pourrait appliquer la comptabilité de couverture. En conséquence, une entité mère pourrait désigner comme un risque couvert seulement les différences de change résultant de la différence entre sa propre monnaie fonctionnelle et de celle de ses activités à l'étranger. En outre, l'instrument de couverture pourrait être détenu par chaque entité du groupe. Alors que l'IAS 39 doit être appliqué pour déterminer le montant qui doit être reclassé au compte de résultats de la réserve de conversion des devises à l'égard de l'instrument de couverture, la norme IAS 21 doit être appliquée à l'égard de l'élément couvert. L'interprétation est obligatoire pour les exercices débutant le ou après le 1er octobre 2008. Ceci n'a pas d'impact significatif sur le résultat financier de l'entreprise ou sur la situation financière.

(F) Monnaies étrangères

Transactions en monnaies étrangères Les transactions en monnaies étrangères sont comptabilisées au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au taux de clôture. Les bénéfices et les pertes qui résultent du règlement de transactions en monnaies étrangères et de la conversion d'actifs et de passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés en compte de résultats. Les actifs et les passifs non-monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et les passifs non-monétaires libellés en monnaies étrangères qui sont estimés à leur juste valeur sont convertis en USD au taux de change en vigueur à la date où la juste valeur a été déterminée.

Conversion des résultats et de la position financière des activités à l'étranger Les actifs et les passifs des activités à l'étranger sont convertis en USD au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les comptes de résultats des activités étrangères, à l'exclusion des entités étrangères exerçant leurs activités dans des pays avec une économie hyperinflationniste, sont convertis en USD au taux proche du taux en vigueur à la date de la transaction. Les éléments constitutifs des capitaux propres des actionnaires sont convertis au taux de change historique. Les différences de change générées par la reconversion des capitaux propres des actionnaires au taux de change en vigueur à la date de la clôture sont prises en éléments du résultat global (écart de conversion).

Dans les pays avec une économie hyperinflationniste, la revalorisation en monnaie locale des actifs et passifs non-monétaires, des rubriques du compte de résultats ainsi que les rubriques des capitaux propres est faite en appliquant un indice général des prix. Ces rubriques revalorisées sont utilisées pour la conversion en USD au taux de change en vigueur à la date de clôture. Pour les filiales et les entreprises associées se trouvant dans des pays avec une économie hyperinflationniste et où l'utilisation d'un indice général des prix n'est pas encore stabilisée et ne fournit pas des résultats fiables, le bilan et le compte de résultats sont réévalués en USD comme si l'USD était la monnaie fonctionnelle des opérations. Depuis le 30 novembre 2009, l'économie du Venezuela a été jugée hautement inflationniste et AB InBev a appliqué l'indice général des prix de la Banque Centrale du Venezuela, dans le but d'intégrer aux comptes consolidés 2009 ses activités vénézuéliennes. L'impact n'est pas significatif pour le résultat ou la position financière de la société.

Taux de change Les taux de change suivants ont été utilisés pour la préparation des états financiers :

	Taux de change à la clôture		Taux de change moyen	
	2009	2008	2009	2008
1 dollar US est égal à :				
Dollar canadien	1,050117	1,221383	1,147982	1,047465
Euro	0,694155	0,718546	0,721191	0,676163
Hryvnia ukrainien	7,947278	7,800109	7,743168	5,158557
Livre sterling	0,616479	0,684415	0,643458	0,533130
Peso argentin	3,796702	3,449805	3,726834	3,116907
Real brésilien	1,741198	2,337001	2,015192	1,778974
Rouble russe	30,117797	29,776885	31,833634	24,626252
Yuan chinois	6,826993	6,823021	6,863060	7,007161

(G) Immobilisations incorporelles

Frais de recherche et de développement Les frais de recherche exposés dans le but d'acquérir de nouvelles connaissances scientifiques ou techniques et des contrats, sont comptabilisés en charge lorsqu'ils sont encourus.

Les frais de développement, relatifs aux activités de planification, de conception et d'amélioration du système de production ou de procédés nouveaux, sont repris à l'actif aux conditions que le produit ou le procédé est réalisable techniquement et commercialement, que les avantages économiques soient probables, et que la société possède suffisamment de ressources pour réaliser son développement. Les frais activés comprennent les coûts des matières premières, les coûts salariaux directs et une proportion appropriée des frais généraux. Les autres frais de développement sont pris en charge lorsqu'ils sont encourus. Les frais de développement activés sont repris au bilan à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés (voir ci-dessous) et des dépréciations (voir principes comptables P).

Les amortissements liés aux frais de développement repris à l'actif du bilan sont pris en charge dans le coût des ventes si ceux-ci sont liés à la production, et dans les frais de ventes et marketing si ceux-ci sont liés aux activités commerciales.

Depuis le 1er janvier 2009 et en accord avec l'IAS 23 révisé *Coûts d'emprunts*, AB InBev a modifié ses principes comptables afin d'activer les coûts d'emprunts directement liés à l'acquisition, à la construction ou à la production d'un actif éligible. AB InBev applique l'IAS 23 révisé aux actifs éligibles pour lesquels l'activation du coût de l'emprunt débute après la date d'entrée en vigueur de la norme.

Droits d'approvisionnement et de distribution Un droit d'approvisionnement est le droit pour AB InBev d'approvisionner un client et l'engagement du client d'acheter à AB InBev. Un droit de distribution est le droit de vendre des produits déterminés sur un certain territoire.

Les relations commerciales acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont initialement reconnues à leur juste valeur comme droits d'approvisionnement dans la mesure où ils proviennent de droits contractuels. Si les critères de comptabilisation IFRS ne sont pas rencontrés, ces relations sont englobées dans le goodwill.

Les droits de distribution sont initialement valorisés à leur coût d'acquisition ou à leur juste valeur au cas où ils ont été obtenus à l'occasion d'un regroupement d'entreprises.

La charge d'amortissement liée aux droits d'approvisionnement et de distribution est incorporée dans les frais de ventes et marketing.

Marques Si une partie du montant payé dans un regroupement d'entreprises est relatif à des marques commerciales, des noms commerciaux, des formules, des recettes ou compétences technologiques, ces immobilisations incorporelles sont considérées comme des actifs complémentaires auxquels on se réfère comme étant une marque pour laquelle une juste valeur est déterminée. Les dépenses pour des marques générées en interne, sont prises en charge lorsqu'elles sont encourues.

Logiciels La valeur d'un logiciel acquis est évaluée à son coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés. Les frais engendrés par le développement en interne d'un logiciel sont activés lorsque ces frais peuvent être considérés comme des frais de développement. Dans les autres cas, les frais sont pris directement en résultat.

Les amortissements liés aux logiciels sont incorporés au coût des ventes, frais de distribution, frais de ventes et marketing ou frais administratifs selon l'activité supportée par le logiciel.

Autres immobilisations incorporelles Les autres immobilisations incorporelles, acquises par l'entreprise, sont reprises à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés (voir ci-dessous) et des dépréciations (voir principes comptables P).

Dépenses ultérieures Les dépenses ultérieures au titre d'une immobilisation incorporelle sont comptabilisées en tant qu'actif uniquement si elles permettent à l'actif auquel elles sont liées de générer des avantages économiques futurs, au-delà du niveau de performance défini à l'origine. Tous les autres frais sont pris en charge lorsqu'ils sont encourus.

Amortissements Les immobilisations incorporelles avec une durée d'utilité définie sont amorties linéairement sur une période correspondant à leur durée d'utilité estimée. Les licences, droits de brassage, droits d'approvisionnement et de distribution sont amortis sur la période d'octroi de ces droits. Les marques sont considérées comme ayant une durée de vie indéterminée, sauf s'il existe un projet d'arrêt de la marque. L'arrêt d'une marque se fait soit au travers de la vente, soit par l'arrêt du support marketing. Quand AB InBev rachète des droits de distribution pour ses propres produits, la durée de vie de ces droits est considérée comme indéterminée, sauf si l'entreprise veut cesser la marque ou arrêter la distribution. Les logiciels et coûts de développement technologique activés sont amortis sur une période de 3 à 5 ans.

Les marques sont considérées en tant qu'actif incorporel ayant une durée de vie indéterminée, et de ce fait, ne sont pas amorties mais évaluées annuellement (voir principes comptables P).

Plus et moins values de cession Les plus et moins values liées à la cession d'immobilisations incorporelles sont comptabilisées au compte de résultats au titre respectivement d'autres produits et d'autres charges d'exploitation. Les plus et moins values sont reconnues en compte de résultats dès que les risques et avantages inhérents à la propriété sont substantiellement transférés à l'acheteur, que le recouvrement de la contrepartie est considérée comme probable, et que les coûts associés peuvent être estimés de manière fiable et qu'il n'y a plus d'implication dans la gestion de l'actif.

(H) Regroupement d'entreprises

AB InBev applique la méthode de l'acquisition pour comptabiliser l'acquisition d'entreprises. Le coût d'une acquisition est évalué comme la somme des justes valeurs à la date de transfert des actifs, des passifs encourus, des capitaux propres émis et des coûts directement attribuables à l'acquisition. Les actifs et passifs, ainsi que les passifs éventuels identifiables repris ou assumés de la société acquise sont évalués séparément à leur juste valeur à la date d'acquisition. L'excédent du coût d'acquisition, calculé par rapport aux intérêts d'AB InBev dans la juste valeur des actifs nets découlant de l'acquisition, est repris en Goodwill.

L'allocation des valeurs nettes des actifs et passifs acquis des entreprises regroupées est basée sur diverses hypothèses faisant appel au jugement du management.

(I) Goodwill

Le goodwill est déterminé comme étant l'excédent du coût d'une acquisition par rapport à la part d'AB InBev dans la juste valeur des actifs, des passifs et des passifs éventuels identifiables de la filiale acquise, de l'entité contrôlée conjointement ou de l'entreprise associée, reconnu à la date d'acquisition. Tous les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition. Les regroupements d'entreprises antérieurs au 31 mars 2004 étaient comptabilisés en concordance avec la norme IAS 22 *Regroupements d'entreprises*. Ceci signifie que les immobilisations incorporelles telles que marques étaient reprises sous goodwill pour ces transactions. Quand AB InBev acquiert des intérêts minoritaires, la différence entre le coût de l'acquisition et la partie des intérêts minoritaires dans les actifs nets est reprise dans goodwill.

En conformité avec l'IFRS 3 *Regroupements d'entreprises*, le goodwill est repris au bilan au coût et n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation sur une base annuelle et lorsqu'il y a une indication que l'unité génératrice de trésorerie à laquelle le goodwill a été alloué, pourrait être dépréciée (voir principes comptables P).

Le goodwill est exprimé dans la devise de la filiale ou de l'entité contrôlée conjointement à laquelle il se rapporte (à l'exception des filiales qui exercent leurs activités dans des pays avec une économie hyperinflationniste). Il est converti en USD en utilisant le taux de change en vigueur à la date de clôture.

Pour les entreprises associées, la valeur comptable du goodwill est incluse dans la valeur comptable de cette participation.

Si la part d'AB InBev dans la juste valeur nette des actifs, des passifs et des passifs éventuels identifiables reconnus excède le coût du regroupement d'entreprises, cet excédent est immédiatement reconnu en résultat comme l'exige l'IFRS 3.

Les dépenses sur des goodwill générés en interne sont prises en charge lorsqu'elles sont encourues.

(J) Immobilisations corporelles

Une immobilisation corporelle est évaluée à son coût diminué des amortissements et dépréciations cumulés (voir principes comptables P). Le coût inclut le prix d'achat et tout coût directement attribuable au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour permettre son exploitation de la manière prévue par le management (ex : taxes non remboursables, frais de transport, de démontage et de remise en état du site sur lequel ces immobilisations sont érigées). Le coût d'un actif produit par l'entreprise pour elle-même est déterminé en utilisant les mêmes principes que pour un actif acquis. Les méthodes d'amortissement, la valeur résiduelle ainsi que de la durée d'utilité sont réévaluées et ajustées chaque année si nécessaire.

Depuis le 1er janvier 2009 et en application de l'IAS 23 révisé *Coûts d'emprunts*, AB InBev a modifié ses principes comptables et active les coûts d'emprunts directement liés à l'acquisition, à la construction ou à la production d'un actif éligible. AB InBev applique l'IAS 23 révisé aux actifs éligibles pour lesquels l'activation des coûts de l'emprunt a débuté après la date effective de mise en application du principe comptable.

Dépenses ultérieures L'entreprise comptabilise dans la valeur comptable d'une immobilisation corporelle le coût des investissements de remplacement pour un tel actif quand ce coût est encouru et lorsqu'il est probable que les avantages futurs associés à cet actif iront à l'entreprise et que le coût peut être évalué de façon fiable. Tous les autres coûts sont pris en charge lorsqu'ils sont encourus.

Amortissements Le montant amortissable représente le coût d'un actif moins sa valeur résiduelle. Les valeurs résiduelles significatives sont réexaminées annuellement. Les amortissements sont calculés à partir de la date à laquelle l'actif est utilisable, selon la méthode linéaire et selon un taux correspondant à la durée d'utilité estimée de l'actif.

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

Bâtiments industriels	20 ans
Autres immeubles	33 ans
Matériel et outillage de fabrication :	
Matériel de fabrication	15 ans
Matériel de stockage et de conditionnement	7 ans
« Duo tanks »	7 ans
Matériel de manutention et divers	5 ans
Emballages récupérables :	
Fûts	10 ans
Casiers	10 ans
Bouteilles	5 ans
Mobilier et matériel des points de vente	5 ans
Matériel roulant	5 ans
Matériel informatique	3 ou 5 ans

Lorsque les composants d'un actif immobilisé corporel ont des durées d'utilité différentes, ces composants sont comptabilisés de manière individuelle dans les immobilisations corporelles.

Les terrains ne sont pas amortis étant donné qu'ils sont considérés comme ayant une durée de vie illimitée.

Plus et moins values de cession Les plus et moins values liées à la cession vente d'immobilisations corporelles sont comptabilisées au compte de résultat au titre respectivement d'autres produits et d'autres charges d'exploitation. Les plus et moins values sont reconnues au compte de résultats dès que les risques et avantages inhérents à la propriété sont substantiellement transférés à l'acheteur, que le recouvrement de la contrepartie est considérée comme probable, et que les coûts associés peuvent être estimés de manière fiable et qu'il n'y a plus d'implication dans la gestion de l'actif.

(K) Comptabilité des contrats de location

Lorsqu'un contrat de location transfère à l'entreprise la quasi-totalité des avantages et risques inhérents à la propriété d'une immobilisation corporelle, il est considéré comme étant un contrat de location-financement. Les contrats de location-financement

sont comptabilisés à l'actif et au passif (emprunts portant intérêts) pour des montants égaux à la valeur la plus faible entre la juste valeur du bien loué et la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location au commencement du contrat de location. Les amortissements et tests de dépréciation pour les actifs loués amortissables sont les mêmes que pour les actifs amortissables que possède l'entreprise. (voir principes comptables J et P).

Les paiements au titre du contrat sont ventilés entre le solde de la dette et la charge financière de manière à atteindre un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif.

Les locations d'actifs pour lesquelles tous les risques et les avantages inhérents à la propriété sont principalement gardés par le bailleur, sont classifiées comme contrats de location simple. Les paiements effectués au titre de contrats de location simple sont pris en charge en compte de résultats sur toute la durée du contrat selon la méthode linéaire.

Lorsqu'un contrat de location simple a été terminé avant l'expiration de la durée de la location, tout paiement exigé au titre de pénalités par le bailleur est comptabilisé comme une charge durant la période où le contrat a pris fin.

(L) Placements

Tous les placements sont comptabilisés à leur date de transaction.

Instruments de capitaux propres Cette rubrique reprend les titres d'entreprises dans lesquelles AB InBev ne dispose ni du contrôle, ni d'une influence notable. Ceci est généralement justifié par la possession de moins de 20 % des droits de vote. De tels investissements sont comptabilisés comme des actifs financiers destinés à la vente qui sont initialement valorisés à leur juste valeur sauf si la juste valeur ne peut être déterminée de manière fiable auquel cas, ils sont évalués au coût. Les changements conséquents de la juste valeur, à l'exception de ceux relatifs à des dépréciations comptabilisées en compte de résultats, sont comptabilisés directement en autres éléments de résultat global. En cas de cession d'un placement, le bénéfice ou la perte cumulé(e) précédemment comptabilisé(e) directement en capitaux propres est comptabilisé(e) en compte de résultats.

Titres d'emprunt Les placements dans les titres d'emprunt classifiés dans les actifs financiers détenus à des fins de transaction ou des actifs financiers destinés à la vente sont valorisés à leur juste valeur. Les bénéfices ou les pertes générées par une variation de la juste valeur de ces placements sont comptabilisés respectivement en compte de résultats ou directement en autres éléments de résultat global. La juste valeur de ces placements est leur cotation publiée à la date de clôture. Les dépréciations et les résultats de change des monnaies étrangères sont comptabilisés en compte de résultats.

Les placements dans les titres d'emprunt repris dans les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance sont évalués à leur coût amorti.

Autres placements Les autres placements de l'entreprise sont repris comme étant disponibles à la vente et sont valorisés à leur juste valeur. Les bénéfices ou les pertes générées par une variation de la juste valeur de ces placements sont repris directement en autres éléments de résultat global. Les dépréciations sont reprises en compte de résultats.

(M) Stocks

Les stocks sont valorisés au coût ou à la valeur nette de réalisation si cette dernière est inférieure. Le coût comprend les dépenses encourues pour l'acquisition des stocks et pour l'acheminement des stocks jusqu'à leur lieu d'entreposage. La méthode du prix moyen pondéré est utilisée pour déterminer le coût des stocks.

Le coût des produits finis et des en-cours de production reprend les matières premières, les autres matières entrant dans la fabrication, la main-d'œuvre directe, les autres coûts directs et une affectation des frais généraux de production fixes et variables basés sur la capacité normale de production. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé dans le cours normal des activités après déduction des coûts estimés de finalisation et de ceux nécessaires à la réalisation de la vente.

(N) Créances commerciales et autres créances

Les créances commerciales et les autres créances sont valorisées à leur valeur nette diminuée des réductions de valeur. A la fin de l'exercice comptable, une estimation des créances douteuses est faite sur base de l'ensemble des montants non réglés.

Une réduction de valeur sur les créances commerciales et autres créances est constituée dès le moment où le recouvrement des créances devient incertain. Ces créances deviennent douteuses lorsqu'il apparaît évident qu'AB InBev ne pourra recouvrer la totalité du montant selon les modalités initiales des créances. Des difficultés financières de la part du débiteur, la probabilité qu'il puisse faire aveu de faillite ou subir des procédures de redressement financier, le non-paiement ou le retard de paiement peuvent être indicateurs de l'irrecouvrabilité de la créance. Le montant de la réduction de valeur correspond à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie attendus. Une réduction de valeur est comptabilisée en compte de résultats tout comme la reprise de réductions de valeur précédemment constituées.

(O) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la caisse et les dépôts à terme ayant une échéance de maximum trois mois à la date de souscription et présentant un certain niveau de liquidité. Ils sont repris à leur valeur faciale, qui représente approximativement leur juste valeur. Pour les besoins du tableau des flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont diminués des découverts bancaires.

(P) Dépréciation

La valeur comptable des actifs financiers, des immobilisations corporelles, des goodwill et des immobilisations incorporelles est revue à chaque date de clôture afin de déterminer s'il subsiste une indication de dépréciation. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable est alors estimée. En plus, les goodwill, les immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service et les immobilisations incorporelles avec une durée de vie indéterminée font l'objet d'un test de dépréciation annuel. Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur comptable d'un actif ou de l'unité génératrice de trésorerie concernée dépasse sa valeur recouvrable. Les dépréciations sont comptabilisées en compte de résultats.

Calcul de la valeur recouvrable La valeur recouvrable des placements de l'entreprise en titres d'emprunt non cotés est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs, escomptés au taux d'intérêt initial effectif des titres d'emprunt. En ce qui concerne les actions et les titres d'emprunt cotés, leur valeur recouvrable est leur juste valeur.

La valeur recouvrable des autres actifs est le montant le plus élevé de la juste valeur diminuée des coûts de vente et de sa valeur d'utilité. Pour un actif qui ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes, la valeur recouvrable est calculée pour l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient. Afin de déterminer la valeur d'utilité, les futurs flux de trésorerie estimés sont escomptés, en utilisant un taux d'intérêt qui reflète à la fois l'évaluation actuelle du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques de l'actif. Les dépréciations comptabilisées sur une unité génératrice de trésorerie sont tout d'abord déduites de la valeur comptable du goodwill alloué à l'unité et ensuite déduites au prorata de la valeur comptable des autres actifs de l'unité.

Le test de dépréciation des immobilisations incorporelles avec une durée d'utilité indéterminée est principalement basé sur la méthode de la juste valeur en appliquant des coefficients. Ces coefficients reflètent les transactions du marché actuel en termes d'indicateurs qui favorisent la rentabilité de l'actif ou le flux des royalties qui pourrait être obtenu par la mise sous contrat de licence de l'immobilisation incorporelle à des tiers lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale.

La valeur recouvrable du goodwill de l'unité génératrice de trésorerie auquel il se rapporte est basée sur la méthode de la juste valeur. Plus spécifiquement, une approche des flux de trésorerie libres escomptés, basée sur des modèles actuels d'évaluation des acquisitions, est utilisée. Ces calculs sont corroborés par des coefficients d'évaluation, des prix d'actions cotées pour des filiales cotées en bourse ou d'autres indicateurs disponibles de la juste valeur. En regard du niveau des vérifications de la dépréciation du goodwill, l'approche globale d'AB InBev est de tester le goodwill pour dépréciation au niveau de l'unité d'activités (soit un niveau en-dessous des secteurs).

Reprise de dépréciations Une dépréciation relative aux goodwill ou placements en instruments de capitaux propres n'est pas reprise. Les dépréciations sur d'autres actifs sont reprises si l'augmentation subséquente de la valeur recouvrable peut être mise objectivement en relation avec un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation. Une dépréciation d'actif ne peut être reprise que si la valeur comptable de l'actif n'excède pas la valeur nette comptable (déduction faite des amortissements) qui aurait été déterminée si aucune dépréciation n'avait été comptabilisée.

(Q) Capital

Achat d'actions propres Quand AB InBev rachète ses propres actions, le montant payé, incluant les coûts leur étant directement attribuables, est comptabilisé en déduction des capitaux propres au titre d'actions de trésorerie.

Dividendes Les dividendes sont comptabilisés comme une dette dans la période d'attribution.

Coûts d'émission d'actions Les coûts directement attribuables à l'émission de nouvelles actions ou options sont comptabilisés nets d'impôts en diminution des capitaux propres ainsi obtenus.

(R) Provisions

Des provisions sont constituées (i) lorsque le groupe a une obligation actuelle juridique ou une obligation implicite résultant d'événements survenus dans le passé, (ii) lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources générant des avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et (iii) lorsque l'ampleur de cette obligation peut être estimée de manière fiable. Des provisions doivent être établies pour les flux de trésorerie estimés futurs en utilisant un taux d'intérêt avant impôts qui reflète à la fois les évaluations du marché actuel et les risques spécifiques de la dette.

Restructuration Des provisions pour restructuration sont constituées lorsque le groupe a approuvé un plan détaillé et formalisé de restructuration et lorsque la restructuration a été commencée ou annoncée publiquement. Les coûts qui sont liés aux activités normales poursuivies par l'entreprise ne sont pas provisionnés. La provision inclut les obligations d'indemnisation en relation avec les plans de prépension et de licenciement.

Contrats déficitaires Une provision pour contrats déficitaires est constituée lorsque les avantages économiques attendus d'un contrat sont moins élevés que les coûts inévitables liés au respect des obligations du contrat. Ce type de provision est évalué à la valeur actualisée du plus faible entre i) le coût estimé de toute indemnisation ou pénalité découlant de la résiliation du contrat ou ii) le coût net attendu en cas d'exécution du contrat.

Litiges et contentieux Une provision pour litiges et contentieux est comptabilisée quand il est fortement probable qu'AB InBev soit dans l'obligation de s'acquitter de paiements futurs en conséquence d'événements passés. Ces événements peuvent comprendre, mais ne sont pas limités à : certaines réclamations, certains procès et actions en justice initiés par une tierce partie ou initiés par AB InBev portant sur les lois de la concurrence, les violations de contrats de distribution et de contrats de licence, les questions environnementales, les litiges concernant le droit du travail, les réclamations des autorités fiscales et les questions liées aux litiges inhérent à l'industrie de l'alcool.

(S) Avantages au personnel

Avantages postérieurs à l'emploi Les avantages postérieurs à l'emploi comprennent les plans de pensions, les assurances « vie » et soins de santé. L'entreprise met en œuvre à travers le monde des régimes de retraite à prestations définies ou cotisations définies. Les actifs de ces régimes de retraite sont en général détenus par des fonds de pensions indépendants de la société. Les plans de pensions sont généralement financés par des cotisations versés par les membres du personnel et par l'entreprise elle-même. Concernant les régimes de retraite à prestations définies, le financement tient compte des recommandations d'actuaire indépendants. AB InBev dispose de plans de pensions financés et non financés.

a) Régimes de retraite à cotisations définies Les contributions aux régimes de retraite à cotisations définies sont prises en charge aux comptes de résultats quand elles sont encourues. Un plan de cotisation défini est un plan de pension et de retraite dans lequel AB InBev verse une cotisation fixe au sein d'un fonds. AB InBev n'a aucune obligation légale ou implicite de verser davantage de cotisations si le fonds ne détient suffisamment d'actifs pour faire face aux avantages acquis par les employés au cours de l'exercice en cours et des exercices précédents..

b) Régimes de retraite à prestations définies Un régime de retraite à prestations définies est un plan de pension et de retraite qui est différent d'un régime de retraite à cotisations définies. Les régimes de retraite à prestations définies ont la caractéristique d'établir un montant défini de pensions qu'un employé recevra lors de son départ en retraite. Ce montant est habituellement fonction d'un ou plusieurs facteurs tels que l'âge, les années de service et du salaire. Pour les régimes de retraite à prestations définies, les charges de pension sont évaluées de manière séparée pour chaque régime de retraite en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. La méthode des unités de crédit projetées considère que chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations. Suivant cette méthode, le coût des pensions est pris en charge par le compte de résultats de façon à répartir le coût de manière régulière au cours de la carrière des travailleurs participant aux régimes de retraite et ce, sur base des recommandations d'actuaire qui effectuent une évaluation complète de ces régimes de retraite au minimum tous les trois ans. Les montants pris en charge dans le compte de résultats comprennent le coût des services rendus, le coût financier, le rendement attendu des actifs du régime, le coût des services passés et l'effet de toutes réductions ou règlements. Les obligations relatives aux pensions reprises au bilan sont évaluées en tenant compte de la valeur actuelle des futurs flux sortants de trésorerie, calculée en utilisant des taux d'intérêt correspondants à ceux applicables aux obligations d'entreprises de première catégorie, qui ont une date d'échéance presque similaire à celles des passifs correspondants, diminués de tous les coûts des services passés non encore comptabilisés et de la juste valeur de tous les actifs du régime de retraite. Les coûts des services passés résultent de l'introduction ou de changements apportés aux avantages postérieurs à l'emploi. Ils sont comptabilisés comme une charge sur la durée moyenne pour acquérir les droits correspondants. Les écarts actuariels comprennent, pour les actifs et passifs, les effets des différences entre les hypothèses actuarielles antérieures et ce qui s'est effectivement produit, et les effets des changements des hypothèses actuarielles sur les passifs des plans. Les écarts actuariels sont entièrement comptabilisés sous les autres éléments du résultat global au cours de la période durant laquelle ils sont encourus.

Quand le montant calculé d'un passif au titre des prestations définies est négatif (un actif), AB InBev comptabilise ce type d'actif de pension pour un montant reprenant le coût cumulé non comptabilisé des services passés et les avantages économiques disponibles pour AB InBev, sous forme de remboursements ou de réductions de contributions futures.

Autres obligations postérieures à l'emploi Certaines entreprises d'AB InBev octroient à leurs membres du personnel retraités des avantages postérieurs à l'emploi liés aux soins de santé. L'octroi de tels avantages est en général conditionné au fait que le membre du personnel reste en service jusqu'à l'âge de la retraite. Les coûts attendus pour ces avantages sont provisionnés sur la durée de la carrière, en appliquant une méthodologie comptable similaire à celle des régimes de retraite à prestations définies.

Indemnités de fin de contrat de travail Des indemnités de fin de contrat de travail sont comptabilisées en charges lorsque la société est manifestement engagée, sans qu'il existe une possibilité réaliste de rétractation, dans un plan formalisé et détaillé prévoyant de mettre fin à un ou plusieurs contrats de travail avant l'âge normal de la retraite. Les indemnités de départs volontaires sont comptabilisées si la société a fait une offre pour encourager les départs volontaires, s'il est probable que l'offre soit acceptée et que le nombre attendu de personnes qui accepteront l'offre puisse être estimé de manière fiable.

Bonus Les bonus octroyés aux employés et cadres supérieurs sont basés sur l'accomplissement d'objectifs prédéfinis relatifs à l'individu et à l'entreprise. Le montant estimé des bonus est comptabilisé comme une charge pendant la période où le bonus est acquis. Dans la mesure où les bonus sont réglés en actions de l'entreprise, ils sont comptabilisés comme paiements fondés en actions.

(T) Paiements fondés sur des actions

Différents programmes d'actions et d'option sur action permettent aux cadres supérieurs et aux membres du conseil d'administration d'acquérir des actions de l'entreprise et de certaines de ses filiales. AB InBev a adopté IFRS 2 *Paiement fondé sur des actions* depuis le 1er janvier 2005 pour tous les paiements fondés sur des actions accordés après le 7 novembre 2002 et qui n'étaient pas encore acquis au 1er janvier 2005. La juste valeur des paiements fondés sur des actions est estimée à la date d'attribution, en utilisant un modèle de tarification d'option qui est le plus approprié pour l'option en question. Sur base du nombre prévu d'options qui seront acquises, la juste valeur des options attribuées est prise en charge sur la période d'acquisition des droits. Quand les options sont exercées, les capitaux propres sont augmentés du montant des revenus encaissés.

(U) Emprunts portant intérêts

Les emprunts portant intérêts sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, diminuée des coûts de transaction y afférents. Après leur comptabilisation initiale, les emprunts portant intérêts sont comptabilisés au coût amorti. La différence entre le montant initial qui a été comptabilisé et le montant à l'échéance est comptabilisée dans le compte de résultats sur la durée de vie attendue de l'instrument financier sur base d'un taux d'intérêt effectif dans la rubrique « Accroissement de la valeur temps des charges relatives aux obligations futures ».

(V) Dettes commerciales et autres dettes

Les dettes commerciales et les autres dettes sont valorisées à leur coût amorti.

(W) Impôts sur le résultat

L'impôt sur le résultat de l'exercice reprend l'impôt courant et l'impôt différé. Les impôts sur le résultat sont comptabilisés en compte de résultats sauf s'ils concernent des éléments comptabilisés directement en capitaux propres, auquel cas, l'impact des impôts est également comptabilisé directement en capitaux propres.

L'impôt courant est le montant des impôts à payer sur les bénéfices imposables de l'année écoulée, en appliquant les taux d'imposition en vigueur, ou quasi en vigueur, à la date de clôture ainsi que tous les ajustements sur les impôts à payer pour les exercices précédents.

En concordance avec l'IAS 12 *Impôts sur le résultat*, les impôts différés sont obtenus en utilisant la méthode appelée du report variable. Ceci signifie qu'en prenant en considération les dispositions de l'IAS 12, un actif ou passif d'impôt différé est comptabilisé pour l'ensemble des différences imposables et déductibles entre les bases imposables des actifs et des passifs et leurs valeurs comptables au bilan. Selon cette méthode une provision pour impôts différés est constituée pour les différences entre les justes valeurs des actifs et passifs acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises et leurs bases imposables. L'IAS 12 prescrit qu'aucun impôt différé n'est comptabilisé i) sur la comptabilisation initiale du goodwill, ii) lors de la comptabilisation initiale d'un actif ou passif dans le cadre d'une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable et iii) sur des différences relatives à des investissements dans des filiales à la condition qu'ils ne seront probablement pas inversés dans un avenir prévisible. Le montant de l'impôt différé obtenu est basé sur le mode attendu de réalisation ou de règlement de la valeur comptable des actifs et des passifs, en utilisant des taux d'impôts qui ont été adoptés ou quasi adoptés.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés s'il existe une base légale permettant la compensation des actifs et passifs d'impôt, s'ils sont enrôlés par la même autorité fiscale concernant la même entité imposable, ou entre différentes entités imposables qui entendent déclarer leur passifs et actifs d'impôt sur une base nette, ou de réaliser les actifs et déclarer les passifs simultanément.

L'entreprise comptabilise un actif d'impôt différé, y compris des actifs d'impôt sur des pertes reportées, à la condition que ses bénéfices imposables futurs seront suffisants pour y imputer les actifs d'impôt différé. Un actif d'impôt différé subit une réduction à la condition qu'il n'est plus désormais probable que le bénéfice d'impôts relatif sera réalisé.

Les litiges fiscaux sont comptabilisés au bilan sous la rubrique des provisions (voir principes comptables R).

(X) Produits

Un produit est comptabilisé lorsqu'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction vont revenir à l'entreprise et que le produit peut être évalué de manière fiable.

Marchandises vendues Les produits liés à la vente de boissons et emballages sont comptabilisés lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens sont transférés à l'acheteur et qu'aucune incertitude significative ne subsiste quant au recouvrement des montants dus, aux charges relatives à la transaction et au retour éventuel des marchandises et à condition qu'AB InBev ne reste pas impliqué dans la gestion des marchandises. Les produits liés à la vente de marchandises sont reconnus à la juste valeur des rétributions reçues ou à recevoir, net des ristournes et autres avantages comme des remises commerciales, rabais pour volume et remises pour paiements anticipés.

Produits de l'activité de divertissement Les produits générés par les parcs d'attraction sont comptabilisés lors de l'entrée aux parcs ou lorsque les produits sont livrés aux clients. Pour un abonnement saisonnier et autres entrées multi-usage, AB InBev comptabilise un prorata des ventes annuelles selon les modalités d'entrée dans les parcs. Les ventes liées aux activités de divertissement ont été comptabilisées jusqu'au 30 novembre 2009, date à laquelle ces activités furent cédées (voir également Note 6 *Acquisitions et cessions de filiales*).

Produits de location et des royalties Les produits de location sont comptabilisés en autres produits d'exploitation selon la méthode linéaire sur la durée de la location. Les produits des royalties provenant de l'utilisation par des tiers des ressources de l'entreprise sont comptabilisés sur base d'un prorata en autres produits d'exploitation en tenant compte des clauses contractuelles..

Subventions Les subventions sont comptabilisées initialement au bilan comme produits à reporter s'il existe une assurance raisonnable qu'elles seront perçues et que les conditions liées à la subvention seront remplies. Les subventions qui compensent les frais encourus par l'entreprise sont comptabilisées systématiquement comme autres produits d'exploitation pendant la période au cours de laquelle les frais correspondants sont encourus. Les subventions qui indemnisent l'entreprise pour les frais d'un élément d'actif sont prises en déduction du coût d'acquisition de l'élément d'actif en question en concordance avec l'IAS 20 *Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique*.

Produits financiers Les produits financiers comprennent les intérêts reçus/à recevoir sur les placements, les dividendes, les produits de conversion de monnaies étrangères, les charges des couvertures de change de monnaies étrangères compensant les produits de conversion de monnaies étrangères, les produits des instruments de couverture qui ne font pas partie d'une relation de comptabilité de couverture, les produits sur actifs financiers détenus à des fins de transaction ainsi que les produits provenant de l'inefficacité des couvertures (voir principes comptables Z).

Les produits d'intérêts sont enregistrés lorsqu'ils sont acquis (en tenant compte du rendement effectif de l'actif) sauf s'il subsiste un doute quant à l'encaissement. Les dividendes sont comptabilisés en compte de résultats à la date où les dividendes sont attribués.

(Y) Charges

Charges financières Les charges financières comprennent les intérêts à payer sur les emprunts, calculés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, les pertes de change sur les monnaies étrangères, les produits des instruments de couverture de change de monnaies étrangères compensant les charges de conversion de monnaies étrangères, les résultats des instruments de risque sur taux d'intérêt, les charges des instruments de couverture qui ne font pas partie d'une relation de comptabilité de couverture, les charges sur actifs financiers détenus à des fins de transaction, les dépréciations sur actifs financiers disponibles à la vente ainsi que les charges provenant de l'inefficacité des couvertures (voir principes comptables Z).

Tous les intérêts encourus liés aux emprunts ou à des transactions financières sont comptabilisés en résultat en tant que charges financières. Toute différence entre le montant initial qui a été comptabilisé et le montant à l'échéance d'emprunts portant intérêts tels que des frais de transactions et des ajustements de juste valeur est comptabilisée dans le compte de résultats (accroissement de la valeur temps des charges relatives aux obligations futures) sur la durée de vie attendue de l'instrument financier sur base d'un taux d'intérêt effectif (voir principe comptable U). Les frais d'intérêts relatifs aux paiements de contrats de location financement sont également reconnus en compte de résultats en utilisant la méthode de taux d'intérêt effectif.

Depuis le 1er janvier 2009 et en accord avec l'IAS 23 révisé *Coûts d'emprunts*, AB InBev a modifié ses principes comptables et active les coûts d'emprunts directement liés à l'acquisition, à la construction ou à la production d'un actif éligible. AB InBev applique l'IAS 23 révisé aux actifs éligibles pour lesquels la reprise à l'actif du coût de l'emprunt débute après la date effective de mise en application du principe comptable.

Frais de recherche et développement, frais de publicité et de promotion et coûts de développement de systèmes informatiques Les frais de recherche, de publicité et de promotion sont pris en charge pendant l'exercice au cours duquel ils ont été encourus. Les frais de développement et le développement de systèmes informatiques sont pris en charge lorsqu'ils sont encourus s'ils ne satisfont pas aux critères d'activation (voir principes comptables G).

Coûts d'approvisionnement, de réception et de stockage Les coûts approvisionnement et de réception sont incorporés au coût des ventes, ainsi que le sont les coûts de stockage et de gestion des matières premières et autres matériaux d'emballages. Les coûts de stockage de produits finis à la brasserie ainsi que les coûts encourus pour le stockage dans les centres de distribution sont incorporés aux frais de distribution.

(Z) Instruments financiers dérivés

AB InBev utilise des instruments financiers dérivés pour atténuer l'impact transactionnel des monnaies étrangères, des taux d'intérêt et des prix des matières premières sur les performances de l'entreprise. La politique de gestion du risque financier d'AB InBev interdit l'utilisation d'instruments financiers dérivés à des fins spéculatives et par conséquent l'entreprise ne garde pas ou n'émet pas de tels instruments pour de telles fins. Les instruments financiers dérivés qui sont des couvertures économiques mais qui ne respectent pas les exigences strictes de la norme IAS 39 *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation – règles de comptabilité de couverture*, sont toutefois comptabilisés comme des actifs ou passifs financiers à leur juste valeur par le biais du compte de résultat.

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés initialement à la juste valeur. La juste valeur est le montant auquel un élément d'actif pourrait être échangé ou auquel une obligation pourrait être réglée, entre parties bien informées et consentantes lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale. La juste valeur des instruments financiers dérivés est le prix du marché ou est calculée à partir de modèles de tarification prenant en compte les taux actuels du marché. Ces modèles de tarification prennent également en compte le risque de crédit actuel des contreparties.

Consécutivement à la comptabilisation initiale, les instruments financiers dérivés sont réévalués à leur juste valeur à la date de clôture. Selon que la comptabilité de la couverture des flux de trésorerie ou d'investissements nets est appliquée ou pas, tout bénéfice ou perte est comptabilisé(e) directement soit dans les autres éléments du résultat global, soit en compte de résultats.

La comptabilité de la couverture des flux de trésorerie, de la juste valeur ou d'investissements nets est appliquée à toutes les couvertures qui remplissent les conditions requises de comptabilité de couverture quand la documentation de couverture exigée existe et quand la relation de couverture est considérée comme effective.

Comptabilité de la couverture des flux de trésorerie Lorsqu'un instrument financier dérivé couvre les variations en termes de flux de trésorerie d'un actif ou passif comptabilisé, d'un engagement ferme ou d'une transaction prévue hautement probable, la partie efficace du bénéfice ou de la perte réalisée sur l'instrument financier dérivé est comptabilisée directement dans les autres éléments du résultat global (réserves pour opérations de couverture). Lorsque l'engagement ferme ou la transaction prévue mène à la comptabilisation d'un actif non financier ou d'un passif non financier, le bénéfice ou la perte cumulé(e) est extrait de la rubrique autres éléments du résultat global et est repris dans l'évaluation initiale de l'actif ou du passif. Lorsque la couverture concerne des actifs ou passifs financiers, le bénéfice ou la perte cumulé(e) sur l'instrument de couverture est reclassifié(e) des autres éléments du résultat global vers le compte de résultats dans la même période au cours de laquelle le risque couvert a affecté le compte de résultats (ex : lorsque la charge d'intérêt variable est comptabilisée). La partie non efficace du bénéfice ou de la perte est comptabilisée directement en compte de résultats.

Lorsqu'un instrument de couverture ou lorsque la relation de couverture est arrivé(e) à échéance mais que la transaction couverte est toujours susceptible de se produire, le bénéfice ou la perte cumulé(e) reste en capitaux propres et n'est reclassifié(e) que quand la transaction couverte se réalise en conformité avec la politique ci-dessus. Si la transaction couverte n'est plus probable, le bénéfice ou la perte cumulé(e) comptabilisé(e) dans les autres éléments du résultat global est reclassifié(e) immédiatement dans le compte de résultats.

Comptabilité de la couverture de juste valeur Lorsqu'un instrument financier dérivé couvre l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé, tout bénéfice ou perte provenant de l'instrument de couverture est comptabilisé(e) en compte de résultats. L'élément couvert est déclaré à sa juste valeur dans le respect du risque qui a été couvert, duquel le bénéfice ou la perte a été comptabilisé(e) en compte de résultats.

Comptabilité de la couverture d'un investissement net Lorsqu'un passif en monnaie étrangère couvre un investissement net dans une opération étrangère, les différences de change de monnaies étrangères provenant de la conversion du passif vers la monnaie fonctionnelle sont comptabilisées directement dans les autres éléments du résultat global (écarts de conversion).

Lorsqu'un instrument financier dérivé couvre un investissement net dans une opération étrangère, la partie du bénéfice ou de la perte sur l'instrument de couverture qui est considéré constituer une couverture efficace est comptabilisée directement dans les autres éléments du résultat global (écarts de conversion), alors que la partie non efficace est comptabilisée dans le compte de résultats.

Les placements dans des instruments de capitaux propres ou les instruments dérivés liés à un instrument des autres éléments du résultat global et qui doivent être réglés par la remise d'un tel instrument, sont valorisés à leur coût quand ils n'ont pas de prix coté sur un marché actif et quand d'autres méthodes d'estimation raisonnable de la juste valeur sont clairement inappropriées ou inexploitable.

(AA) Information sectorielle

Les secteurs opérationnels font partie intégrante des activités de l'entreprise. Une information financière distincte est disponible pour ces secteurs et est régulièrement évaluée par la direction.

Le format de présentation des différents secteurs opérationnels d'AB InBev est géographique parce que les risques de l'entreprise et les taux de rendement liés aux activités sont essentiellement affectés par le fait qu'AB InBev opère dans différentes régions géographiques. Le système d'information interne vers le conseil d'administration et l'organisation du management de l'entreprise ont été mis en place en conséquence. Un secteur géographique est une composante distincte de l'entreprise qui s'est engagée à fournir des produits ou des services dans un environnement économique particulier, qui est soumis à des risques et des rendements différents de ceux des autres secteurs. En concordance avec IFRS 8 *Secteurs opérationnels*, les secteurs géographiques d'AB InBev servant de base à l'information sectorielle sont l'Amérique du Nord, l'Amérique latine Nord, l'Amérique latine Sud, l'Europe de l'Ouest, l'Europe centrale et de l'Est, l'Asie-Pacifique et les Activités d'Exportation & Sociétés Holding. Les actifs de l'entreprise sont essentiellement localisés dans les mêmes régions géographiques que leurs consommateurs.

Les résultats, les actifs et les passifs sectoriels comprennent les éléments directement liés à un secteur, ainsi que ceux qui peuvent y être alloués sur une base raisonnable. Les actifs non alloués comprennent les emprunts accordés portant intérêts, les titres de placement, les actifs d'impôt différé, les impôts à récupérer sur le résultat, la trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que les actifs dérivés. Les passifs non alloués comprennent les capitaux propres, les intérêts minoritaires, les emprunts reçus portant intérêts, les passifs d'impôt différé, les découverts bancaires, les impôts sur le résultat à payer ainsi que les passifs dérivés.

Les dépenses d'investissement sectorielles comprennent le coût total de l'investissement encouru pendant la période nécessaire à l'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles, à l'exception du goodwill.

(BB) Éléments non-récurrents

Les éléments non-récurrents sont présentés en fonction de l'appréciation du management selon leur taille ou leur incidence. De tels éléments sont rapportés directement dans le compte de résultats consolidé ou séparément dans les annexes afférentes au compte de résultats. Les transactions qui peuvent affecter les éléments non-récurrents sont principalement liées aux activités de restructuration, de dépréciation et de plus ou moins values relatives à la cession d'investissements.

(CC) Activités abandonnées et actifs non courants détenus en vue de la vente

Une activité abandonnée est une composante de l'entreprise qui a été cédée ou est classifiée comme détenue en vue de la vente. Elle représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte et fait partie d'un plan unique et coordonné de cession ou est une filiale acquise uniquement dans le but de la revente.

AB InBev classe un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue et si toutes les conditions de la norme IFRS 5 sont remplies. Un groupe destiné à être cédé est défini comme un groupe d'actifs destinés à être cédés, par la vente ou d'une autre manière, ensemble en tant que groupe dans une transaction unique, et les passifs directement liés à ces actifs qui seront transférés. Juste avant la classification en actif détenu en vue de la vente, l'entreprise évalue la valeur comptable de l'actif (ou de tous les actifs ou passifs du groupe destiné à être cédé) en conformité avec la norme IFRS applicable. Alors à partir de la classification initiale comme détenus en vue de la vente, les actifs non courants et les groupes destinés à être cédés sont comptabilisés à la valeur la plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de vente. Les pertes de valeur sur la classification initiale comme détenu en vue de la vente sont incluses en résultats. Le même principe est appliqué pour les bénéfices et pertes sur des réévaluations ultérieures. Des actifs non courants classés comme détenus en vue de la vente, ne sont plus dépréciés et amortis.

(DD) Normes IFRS récemment publiées

Dans la mesure où l'on s'attend à ce que de nouvelles dispositions des normes IFRS soient applicables dans le futur, elles ont été résumées ci-après. Par rapport à l'exercice se terminant le 31 décembre 2009, elles n'ont pas été appliquées pour la préparation des états financiers consolidés.

IFRS 3 révisé *Regroupements d'entreprises (2008)* IFRS 3 révisé *Regroupements d'entreprises (2008)* comporte les modifications suivantes qui auront probablement un impact sur les opérations d'AB InBev :

- La définition d'une entreprise a été élargie ce qui augmentera probablement le nombre d'acquisitions traitées en regroupements d'entreprises.
- La contrepartie éventuelle doit être évaluée à la juste valeur, les variations ultérieures étant comptabilisées en résultat.
- Les frais d'acquisition, autres que les frais d'émission d'actions ou de dettes, sont reconnus en charges lorsqu'ils seront encourus.
- Toute participation antérieure détenue dans la société acquise est évaluée à sa juste valeur, le gain ou la perte en résultant étant comptabilisé en résultat.
- Toute participation (minoritaire) ne donnant pas le contrôle est évaluée soit à la juste valeur, soit sur la base de sa part proportionnelle dans la juste valeur des actifs et des passifs identifiables de la société acquise, le choix s'effectuant transaction par transaction.

IFRS 3 révisée qui sera d'application obligatoire dans les états financiers consolidés 2010 d'AB InBev sera appliquée de façon prospective et en conséquence n'aura pas d'impact sur les périodes antérieures aux états financiers consolidés 2010 d'AB InBev.

IAS 27 révisé *Etats financiers consolidés et individuels (2008)* IAS 27 révisé *Etats financiers consolidés et individuels (2008)* prévoit que les modifications de la part d'intérêts d'AB InBev dans une filiale conduisant au maintien du contrôle soient comptabilisées comme des transactions portant sur les capitaux propres. Quand AB InBev perd le contrôle d'une filiale, toute participation conservée dans cette ancienne filiale est évaluée à sa juste valeur et tout gain ou perte est comptabilisé en résultat. Les amendements à IAS 27 qui seront d'application obligatoire dans les états financiers consolidés 2010 d'AB InBev ne devraient pas avoir d'impacts significatifs sur ceux-ci.

IFRIC 17 *Distributions en nature aux actionnaires* IFRIC 17 *Distributions en nature aux actionnaires* s'adresse au traitement des distributions en nature aux actionnaires. Un passif doit être comptabilisé quand le dividende a été autorisé de manière appropriée et n'est plus à la discrétion de l'entité, le passif devant être évalué à la juste valeur des actifs à distribuer. En dehors du champ d'application d'IFRIC 17, il existe des distributions dans lesquelles les biens distribués sont ultérieurement contrôlés par la même partie ou par des parties avant et après la distribution (transactions de contrôle commun). IFRIC 17 qui sera d'application obligatoire dans les états financiers consolidés 2010 d'AB InBev, avec application prospective, ne devrait pas avoir d'impacts significatifs sur ceux-ci.

IFRIC 18 *Transferts d'actifs des clients* IFRIC 18 *Transferts d'actifs des clients* s'applique à la comptabilisation par des fournisseurs d'accès des transferts d'immobilisations corporelles par des entités qui reçoivent de tels transferts de leurs clients. La comptabilisation des actifs dépend de celui qui détient les contrôles. Quand l'actif est comptabilisé par le fournisseur d'accès, ceci est mesuré à sa juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. Le moment de la constatation des produits y afférents dépend des faits et

des circonstances. IFRIC 18 qui sera d'application obligatoire dans les états financiers consolidés 2010 d'AB InBev, avec application prospective, ne devrait pas avoir d'impacts significatifs sur ceux-ci.

Amendement à IAS 39 Instruments financiers : comptabilisation et évaluation – « Eléments couverts éligibles » Amendement à IAS 39 *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation – Eléments couverts éligibles* précise comment les principes actuels qui sous-tendent la comptabilité de couverture doivent être appliqués dans des situations spécifiques (« éléments couverts éligibles »). L'amendement à IAS 39, qui sera d'application obligatoire dans les états financiers consolidés 2010 d'AB InBev, avec application rétrospective ne devrait pas avoir d'impacts significatifs sur ceux-ci.

Améliorations aux IFRS (2009) Améliorations aux IFRS (2009) sont une série de modifications mineures aux normes existantes. Ces changements qui seront d'application obligatoire dans les états financiers consolidés 2010 d'AB InBev ne devraient pas avoir d'impacts significatifs sur ceux-ci.

Amendements à IAS 32 Instruments financiers : Présentation – Classement des émissions de droits Amendements à IAS 32 *Instruments financiers : Présentation – Classement des émissions de droits* permettent aux droits, options ou warrants visant à acquérir un nombre fixe d'instruments de capitaux propres de la société pour un montant fixe, et ce dans n'importe quelle monnaie, d'être classifiés comme des instruments de capital, sous condition que l'entité offre au prorata à tous ses propriétaires existants de même classe d'instruments non dérivés de capitaux propres des droits, des options et des warrants. Ces amendements deviendront obligatoires pour les comptes consolidés 2010 d'AB InBev et ne devraient pas avoir d'impact significatif sur ceux-ci.

IFRIC 19 Extinction de passifs financiers au moyen d'instruments de capitaux propres IFRIC 19 *Extinction de passifs financiers au moyen d'instruments de capitaux propres* indique comment comptabiliser des dettes de swaps de capitaux propres. IFRIC 19, qui sera obligatoire pour les états financiers consolidés 2010 d'AB InBev, ne devrait pas avoir d'impact significatif sur ceux-ci.

IAS 24 révisé Information à fournir relative aux parties liées (2009) IAS 24 révisé *Information à fournir relative aux parties liées* réforme la définition d'une partie liée et modifie certaines conditions de publication de l'information pour les entités liées à une administration publique. IAS 24 révisé qui sera obligatoire pour les états financiers consolidés 2010 d'AB InBev, ne devrait pas avoir d'impact significatif sur ceux-ci.

Amendements à IFRIC 14 et IAS 19 – Le plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, les exigences de financement minimal et leur interaction Amendements à IFRIC 14 et IAS 19 – *Le plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, les exigences de financement minimal et leur interaction* suppriment les conséquences non intentionnelles résultant du traitement comptable des prépaiements lorsqu'il existe une exigence de financement minimal. Ces amendements aboutissent ainsi à ce que les prépaiements de contributions soient reconnus, sous certaines conditions, comme étant un actif et, sous d'autres conditions, comme étant une charge. Les amendements à IFRIC 14 et IAS 19 qui seront obligatoires pour les états financiers consolidés 2010 d'AB InBev, ne devraient pas avoir d'impact significatif sur ceux-ci.

IFRS 9 Instruments financiers IFRS 9 *Instruments financiers* est l'une des premières normes comptables publiées d'un ensemble de normes visant à remplacer IAS 39. IFRS 9 conserve mais simplifie le modèle de valorisation et établit deux catégories d'évaluation des actifs financiers : le coût amorti et la juste valeur. La catégorisation de ces actifs dépend du *business model* de la société et des caractéristiques contractuelles des flux de trésorerie rattachées aux actifs financiers. Les recommandations d'IAS 39 relatives à la dépréciation d'instruments financiers et à la comptabilisation de couverture restent applicables.

Pour toute adoption avant le 1er janvier 2012, les informations publiées aux périodes comptables antérieures doivent être réévaluées. Les normes IFRS 9 qui seront obligatoires pour les états financiers consolidés 2013 d'AB InBev, ne devraient pas avoir d'impact significatif sur ceux-ci.

4. Estimations comptables et jugements

La préparation des états financiers en conformité avec les normes IFRS, exige du management d'émettre des jugements, des estimations et des hypothèses qui affectent l'application des principes comptables et les montants rapportés des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les estimations et les hypothèses qui y sont liées sont basées sur l'expérience du passé et sur divers autres facteurs desquelles nous admettons que ceux-ci semblent raisonnables. Leurs résultats forment la base pour la prise de décision sur la valeur comptable des actifs et passifs qui ne peuvent pas être obtenue de façon explicite sur base d'autres sources. Les résultats actuels peuvent différer des résultats estimés.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont revues de façon continue. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées dans la période où les estimations sont revues si la révision affecte uniquement cette période ou dans la période de révision et les périodes futures si la révision affecte simultanément la période courante et les périodes futures.

Bien que chacun de ses principes comptables significatifs reflète des jugements, des estimations et des hypothèses, AB InBev croit que les principes comptables suivants reflètent les jugements, estimations et hypothèses les plus importants pour ses opérations et la compréhension de ses résultats : regroupements d'entreprises, immobilisations incorporelles, goodwill, stocks, dépréciations, provisions, paiements fondés sur des actions, avantages au personnel et comptabilisation d'impôts courants et différés.

Les justes valeurs d'immobilisations incorporelles indentifiables acquises sont basées sur une évaluation de flux futurs de trésorerie. Les analyses de dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles ayant une durée de vie indéfinie se réalisent annuellement, ou à tout moment, lorsqu'un événement lié à ces éléments survient, et ce dans le but de déterminer si la valeur comptable ne dépasse pas la valeur recouvrable. Ces évaluations se basent sur l'estimation de flux futurs de trésorerie.

L'entreprise emploie son jugement pour sélectionner une variété de méthodes incluant la méthode des flux monétaires actualisés et le modèle d'évaluation des options. Son jugement est également employé afin d'estimer la juste valeur de ses instruments financiers, dont l'évaluation porte principalement sur les conditions de marché existantes aux dates de bilan.

Les hypothèses actuarielles sont établies afin d'anticiper des événements futurs et sont utilisées dans le calcul des charges et dettes de pensions et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi. Les facteurs actuariels incluent des hypothèses portant sur le taux d'intérêt, sur le rendement attendu des actifs du régime de retraite, sur l'augmentation des coûts de soins de santé, sur l'augmentation future des avantages, sur la rotation du personnel et sur l'espérance de vie.

Les jugements faits par le management dans le cadre de l'application des IFRS ayant un impact significatif sur les états financiers et les estimations, présentant un risque important d'entraîner des ajustements significatifs au cours de l'année suivante, sont renseignés plus en détail dans les annexes ci-après.



5. Information sectorielle

L'information sectorielle est présentée par secteurs géographiques, en conformité avec l'information disponible et régulièrement évaluée par le principal décideur opérationnel. Les activités d'AB InBev s'opèrent sur sept zones distinctes. Le management régional et opérationnel est responsable de la gestion de la performance, des risques sous-jacents et de l'efficacité des opérations. En interne, le management d'AB InBev emploie des indicateurs de performance tels que le bénéfice d'exploitation normalisé (EBIT normalisé) et l'EBITDA normalisé comme mesure de performance des secteurs afin de prendre des décisions concernant l'allocation des ressources. Ces indicateurs sont réconciliés au bénéfice par zone dans le tableau ci-dessous (les différences peuvent apparaître dans les additions dû aux arrondis).

Millions d'USD, excepté pour les volumes (million d'hl.) et les équivalents temps plein (unités d'ETP)	Amérique du Nord		Amérique latine Nord		Amérique latine Sud	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008
Volume	135	27	110	102	33	34
Produits	15 486	3 753	7 649	7 664	1 899	1 855
Coûts des ventes	(7 525)	(1 586)	(2 487)	(2 634)	(735)	(782)
Frais de distribution	(792)	(499)	(781)	(916)	(166)	(145)
Frais commerciaux et de marketing	(1 694)	(430)	(1 016)	(837)	(182)	(191)
Frais administratifs	(636)	(155)	(551)	(418)	(73)	(72)
Autres produits / (charges) d'exploitation	54	(4)	243	208	(12)	11
Bénéfice d'exploitation normalisé (EBIT)	4 894	1 079	3 056	3 067	731	676
Éléments non-récurrents	62	(220)	109	(27)	(7)	(4)
Bénéfice d'exploitation (EBIT)	4 956	859	3 165	3 040	724	672
Charges financières nettes	(567)	(97)	(353)	(590)	(92)	(43)
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	514	57	–	–	–	1
Bénéfice avant impôts	4 903	819	2 811	2 450	632	630
Impôts sur le résultat	(1 519)	(151)	(521)	(303)	(184)	(189)
Bénéfice	3 384	668	2 290	2 147	448	441
EBITDA normalisé	5 868	1 308	3 492	3 540	875	808
Éléments non-récurrents	62	(220)	109	(27)	(7)	(4)
Dépréciations non-récurrentes	–	–	–	–	–	–
Amortissements, pertes de valeur et dépréciations	(974)	(229)	(437)	(473)	(144)	(132)
Charges financières nettes	(567)	(97)	(353)	(590)	(92)	(43)
Part du résultat des entreprises associées	514	57	–	–	–	1
Charges d'impôt sur le résultat	(1 519)	(151)	(521)	(303)	(184)	(189)
Bénéfice	3 384	668	2 290	2 147	448	441
Marge EBITDA (normalisé) en %	37,9%	34,9%	45,7%	46,2%	46,1%	43,6%
Actifs sectoriels	72 222	69 633	16 221	12 052	3 766	3 841
Éliminations intersectorielles						
Actifs non alloués						
Total de l'actif						
Passifs sectoriels	5 250	6 075	3 819	2 470	785	763
Éliminations intersectorielles						
Passifs non alloués						
Total du passif						
Dépenses brutes d'investissement	342	318	499	615	155	285
Dotations aux / (reprises de) provisions	(24)	157	53	88	3	6
ETP	19 597	21 871	28 460	28 517	7 780	7 554

Les produits nets des activités brassicoles se sont élevés à 32 228m d'USD, alors que les revenus nets des autres activités (boissons non alcoolisées et autres activités) s'élevaient à 4 530m d'USD.

Les produits nets attribuables aux clients externes d'AB InBev dans son marché domestique (Belgique) et les actifs non-récurrents situés sur ce même marché représentent respectivement 1 015m d'USD et 1 557m d'USD.

Europe de l'Ouest		Europe centrale et de l'Est		Asie-Pacifique		Activités d'exportation et sociétés holding		Consolidé	
2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008
33	34	40	46	53	37	5	5	409	285
4 312	4 754	2 492	3 267	1 985	1 494	2 936	720	36 758	23 507
(1 962)	(2 232)	(1 194)	(1 693)	(1 052)	(812)	(2 243)	(597)	(17 198)	(10 336)
(457)	(592)	(241)	(410)	(142)	(99)	(93)	(64)	(2 671)	(2 725)
(798)	(943)	(485)	(660)	(542)	(333)	(275)	(116)	(4 992)	(3 510)
(389)	(345)	(171)	(176)	(142)	(101)	(349)	(211)	(2 310)	(1 478)
(107)	(144)	(121)	(132)	36	26	568	475	661	440
599	498	281	196	144	175	543	207	10 248	5 898
(56)	(275)	(1)	(10)	(47)	(22)	1 261	–	1 321	(558)
543	223	279	186	96	153	1 805	207	11 569	5 340
(299)	(504)	(37)	(97)	(10)	(9)	(3 061)	(260)	(4 419)	(1 600)
(1)	–	–	1	–	–	–	1	513	60
244	(281)	243	90	86	144	(1 256)	(52)	7 663	3 800
(73)	130	(48)	(42)	(76)	(72)	636	(47)	(1 786)	(674)
171	(151)	195	48	10	72	(620)	(99)	5 877	3 126
983	948	599	571	349	341	870	295	13 037	7 811
(56)	(275)	(1)	(11)	(47)	(22)	1 290	–	1 350	(560)
–	–	–	1	–	–	(29)	–	(29)	1
(384)	(450)	(319)	(374)	(206)	(166)	(326)	(88)	(2 789)	(1 912)
(299)	(504)	(37)	(97)	(10)	(9)	(3 061)	(260)	(4 419)	(1 600)
(1)	–	–	1	–	–	–	1	513	60
(73)	130	(48)	(42)	(76)	(72)	636	(47)	(1 786)	(674)
171	(151)	195	48	10	72	(620)	(99)	5 877	3 126
22,8%	19,9%	24,1%	17,5%	17,6%	22,8%	–	–	35,5%	33,2%
5 889	6 169	2 484	3 804	3 549	5 344	4 189	8 210	108 320	109 053
								(2 089)	(1 308)
								6 294	5 415
3 067	2 577	418	722	1 143	1 108	3 134	1 389	112 525	113 160
								17 616	15 104
								(2 089)	(1 308)
								96 998	99 364
								112 525	113 160
246	537	175	503	224	282	67	79	1 708	2 619
59	142	–	19	47	22	69	33	207	467
7 551	8 965	10 588	16 054	40 859	41 588	1 654	12 050	116 489	136 599

6. Acquisitions et cessions de filiales

Le tableau ci-dessous résume l'impact des acquisitions sur les états financiers d'AB InBev au 31 décembre 2009 et 2008 :

Millions d'USD	2009 Total des acquisitions	2008 Total des acquisitions (Ajusté)	2008 Total des acquisitions (Reporté)
Actifs non-courants			
Immobilisations corporelles	15	11 140	11 143
Immobilisations incorporelles	13	21 839	21 875
Participations dans des entreprises mises en équivalence	(12)	7 078	7 075
Créances commerciales et autres créances	–	177	196
Actifs courants			
Impôts sur le résultat à récupérer	–	320	320
Stocks	4	1 195	1 230
Créances commerciales et autres créances	4	1 254	1 264
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6	494	494
Actifs détenus en vue de la vente	–	21	21
Intérêts minoritaires	–	(48)	(48)
Dettes non-courantes			
Emprunts portant intérêts	(2)	(6 288)	(6 274)
Avantages au personnel	(1)	(1 694)	(1 720)
Dettes commerciales et autres dettes	–	(75)	–
Provisions	(1)	(146)	(146)
Passifs d'impôts différés	(1)	(12 331)	(11 838)
Dettes courantes			
Impôts sur le résultat à payer	(2)	–	–
Dettes commerciales et autres dettes	(5)	(3 199)	(3 167)
Actifs et passifs nets identifiables	18	19 737	20 425
Goodwill sur les acquisitions	17	33 008	32 320
Trésorerie nette relative aux acquisitions de l'exercice précédent	579	–	–
Trésorerie prévue au cours des exercices suivants relative aux acquisitions	–	(625)	(625)
Contreparties payées en trésorerie	614	52 120	52 120
Trésorerie acquise	(6)	(494)	(494)
Flux nets de trésorerie sortants	608	51 626	51 626

Acquisition d'Anheuser-Busch

Le 18 novembre 2008, InBev a finalisé son regroupement avec Anheuser-Busch, suite à l'approbation des actionnaires des deux sociétés. A partir de cette date, les résultats d'Anheuser-Busch sont inclus dans les résultats d'AB InBev. Le regroupement a donné naissance au leader mondial de la bière et à l'une des cinq plus grandes sociétés mondiales de biens de consommation. InBev a changé son nom en Anheuser-Busch InBev, reflétant l'héritage et les traditions d'Anheuser-Busch.

Conformément à la convention de fusion, toutes les actions d'Anheuser-Busch ont été acquises pour un montant de 70 USD par action représentant un montant total d'approximativement 52,5 milliards d'USD. AB InBev a financé la fusion par des prélèvements de fonds sur les conventions de dette senior et la convention de crédit relais mise en place pour financer l'acquisition (voir aussi l'annexe 24 *Emprunts portant intérêts*). Le 18 novembre 2008, le crédit relais de 9,8 milliards d'USD a été remboursé avec les produits de l'émission de 986 109 272 nouvelles actions AB InBev (8,71 milliards d'USD). Conformément à sa politique en matière de gestion du risque, AB InBev a fait correspondre ses ressources (émission d'actions en EUR) et ses emplois (remboursement du crédit relais de 9,8 milliards d'USD) en couvrant par anticipation son exposition au taux de change entre l'EUR et l'USD à un taux moyen de 1,5409 USD par EUR.

Les coûts de transaction pour l'acquisition et les coûts liés à l'accord de financement s'élèvent approximativement à 1,2 milliards d'USD dont 0,3 milliards d'USD ont été alloués au goodwill, 0,1 milliard d'USD se rapportent à l'augmentation de capital, 0,1 milliard d'USD représentent les commissions d'engagement sur les dettes sénior et le prêt relais et les frais de mise en place du prêt relais et sont comptabilisés dans le compte de résultats 2008 et 0,7 milliard d'USD représentent les frais de mise en place de la dette sénior et sont comptabilisés dans le compte de résultats dans la rubrique « Accroissement de la valeur temps des charges relatives aux obligations futures » sur la durée de vie attendue du financement sur base d'un taux d'intérêt effectif.

En outre, conformément à la convention de fusion AB InBev a pris en charge certaines obligations de 2008 relatives à la période précédant la fusion. Ces obligations ont été estimées à 66m d'USD dont 10m d'USD ont été comptabilisés dans la balance d'ouverture et ont été réglés en numéraire et 56m d'USD seront réglés en options d'AB InBev. L'émission d'options a été approuvée par les actionnaires d'AB InBev lors de l'assemblée générale des actionnaires du 28 avril 2009.

Au 31 décembre 2008, la société était en train de finaliser l'allocation du prix d'acquisition aux éléments individuels de l'actif acquis et du passif assumé suivant les principes de l'IFRS 3. L'allocation provisoire du prix d'achat inclus au bilan 2008 était basée sur les meilleures estimations du management d'AB InBev avec l'apport des évaluations faites par des experts indépendants.

En 2009, la société a finalisé l'allocation du prix d'acquisition en accord avec la norme IFRS 3. La norme IFRS 3 requiert de l'acquéreur, un ajustement rétrospectif des montants provisoirement reconnus à la date d'acquisition, et ce dans le but de refléter les informations nouvelles obtenues depuis cette date et en relation avec des faits et circonstances relatifs à l'acquisition. Le tableau suivant présente l'allocation finale du prix d'acquisition des activités d'Anheuser-Busch et détaille les ajustements appliqués rétrospectivement à l'allocation tels que définis au 18 novembre 2008 :

Millions d'USD	Allocation provisoire (Rapporté)	Ajustements	Allocation finale du prix d'acquisition (Ajusté)
Actifs non-courants			
Immobilisations corporelles	11 143	(3)	11 140
Immobilisations incorporelles	21 867	(36)	21 831
Participations dans des entreprises mises en équivalence	7 075	3	7 078
Créances commerciales et autres créances	196	(19)	177
Actifs courants			
Impôts sur le résultat à récupérer	320	–	320
Stocks	1 230	(35)	1 195
Créances commerciales et autres créances	1 264	(10)	1 254
Trésorerie et équivalents de trésorerie	494	–	494
Actifs détenus en vue de la vente	21	–	21
Intérêts minoritaires	(48)	–	(48)
Dettes non-courantes			
Emprunts portant intérêts	(6 274)	(14)	(6 288)
Avantages au personnel	(1 720)	26	(1 694)
Dettes commerciales et autres dettes	–	(75)	(75)
Provisions	(146)	–	(146)
Impôts différés	(11 838)	(493)	(12 331)
Dettes courantes			
Dettes commerciales et autres dettes	(3 167)	(32)	(3 199)
Actifs et passifs nets identifiés	20 417	(688)	19 729
Goodwill sur les acquisitions	32 235	688	32 923
Contreparties payées en trésorerie	52 652	–	52 652

Etant donné la nature des ajustements, l'impact de ceux-ci sur le compte de résultats consolidé au 31 décembre 2008 n'est pas significatif.

La transaction dégage un goodwill d'une valeur de 32,9 milliards d'USD, alloués essentiellement aux activités aux Etats-Unis. Les facteurs contribuant à la reconnaissance du goodwill comprennent l'acquisition du savoir-faire des travailleurs et les primes payées pour les gains liés à de futures synergies dégagées par l'intégration des activités d'Anheuser-Busch. L'estimation du management des gains économiques futurs justifiant la reconnaissance du goodwill repose partiellement sur la réduction de coût espérée au travers de l'implémentation de meilleures pratiques de AB InBev, telles que, et entre autres, le programme de ZBB (zero based budgeting), des initiatives visant à développer l'efficacité, la standardisation des activités brassicoles, la réduction des coûts et la maximisation de la puissance d'achats. Le goodwill provient également de la comptabilisation des passifs d'impôt différé, relatifs aux ajustements de juste valeur effectués sur l'acquisition des immobilisations incorporelles, pour lesquelles l'amortissement ne peut être considéré comme une charge fiscalement déductible.

Les valorisations des immobilisations corporelles, des immobilisations incorporelles, des participations dans des entreprises mises en équivalence, des emprunts portant intérêts et des avantages au personnel et des autres éléments de l'actif et du passif se basent sur la meilleure estimation du management d'AB InBev, avec l'apport de tierces parties.

Les marques à durée d'utilité indéterminée représentent la majorité des immobilisations incorporelles. La valorisation des marques à durée d'utilité indéterminée se base sur une série de facteurs, incluant l'histoire de la marque, le plan opérationnel et les pays où la marque est vendue. Les marques à durée d'utilité indéterminée incluent la famille de marques Budweiser (y compris la marque Bud et Bud Light), la famille de marques Michelob, la famille de marques Busch et la famille de marques Natural et leur juste valeur a été estimée à 21,4 milliards d'USD. La valeur des contrats de distribution et des contrats favorables a été estimée à 439m d'USD. Ceux-ci sont amortis sur la durée de vie des contrats qui varie entre 3 et 18 ans.

Au cours de l'exercice 2009, le passif d'impôt différé relatif à l'acquisition a été revu et AB InBev a déterminé qu'un taux d'impôt de 38,9 % devait être appliqué à la majorité des ajustements à la juste valeur, et ce sur base d'analyse des taux d'imposition nationaux et fédéraux applicables au moment de l'acquisition. Qui plus est, AB InBev a également reconnu des passifs d'impôt différé supplémentaires sur ses investissements dans les entreprises associées (incluant Modelo), pour un montant de 484m d'USD.

Les montants versés relatifs à l'acquisition des activités AB s'élèvent à 52,7 milliards d'USD, dont 52,1 milliards d'USD ont été payés en 2008 et 0,6 milliard d'USD ont été versés en 2009.

Acquisitions 2009

En mars 2009, la société a acquis Corporación Boliviana de Bebidas pour un montant total de 27m d'USD. Les coûts directement liés à cette acquisition sont inférieurs à 1m d'USD. Le goodwill comptabilisé pour cette acquisition s'élève à 9m d'USD.

La société a également fait l'acquisition de distributeurs locaux. Comme les distributeurs concernés ont été immédiatement intégrés dans les opérations de la société, aucune comptabilité distincte n'est élaborée quant à leur contribution au bénéfice d'AB InBev. Le goodwill comptabilisé pour ces acquisitions s'élève à 8m d'USD.

Les sommes nettes déboursées en relation avec les acquisitions de l'exercice précédent pour un montant de 579m d'USD reflètent d'une part les paiements exécutés au profit des anciens actionnaires d'Anheuser-Busch, qui à la date du 31 décembre 2008 n'avaient pas encore fait valoir leurs droits, et d'autre part le règlement des coûts de transaction relatifs à l'acquisition Anheuser-Busch.

Acquisitions 2008

Les acquisitions suivantes ont eu lieu en 2008 :

- L'entreprise a acquis divers distributeurs locaux dans le monde entier. Comme les distributeurs concernés ont été immédiatement intégrés dans les opérations de la société, aucune comptabilité distincte n'est élaborée quant à leur contribution au bénéfice d'AB InBev. Le goodwill comptabilisé pour ces transactions est de 85m d'USD. Les autres immobilisations incorporelles identifiées n'étaient pas significatives.
- En janvier 2008, AmBev a conclu un accord pour l'acquisition des marques Cintra. La finalisation de la comptabilisation du regroupement d'entreprises de 2007 avec Cintra a abouti à la comptabilisation d'immobilisations incorporelles pour un montant de 8m d'USD. Au mois de mai 2008, les marques Cintra ont été vendues.

Cessions 2009

Le tableau ci-dessous résume l'impact des cessions sur les états financiers d'AB InBev au 31 décembre 2009 et 2008 :

Million d'USD	2009 Oriental Brewery	2009 Busch Entertainment	2009 Europe centrale	2009 Autres cessions	2009 Total cessions	2008 Total cessions
Actifs non-courants						
Immobilisations corporelles	–	(1 889)	(595)	–	(2 484)	(3)
Goodwill	–	–	(166)	–	(166)	–
Immobilisations incorporelles	–	(470)	(39)	(1)	(510)	(1)
Placements	–	–	(1)	–	(1)	–
Actifs d'impôts différés	–	–	(5)	–	(5)	–
Créances commerciales et autres créances	–	(3)	(15)	(1)	(19)	–
Actifs courants						
Impôts sur le résultat à récupérer	–	–	(3)	–	(3)	–
Stocks	–	(33)	(75)	(1)	(109)	(1)
Créances commerciales et autres créances	–	(82)	(138)	3	(217)	(3)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(75)	–	(334)	(7)	(416)	–
Actifs détenus en vue de la vente	(1 396)	–	–	(58)	(1 454)	–
Dettes non-courantes						
Emprunts portant intérêts	–	–	1	–	1	–
Dettes commerciales et autres dettes	–	–	5	–	5	–
Provisions	–	–	4	–	4	–
Passifs d'impôts différés	–	–	8	–	8	–
Dettes courantes						
Découverts bancaires	43	–	13	–	56	–
Emprunts portant intérêts	–	–	–	4	4	–
Impôts sur le résultat à payer	–	–	21	–	21	–
Dettes commerciales et autres dettes	–	195	190	1	386	3
Provisions	–	–	5	–	5	–
Passifs détenus en vue de la vente	159	–	–	60	219	–
Actifs et passifs nets identifiables	(1 269)	(2 282)	(1 124)	0	(4 675)	(5)
Perte/(bénéfice) sur cessions	(428)	–	(1 088)	(1)	(1 517)	4
Trésorerie (acquise)/cédée	–	–	–	–	–	(46)
Rétributions reçues, versées en trésorerie	(1 697)	(2 282)	(2 212)	(1)	(6 192)	(47)
Trésorerie cédée	32	–	322	7	361	–
Trésorerie à recevoir	225	–	374	–	599	–
Trésorerie nette reçue	(1 440)	(2 282)	(1 516)	6	(5 232)	(47)

AB InBev a annoncé le 24 juillet 2009 avoir finalisé la cession d'Oriental Brewery à Kohlberg Kravis Roberts & Co.L.P. pour un montant de 1,8 milliards d'USD, dont 1,5 milliards d'USD en trésorerie et 0,3 milliard d'USD furent reçus en créance non garantie. Suite à cette cession, AB InBev a reconnu une plus-value d'approximativement 428m d'USD.

Le 1er décembre 2009, AB InBev a finalisé la cession de sa filiale détenue indirectement à 100 %, Busch Entertainment Corporation, à une entité détenue par Blackstone Capital Partners V L.P. pour un montant de 2,7 milliards d'USD. Le prix de cession comprend un paiement en trésorerie de 2,3 milliards d'USD et un droit de participer au retour sur investissement initial de Blackstone Capital Partners, plafonné à 400m d'USD. Aucune plus-value n'a été comptabilisée sur cette cession, le prix de vente étant équivalent à la valeur nette comptable de la société cédée.

Au 2 décembre 2009, AB InBev a finalisé la cession de ses activités en Europe centrale à CVC Capital Partners pour une valeur d'entreprise de 2,2 milliards d'USD, dont 1,6 milliards d'USD en trésorerie, 448m d'USD en créance non garantie avec une maturité de 6 années et 165m d'USD représentant la valeur des intérêts minoritaires. La société a également perçu un droit à de futurs paiements, pouvant atteindre un montant allant jusqu'à 800m d'USD et conditionnel au retour sur investissement initial de CVC. Suite à cette cession, AB InBev a comptabilisé une plus-value d'approximativement 1,1 milliards d'USD.

Autres cessions 2009 La cession du réseau de distribution de la société française (Cafeln) en 2008 fut clôturée en février 2009. L'impact du prix de cession est reflété dans les variations d'actif et de passif telles que reprises dans le tableau ci-avant. Il n'y eut pas de plus-value comptabilisé suite à cette cession, le prix de cession étant équivalent à la valeur nette comptable de la société cédée.

Au cours de l'exercice, la société a également cédé des distributeurs locaux. Considérées de façon individuelle ou collective, ces cessions furent sans impact significatif. L'impact de ces cessions est reflété dans les variations d'actif et de passif telles que reprises dans le tableau ci-avant.

Cessions 2008 La trésorerie nette reçue des cessions de 47m d'USD se rapporte à la vente de deux grossistes en Europe de l'Ouest et à l'encaissement partiel de la créance résiduelle liée à la vente d'Immobrew en 2007.

7. Autres produits / (charges) d'exploitation

Millions d'USD	2009	2008
Subventions de l'état	155	142
Produits provenant des licences	84	40
(Dotations aux)/reprises de provisions	159	–
Plus-values nettes sur la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	123	87
Produits nets de location et d'autres produits d'exploitation	140	171
	661	440
Frais de recherche exposés	159	75

Les subventions de l'état sont principalement liées aux avantages fiscaux accordés par certaines provinces brésiliennes en relation avec les activités et les investissements que l'entreprise effectue dans ces provinces.

Les (dotations) / reprises de provisions comprennent un gain résultant de la modification d'un plan de soins de santé post-retraite aux États-Unis pour un total de 164m d'USD.

En 2009, la société a pris en charges 159m d'USD de frais de recherche, par rapport à 75m d'USD en 2008. Une partie de ces frais ont été dépensés dans le cadre d'études de marché, mais la majorité est affectée à l'innovation dans les domaines de l'optimisation des processus essentiellement d'un point de vue des capacités, à des développements de nouveaux produits et à des innovations dans le domaine du packaging.

8. Éléments non-récurrents

L'IAS 1 *Présentation des états financiers* requiert que les éléments significatifs de revenus et de dépenses soient présentés séparément. Les éléments non récurrents sont des éléments qui, selon la direction, doivent être présentés en vertu de leur taille ou leur incidence afin que l'utilisateur obtienne une bonne compréhension de l'information financière. La société estime que ces éléments sont d'importance en nature, et, par conséquent, la direction a exclu ces éléments du secteur auquel ils appartiennent pour la mesure de la performance tel que mentionné à l'annexe 5 *Information sectorielle*.

Les éléments non récurrents inclus dans le compte de résultat sont les suivants :

Million d'USD	2009	2008
Charges de restructuration (pertes de dépréciations inclus)	(153)	(457)
Ajustements de juste valeur	(67)	(43)
Cession d'activités et vente d'actifs	1 541	(38)
Litiges	–	(20)
Impact sur le résultat d'exploitation	1 321	(558)
Charges financières non-récurrentes	(629)	(187)
Charges d'impôts non-récurrentes	29	145
Charges des intérêts minoritaires non-récurrentes	(35)	16
Impact net sur le résultat attribuable aux porteurs de capitaux propres d'AB InBev	686	(584)

Les charges de restructuration de 2009 (153)m d'USD concernent principalement l'intégration d'Anheuser-Busch, le réalignement des structures et procédures et l'externalisation d'activités au niveau du siège central mondial, de l'Europe de l'Ouest et de la région Asie-Pacifique. Ces changements visent à éliminer les doublons et les redondances dans les procédures et activités, tant au sein des fonctions qu'au sein des zones. Les coûts non récurrents résultants de cet ensemble de décisions nous permettront de disposer à l'avenir d'une base de coûts plus faible et nous permettront, en outre, de nous concentrer sur les activités de base de AB InBev, de disposer d'un processus décisionnel plus rapide et d'une amélioration de l'efficacité, du service et de la qualité.

Les ajustements de juste valeur IFRS reconnus en 2009 pour un total de (67)m d'USD, ont trait aux avantages salariaux non récurrents comptabilisés conformément à la norme IFRS 2, suite aux modifications des conditions d'acquisition des droits sur certains plans de paiement fondés sur actions.

Les cessions d'activités et ventes d'actifs en 2009 ont généré un revenu non récurrent de 1 541m d'USD provenant essentiellement de la vente des actifs d'InBev USA LLC (opérant également sous le nom de Labatt USA) à une filiale de KPS Capital Partners, LP (54m d'USD), de la vente de la filiale coréenne Oriental Brewery à une filiale de Kohlberg Kravis Roberts & Co. LP (428m d'USD) et de la vente des activités en Europe centrale à CVC Capital Partners (1 088m d'USD), déduction faite des coûts liés aux cessions.

Au cours du 4ème trimestre de 2009, AB InBev a utilisé les encaissements provenant de ces cessions d'activités et ventes d'actifs pour rembourser, par anticipation, une partie des dettes senior souscrites pour financer l'acquisition d'Anheuser-Busch. Ces paiements anticipés ont aboutis à la reconnaissance de 629m d'USD de coûts financiers non-récurrents comprenant 474m d'USD de pertes de couverture du fait que les swaps de taux d'intérêt utilisés pour la couverture de cette partie remboursée anticipativement ne sont plus efficaces, 145m d'USD de dépenses à l'accroissement accéléré de la valeur temps des charges relatives aux obligations futures et 10m d'USD de perte sur les couvertures qui ne peuvent plus être considérée comme efficaces suite à la vente des activités en Europe centrale à CVC Capital Partners.

Les frais de restructuration non-récurrents de 2008 comprennent 182m d'USD de coûts résultant principalement du réalignement des structures et procédures et de l'externalisation d'activités en Europe de l'Ouest, au niveau du siège central mondial et dans la zone Asie-Pacifique, ainsi qu'une provision de 195m d'USD provenant de l'intégration d'Anheuser-Busch. Les charges de restructuration de 2008 comprennent également une dépréciation de 80m d'USD liée à la restructuration du réseau de distribution intégré d'AB InBev (« Cafeln ») en France.

Les ajustements IFRS de juste valeur reconnus en 2008 pour un total de (43)m d'USD, étaient relatifs à l'impact non-récurrent de la réévaluation des stocks d'Anheuser-Busch en conformité avec les normes IFRS.

Les cessions d'actifs et d'activités en 2008 ont donné lieu à une perte nette de 38m d'USD. Cette perte était en partie liée à des pertes reconnues dans le cadre de la réorganisation en France mentionné ci-dessus (10m d'USD). En outre, des pertes additionnelles liées aux cessions d'activités et ventes d'actifs des années précédentes ont été reconnues en 2008.

Le bénéfice d'exploitation au 31 décembre 2008 a été négativement impacté par des provisions pour litiges à hauteur de 20m d'USD.

Suite à l'acquisition d'Anheuser-Busch, la société a comptabilisé des coûts financiers nets non-récurrents de 187m d'USD en 2008. Ces frais étaient liés pour 119m d'USD aux commissions d'engagement sur les dettes senior et sur le prêt relais et les frais de mise

en place du prêt relais. En outre, une perte de 68m d'USD a été comptabilisée pour l'inefficacité des couvertures du financement d'Anheuser-Busch avant la date de l'acquisition.

Tous les montants ci-dessus sont avant impôts sur le résultat. Les éléments non-récurrents au 31 décembre 2009 ont eu pour effet de réduire le montant de l'impôt sur le résultat à concurrence de 29m d'USD, tandis qu'au 31 décembre 2008, les éléments non-récurrents avaient réduit le montant de l'impôt sur le résultat à concurrence de 145m d'USD.

Les intérêts minoritaires sur les éléments non-récurrents s'élèvent à (35)m d'USD en 2009 contre 16m d'USD en 2008.

9. Charges salariales et autres avantages sociaux

Millions d'USD	2009	2008 ¹
Salaires et appointements	(3 835)	(2 445)
Cotisations à la sécurité sociale	(587)	(480)
Autres frais salariaux	(805)	(390)
Dépenses de pension pour régimes à prestations définies	1	(119)
Charges liées aux paiements fondés sur des actions	(208)	(62)
Cotisations aux régimes à cotisations définies	(43)	(17)
	(5 477)	(3 513)
Nombre d'équivalents temps plein à fin d'année (ETP)	116 89	136 599

Le nombre d'équivalents temps plein à fin d'année peut être réparti comme suit :

	2009	2008 ¹
AB InBev SA (maison mère)	261	346
Autres filiales	114 260	134 416
Sociétés consolidées proportionnellement	1 968	1 837
	116 489	136 599

L'annexe 5 *Information sectorielle* contient la répartition des ETP par secteur géographique.

10. Complément d'information sur les charges d'exploitation

Les amortissements, les pertes de valeur et les dépréciations sont inclus sous les rubriques mentionnées ci-dessous du compte de résultats 2009 :

Millions d'USD	Amortissements et dépréciation des immobilisations corporelles	Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles	Dépréciations sur goodwill
Coûts des ventes	1 996	16	-
Frais de distribution	111	-	-
Frais commerciaux et de marketing	256	63	-
Frais administratifs	145	187	-
Autres produits/(charges) d'exploitation	15	-	-
Éléments non-récurrents	23	6	-
	2 546	272	-

Les frais d'amortissements et de dépréciations des immobilisations corporelles incluent 7m d'USD de réallocation, au coût complet, des frais d'amortissements et de dépréciations dans le coût des ventes.

¹ Ajusté pour se conformer à la présentation 2009.

Les amortissements, et dépréciations étaient inclus sous les rubriques mentionnées ci-dessous du compte de résultats 2008 :

Millions d'USD	Amortissements et dépréciation des immobilisations corporelles	Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles	Dépréciations sur goodwill
Coûts des ventes	1 221	3	–
Frais de distribution	124	–	–
Frais commerciaux et de marketing	288	67	–
Frais administratifs	114	89	–
Autres produits/(charges) d'exploitation	–	–	7
Éléments non-récurrents	(1)	–	–
	1 746	159	7

Les frais d'amortissements et de dépréciations des immobilisations corporelles incluent (7)m d'USD de réallocation, au coût complet, des frais d'amortissements et de dépréciations dans le coût des ventes.

11. Charges et produits financières

Pris en résultats Charges financières

Millions d'USD	2009	2008
Charges d'intérêt	(3 522)	(1 317)
Activation des coûts d'emprunts	4	–
Accroissement de la valeur temps des charges relatives aux obligations futures	(381)	(127)
Charges sur des instruments de couverture ne faisant pas partie d'une relation de comptabilité de couverture	(200)	(36)
Charges liées à l'inefficacité des couvertures	(46)	(30)
Imposition des transactions financières	(25)	(39)
Pertes nettes sur change	–	(96)
Autres, y compris les frais bancaires	(121)	(56)
	(4 291)	(1 701)
Charges financières non-récurrentes	(629)	(187)
	(4 920)	(1 888)

Les charges financières ont augmentées de 3 032m d'USD par rapport à l'exercice précédent en raison de l'acquisition d'Anheuser-Busch en Novembre 2008. À la suite de cette acquisition, AB InBev a supporté des charges d'intérêt supplémentaires à concurrence de 2 205m d'USD ainsi que des charges de 254m d'USD relatifs à l'accroissement de la valeur temps des emprunts existants de la société Anheuser-Busch et du financement de l'acquisition (voir aussi l'annexe 6 *Acquisitions et cessions de filiales*).

En 2009, AB InBev a encouru des pertes de couverture de 474m d'USD sur les swaps de taux d'intérêt qui sont devenus inefficaces et des charges d'accroissement supplémentaires de 145m d'USD, les deux étant liées au remboursement anticipé d'une partie des dettes senior liées à l'acquisition de Anheuser-Busch. Ces montants ont été comptabilisés à titre de charges financières non récurrentes. Pour les autres charges financières non récurrentes veuillez vous référer à l'annexe 8 *Éléments non-récurrents*.

À compter de 2009, la société a adopté la norme IAS 23 révisée *Coûts d'emprunt* qui exige l'activation dans valeur d'acquisition d'un actif éligible des charges d'intérêts directement attribuable à l'acquisition, la construction ou la production dudit actif. L'activation des coûts d'emprunts s'est élevée à 4m d'USD.

Les pertes sur les instruments de couverture ne faisant pas partie d'une relation de comptabilité de couverture ont augmenté de 164m d'USD par rapport à 2008 essentiellement en raison de l'écart défavorable des taux d'intérêt sur contrats de change.

Les charges d'intérêt sont présentées nettes de l'effet des instruments financiers dérivés des taux d'intérêt qui couvrent le risque de taux d'intérêts d'AB InBev – voir aussi l'annexe 29 *Risques provenant d'instruments financiers*.

Les charges d'intérêts comptabilisées sur les passifs financiers couverts et non couverts ainsi que les charges d'intérêts nettes relatives aux instruments dérivés de couvertures sont détaillées ci-dessous :

Millions d'USD	2009	2008
Coût amorti des passifs financiers – non couverts	(1 780)	(794)
Couverture de juste valeur – éléments couverts	(216)	(121)
Couverture de juste valeur – instruments de couverture	(36)	(141)
Couvertures de flux de trésorerie – éléments couverts	(577)	(155)
Couvertures de flux de trésorerie – instruments de couverture (sortis des capitaux propres)	(580)	53
Couvertures nettes d'investissement – instruments de couverture (composant d'intérêt)	(54)	(44)
Éléments couverts ne faisant pas partie d'une relation de comptabilité de couverture – couvertures économiques	–	(102)
Instruments de couverture ne faisant pas partie d'une relation de comptabilité de couverture – couvertures économiques	(279)	(13)
	(3 522)	(1 317)

La charge d'intérêts comptabilisée sur la dette couverte et les instruments de couverture de juste valeur concerne principalement des obligations de 750m de livres sterling, la part de 550m d'USD de Private Placement dans AB InBev venant à échéance en 2017, des obligations d'AmBev de 500m d'USD venant à échéance en 2011, de 500m d'USD venant à échéance en 2013 et de 300m de real brésiliens venant à échéance en 2017.

La charge d'intérêts relative aux couvertures de flux de trésorerie est principalement liée à la couverture des dettes seniors et du crédit syndiqué en EUR. La charge d'intérêts relative aux couvertures nettes des investissements est relative à la couverture de 500m d'euros de l'investissement dans AmBev Brésil.

L'augmentation de la charge d'intérêt relative aux instruments de couverture ne faisant pas partie d'une relation de comptabilité de couverture est principalement expliquée par la pré-couverture de l'émission de 9,5 milliards d'USD d'obligations liées à l'acquisition d'Anheuser-Busch et par les intérêts sur instruments de couverture dans le cadre de la ligne de crédit senior qui ne sont plus dans une relation de comptabilité de couverture compte tenu du remboursement de cette partie de la ligne de crédit en 2009.

Produits financiers

Millions d'USD	2009	2008
Produits d'intérêts	151	124
Dividendes reçus des entreprises non consolidées	1	1
Produits liés aux instruments de couverture qui ne font pas partie d'une relation de comptabilité de couverture	154	126
Produits liés aux instruments financiers non dérivés comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultats	–	1
Gains de change nets	160	–
Autres produits financiers	35	36
	501	288

L'augmentation des produits d'intérêt est expliquée par les positions plus élevés de la trésorerie et des équivalents de trésorerie dans AmBev Brésil et dans les sociétés mère.

Les gains de change nets ont augmenté de 160m d'USD suite aux activités de couverture sur les encaissements provenant des obligations émises en 2009 ainsi qu'en raison des écarts de conversion sur les éléments monétaires.

Les produits d'intérêts de 2009 proviennent des actifs financiers suivants :

Millions d'USD	2009	2008
Trésorerie et équivalents de trésorerie	101	73
Placements en titres détenus à des fins de transaction	22	23
Prêts aux clients	11	13
Autres prêts et créances	17	15
	151	124

Aucun produit d'intérêts n'a été comptabilisé sur des actifs financiers dépréciés.

Les profits et pertes de change sont présentés nets de l'effet des instruments dérivés de change désignés dans le cadre de la comptabilité de couverture.

La distinction entre le résultat relatif aux éléments de change couverts et le résultat sur les instruments de couverture qui y sont liés peut être présentée par type de relation de couverture de la manière suivante :

Millions d'USD	2009	2008
Couverture de juste valeur – éléments couverts	358	(370)
Couverture de juste valeur – instruments de couverture	(358)	370
Couvertures de flux de trésorerie – éléments couverts	(78)	16
Couvertures de flux de trésorerie – instruments de couverture (sortis des capitaux propres)	78	(16)
Éléments couverts ne faisant pas partie d'une relation de comptabilité de couverture – couvertures économiques	–	(6)
Instruments de couverture ne faisant pas partie d'une relation de comptabilité de couverture – couvertures économiques	–	6
	–	–

Les résultats de change des couvertures de juste valeur sont principalement liés aux couvertures des placements privés en USD et des obligations en livre sterling dans les sociétés mères ainsi que des obligations 2011 et 2013 d'AmBev. Les résultats relatifs aux couvertures de flux de trésorerie sont principalement dus à la couverture de l'emprunt en real brésiliens au Canada. La diminution des résultats de change sur les couvertures de flux de trésorerie est expliquée par la réévaluation du real brésilien pendant 2009.

Pris directement en éléments du résultat global

Millions d'USD	2009	2008
Réserve de couverture		
Couvertures des flux de trésorerie comptabilisés en éléments du résultat global de la période	729	(2 311)
Sorti des éléments du résultat global et inclus dans le compte de résultats	478	(22)
Sorti des éléments du résultat global et inclus dans les coûts initiaux des stocks	(37)	25
	1 170	(2 308)
Réserve de conversion		
Couvertures d'investissements nets comptabilisés aux éléments du résultat global dans la période	1 776	(1 761)
Différence de change résultant des activités à l'étranger	692	(2 451)
	2 468	(4 212)

La réserve de couverture comptabilisée aux éléments du résultat global sur les couvertures des flux de trésorerie, nette de taxes en 2009, est principalement liée à la réévaluation de la juste valeur des contrats de couverture d'aluminium et des swaps de taux d'intérêt entamé en 2008, afin de couvrir le risque de taux d'intérêt sur le financement de l'acquisition Anheuser-Busch – voir aussi l'annexe 29 *Risques provenant d'instruments financiers*. Le mouvement de l'ajustement des taux de change des monnaies étrangères de 2 468m d'USD est l'effet, principalement, du renforcement des taux de clôture du real brésilien, du peso mexicain, du dollar canadien, de l'euro, de la livre sterling, et du yuan chinois.

12. Impôts sur le résultat

Les impôts sur le résultat comptabilisés en compte de résultats peuvent être détaillés de la manière suivante :

Millions d'USD	2009	2008
Charges d'impôts courants		
Exercice en cours	(1 436)	(1 035)
Compléments/ (reprises) de provisions des exercices précédents	17	(8)
	(1 419)	(1 043)
(Charges)/produits d'impôts différés		
Reprises de provisions des exercices précédents	–	7
Comptabilisation initiale et reprise des différences temporelles	(168)	217
Utilisation des actifs d'impôt différé sur les pertes des exercices précédents	(251)	(27)
Comptabilisation des actifs d'impôt différé sur les pertes de l'exercice	10	152
Comptabilisation des actifs d'impôt différé sur les pertes des exercices précédents	42	20
	(367)	369
Total de la charge d'impôts reprise au compte de résultats	(1 786)	(674)

Le rapprochement entre le taux d'impôt effectif et le taux moyen d'impôt peut être résumé de la manière suivante :

Millions d'USD	2009	2008
Bénéfice avant impôts	7 663	3 800
Moins quote-part dans le résultat des entreprises associées	513	60
Bénéfice avant impôts et avant quote-part dans le résultat des entreprises associées	7 150	3 740
Ajustements de la base taxable		
Dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles non déductibles	–	6
Charges non déductibles fiscalement	2 770	225
Dividendes taxables intra-groupe	9	46
Produits financiers et autres produits non taxables	(1 332)	(641)
	8 597	3 376
Taux moyen d'impôts	31,7%	31,2%
Impôts au taux moyen nominal	(2 721)	(1 054)
Ajustements des charges d'impôts		
Utilisation des pertes fiscales non reconnues précédemment	–	24
Comptabilisation d'actifs d'impôt différé sur des pertes fiscales des années précédentes	104	19
Réduction de valeur d'actifs d'impôt différé sur pertes fiscales et pertes de l'exercice en cours pour lesquels aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé	(193)	(77)
Compléments/(reprises) de provisions des exercices précédents	17	(8)
Crédit d'impôts	677	450
Crédit d'impôts émanant de statuts fiscaux spéciaux	507	166
Changement des taux d'imposition	(1)	(1)
Précomptes	(100)	(87)
Autres ajustements d'impôts	(76)	(106)
	(1 786)	(674)
Taux d'impôts effectif	25,0%	18,0%

La charge totale d'impôts sur le bénéfice s'élève à 1 786 m d'USD avec un taux d'imposition effectif de 25,0 % (par rapport à 18,0 % en 2008). L'augmentation du taux d'imposition effectif en 2009 par rapport à 2008 est principalement attribuable à l'acquisition d'Anheuser-Busch qui est soumise à un taux d'imposition nominal de 40 %. Le taux d'imposition effectif a été favorablement impacté par les plus-values sur cessions non-imposables ou faiblement imposables réalisées en cours d'année (voir aussi l'annexe 6 *Acquisition et cessions de filiales* et de l'annexe 8 *Éléments non-récurrents*). Les charges non déductibles fiscalement se rapportent principalement à une moins-value entre société du groupe considérée comme non déductible et qui dans l'optique de ce rapprochement n'a pas d'impact net sur la charge d'impôt d'AB InBev dans la mesure où il existe une compensation de crédit d'impôts émanant de statuts fiscaux spéciaux. La société continue de bénéficier au niveau d'AmBev de l'impact des intérêts sur les paiements de capital et du goodwill déductible de la fusion entre InBev Holding Brésil et AmBev en juillet 2005 et l'acquisition de Quinsa en août 2006.

Les impôts sur le résultat ont été comptabilisés dans les autres éléments du résultat global comme suit :

Millions d'USD	2009	2008
Impôts sur le résultat (pertes)/bénéfices		
Impôts sur des écarts actuariels des pensions	(104)	260
Impôts sur couvertures de flux de trésorerie	(6)	(10)
Impôts sur couvertures d'investissements nets	(29)	-

13. Immobilisations corporelles

Millions d'USD	2009					2008
	Terrains et constructions	Installations et équipements	Mobilier et agencements	En construction	Total	Total
Coûts d'acquisition						
Solde rapporté au terme de l'exercice précédent	9 025	17 122	3 547	1 201	30 895	21 830
Ajustements	-	(3)	-	-	(3)	-
Solde ajusté au terme de l'exercice précédent	9 025	17 119	3 547	1 201	30 892	21 830
Effets des variations des taux de change des monnaies étrangères	424	1 302	281	62	2 069	(3 521)
Acquisitions	35	379	138	988	1 540	2 380
Acquisitions par voies de regroupements d'entreprises	10	4	1	-	15	11 143
Cessions	(107)	(429)	(349)	-	(885)	(656)
Cessions via la vente de filiales	(1 613)	(1 357)	(297)	(119)	(3 386)	(3)
Transferts vers d'autres rubriques de l'actif	39	358	(278)	(1 382)	(1 263)	(301)
Autres mouvements	42	243	17	6	308	23
Solde au terme de l'exercice	7 855	17 619	3 060	756	29 290	30 895
Amortissements et dépréciations						
Solde au terme de l'exercice précédent	(1 852)	(7 254)	(2 115)	-	(11 221)	(12 071)
Effets des variations des taux de change des monnaies étrangères	(193)	(819)	(191)	-	(1 203)	1 896
Cessions	56	384	321	23	784	529
Cessions via la vente de filiales	201	534	167	-	902	-
Amortissements	(396)	(1 657)	(358)	-	(2 411)	(1 677)
Dépréciations	-	(102)	(3)	(23)	(128)	(76)
Transferts vers d'autres rubriques de l'actif	112	530	41	-	683	203
Autres mouvements	(41)	(198)	4	-	(235)	(25)
Solde au terme de l'exercice	(2 113)	(8 582)	(2 134)	-	(12 829)	(11 221)
Valeur nette comptable						
Rapportée au 31 décembre 2008	7 173	9 868	1 432	1 201	19 674	19 674
Ajustée au 31 décembre 2008	7 173	9 865	1 432	1 201	19 671	-
au 31 décembre 2009	5 742	9 037	926	756	16 461	-

Le transfert vers d'autres catégories d'actifs concerne principalement la présentation distincte dans le bilan des immobilisations corporelles détenues en vue de la vente suite à l'adoption de l'IFRS 5 Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées.

La valeur comptable des immobilisations corporelles sujettes à restrictions s'élève à 164m d'USD.

Éléments d'actifs en contrat de location

L'entreprise possède des terrains et constructions et également des installations et équipements en contrats de location-financement. La valeur comptable des terrains et constructions sous contrats de location-financement s'élève à 98m d'USD (2008 : 125m d'USD) et celle des installations et équipements s'élève à 14m d'USD (2008 : 17m d'USD). Pour de plus amples informations sur les contrats location simple, veuillez vous référer à l'annexe 30 *Contrats de location simple*.

14. Goodwill

Millions d'USD	2009	2008
Coûts d'acquisition		
Solde rapporté au terme de l'exercice précédent	49 563	20 365
Ajustements	688	–
Solde ajusté au terme de l'exercice précédent	50 251	20 365
Effets des variations des taux de change des monnaies étrangères	2 988	(3 823)
Acquisitions par voies de regroupements d'entreprises	17	32 320
Achats d'intérêts minoritaires	145	708
Cessions	(304)	–
Cessions via la vente de filiales	(166)	–
Transferts vers d'autres rubriques de l'actif	(799)	–
Autres mouvements	–	(7)
Solde au terme de l'exercice	52 132	49 563
Amortissements et dépréciations		
Solde au terme de l'exercice précédent	(7)	–
Dépréciations	–	(7)
Solde au terme de l'exercice	(7)	(7)
Valeur nette comptable		
Rapportée au 31 décembre 2008	49 556	49 556
Ajustée au 31 décembre 2008	50 244	–
Au 31 décembre 2009	52 125	–

Le 18 novembre 2008, InBev finalisait son regroupement avec Anheuser-Busch. En date du 31 décembre 2008, l'entreprise était en voie de finaliser l'allocation du prix d'acquisition aux actifs individuels acquis et des passifs pris en charge conformément à l'IFRS 3. En 2009, la société a finalisé l'allocation du prix d'achat conformément à l'IFRS 3, résultant en la reconnaissance d'un goodwill additionnel de 688m d'USD. Veuillez vous référer à l'annexe 6 *Acquisitions et cessions de filiales* pour plus d'information sur l'allocation finale du prix d'achat de Anheuser-Busch et sur les ajustements appliqués rétrospectivement au 18 novembre 2008.

Les regroupements d'entreprises qui ont eu lieu en 2009 sont l'acquisition de plusieurs entreprises locales à travers le monde – voir l'annexe 6 *Acquisitions et cessions de filiales*. Ces opérations ont donné lieu à la comptabilisation d'un goodwill de 17m d'USD.

Consécutivement à des cessions d'activités et de ventes d'actifs réalisées en 2009, un goodwill a été sorti du bilan pour un montant total de 1269m d'USD (y compris par le biais de cessions, de cessions via la vente de filiales et de transfert en autres catégories d'actifs). Le goodwill ainsi désactivé était relatif à la filiale coréenne Oriental Brewery vendue à une filiale de Kohlberg Kravis Roberts & Co. LP (799m d'USD), aux activités en Europe centrale vendues à CVC Capital Partners (166m d'USD), aux quatre usines de fabrication de canettes en métal de la filiale de fabrication d'emballage métallique Metal Container Corporation, vendues à Ball Corporation (156m d'USD), à la marque Tennent's Lager ainsi qu'aux actifs commerciaux associés en Ecosse, en Irlande du Nord et en République d'Irlande vendues à C&C Group plc (148m d'USD).

Par ailleurs, l'augmentation du goodwill à concurrence de 145m d'USD découle de l'acquisition d'intérêts minoritaires, incluant principalement le rachat complet des activités en République dominicaine et au Pérou. De plus, conformément au programme d'échange de parts, un certain nombre d'actionnaires d'AmBev faisant partie de la direction d'AB InBev ont échangé des actions d'AmBev contre des actions AB InBev, ce qui a porté à 61,87 % le pourcentage d'intérêt économique détenu par AB InBev dans AmBev. Comme les filiales concernées étaient déjà entièrement consolidées, ces achats n'ont pas eu d'incidence sur le résultat de AB InBev, mais ont réduit la part des intérêts minoritaires et ont donc impacté le bénéfice attribuable aux actionnaires de AB InBev.

Les regroupements d'entreprises qui ont eu lieu durant l'année 2008 concernaient principalement l'acquisition d'Anheuser-Busch, engendrant la comptabilisation provisoire d'un goodwill de 32 235m d'USD. Les autres regroupements d'entreprises qui ont eu lieu durant l'année 2008 concernaient les acquisitions de plusieurs distributeurs locaux dans le monde résultant en la comptabilisation d'un goodwill de 85m d'USD.

Suite au programme de rachat d'actions d'AmBev en 2008, AB InBev a augmenté son pourcentage d'intérêt dans AmBev de 61,01 % à 61,75 %. Les autres achats d'intérêts minoritaires concernent le rachat de AB InBev Shiliang (Zhejiang) Brewery et la clôture de l'offre publique sur les actions Quinsa qui a entraîné une augmentation de l'intérêt économique d'AmBev dans Quinsa à 99,83 %.

L'augmentation du goodwill de 708m d'USD émane de ces transactions pour lesquelles la contrepartie totale en trésorerie s'est élevée à 853m d'USD. Comme les filiales concernées étaient déjà entièrement consolidées, les achats n'ont pas d'incidence sur le bénéfice d'AB InBev, mais ont réduit la part des intérêts minoritaires et donc impactés le bénéfice attribuable aux actionnaires d'AB InBev. AmBev n'a exécuté aucun rachat d'actions en 2009.

La valeur comptable du goodwill a été allouée aux différents niveaux d'unités d'activités comme suit :

Millions d'USD Unités d'activités	2009	2008 ¹
Etats-Unis	32 617	32 574
Brésil	10 240	7 574
Canada	1 970	1 680
Pays hispanophones d'Amérique latine	1 468	1 411
Chine	1 640	1 144
Allemagne	1 250	1 208
Russie/Ukraine	1 104	1 131
Exportation globale	763	738
Royaume-Uni/Irlande	611	692
France/Italie/Espagne/Cuba	383	371
Belgique/Luxembourg/Pays-Bas	79	75
Roumanie/Monténégro/Serbie	–	159
Corée du Sud	–	799
	52 125	49 556

Au quatrième trimestre 2009, AB InBev a terminé son test annuel de dépréciation du goodwill et a conclu, sur base des hypothèses décrites ci-dessous, qu'aucune dépréciation n'était nécessaire. L'entreprise ne peut prédire si un événement qui provoque des dépréciations, va survenir, quand il va survenir ou comment il va influencer les valeurs d'actif rapportées. AB InBev croit que l'ensemble de ses estimations sont raisonnables : elles sont consistantes avec le reporting interne et reflètent les meilleures estimations faites par le management. Toutefois, des incertitudes inhérentes existent que le management ne peut pas contrôler. Alors qu'un changement dans les estimations utilisées pourrait avoir un impact significatif sur le calcul de la juste valeur et occasionner une dépréciation, l'entreprise n'a pas connaissance d'événements probables pouvant amener la valeur recouvrable à un niveau inférieur à la valeur comptable d'une des unités d'activités.

Le goodwill représentait environ 46 % du total des actifs d'AB InBev au 31 décembre 2009. La vérification de la dépréciation du goodwill est fondée sur un nombre de jugements, d'estimations et d'hypothèses majeurs. La vérification de la dépréciation du goodwill a lieu au niveau des unités d'activités (soit un niveau en dessous des zones) sur base de l'approche de la juste valeur diminuée des coûts de la vente d'après une approche suivant les flux de trésorerie libres escomptés basés sur des modèles actuels d'évaluation d'acquisitions. Les jugements, estimations et hypothèses clés utilisés dans l'approche de la juste valeur diminuée des coûts des ventes sont les suivantes :

- La première année du modèle est basée sur les dernières estimations du management des prévisions des flux de trésorerie libres pour l'année en cours.
- De la deuxième à la quatrième année du modèle, les flux de trésorerie libres sont basés sur le plan stratégique d'AB InBev, tel qu'approuvé par le management. Le plan stratégique d'AB InBev est préparé par pays et se fonde sur des sources externes en ce qui concerne les hypothèses macroéconomiques, ainsi que les hypothèses relatives à l'industrie, l'inflation et les taux de change, les expériences précédentes et les initiatives identifiées concernant les parts de marché, les produits, les frais fixes et variables, les dépenses d'investissement et les hypothèses concernant les fonds de roulement.
- Pour les six années suivantes du modèle, les données du plan stratégique sont extrapolées en ayant recours à des hypothèses simplifiées, comme des volumes et frais variables par hectolitre constants et des frais fixes liés à l'inflation, tel qu'obtenus de sources externes.
- Les flux de trésoreries sont extrapolés après la première période de dix ans en utilisant des indices des prix à la consommation annuels à long terme attendus, basés sur des sources externes, en vue de calculer la valeur finale.
- Les projections se font dans la monnaie fonctionnelle de l'unité d'activités et sont escomptées au taux moyen pondéré du coût du capital. Ce dernier varie principalement entre 6.0 % et 21.2 % en équivalent USD pour la vérification de la dépréciation du goodwill effectuée pour 2009.
- Sur la base de précédents historiques, le coût de la vente est présumé atteindre 2 % du prix de l'unité.

¹ Reclassé pour se conformer à la présentation 2009. ¹ Reclassé pour se conformer à la présentation 2009.

Les calculs mentionnés ci-dessus sont confirmés par des multiples d'évaluation, la valeur des actions cotées pour les filiales dont les titres sont négociés en bourse ou encore d'autres indicateurs de juste valeur.

Bien qu'AB InBev considère que ses jugements, hypothèses et estimations soient appropriées, les résultats réels peuvent différer de ces estimations en fonction des diverses hypothèses et situations.

15. Immobilisations incorporelles

Millions USD	2009					2008
	Marques	Droits de livraison et de distribution	Logiciels	Autres	Total	Total
Coûts d'acquisition						
Solde rapporté au terme de l'exercice précédent	22 267	1 226	720	153	24 366	2 485
Ajustements	(146)	110	–	–	(36)	–
Solde ajusté au terme de l'exercice précédent	22 121	1 336	720	153	24 330	2 485
Effets des variations des taux de change des monnaies étrangères	(4)	22	56	1	75	(184)
Acquisitions par voies de regroupements d'entreprises	1	12	–	–	13	21 875
Autres acquisitions et dépenses	–	105	54	9	168	238
Cessions via la vente de filiales	(462)	(71)	(34)	(16)	(583)	(1)
Cessions	(1)	(19)	(14)	(10)	(44)	(67)
Transferts vers d'autres rubriques de l'actif	–	64	20	24	108	26
Autres mouvements	–	–	–	–	–	(6)
Solde au terme de l'exercice	21 655	1 449	802	161	24 067	24 366
Amortissements et dépréciations						
Solde au terme de l'exercice précédent	–	(360)	(301)	(32)	(693)	(645)
Effets des variations des taux de change des monnaies étrangères	–	(7)	(39)	(1)	(47)	66
Amortissements	–	(96)	(155)	(15)	(266)	(159)
Cessions via la vente de filiales	–	48	23	2	73	–
Cessions	–	14	13	7	34	22
Dépréciations	–	–	(6)	–	(6)	–
Transferts vers d'autres rubriques de l'actif	–	1	–	2	3	14
Autres mouvements	–	–	–	–	–	9
Solde au terme de l'exercice	–	(400)	(465)	(37)	(902)	(693)
Valeur nette comptable						
Rapportée au 31 décembre 2008	22 267	866	419	121	23 673	23 673
Ajustée au 31 décembre 2008	22 121	976	419	121	23 637	–
au 31 décembre 2009	21 655	1 049	337	124	23 165	–

AB InBev est le propriétaire de plusieurs des marques de renommée mondiale dans l'industrie brassicole. En conséquence, il est attendu que certaines marques et droits de distribution génèrent des flux de trésorerie positifs, aussi longtemps que l'entreprise détiendra les marques et les droits de distribution. Etant donné l'historique de plus de 600 ans d'AB InBev, certaines marques et leurs droits de distribution sont supposés avoir une durée de vie indéterminée.

En avril 2009, la société a acquis les droits de distribution Budweiser au Paraguay, pour un montant de 24m d'USD. Il a été attribué à ces droits une durée de vie indéterminée.

Les actifs incorporels à durée de vie indéterminée sont principalement composés de marques et de certains droits de distribution que AB InBev rachète pour ses propres produits, et sont testés pour dépréciation au cours du quatrième trimestre de l'année ou chaque fois qu'un événement susceptible de diminuer leurs valeurs survient. Au 31 décembre 2009, la valeur comptable des actifs incorporels

s'est établie à 23 165m d'USD (31 décembre 2008 : 23 673m d'USD) dont 22 265m d'USD auxquels ont été attribué une durée de vie indéterminée (31 décembre 2008 : 22 791m d'USD) et 900m d'USD une durée de vie limitée (31 décembre 2008 : 882m d'USD).

La valeur comptable des immobilisations incorporelles avec une durée de vie indéterminée a été répartie entre les différents pays comme suit :

Millions d'USD Pays	2009	2008
États-Unis	21 036	21 592
Argentine	371	406
Chine	231	231
Paraguay	188	154
Bolivie	169	167
Royaume-Uni	109	97
Uruguay	51	42
Canada	38	33
Russie	27	28
Chili	25	19
Allemagne	20	22
	22 265	22 791

16. Participations détenues dans des entreprises associées

Millions d'USD	2009	2008
Solde rapporté au terme de l'exercice précédent	6 868	46
Ajustements	3	-
Solde ajusté au terme de l'exercice précédent	6 871	46
Effets des variations des taux de change des devises	324	(317)
Acquisitions par voies de regroupements d'entreprises	-	7 075
Cessions	(927)	-
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	513	60
Dividendes versés / reçus	(14)	-
Transferts vers d'autres rubriques de l'actif	(23)	4
Solde à fin d'année	6 744	6 868

AB InBev détient une participation directe de 35,12 % dans Grupo Modelo, la plus grande entreprise brassicole du Mexique et une participation directe de 23,25 % dans Diblo SA de CV, la filiale opérationnelle de Grupo Modelo, ce qui résulte en une participation, directe et indirecte, de 50,2 % dans Modelo, sans toutefois avoir le contrôle des droits de votes ou d'autre contrôle ni dans Diblo ni dans Grupo Modelo. Sur une base individuelle (100 %) en normes IFRS, le montant global des actifs et passifs de Modelo en 2009 représente 16 166m d'USD et 2 968m d'USD respectivement, tandis que le revenu net de 2009 s'élève à 5 970m d'USD et le résultat à 1 239m d'USD.

Les cessions incluent principalement la cession de la participation de 27 % dans Tsingtao Brewery Company Limited pour une valeur de 901m d'USD, ceci dans le cadre du programme de désendettement d'AB InBev. Il n'y a eu aucune plus-value enregistrée sur cette opération dans la mesure où le prix de vente était égal à la valeur nette comptable à la date de la cession.

17. Placements

Millions d'USD	2009	2008
Placements non-courants		
Titres dans des entreprises cotées en bourse – destinés à la vente	7	1
Titres dans des entreprises non-cotées en bourse – destinés à la vente	144	112
Titres d'emprunt détenus jusqu'à l'échéance	126	126
	277	239
Placements courants		
Actifs financiers à leur juste valeur par le biais du compte de résultats – détenus à des fins de transaction	30	270
Actifs financiers – destinés à la vente	6	–
Titres d'emprunt détenus jusqu'à l'échéance	19	–
	55	270

L'exposition d'AB InBev au risque lié aux instruments des capitaux propres est expliquée en annexe 29 *Risques provenant d'instruments financiers*. Les titres de capitaux propres destinés à la vente sont principalement constitués d'investissements dans des entreprises non cotées en bourse et sont mesurés à leur coût d'acquisition car leur juste valeur ne peut pas être déterminée de manière fiable.

18. Actifs et passifs d'impôts différés

Le montant des actifs et passifs d'impôt différé par type de différence temporelle peut être détaillé comme suit :

Millions d'USD	2009		
	Actifs	Passifs	Net
Immobilisations corporelles	86	(4 394)	(4 308)
Immobilisations incorporelles	208	(8 826)	(8 618)
Goodwill	126	(9)	117
Stocks	24	(321)	(297)
Placements	4	–	4
Participations détenues dans des entreprises associées	3	(3 816)	(3 813)
Créances commerciales et autres créances	16	(407)	(391)
Emprunts et prêts portant intérêts	3 466	(67)	3 399
Avantages au personnel	876	(16)	860
Provisions	295	(196)	99
Dérivés	266	–	266
Autres éléments	825	(146)	679
Pertes reportées	457	–	457
Impôts différés bruts actifs/(passifs)	6 652	(18 198)	(11 546)
Compensation par entité imposable	(5 703)	5 703	–
Impôts différés nets actifs/(passifs)	949	(12 495)	(11 546)

Millions d'USD	Actifs		Passifs		Net	
	2008 Ajusté	2008	2008 Ajusté	2008	2008 Ajusté	2008
Immobilisations corporelles	71	71	(4 484)	(4 484)	(4 413)	(4 413)
Immobilisations incorporelles	150	150	(8 926)	(8 940)	(8 776)	(8 790)
Goodwill	117	117	(8)	(8)	109	109
Stocks	19	19	(296)	(296)	(277)	(277)
Placements	7	7		-	7	7
Participations détenues dans des entreprises associées	-	-	(3 642)	(3 158)	(3 642)	(3 158)
Créances commerciales et autres créances	13	13	(412)	(412)	(399)	(399)
Emprunts et prêts portant intérêts	3 513	3 513	(120)	(120)	3 393	3 393
Avantages au personnel	956	956	(13)	(13)	943	943
Provisions	277	277	(1)	(1)	276	276
Dérivés	193	193	(29)	(29)	164	164
Autres éléments	622	622	(202)	(179)	432	443
Pertes reportées	558	558	-	-	558	558
Impôts différés bruts actifs/(passifs)	6 496	6 496	(18 133)	(17 640)	(11 625)	(11 144)
Compensation par entité imposable	(5 564)	(5 564)	5 564	5 564	-	-
Impôts différés nets actifs/(passifs)	932	932	(12 569)	(12 076)	(11 625)	(11 144)

Comme indiqué dans l'annexe 6 *Acquisition et cessions de filiales*, les ajustements d'allocation du prix d'achat final de Anheuser-Busch ont été appliqués rétroactivement, conformément à l'IFRS 3. Les actifs et passifs d'impôts différés 2008 ont été ajustés pour refléter ces ajustements.

Les actifs et passifs d'impôt différé nets ont légèrement diminué par rapport à l'année précédente en raison de l'échéance des différences temporaires et de la légère amélioration du taux d'imposition différée qu'AB InBev anticipe devoir appliquer lorsque les actifs ou passifs seront réalisés.

Au 31 décembre 2009, un passif d'impôt différé de 139m d'USD (2008 : 39m d'USD) relatif à l'investissement dans certaines filiales n'a pas été comptabilisé parce que la direction estime que ce passif ne sera pas encouru dans un avenir prévisible.

Les pertes fiscales reportées et les différences temporaires déductibles sur lesquelles aucun actif d'impôt différé n'est comptabilisé s'élèvent à 1 025m d'USD (2008 : 1 439m d'USD). 641m d'USD de ces pertes fiscales n'ont pas de date d'expiration, 99m d'USD, 93m d'USD et 114m d'USD expirent dans respectivement 1, 2 et 3 ans, tandis que 80m d'USD ont une date d'expiration de plus de 3 ans.

Les actifs d'impôt différé n'ont pas été comptabilisés sur ces éléments car il n'est pas certain qu'un bénéfice imposable futur soit suffisant pour permettre la récupération de ces pertes fiscales non utilisées et la société n'a actuellement pas de stratégie de planification fiscale en place pour utiliser ces pertes fiscales.

19. Stocks

Millions d'USD	2009	2008 Ajusté	2008
Acomptes versés	61	93	93
Matières premières et fournitures	1 495	1 674	1 709
En-cours de production	256	335	335
Produits finis	434	664	664
Marchandises achetées et détenues pour la revente	108	102	102
	2 354	2 868	2 903
Stocks autres que les en-cours de production			
Stocks comptabilisés à leur valeur nette de réalisation	1	8	8
Valeur comptable nette des stocks soumis à garanties	-	-	-

Le coût des stocks pris en charge en 2009 s'élevant à 17 189m d'USD, est repris dans la rubrique coût des ventes. L'an dernier, cette charge représentait 10 336m d'USD.

Les charges de dépréciation sur les stocks comptabilisées en 2009 étaient de 58m d'USD (2008 : 13m d'USD).

20. Créances commerciales et autres créances

Créances commerciales et autres créances non-courantes

Millions d'USD	2009	2008 Ajusté	2008
Créances commerciales	4	35	35
Dépôts de trésorerie en garantie	291	259	259
Prêts consentis aux clients	125	196	196
Paieement différés des cessions d'activités	585	1	1
Impôts à recevoir, autre que l'impôt sur le résultat	137	98	98
Instruments financiers dérivés avec justes valeurs positives	680	484	484
Autres créances	119	242	261
	1 941	1 315	1 334

Pour les dépôts de trésorerie en garantie voir aussi annexe 31 *Nantissements et engagements contractuels pour l'acquisition d'immobilisations corporelles, prêts consentis aux clients et autres instruments de garantie.*

Le 24 juillet 2009, AB InBev a finalisé la vente d'Oriental Brewery à Kohlberg Kravis Roberts & Co. LP et, le 2 décembre, AB InBev a finalisé sa vente des activités en Europe centrale à CVC Capital Partners. Ces opérations comprennent des paiements différés pour un montant notionnel de 300m d'USD dans le cas d'Oriental Brewery et de 300m d'euros dans le cas de la cession des activités d'Europe centrale. (voir également l'annexe 6 *Acquisition et cession de filiales*). Ces paiements différés sont présentés pour un montant de juste valeur de 225m d'USD et 360m d'USD respectivement en fin d'année 2009 dans la rubrique des créances commerciales et autres créances à long terme.

Créances commerciales et autres créances courantes

Millions d'USD	2009	2008 Ajusté	2008
Créances commerciales	2 432	2 768	2 778
Intérêts à recevoir	46	21	21
Impôts à récupérer, autres que l'impôt sur le résultat	262	210	210
Instruments financiers dérivés avec une juste valeur positive	706	505	505
Prêts consentis aux clients	42	82	82
Charges à reporter	444	451	451
Produits acquis	69	28	28
Autres créances	98	61	61
	4 099	4 126	4 136

La balance âgée des créances commerciales, des intérêts à recevoir, des autres créances et des produits acquis et prêts courants et non-courants consentis aux clients peut être détaillée de la manière suivante pour 2009 et 2008 respectivement :

	Valeur comptable nette 31 décembre 2009	Dont : jamais dépréciés ni échus à la date de clôture	Dont : non dépréciés à la date de clôture et âgés de la façon suivante					Echues – plus de 359 jours
			Echues – moins de 30 jours	Echues – entre 30 et 59 jours	Echues – entre 60 et 89 jours	Echues – entre 90 et 179 jours	Echues – entre 180 et 359 jours	
Créances commerciales	2 432	2 377	11	10	8	17	3	6
Prêts consentis aux clients	167	156	1	1	1	2	2	4
Intérêts à recevoir	46	46	–	–	–	–	–	–
Autres créances et produits acquis	167	167	–	–	–	–	–	–
	2 812	2 746	12	11	9	19	5	10

	Valeur comptable nette 31 décembre 2009	Dont : jamais dépréciés ni échus à la date de clôture	Dont : non dépréciés à la date de clôture et âgés de la façon suivante					Echues – plus de 359 jours
			Echues – moins de 30 jours	Echues – entre 30 et 59 jours	Echues – entre 60 et 89 jours	Echues – entre 90 et 179 jours	Echues – entre 180 et 359 jours	
Créances commerciales	2 778	2 494	113	29	50	11	78	3
Prêts consentis aux clients	278	248	–	3	1	1	3	22
Intérêts à recevoir	21	18	–	–	–	–	–	3
Autres créances et produits acquis	89	89	–	–	–	–	–	–
	3 166	2 849	113	32	51	12	81	28

Conformément aux exigences de l'IFRS 7 *Instruments financiers : information à fournir*, l'analyse ci-dessus du vieillissement des actifs financiers dus mais non dépréciés à la date de clôture comprend également la partie à long terme des prêts consentis aux clients. Les montants dus ne sont pas amortis quand le recouvrement est encore probable, par exemple lorsque les montants peuvent être récupérés des autorités fiscales ou quand AB InBev possède des garanties suffisantes. Les dépréciations des créances commerciales et d'autres créances comptabilisées en 2009 étaient de 86m d'USD.

L'exposition d'AB InBev aux risques de crédit, des monnaies étrangères et des taux d'intérêts est détaillé dans l'annexe 29 *Risques provenant d'instruments financiers*.

21. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Millions d'USD	2009	2008
Dépôts en banque à court terme	2 051	1 010
Comptes courants bancaires et comptes de caisse	1 638	1 926
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 689	2 936
Découverts bancaires	(28)	(765)
	3 661	2 171

Le solde de trésorerie au 31 décembre 2009 comprend des liquidités restreintes pour un montant de 274m d'USD, dont 46m d'USD reflètent principalement le montant restant à payer aux anciens actionnaires d'Anheuser-Busch qui n'avaient pas encore réclamé leur dû au 31 décembre (la dette y afférant est reconnue comme une considération différée sur les acquisitions – voir annexe 28 *Dettes commerciales et autres dettes*) et 228m d'USD sont relatifs aux liquidités restreintes sur des comptes bloqués suite à la cession des filiales en Europe centrale.

22. Actifs et passifs détenus en vue de la vente

Millions d'USD	Actifs		Passifs	
	2009	2008	2009	2008
Solde au terme de l'exercice précédent	51	60	–	–
Effets des variations des taux de change des monnaies étrangères	44	(11)	(6)	–
Cessions via la vente de filiales	(1 454)	–	289	–
Cessions	(908)	(19)	37	–
Dépréciations	7	(80)	–	–
Transferts provenant d'autres rubriques de l'actif	2 326	(101)	(320)	–
Solde au terme de l'exercice	66	51	–	–

Les transferts provenant d'autres catégories d'actifs pour un montant de 2 326m d'USD et d'autres catégories de passif pour un montant de 320m d'USD sont principalement dus au reclassement des actifs et passifs identifiables de la filiale coréenne, de quatre usines de fabrication de canettes en métal de la filiale de fabrication d'emballage métallique aux États-Unis, et de la marque Tennent's Lager et des actifs commerciaux associés en Ecosse, Irlande du Nord et en République ou l'Irlande, conformément à la norme IFRS 5 *Actifs à long terme détenus pour la vente et activités non-continues*.

Les cessions via la vente de filiales résultent de la vente d'Oriental Brewery à Kohlberg Kravis Roberts & Co. LP. Une plus-value de 428m d'USD a été comptabilisée à l'occasion de cette vente.

Les autres cessions sont principalement relatives à la cession de l'entreprise Tennent, avec un effet négligeable sur le compte de résultat, et de quatre usines de fabrication de canettes en métal. Il n'y a eu aucune plus-value comptabilisée sur cette vente dans la mesure où le prix de vente était égal à la valeur comptable nette attribuée à la date de la cession.

Le montant total des autres éléments du résultat global liés aux actifs détenus en vue de la vente a été négligeable au 31 décembre 2009.

Les actifs détenus en vue de la vente au 31 décembre 2009 se répartissent dans les segments géographiques suivants : Amérique latine 35m d'USD, Europe de l'Ouest 14m d'USD, et Amérique du Nord 17m d'USD. Ils comprennent principalement des terrains et des bâtiments au Brésil, en Europe occidentale et aux États-Unis. La cession de ces actifs devrait être réalisée en 2010. Aucune plus ou moins-value n'a été comptabilisée sur ces actifs en 2009.

Les actifs détenus en vue de la vente au 31 décembre 2008 incluaient 51m d'USD de terrains et constructions au Brésil, et aux États-Unis. Ces actifs ont été vendus en 2009.

23. Variation des capitaux propres et résultat par action

Situation du capital Les tableaux ci-dessous résument les variations dans les capitaux propres et les actions propres durant 2009 :

	Millions d'USD	Millions d'actions
Capital souscrit		
Au terme de l'exercice précédent	1 730	1 602
Variations au cours de l'exercice	2	2
	1 732	1 604
Actions propres		
Au terme de l'exercice précédent	997	20,6
Variations au cours de l'exercice	(338)	(7,0)
	659	13,6

Au 31 décembre 2009, la totalité du capital souscrit, équivalent à 1 732m d'USD, est représentée par 1 604 301 123 actions sans désignation de valeur nominale, dont 408 851 644 actions nominatives, 5 325 452 actions au porteur et 1 190 124 027 actions dématérialisées. Il demeure 4 373 182 droits de souscription inutilisés correspondant à un maximum de 4 373 182 actions à émettre pour un montant total de capital de 5m d'USD. Le total du capital autorisé non émis s'élève à 51m d'USD (37m d'euro).

Les détenteurs d'actions ordinaires ont droit à recevoir les dividendes attribués de temps à autre et ont droit à une voix par action lors des assemblées générales de la société. En ce qui concerne les actions propres détenues par AB InBev, leurs droits sont suspendus.

Rapport conformément à l'article 624 du code des sociétés – rachat d'actions propres En application d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire du 28 avril 2009, le Conseil d'administration a acquis 8 300 000 actions AB InBev détenues par Brandbrew SA, sa filiale indirectement détenue à 100 %, avec pour objectif l'amélioration de la couverture du programme d'options sur actions de la société.

L'achat a été effectué lors d'une transaction sous seing privé, en date du 12 novembre 2009, immédiatement après la publication des résultats du troisième trimestre de l'entreprise. Le prix d'achat était égal au prix de clôture du titre AB InBev le 12 novembre 2009 et le montant total de l'acquisition s'élevait à 375m d'USD (271m d'euro).

Durant l'année 2009, AB InBev a effectué les opérations de ventes suivantes :

- 2 114 421 actions ont été vendues aux cadres supérieurs d'AmBev qui ont été transférés vers AB InBev. La vente a eu lieu conformément à un programme d'échange d'actions à un prix réduit de 16,66 % par rapport au prix du marché, afin d'encourager la mobilité des membres de la direction.
- 1 259 042 actions ont été accordées aux cadres du groupe conformément à la politique de rémunération des cadres de l'entreprise ;
- 540 504 actions ont été vendues aux cadres supérieurs de la société Anheuser-Busch. La vente a eu lieu avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale annuelle du 28 avril 2009 à un prix réduit de 16,66 % par rapport au prix du marché, sous la condition que les cadres en question restent en activité au sein de la société pendant une période de 5 ans ;
- 2 764 302 actions ont été attribuées aux cadres de l'entreprise en échange d'options non acquises, afin d'encourager la mobilité du management, en particulier au profit des cadres se délocalisant vers les États-Unis. Les actions sont assujetties à une période de blocage jusqu'au 31 décembre 2018;
- Enfin, 313 640 actions ont été vendues, à la suite de l'exercice d'options attribuées aux salariés du groupe.

Au terme de l'exercice 2009 la société détenait encore 13 575 382 actions propres.

La valeur nominale des actions est de 0,77 EUR. En conséquence, les actions qui ont été rachetées au cours de l'exercice représentent 8 861 729 USD (6 391 000 EUR) du capital souscrit, les actions qui ont été vendues au cours de l'année 2009 représentent 7 465 108 USD (5 383 770 EUR) du capital souscrit et les actions que la société détient encore à la fin de l'année 2009 représentent 15 058 655 USD (10 453 044 EUR) du capital souscrit.

Dividendes Le 3 mars 2010, un dividende de 0,38 EUR par action, soit environ 605m EUR, a été proposée par le conseil d'administration. Conformément à la norme IAS 10 *Événements postérieurs à la date de clôture*, le dividende n'a pas été enregistré dans les états financiers de 2009.

Écarts de conversion Les écarts de conversion comprennent tous les écarts de change des devises étrangères provenant de la conversion des états financiers des opérations établies à l'étranger. Les écarts de conversion comprennent également la partie du gain ou la perte sur les passifs en devises et sur les instruments financiers dérivés considérés comme une couverture efficace d'un investissement net en conformité avec la norme IAS 39 *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*.

Réserves pour opérations de couverture Les réserves de couverture comprennent la partie effective du changement cumulatif net de la juste valeur des couvertures des flux de trésorerie pour lesquelles le risque couvert n'a pas encore impacté le compte de résultats - voir également l'annexe 29 *Risques découlant des instruments financiers*.

Transferts des filiales Le montant des dividendes qu'AB InBev peut recevoir de ses filiales est subordonné, entre autres limitations, aux restrictions générales imposées par les lois sur les sociétés, les restrictions de transfert des capitaux et des restrictions du changement de contrôle dans les juridictions respectives où opèrent et sont établies ces filiales. Les restrictions de transfert de capital

sont également fréquentes dans certains pays émergents. Cela peut affecter la capacité d'AB InBev à mettre en place la structure de capital qu'elle juge efficace. Les dividendes versés à AB InBev par certaines de ses filiales sont également soumis à une retenue d'impôts. Ce précompte, lorsqu'il est appliqué, ne dépasse généralement pas 10 %.

Résultat par action Le calcul du résultat de base par action est basé sur le bénéfice attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev de 4 613m d'USD (2008 : 1 927m d'USD) et sur la moyenne pondérée du nombre total d'actions ordinaires en circulation pendant l'année, calculé comme suit :

Millions d'actions	2009	2008
Actions ordinaires émises au 1er janvier, moins les actions de trésorerie	1 582	969
Impact des actions émises / programme de rachat d'actions	2	30
Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires au 31 décembre	1 584	999

Le calcul du résultat dilué par action est basé sur le bénéfice attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev de 4 613m d'USD (2008 : 1 927m d'USD) et sur la moyenne pondérée du nombre total d'actions ordinaires (diluées) en circulation pendant l'année, calculée comme suit :

Millions d'actions	2009	2008
Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires au 31 décembre	1 584	999
Impact des options d'achat d'actions et warrants	9	1
Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires diluées au 31 décembre	1 593	1 000

Le calcul du résultat par action hors éléments non-récurrents est basé sur le bénéfice après impôts et hors éléments non-récurrents, attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev. Le rapprochement du profit hors éléments non-récurrents, attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev et du profit attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev est calculé comme suit :

Millions d'USD	2009	2008
Bénéfice hors éléments non-récurrents, attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev	3 927	2 511
Éléments non-récurrents, après impôts, attribuables aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev (voir annexe 8)	1 288	(397)
Coût de financement non-récurrent, après impôts, attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev	(602)	(187)
Bénéfice attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev	4 613	1 927

Le tableau ci-dessous détaille le calcul du bénéfice par action (BPA) :

Millions d'USD	2009	2008
Bénéfice attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev	4 613	1 927
Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires	1 584	999
Bénéfice de base par action	2,91	1,93
Bénéfice hors éléments non-récurrents, attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev	3 927	2 511
Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires	1 584	999
BPA hors éléments non-récurrents	2,48	2,51
Bénéfice attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev	4 613	1 927
Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires (diluées)	1 593	1 000
Bénéfice dilué par action	2,90	1,93
Bénéfice hors éléments non-récurrents, attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev	3 927	2 511
Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires (diluées)	1 593	1 000
BPA hors éléments non-récurrents, dilué	2,47	2,51

La valeur moyenne de marché des actions de l'entreprise utilisée dans le calcul de l'effet dilutif des options est basée sur les cours du marché pour la période durant laquelle les options étaient en circulation. 22,9m d'options ne sont pas incorporées dans le calcul de l'effet dilutif étant donné que ces options sont anti-dilutives.

24. Emprunts portant intérêts

Cette annexe reprend les termes contractuels des emprunts portant intérêts. Pour de plus amples informations concernant l'exposition de l'entreprise aux risques de taux d'intérêt et de change, veuillez vous référer à l'annexe 29 *Risques provenant d'instruments financiers*.

Dettes non-courantes

Millions d'USD	2009	2008 Ajusté	2008
Emprunts bancaires garantis	53	57	57
Emprunts bancaires non garantis	18 616	39 830	39 830
Obligations émises non garanties	28 126	7 912	7 912
Autres emprunts garantis	6	7	7
Autres emprunts non garantis	204	170	170
Dettes de contrats de location-financement	44	63	49
	47 049	48 039	48 025

Dettes courantes

Millions d'USD	2009	2008 Ajusté	2008
Emprunts bancaires garantis	30	50	50
Emprunts bancaires non garantis	1 559	10 723	10 723
Obligations émises non garanties	387	520	520
Autres emprunts garantis	14	–	–
Autres emprunts non garantis	19	4	4
Dettes de contrats de location-financement	6	4	4
	2 015	11 301	11 301

La dette financière d'AB InBev à court et à long terme s'élève à 49 064m d'USD au 31 décembre 2009, contre 59 326m d'USD au 31 décembre 2008.

Afin de financer l'acquisition d'Anheuser-Busch, AB InBev a souscrit une ligne de crédit senior à hauteur de 45 milliards d'USD (dont 44 milliards USD ont effectivement été prélevés) et une convention de crédit relais à hauteur de 9,8 milliards d'USD, pour lui permettre de réaliser l'acquisition, en ce compris le paiement de 52,5 milliards d'USD aux actionnaires d'Anheuser-Busch, le refinancement d'une partie de l'endettement d'Anheuser-Busch, le paiement de tous les frais, honoraires et dépenses liées à l'acquisition, ainsi que des intérêts dus mais impayés à verser pour l'en-cours des dettes d'Anheuser-Busch, l'ensemble représentant un montant total d'environ 54,8 milliards d'USD.

Le 18 décembre 2008, AB InBev a remboursé le crédit relais avec le produit net de l'émission de droits de souscriptions et l'encaissement de la pré-couverture des risques liés au change EUR-USD relatifs à ladite émission de droits de souscriptions.

En date du 31 décembre 2009, l'encours de ligne de crédit senior souscrite à hauteur de 45 milliards d'USD (desquels 44 milliards d'USD ont effectivement été prélevés) conclue dans le cadre de l'acquisition d'Anheuser-Busch avait été réduit à un montant de 17,2 milliards d'USD. AB InBev a refinancé la dette senior ainsi que d'autres dettes grâce à la trésorerie générée par ses activités, les encaissements provenant des cessions d'activités et de ventes d'actifs et les produits provenant de l'émission d'instruments de dettes sur les marchés des capitaux comme décrit ci-dessous.

Le 12 janvier 2009, AB InBev a émis trois séries d'obligations pour un montant en principal de 5,0 milliards USD, constituée d'obligations d'un montant principal de 1,25 milliard d'USD arrivant à échéance en 2014, d'obligations d'un montant en principal de 2,5 milliards d'USD arrivant à échéance en 2019 et d'obligations d'un montant en principal de 1,25 milliards d'USD arrivant à échéance en 2039 portant des taux d'intérêts de respectivement 7,20 %, 7,75 % et 8,20 %. Les encaissements nets provenant de cette émission ont été utilisés pour rembourser 5,0 milliards d'USD de la dette senior.

Dans le premier semestre de 2009, AB InBev a conclu l'émission de huit séries d'obligations, constituée d'obligations d'un montant total en principal de 750m d'EUR venant à échéance en 2013, d'obligations d'un montant total en principal de 750m d'EUR venant à échéance en 2014, d'obligations d'un montant total en principal de 600m d'EUR venant à échéance en 2017, d'obligations d'un montant total en principal de 550m livres sterling venant à échéance en 2024, d'obligations d'un montant total en principal de 600m de francs suisses venant à échéance en 2014, d'obligations d'un montant total en principal de 250m d'EUR venant à échéance en juin 2015 et d'obligations d'un montant total en principal de 750m livres sterling venant à échéance en juin 2017. Les obligations portent intérêts à concurrence d'un taux annuel respectivement de 7,375 %, 6,57 %, 8,625 %, 9,75 %, 4,5 %, 5,75 % et 6,5 %, et nous avons complété l'émission d'obligations d'un montant total en principal de 50m d'EUR venant à échéance en 2014, portant intérêt à concurrence d'un taux variable de 3 mois EURIBOR plus 3,90 %. L'encaissement net des émissions a été utilisé pour rembourser environ 2,5 milliards d'USD de la dette senior et 1,1 milliards d'USD pour d'autres endettements à court terme.

Le 14 mai 2009, AB InBev a émis trois séries d'obligations d'un montant total en principal de 3,0 milliards d'USD, constituées d'obligations d'un montant total en principal de 1,55 milliards d'USD venant à échéance en 2014, d'obligations d'un montant total en principal de 1,0 milliards d'USD venant à échéance en 2019 et d'obligations d'un montant total en principal de 450m d'USD venant à échéance en 2039. Les obligations portent intérêt à concurrence d'un taux annuel de respectivement 5,375 %, 6,875 % et de 8,0 %. L'encaissement net de l'émission de mai a été utilisé pour rembourser environ 3 milliards d'USD de la dette senior.

Le 2 septembre 2009, AB InBev a émis des obligations pour un montant total en principal de 2,0 milliards de real brésilien remboursable en 2012. Les obligations portent intérêt au taux variable de 114 % de CDI, le taux mensuel brésilien des prêts interbancaires. L'encaissement net tiré de cette émission de septembre a été utilisé pour rembourser environ 1 milliard USD de la dette senior.

Le 14 octobre 2009, AB InBev a émis quatre séries d'obligations pour un montant total en principal de 5,5 milliards d'USD, constituées d'obligations d'un montant total en principal de 1,5 milliards d'USD arrivant à échéance en 2012, d'obligations d'un montant total en principal de 1,25 milliard d'USD arrivant à échéance en 2015, d'obligations d'un montant total en principal de 2,25 milliards d'USD arrivant à échéance en 2020 et d'obligations d'un montant total en principal de 500m en dollars US arrivant à échéance en 2040. Les obligations portent intérêts aux taux de 3,0 %, 4,125 %, 5,375 % et 6,375 % respectivement. L'encaissement net tiré de cette émission d'octobre a été utilisé pour rembourser environ 5,5 milliards USD de la dette senior.

Tableau des échéances et des remboursements des dettes au 31 décembre 2009

Millions d'USD	Total	1 an ou moins	1-2 ans	2-3 ans	3-5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts bancaires garantis	83	30	22	16	15	-
Emprunts bancaires non garantis	20 175	1 559	5 648	427	12 416	125
Obligations émises non garanties	28 513	387	819	3 784	6 684	16 839
Autres emprunts garantis	20	14	-	-	6	-
Autres emprunts non garantis	223	19	104	14	26	60
Dettes de contrats de location-financement	50	6	4	4	1	35
	49 064	2 015	6 597	4 245	19 148	17 059

Tableau des échéances et des remboursement des dettes au 31 decembre 2008

Millions d'USD	Total	1 an ou moins	1-2 ans	2-3 ans	3-5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts bancaires garantis	107	50	11	16	30	-
Emprunts bancaires non garantis	50 553	10 723	11 441	14 003	14 261	125
Obligations émises non garanties	8 432	520	604	1 035	1 309	4 964
Autres emprunts garantis	7	-	-	2	4	1
Autres emprunts non garantis	174	4	33	32	64	41
Dettes de contrats de location-financement	53	4	8	2	4	35
	59 326	11 301	12 097	15 090	15 672	5 166

Dettes de location financement

Millions d'USD	2009 Paielements	2009 Intérêts	2009 Principal	2008 Paielements	2008 Intérêts	2008 Principal
Moins d'un an	9	3	6	8	4	4
Entre un an et deux ans	7	3	4	11	3	8
Entre deux ans et trois ans	6	2	4	6	4	2
Entre trois ans et cinq ans	5	4	1	8	4	4
Plus de 5 ans	99	64	35	99	64	35
	126	76	50	132	79	53

La dette nette d'AB InBev a diminué à 45 174m d'USD à fin décembre 2009, contre 56 660m d'USD à fin décembre 2008. La dette nette est définie comme les emprunts à court et à long terme portant intérêts majorés des découverts bancaires et diminués de la trésorerie. La dette nette est un indicateur de performance financière qui est utilisé par la direction d'AB InBev pour mettre en évidence les changements de position de liquidité globale de l'entreprise. La société estime que la dette nette est significative pour les investisseurs car elle est l'une des principales mesures utilisées par le management d'AB InBev pour évaluer ses progrès dans la réduction de l'endettement.

Le tableau suivant présente une situation de la dette nette d'AB InBev au 31 décembre 2009 et 2008 :

Millions d'USD	2009	2008
Dettes non-courantes	47 049	48 025
Dettes courantes	2 015	11 301
	49 064	59 326
Découverts bancaires	28	765
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(3 689)	(2 936)
Intérêts reçus sur les prêts (incluant les créances client et autres débiteurs)	(48)	(97)
Les emprunts (incluant les placements)	(181)	(398)
Dettes nettes	45 174	56 660

Outre les résultats d'exploitation nets des investissements en immobilisations, l'endettement net est influencé par le produit net des ventes des sociétés affiliées, de filiales et d'actifs (7 372m d'USD), par les dividendes versés aux actionnaires de AB InBev (598m d'USD), par les paiements de dividendes aux intérêts minoritaires d'AmBev (680m d'USD); par le paiement aux anciens actionnaires d'Anheuser-Busch et par le paiement des coûts de transaction (579m d'USD), et enfin par l'impact des fluctuations des taux de change des monnaies étrangères (897m d'USD de hausse de l'endettement net).

25. Avantages au personnel

Dans les divers pays où le groupe exerce ses activités, AB InBev contribue à des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, tels que des plans de pension à cotisations définies ou à prestations définies, ainsi que d'autres régimes d'avantages au personnel à long terme. En conformité avec l'IAS 19 *Avantages au personnel*, les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi sont classés soit en régimes de retraite à cotisations définies, soit en régimes de retraite à prestations définies.

Régimes de retraite à cotisations définies

Dans le cadre des régimes de retraite à cotisations définies, AB InBev paie des cotisations à des fonds de pension publics ou privés, ou souscrit des contrats d'assurance. Lorsque les cotisations ont été payées, AB InBev n'a plus d'obligation. Les paiements réguliers effectués constituent des charges de l'année au cours de laquelle ils sont dus. En 2009, le total des frais concernant les régimes de retraite à cotisations définies s'élevait pour l'entreprise à 43m d'USD, contre 17m d'USD en 2008.

Régimes de retraite à prestations définies

L'entreprise participe à 66 plans à prestations définies, dont 50 concernent des plans de pension et 16 sont relatifs à l'assistance médicale. La plupart des plans génèrent des avantages proportionnels aux salaires et aux années de services prestées. Les plans en Allemagne, en France, au Luxembourg sont non financés alors que les plans belges, canadiens, anglais et américains sont partiellement financés. Les actifs des autres plans sont détenus dans des fonds légalement distincts constitués conformément aux obligations légales et aux pratiques en vigueur dans chaque pays. Les plans relatifs à l'assistance médicale au Canada, aux États-Unis, en Belgique et au Brésil procurent une assistance médicale aux employés et leur famille après l'entrée en retraite.

La valeur actuelle des obligations couvertes par des fonds comprend une dette de 103m d'USD relative à deux plans médicaux, pour lesquels les avantages sont délivrés au travers de Fundação Antônio Helena Zerener (« FAHZ »). Le « FAHZ » est une entité légalement distincte qui fournit une assistance médicale, dentaire, sociale et éducative pour les employés actuels ou retraités d'AmBev. Au 31 décembre 2009, les obligations actuarielles relatives aux avantages procurés par le « FAHZ » sont complètement contrebalancées par un montant équivalent d'actifs existant dans le fonds. La dette nette comptabilisée au bilan est nulle.

Le passif net des avantages au personnel figurant au bilan a diminué de 374m d'USD par rapport au 31 décembre 2008. Les actifs du plan ont augmenté de 772m d'USD en raison d'une meilleure performance sur les marchés financiers et des contributions aux plans contrebalancées par une augmentation des obligations liées aux prestations à concurrence de 399m d'USD, principalement en raison de modifications des hypothèses actuarielles (variations défavorables des taux d'actualisation et d'inflation).

Le passif net de l'entreprise pour avantages postérieurs à l'emploi et régimes d'avantages à long terme comprend les éléments suivants au 31 décembre :

Million d'USD	2009	2008 Ajusté	2008 Rapporté
Valeur actuelle des obligations financées	(5 728)	(5 329)	(5 355)
Juste valeur des actifs du régime de retraite	4 645	3 873	3 873
Valeur actuelle des obligations nettes pour des régimes de retraite financés	(1 083)	(1 456)	(1 482)
Valeur actuelle des obligations non financées	(1 131)	(1 236)	(1 236)
Valeur actuelle de l'obligation nette	(2 214)	(2 692)	(2 718)
Coût des services passés non comptabilisé	2	3	3
Actif non comptabilisé	(371)	(206)	(206)
Passif net	(2 583)	(2 895)	(2 921)
Autres régimes d'avantages au personnel à long terme	(18)	(80)	(80)
Total avantages au personnel	(2 601)	(2 975)	(3 001)
Montants des avantages au personnel figurant au bilan :			
Passifs	(2 611)	(2 983)	(3 009)
Actifs	10	8	8
Passif net	(2 601)	(2 975)	(3 001)

Les changements dans la valeur actuelle des obligations au titre des prestations définies sont comme suit :

Millions d'USD	2009	2008 Ajusté	2008 Rapporté
Obligations au titre des prestations définies au 1er janvier	(6 565)	(3 888)	(3 888)
Coût des services rendus	(124)	(80)	(80)
Contribution des bénéficiaires	(14)	(13)	(13)
Acquisitions par voies de regroupements d'entreprises	–	(3 724)	(3 750)
Nouveau coût des services passés non acquis	186	(2)	(2)
Coût financier	(416)	(250)	(250)
Écarts actuariels/(pertes) et gains	(126)	(87)	(87)
(Pertes) et gains sur réductions	92	(17)	(17)
Reclassifications de provisions	–	31	31
Différences de change	(430)	871	871
Prestations servies	541	594	594
Obligations au titre des prestations définies au 31 décembre	(6 856)	(6 565)	(6 591)

Les changements dans la juste valeur des actifs du plan sont comme suit :

Millions d'USD	2009	2008
Juste valeur des actifs du régime de retraite au 1er janvier	3 873	3 321
Acquisitions par voies de regroupements d'entreprises	–	2 030
Rendement attendu	317	262
Ecarts actuariels/(pertes) et profits	396	(606)
Cotisations par AB InBev	173	207
Cotisations par participants	14	13
Différences de change	416	(743)
Autres	(3)	16
Prestations servies	(541)	(627)
Juste valeur des actifs du régime de retraite au 31 décembre	4 645	3 873

Les acquisitions par voies de regroupements d'entreprises en 2008 reflètent l'acquisition d'Anheuser-Busch.

Le rendement effectif des actifs du plan représentait respectivement un gain de 713m d'USD en 2009 et une perte de 344m d'USD en 2008. Ceci est principalement le résultat des rendements sur investissement excédant les attentes de long terme au Royaume-Uni, aux Etats-Unis, en Belgique, au Brésil et au Canada.

La diminution des cotisations par AB InBev (173m d'USD en 2009 contre 207m d'USD en 2008) est principalement expliquée par la baisse des cotisations au Canada.

Dans le cadre de l'intégration d'Anheuser-Busch dans AB InBev, une réduction a été comptabilisée après la modification de certains plans américains de pensions et de soins de santé après la retraite. Les effets de ces changements sont enregistrés au compte de résultat et ont conduit à des revenus supplémentaires en 2009 pour un montant de 240m d'USD. Ce revenu a été partiellement compensé par l'augmentation des charges relatives à l'incorporation pour la première année complète des obligations d'Anheuser-Busch.

Les charges ayant trait à des régimes à prestations définies comptabilisées dans le compte de résultats peuvent être détaillées de la manière suivante :

Millions d'USD	2009	2008
Coût des services rendus au cours de la période	(123)	(68)
Coût financier	(416)	(250)
Rendement attendu des actifs du régime de retraite	317	260
Coût des services passés amorti	(6)	(2)
Coût des services passés acquis comptabilisés	139	(10)
Gains/(pertes) sur réductions ou liquidations	120	(23)
Limitation de comptabilisation de certains actifs	(30)	(26)
	1	(119)

La charge des avantages au personnel est incluse dans les rubriques suivantes du compte de résultats :

Millions d'USD	2009	2008
Coûts des ventes	(66)	(31)
Frais de distribution	(29)	(20)
Frais commerciaux et de marketing	(30)	(10)
Frais administratifs	(42)	(34)
Autres revenus ou frais opérationnel	168	–
Éléments non-récurrents	–	(24)
	1	(119)

Les hypothèses moyennes pondérées utilisées pour calculer les obligations au titre des prestations définies à la date de clôture peuvent être résumées comme suit :

	2009	2008
Taux d'actualisation	6,5%	6,5%
Taux prévu des augmentations salariales	2,8%	3,3%
Taux prévu des augmentations des pensions	2,6%	2,2%
Taux d'évolution des coûts médicaux	7,86% p.a. réduit à 5,55%	8,95% p.a. réduit à 6,63%
Taux d'évolution des frais dentaires	4,0%	4,0%
Espérance de vie d'un homme de 40 ans	82	81
Espérance de vie d'une femme de 40 ans	84	85

Les hypothèses moyennes pondérées utilisées dans les calculs de la charge périodique nette des pensions sont comme suit :

	2009	2008
Taux d'actualisation	6,5%	4,9%
Taux de rendement attendu des actifs du régime de retraite	8,2%	6,2%
Taux prévu des augmentations salariales	3,3%	3,1%
Taux prévu des augmentations des pensions	2,2%	1,8%
Taux d'évolution des coûts médicaux	8,95% p.a. réduit à 6,63%	6,5% p.a. réduit à 3,8%
Taux d'évolution des frais dentaires	4,0%	4,1%

Plusieurs facteurs sont pris en compte dans l'estimation du rendement attendu à long terme des actifs du plan. Pour les régimes à prestations définies, il s'agit des taux historiques de rentabilité des capitaux et des indices obligataires et une projection des taux de rendement long terme reçue des consultants en investissements de pension, en tenant compte des différents marchés où AB InBev a des actifs pour ses plans.

Les taux d'évolution des coûts médicaux présumés ont un impact significatif sur les montants comptabilisés en résultat. Un changement d'un point de pourcentage sur les taux d'évolution des coûts médicaux présumés aurait les impacts suivants (un montant positif correspond à une diminution des obligations ou coûts tandis qu'un montant négatif représente une augmentation des obligations ou coûts) :

Evolution des coûts médicaux présumés

Millions d'USD	2009		2008	
	Augmentation de 100 pb	Diminution de 100 pb	Augmentation de 100 pb	Diminution de 100 pb
Impact sur le total du coût des services rendus et du coût financier des plans médicaux	(6)	5	(4)	4
Impact sur les obligations au titre des prestations définies pour coûts médicaux	(77)	70	(38)	32

En concordance avec les prescriptions de l'IAS 1 *Présentation des états financiers* en ce qui concerne les sources principales d'incertitude relatives aux estimations, nous avons inclus ci-après les résultats de notre analyse de sensibilité pour le taux d'actualisation, le taux prévu des augmentations salariales et l'espérance de vie.

Taux d'actualisation

Millions d'USD	2009		2008	
	Augmentation de 50 pb	Diminution de 50 pb	Augmentation de 50 pb	Diminution de 50 pb
Impact sur le total du coût des services rendus et du coût financier des plans au titre des prestations définies	7	(6)	3	(3)
Impact sur les obligations au titre des prestations définies	435	(476)	156	(173)

Taux prévu des augmentations salariales

Millions d'USD	2009		2008	
	Augmentation de 50 pb	Diminution de 50 pb	Augmentation de 50 pb	Diminution de 50 pb
Impact sur le total du coût des services rendus et du coût financier des plans au titre des prestations définies	(4)	4	(4)	3
Impact sur les obligations au titre des prestations définies	(46)	45	(25)	22

Espérance de vie

Millions d'USD	2009		2008	
	Augmentation d'une année	Réduction d'une année	Augmentation d'une année	Réduction d'une année
Impact sur le total du coût des services rendus et du coût financier des plans au titre des prestations définies	(6)	7	(7)	7
Impact sur les obligations au titre des prestations définies	(105)	108	(65)	64

Les montants ci-dessus représentent des changements purement hypothétiques des hypothèses individuelles tout autre hypothèse restant constante : les conditions économiques et leur évolution ont souvent un impact simultané sur plusieurs hypothèses et l'impact de changements des hypothèses principales n'est pas linéaire. En conséquence, l'information ci-dessus ne constitue pas nécessairement une représentation fiable des résultats futurs.

La juste valeur des actifs du régime de retraite au 31 décembre se répartit de la manière suivante :

	2009	2008
Obligations du secteur public	27%	22%
Obligations du secteur privé	16%	17%
Instruments de capitaux propres	53%	55%
Immeubles	2%	4%
Liquidités	1%	1%
Contrats d'assurances	1%	1%
	100%	100%

Les changements de répartitions des actifs entre 2008 et 2009 résultent principalement des différences de taux de change favorable pour les plans Brésiliens par rapport à l'USD.

Les actifs du régime de retraite comprennent des placements indirects en actions ordinaires émises par l'entreprise à une juste valeur totale d'1m d'USD. Les taux de rendement attendus sur les catégories individuelles des actifs du régime de retraite sont déterminés en faisant référence à des indices pertinents et sont basés sur l'avis d'experts en valorisation indépendants. Le taux de rendement global attendu est calculé en pondérant les taux individuels en conformité avec le solde anticipé du total du portefeuille de placements.

L'historique sur cinq ans de la valeur actuelle des obligations au titre des prestations définies, de la juste valeur des actifs du régime de retraite et du déficit dans les régimes de retraite est comme suit :

Millions d'USD	2009	2008 Ajusté	2008	2007	2006	2005
Valeur actuelle des obligations au titre des prestations définies	(6 856)	(6 565)	(6 591)	(3 888)	(3 558)	(3 337)
Juste valeur des actifs du régime de retraite	4 645	3 873	3 873	3 321	2 804	2 365
Déficit	(2 211)	(2 692)	(2 718)	(567)	(754)	(972)
Ajustements liés à l'expérience : (augmentation)/ diminution des dettes du régime de retraite	42	289	289	32	(8)	(39)
Ajustements liés à l'expérience : augmentation/ diminution) des actifs du régime de retraite	390	(606)	(606)	(78)	87	157

En 2010, AB InBev s'attend à contribuer à ses régimes de retraite à prestations définies à concurrence d'environ 280m d'USD et à contribuer à ses plans de pensions à prestations définies non financées et à ses plans médicaux après la retraite à concurrence de 93m d'USD.

26. Paiements fondés sur des actions

Différents programmes d'options sur action permettent aux cadres supérieurs et aux membres du conseil d'administration d'acquérir des actions d'AB InBev ou d'AmBev. AB InBev dispose de trois plans principaux d'intéressement fondés sur des actions, le plan à long terme d'intéressement warrant (« LTI Warrant Plan »), établi en 1999, le plan de compensation fondé sur des actions (« Shared-Based Compensation Plan »), établi en 2006 (puis amendé en 2010), ainsi que son plan stock-option discrétionnaire à long-terme (« LTI Stock Option Plan »), mis en place en 2009. Pour tous les plans, la juste valeur des paiements fondés sur des actions est estimée à la date d'attribution, en utilisant le modèle binomial Hull, modifié afin de refléter les dispositions de l'IFRS 2 *Paiements fondés sur des actions* qui exige que les hypothèses prises en compte en cas de renonciation avant la fin de la période d'acquisition des droits ne peuvent pas influencer la juste valeur de l'option.

Plan de compensation fondé sur des actions

Depuis 2006, le Plan de Compensation fondé sur des actions accorde des bonus aux membres du comité exécutif d'AB InBev ainsi qu'à certains autres cadres dirigeants, dont la moitié est distribuée sous forme d'actions à détenir pour une durée de trois ans, ces actions étant évaluées au prix de marché à leur date d'attribution. En ce qui concerne l'autre moitié du bonus, les participants peuvent choisir entre recevoir de l'argent comptant ou investir tout ou moitié de la partie résiduelle de leur bonus en actions devant être détenues pendant 5 ans. Ce report volontaire est assorti d'options d'entreprise, qui sont acquis après 5 ans, à la condition que des objectifs financiers prédéfinis soient réalisés ou dépassés. Si la seconde moitié est totalement investie sous forme d'actions, le nombre d'options équivalentes accordées sera égal à 4,6 fois le nombre d'actions correspondantes au montant brut du bonus investi. Si cette seconde moitié des bonus n'est investie qu'à hauteur de 50 % en actions, le nombre d'options correspondantes accordées sera égal à 2,3 fois le nombre d'actions correspondantes au montant brut du bonus investi. Les détenteurs des options peuvent recevoir d'AB InBev, à l'exercice des options, un paiement en trésorerie équivalent aux dividendes déclarés depuis l'obtention des options. La juste valeur des options correspondantes est estimée à la date de l'offre, en utilisant le modèle binomial Hull, et est comptabilisée durant la période d'acquisition des droits. Ces options ont une durée de vie de 10 ans.

Depuis le 1er janvier 2010, la structure du Plan de Compensation fondé sur des actions a été modifiée pour certains dirigeants, y compris les membres du comité exécutif et autres cadres supérieurs du siège social. Ces dirigeants recevront leur bonus en trésorerie, mais ils auront le choix d'en investir tout ou partie dans des actions AB InBev (les « actions de bonus ») acquis après 5 ans. L'entreprise assortira à de tels investissements volontaires trois actions correspondantes pour chaque action de bonus investie, jusqu'à un pourcentage total limité du bonus alloué à chaque dirigeant. A partir du 1er janvier 2011, la nouvelle structure du plan s'appliquera à tous les cadres supérieurs.

En 2009, AB InBev a émis 0,4m d'options, représentant une juste valeur d'approximativement 5,8m d'USD en rapport avec les bonus 2008, et 3,8m d'options représentant une juste valeur d'approximativement 55,7m d'USD en rapport avec les bonus du 1er semestre de 2009. Les options accordées selon le plan de bonus et émises en 2009 seront acquises à une date unique après 5 ans.

Plan d'intéressement a long terme

L'entreprise a émis des warrants, ou droits de souscription pour de nouvelles actions émises, sous le plan LTI en faveur des dirigeants et, jusqu'en 2006, en faveur des membres du comité exécutif et autres cadres supérieurs. Depuis 2007, les membres du comité exécutif et autres employés ne sont plus éligibles en tant que bénéficiaires de ces warrants selon le Plan LTI, mais reçoivent plutôt une part de leur compensation sous forme d'actions et d'options accordées selon le Plan de Compensation fondé sur des Actions. Chaque warrant LTI donne droit à son détenteur de souscrire à une nouvelle action émise. Le prix d'exercice des warrants LTI est égal au prix moyen des actions de l'entreprise sur le marché réglementé d'Euronext Brussels pendant les 30 jours précédents la date d'émission. Les warrants LTI accordés avant 2007 ont une durée de 10 ans et depuis 2007 (ainsi qu'en 2003) ont une durée de 5 ans. Les warrants LTI sont sujets à une période d'acquisition des droits s'étalant de un à trois ans.

En 2009, 0,2m de warrants fut accordé aux administrateurs. De plus, et afin de compenser l'effet de dilution de l'émission de droits, 0,4m de warrants fut accordé aux membres actuels et 0,6m aux anciens membres du conseil d'administration. Ces warrants seront acquis en annuités égales sur une période de trois ans (un tiers au 1er janvier 2011, un tiers au 1er janvier 2012 et le dernier tiers au 1er janvier 2013) et totaliseront une juste valeur d'approximativement 16m d'USD.

Plan stock-option discrétionnaire a long terme

Depuis le 1er juillet 2009, les cadres seniors ont droit à un plan d'intéressement discrétionnaire à long-terme devant être réglé en options LTI (ou par d'autres instruments similaires fondés sur des actions dans le futur), selon l'appréciation du management de la performance et du potentiel de l'employé.

En décembre 2009, AB InBev a émis 1,6m d'options discrétionnaires LTI avec une juste valeur estimée de 23,4m d'USD.

En sus des récompenses accordées selon les plans décrits ci-dessus, la société a octroyé en novembre 2008 et avril 2009 des options à un petit nombre de cadres supérieurs. AB InBev estime que les cadres sélectionnés contribueront à réaliser une bonne intégration d'Anheuser-Busch Companies, Inc., ce qui sera la base d'un désendettement rapide d'AB InBev. Le nombre d'options attribuées est de 28,4m en 2008 et 4,9m en 2009 ce qui représente une juste valeur combinée d'approximativement 402,6m d'USD. Une moitié des options accordées en novembre 2008 a une durée de vie de 10 ans depuis leur date d'octroi et leurs droits d'acquisition seront acquis au 1er janvier 2014, l'autre moitié a une durée de vie de 15 ans depuis leur date d'octroi et leurs droits d'acquisition seront acquis au 1er janvier 2019. Les options accordées en avril 2009 ont une durée de vie de 10 ans depuis leur date d'octroi et leurs droits d'acquisition seront acquis au 1er janvier 2014. L'exercice des droits d'acquisition dépend de la réalisation d'objectifs financiers prédéfinis.

Afin d'encourager la mobilité du management, en particulier dans l'intérêt de cadres exécutifs se délocalisant vers les Etats-Unis, un programme d'échange d'options a été mis en place en 2009, au sein duquel 4,4m d'options, dont les droits n'étaient pas encore acquis, furent échangés contre 2,8m d'actions restreintes qui resteront bloquées jusqu'au 31 décembre 2018. Un coût de 47m d'USD a été comptabilisé en 2009, relatif à l'accélération de l'exercice suite à cet échange d'actions en application de l'IFRS 2 – se référer à l'annexe 8 *Eléments non-récurrents*. De plus, afin d'encourager la mobilité du management, certaines options accordées ont été modifiées et la caractéristique de protection du dividende de ces options a été annulée et remplacée par l'émission de 5,7m d'options représentant la valeur économique de la caractéristique de protection du dividende. Etant donné qu'il n'y eut pas de changement entre la juste valeur de l'attribution d'origine juste avant la modification et la juste valeur de l'attribution modifiée juste après la modification, aucune charge n'a été comptabilisée en conséquence de cette modification.

Selon les termes contractuels de la fusion Anheuser-Busch, et faisant suite à l'approbation de l'assemblée des actionnaires d'AB InBev en avril 2009, l'entreprise a proposé 5,9m d'options avec une juste valeur de 56,2m d'USD. L'entreprise a également proposé en décembre 2009 3m d'options avec une juste valeur estimée à 42,6m d'USD.

En 2009, un nombre limité d'actionnaires d'Anheuser-Busch faisant partie des cadres supérieurs d'Anheuser-Busch se sont vus offrir l'opportunité d'acquérir des actions AB InBev (0,6m) avec un escompte accordé de 16,7 % conditionné au fait qu'ils restent en service pour les cinq années suivantes. La juste valeur de cette transaction est d'approximativement 3m d'USD et est prise en charge durant une période de 5 ans.

La moyenne pondérée de la juste valeur des options et les hypothèses utilisées en application du modèle d'AB InBev d'évaluation d'options pour l'attribution des options et warrants décrits plus haut pour 2009 se détaillent comme suit :

Montants en USD sauf indication contraire ¹	2009	2008 ²	2007 ²
Juste valeur des options et warrants sur action attribuées	13,99	38,17	31,15
Cours de l'action	29,03	90,58	77,59
Prix d'exercice	21,62	86,62	72,53
Volatilité attendue	32%	24%	20%
Dividendes attendus	0,85%	0,16%	0,16%
Taux d'intérêt sans risque	3,49%	4,47%	4,47%

Vu que la période d'acceptation des options est de deux mois, la juste valeur a été déterminée comme la moyenne des justes valeurs calculée par semaine durant les deux mois pendant lesquelles l'offre était en vigueur.

La volatilité attendue est basée sur la volatilité historique calculée à partir des données historiques des 1 220 derniers jours. Afin de déterminer la volatilité attendue, AB InBev exclut la volatilité mesurée durant la période du 15 juillet 2008 au 30 avril 2009, suite aux conditions de marché extrêmes observées durant cette période. Le modèle binomial Hull prend pour hypothèse que tous les employés exécuteraient leurs options immédiatement si le prix de l'action d'AB InBev était 2,5 fois supérieur au prix d'exercice. Par conséquent, il n'est pas possible de déterminer une durée de vie attendue unique de l'option.

Le nombre total d'options en circulation se décompose comme suit :

Millions d'options et de warrants	2009	2008 ²	2007 ²
Options et warrants en circulation au 1er janvier	8,8	6,3	7,6
Options et warrants émis au cours de l'exercice	50,3	1,1	1,0
Options et warrants exercés au cours de l'exercice	(6,6)	(1,2)	(1,6)
Options et warrants annulés au cours de l'exercice	(1,7)	(0,4)	(0,7)
Options et warrants additionnels accordés à la suite de l'émission des droits	–	3,0	–
Options et warrants en circulation au 31 décembre	50,8	8,8	6,3

Suite à l'émission des droits qui a eu lieu en novembre 2008, le prix d'exercice et le nombre d'options ont été ajusté avec l'intention de préserver les droits des détenteurs d'options existants. Les termes et conditions des nouveaux droits de souscription sont les mêmes que ceux s'appliquant aux droits de souscription existants auxquels ils se rapportent. En ce qui concerne les droits d'acquisition, ils sont traités comme ayant été émis aux mêmes dates que les droits de souscription, et peuvent être exercés de la même façon et sous les mêmes conditions. La société a pris en compte l'effet de dilution de l'émission des droits en appliquant la méthode ratio telle que définie par le NYSE Euronext (« *Liffe's Harmonised Corporate Actions Policy* »), selon laquelle le nombre de droits de souscription existants et le prix d'exercice furent ajustés par un ratio de 0,6252. Le prix d'exercice des options après ajustement est égal au prix d'origine multiplié par le ratio d'ajustement. Le nombre d'options après ajustement est égal au nombre d'origine divisé par le ratio d'ajustement. Par conséquent, 3m d'options additionnelles (1,4m et 1,6m d'options respectivement pour le Plan de Compensation fondé sur des actions et pour le LTI) ont été attribuées aux employés au quatrième trimestre 2008 pour compenser l'effet dilutif de l'émission des droits. Etant donné qu'il n'y eut pas de changement entre la juste valeur de l'attribution d'origine juste avant la modification et la juste valeur de l'attribution modifiée juste après la modification, aucune charge n'a été comptabilisée en conséquence de cette modification.

La fourchette des prix d'exercice des options en circulation se situe entre 7,28 EUR (10,49 USD) et 58,31 EUR (84,00 USD), alors que la moyenne pondérée de la durée de vie contractuelle restante est de 9,67 ans.

¹ Les montants ont été convertis en USD au taux de change de fin d'exercice pour les périodes respectives.

² Non ajusté pour le NYSE Euronext « méthode ratio » telle qu'appliquée après l'émission de droits du 17 décembre 2008 (facteur d'ajustement de 0,6252).

Des 50,8m d'options en circulation, 4,8m d'options sont exerçables au 31 décembre 2009.

Le prix d'exercice moyen pondéré des options est comme suit :

Montants en USD ¹	2009	2008	2007
Options et warrants en circulation au 1er janvier	34,42	46,50	35,48
Attribuées pendant la période (avant l'émission des droits)	24,78	76,92	79,38
Attribuées pendant la période (facteur d'ajustement)	–	32,87	–
Annulées pendant la période	27,48	56,63	45,00
Exercées pendant la période	18,94	32,76	35,52
En circulation à la fin de la période	27,37	34,42	46,50
Exerçables à fin décembre	31,16	23,66	36,39

Pour les options d'action exercées durant 2009, le prix moyen pondéré de l'action à la date d'exercice était de 33,61 EUR (48,41 USD).

Plan de compensation AmBev basé sur des actions

Depuis 2005, AmBev dispose d'un plan substantiellement similaire au Plan de Compensation basé sur des actions, selon lequel les bonus accordés aux employés et au management sont en partie versés sous forme d'actions. Sous un plan équivalent d'acquisition des droits à une date unique après 5 ans, AmBev a émis en 2009 1,6m d'options pour lesquelles la juste valeur équivaut approximativement à 114m d'USD. La juste valeur des options et les hypothèses utilisées en application du modèle binomial d'évaluation des options pour l'attribution d'options d'AmBev en 2009 sont comme suit :

Montants USD sauf indication contraire ¹	2009	2008	2007
Juste valeur des options sur action attribuées	52,01	44,51	25,03
Cours de l'action	76,95	71,48	61,83
Prix d'exercice	74,70	71,48	61,83
Volatilité attendue	45%	33%	26%
Taux d'intérêt sans risque	12,64%	12,50%	10,60%

Les options AmBev bénéficient d'une protection pour dividende. En conséquence, le modèle d'évaluation des options tient compte d'un dividende attendu de 0 %.

Pendant le second semestre de 2007, AmBev a effectué un regroupement d'actions avec un ratio 100 : 1, raison pour laquelle les chiffres de 2007 ont été ajustés.

Le nombre total des options AmBev en circulation a évolué comme suit :

Millions d'options	2009	2008	2007
Options en circulation au 1er janvier	2,8	2,2	2,4
Options émises au cours de l'exercice	1,6	0,8	0,8
Options exercées au cours de l'exercice	(0,1)	(0,1)	(0,6)
Options annulées au cours de l'exercice	(0,2)	(0,1)	(0,4)
Options en circulation à fin décembre	4,1	2,8	2,2

La fourchette des prix d'exercice des options en circulation se situe entre 52,68 reals brésiliens (30,26 USD) et 130,06 reals brésiliens (74,70 USD), alors que la moyenne pondérée de la durée de vie contractuelle restante est de 5,02 ans.

Des 4,1m d'options en circulation, 0,4m d'options sont exerçables au 31 décembre 2009.

¹ Les montants ont été convertis en USD aux taux de clôture des années respectives.

Le prix d'exercice moyen pondéré des options est comme suit :

Montants en USD	2009	2008	2007
Options en circulation au 1er janvier	56,01	49,21	30,54
Attribuées pendant la période	70,17	57,42	61,45
Annulées pendant la période	56,77	33,69	32,22
Exercées pendant la période	32,95	40,62	35,95
En circulation à fin décembre	59,60	42,07	49,21
Exerçables à fin décembre	32,82	23,62	28,60

Au cours du quatrième trimestre 2009, un nombre limité d'actionnaires d'AmBev qui font partie des cadres supérieurs d'AB InBev s'est vu offrir l'opportunité d'échanger leurs actions d'AmBev contre un nombre total de 2,1m d'actions AB InBev (2008 : 0,9 – 2007 : 1,8m) avec un escompte accordé de 16,7 % conditionné au fait qu'ils restent en service pour une autre période de cinq ans. La juste valeur de la transaction s'élève à approximativement 11m d'USD (2008 : 11m d'USD – 2007 : 25m d'USD) et est prise en charge sur une période de cinq ans de services. Les justes valeurs des actions d'AmBev et d'AB InBev ont été calculées sur base du prix de marché. Par ailleurs, un coût de 20m d'USD a été comptabilisé en 2009, relatif à l'accélération de l'exercice de l'échange d'actions AmBev pour certains employés, en conformité avec l'IFRS 2 portant sur la modification de la période d'acquisition des droits – se référer à l'annexe 8 *Eléments non-récurrents*.

Depuis 2005, la rémunération variable attribuée aux employés et au management de l'entreprise est partiellement réglée en actions.

Les transactions de paiement des actions décrites ci-dessus, aboutissent à une charge totale de 208m d'USD pour l'année 2009 (y compris les frais de rémunération variable réglés en actions) et de 62m d'USD pour l'année 2008.

27. Provisions

Millions d'USD	Restructuration	Litiges	Autres	Total
Solde au 1er janvier 2009	461	643	150	1 254
Effet des variations des taux de change des monnaies étrangères	8	114	23	145
Provisions constituées	140	292	65	497
Provisions utilisées	(260)	(74)	(15)	(349)
Provisions reprises	(72)	(213)	(5)	(290)
Autres mouvements	(47)	26	38	17
Solde au 31 décembre 2009	230	788	256	1 274

Les provisions pour restructuration concernent principalement le réalignement des structures et procédures comme commenté précédemment dans l'annexe 8 *Eléments non-récurrents*. Les provisions pour litiges concernent principalement des litiges de nature fiscale et des litiges réclamés par d'anciens employés.

L'acquittement des provisions est prévu dans les délais suivants :

Millions d'USD	Total	1 an ou moins	1-2 ans	2-5 ans	Plus de 5 ans
Restructuration					
Réorganisation	230	145	32	37	16
Litiges					
Impôt sur le résultat	294	5	226	31	32
Impôts indirects	223	28	39	78	78
Main-d'œuvre	142	24	25	48	45
Commercial	45	22	6	9	8
Environnemental	1	1	-	-	-
Autres litiges	83	5	37	32	9
	788	85	333	198	172
Autres passifs éventuels					
Contrats déficitaires	24	7	5	7	5
Garanties données	8	-	1	7	-
Autres passifs éventuels	224	71	26	55	72
	256	78	32	69	77
Total provisions	1 274	308	397	304	265

Depuis le 1er janvier 2005, AB InBev est soumise au système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre en vigueur dans l'Union Européenne. Les quotas d'émission de gaz acquis sont comptabilisés au coût en immobilisations incorporelles. Seulement dans le cas où le nombre de quotas nécessaires pour couvrir les émissions de CO₂ dépasse le nombre de quotas d'émission de gaz détenus, une provision est comptabilisée. Une telle provision est évaluée à un montant estimé des dépenses nécessaires pour satisfaire cette obligation. Au 31 décembre 2009, nous avons estimé que les quotas de gaz détenus couvrent entièrement les émissions de CO₂ attendues, dès lors aucune provision n'a été comptabilisée.

28. Dettes commerciales et autres dettes

Dettes commerciales et autres dettes non-courantes

Millions d'USD	2009	2008 Ajusté	2008
Taxes indirectes à payer	349	249	249
Dettes commerciales	87	95	7
Garanties reçues en numéraires	13	14	14
Considération différée sur les acquisitions	90	113	113
Instruments financiers dérivés avec justes valeurs négatives	1 374	1 289	1 289
Autres dettes	66	3	16
	1 979	1 763	1 688

Dettes commerciales et autres dettes courantes

Millions d'USD	2009	2008 Ajusté	2008
Dettes commerciales et charges à imputer	5 657	4 833	4 801
Dettes salariales et sociales	743	643	643
Impôts à payer, autres que l'impôt sur le résultat	1 350	1 097	1 097
Intérêts à payer	848	477	477
Emballages consignés	523	551	551
Garanties reçues en numéraire	41	25	25
Instruments financiers dérivés avec des justes valeurs négatives	1 956	1 837	1 837
Dividendes à payer	106	63	63
Produits à reporter	18	152	152
Considération différée sur les acquisitions	59	522	522
Autres dettes	76	38	38
	11 377	10 238	10 206

Les instruments financiers dérivés avec des justes valeurs négatives reflètent la valorisation à la valeur de marché des swaps de taux d'intérêt, établis afin de couvrir le financement de l'acquisition Anheuser-Busch. (Voir également Annexe 29 *Risques provenant d'instruments financiers*.)

La considération différée sur les acquisitions reflète principalement la considération à payer aux anciens actionnaires d'Anheuser-Busch qui n'ont pas encore réclamé leur dû. Celle-ci s'est réduite, passant de 500m d'USD au 31 décembre 2008 à 46m d'USD au 31 décembre 2009.

29. Risques découlants d'instruments financiers

AB InBev est exposé au cours de l'exercice normal de son activité à des risques de change, de taux d'intérêt, de prix de matières premières, de liquidité et de crédit. L'objectif de l'entreprise est de comprendre d'une part chacun de ces risques individuellement, et d'autre part les interconnexions qui existent entre eux. L'entreprise définit ensuite ses stratégies, en ligne avec ses politiques de gestion des risques financiers, afin de gérer l'impact économique de ces risques sur les performances de l'entreprise. Le comité de gestion des risques se réunit fréquemment et est responsable de la révision des résultats de l'évaluation des risques, de l'approbation des stratégies recommandées en matière de gestion des risques, de la surveillance de la conformité avec les politiques de gestion des risques financiers et de faire rapport au comité financier du conseil d'administration.

Certaines de ces stratégies de gestion des risques font recours à l'utilisation d'instruments financiers dérivés. Les dérivés utilisés par l'entreprise sont principalement les contrats de change à terme, les contrats de « futures » cotés sur le cours des monnaies étrangères, les swaps de taux d'intérêt, les swaps de taux d'intérêt et de change, les contrats de gré à gré à terme de taux d'intérêt, les swaps et contrats à terme d'aluminium, et les contrats de « futures » cotés sur le cours du sucre ou du blé. La politique d'AB InBev relative à la gestion des risques interdit l'utilisation d'instruments financiers dérivés à des fins spéculatives.

Le tableau suivant fournit un aperçu de la date d'échéance des instruments financiers dérivés existants au 31 décembre 2009 par maturité. Les montants indiqués dans ce tableau sont les montants notionnels repris dans les contrats.

Millions d'USD	2009					2008				
	1 an ou moins	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 5 ans	Plus de 5 ans	1 an ou moins	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 5 ans	Plus de 5 ans
Monnaies étrangères										
Contrats de change à terme	2 334	410	190	–	–	1 943	398	216	164	–
Contrats de « futures » cotés sur le cours des monnaies étrangères	1 581	6	–	–	–	(216)	21	–	–	–
Autres produits dérivés sur monnaies étrangères	330	83	–	–	–	–	–	–	–	–
Taux d'intérêt										
Swaps de taux d'intérêt	17 324	212	57 738	7 495	264	1 784	–	36 785	4 262	4 552
Swaps de taux d'intérêt et de change	550	1 971	940	662	1 276	270	660	1 373	576	113
Contrats de gré à terme de taux d'intérêt	–	–	–	–	–	3 062	–	–	–	–
Contrat de « futures » cotés sur le cours des taux d'intérêt	–	–	–	–	–	(95)	–	–	(118)	(8)
Autres produits dérivés sur taux d'intérêt	–	52	–	–	–	–	–	–	–	–
Matières premières										
Swaps d'aluminium	738	381	–	–	–	348	6	–	–	–
Autres dérivés des matières premières	325	78	–	–	–	75	17	–	–	–
Crédit										
Contrats de couverture de risque de crédit	86	–	–	–	–	–	84	–	–	–

Afin de financer l'acquisition d'Anheuser-Busch, AB InBev a souscrit une ligne de crédit senior à hauteur de 45 milliards d'USD (desquels 44 milliards d'USD ont effectivement été prélevés). Au moment de l'acquisition Anheuser-Busch, le taux d'intérêt fut fixé pour une partie de la dette équivalent à 34,5 milliards d'USD grâce à une série de contrats de couverture pour un taux moyen pondéré de 3,875 % par année (plus marges fixes applicables) pour la période 2009 à 2011. Une part des accords de couverture a été successivement étendue pour une période additionnelle de deux ans. Suite au remboursement d'une partie de la dette senior, la société a contracté de nouveaux swaps de taux d'intérêt afin de compenser le risque des taux d'intérêt des contrats de couverture initiaux ne couvrant plus aucun sous-jacent à la suite de ces remboursements. Au 31 décembre 2009, les positions ouvertes restantes comprennent une série de swaps LIBOR USD à taux fixe pour un montant notionnel total de 24,6 milliards d'USD. Le taux d'intérêt pour une partie de la dette équivalent à 17,2 milliards d'USD a été fixé à un taux d'intérêt moyen pondéré de 4,038 % par an (plus marges fixes applicables) pour les périodes 2010 et 2011. Le taux d'intérêt pour une partie de la dette équivalent à 7,4 milliards d'USD a été fixé à un taux moyen pondéré de 2,85 % par an (plus marges fixes applicables) pour la période 2011 à 2013.

Les contrats de change à terme comprennent la série de contrats destinés à la couverture de l'emprunt en real brésilien au Canada (voir la section sur le *risque de taux d'intérêt* ci-dessous).

A. Risque des fluctuations des monnaies étrangères

AB InBev encourt un risque de change concernant les emprunts, les placements, les ventes (prévues), les achats (prévus), les royalties, les dividendes, les licences, les contrats de gestion et les charges/produits d'intérêts qui sont libellés dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle de la filiale. Les principaux instruments financiers dérivés utilisés pour gérer les risques de change sont les contrats de change à terme, les contrats de « futures » cotés sur le cours des monnaies étrangères et les swaps de taux d'intérêt et de change (« CCIRS »).

Risque de change sur les activités opérationnelles Lorsqu'il s'agit d'un risque de change concernant des engagements fermes et des transactions prévues hautement probables, la politique d'AB InBev est de couvrir les transactions opérationnelles relativement prévisibles (telles que le coût des ventes, les frais généraux, administratifs et de vente) pendant maximum 15 mois. Les transactions opérationnelles qui sont certaines (telles que les dépenses d'investissement) sont couvertes sans limite de temps.

Le tableau ci-après donne une indication sur les situations nettes en monnaies étrangères en ce qui concerne des engagements fermes et des transactions prévues hautement probables au 31 décembre 2009 et pour une période d'un an pour les paires de monnaies les plus importantes. Les positions ouvertes sont le résultat de l'application des politiques de gestion des risques d'AB InBev. Les montants positifs indiquent que la position de l'entreprise est longue (flux futurs de trésorerie nets entrants) dans la première monnaie de la paire de monnaies, alors que les montants négatifs indiquent que la position de l'entreprise est courte (flux futurs de trésorerie nets sortants) dans la première monnaie de la paire de monnaies. La deuxième monnaie de la paire de monnaies représente la monnaie fonctionnelle de la filiale en question.

Millions d'USD	2009			2008		
	Exposition totale	Total dérivés	Positions ouvertes	Exposition totale	Total dérivés	Positions ouvertes
Dollar canadien / dollar américain	-	-	-	(21)	21	-
Euro / peso argentin	-	-	-	(60)	60	-
Euro / réal brésilien	(28)	28	-	(3)	3	-
Euro / dollar canadien	-	-	-	(3)	10	7
Euro / koruna tchèque	-	-	-	14	(14)	-
Euro / forint hongrois	-	-	-	(43)	40	(3)
Euro / livre sterling	(116)	77	(39)	(28)	28	-
Euro / leu roumain	-	28	28	(131)	114	(17)
Euro / rouble russe	(97)	95	(2)	(295)	185	(110)
Euro / dinar serbe	-	-	-	(18)	-	(18)
Euro / hryvnia ukrainien	(117)	-	(117)	(135)	39	(96)
Euro / dollar américain	-	(6)	(6)	(278)	270	(8)
Forint hongrois / livre sterling	(3)	3	-	-	-	-
Livre sterling / Euro	7	(6)	1	-	-	-
Dollar américain / peso argentin	(238)	238	-	(246)	246	-
Dollar américain / boliviano bolivien	59	(59)	-	-	-	-
Dollar américain / réal brésilien	(156)	156	-	404	(404)	-
Dollar américain / dollar canadien	-	-	-	(7)	7	-
Dollar américain / peso chilien	25	(25)	-	(11)	11	-
USD / peso dominicain	(29)	29	-	-	-	-
USD / Euro	224	(226)	(2)	466	(466)	-
USD / guarani paraguayen	(25)	25	-	(32)	32	-
USD / nuevo sol péruvien	(19)	19	-	-	-	-
USD / livre sterling	(22)	19	(3)	(31)	31	-
USD / rouble russe	(105)	105	-	(313)	146	(167)
Dollar américain / hryvnia ukrainien	(19)	-	(19)	(68)	43	(25)
Dollar américain / peso uruguayen	(26)	26	-	(17)	17	-

Une analyse plus détaillée de l'impact des positions ouvertes est effectuée dans la partie *Analyse de sensibilité aux monnaies étrangères* ci-dessous.

En conformité avec les règles de comptabilité de couverture d'IAS 39, les couvertures d'engagements fermes et de transactions prévues hautement probables, sont définies comme des couvertures des flux de trésorerie.

Risque de change des emprunts intra-groupe Une série de contrats dérivés a été contractée en 2009 afin de couvrir le risque de change des emprunts contractés entre les entités du groupe qui ont une monnaie fonctionnelle différente. Des emprunts intra-groupe avec la Russie et le Royaume-Uni ont été couverts contre l'euro pour respectivement 3 979 m de roubles russes et 105m de livres sterling.

En conformité avec IAS 39, ces contrats dérivés sont définis comme des couvertures des flux de trésorerie d'éléments monétaires intra-groupe.

Risque de change sur des investissements nets dans les opérations étrangères AB InBev emploie des instruments financiers de couverture afin de diminuer son exposition au risque de change sur ses investissements dans les opérations étrangères. En conformité avec les règles de comptabilité de couverture d'IAS 39, ces produits dérivés et emprunts sont classifiés de façon appropriée en tant que couvertures d'investissements nets.

En novembre 2008, la société mère, utilisant l'euro en tant que monnaie fonctionnelle, a prélevé 18 milliards d'USD sur la ligne de crédit senior utilisée pour financer l'acquisition Anheuser-Busch. Afin de compenser le risque de taux de change, la société mère s'est engagée dans une relation de couverture dans laquelle la participation détenue dans les capitaux propres d'Anheuser-Busch est considérée comme l'élément de couverture. Au 31 décembre 2009, le solde débiteur de 9,7 milliards d'USD était défini comme couverture d'investissement net.

AB InBev utilise des contrats dérivés EUR / livre sterling pour se couvrir contre le risque de taux de change provenant des investissements nets de ses filiales anglaises. En 2009, AB InBev s'est engagé dans un contrat dérivé avec un montant notionnel de 300m de livres sterling et a émis 550m de livre sterling d'obligations pour se couvrir du risque de change. Le swap de taux d'intérêt et de change EUR / livre sterling de 2008 avec montant notionnel de 180m de livres sterling est venu à échéance en 2009.

En 2008, AB InBev a conclu deux contrats de change en rouble russe de 111m chacun pour couvrir ses investissements nets en Russie. Ces couvertures d'investissements nets viennent à échéance respectivement en 2010 et en 2011.

Risque de change des dettes libellées en monnaies étrangères La politique d'AB InBev est de maintenir la dette de ses filiales, dans la mesure du possible, dans la monnaie fonctionnelle de la filiale. Là où ce n'est pas le cas, une couverture est appliquée à moins que le coût de la couverture ne soit supérieur aux avantages d'une telle couverture. Suite à l'acquisition Anheuser-Busch, AB InBev a adopté un modèle correspondant à une monnaie hybride afin que l'entreprise puisse (i) compenser l'exposition de la dette nette en devise avec les flux de trésorerie, mesurés sur la base de l'EBITDA normalisé, dans cette devise, en remplaçant une portion significative de la dette en USD par d'autres monnaies, telles que le real brésilien (avec un coupon plus élevé), malgré l'impact négatif du coupon plus élevé sur le bénéfice d'AB InBev, et (ii) utiliser les flux de trésorerie d'Anheuser-Busch en USD pour assurer les paiements d'intérêts sur les dettes d'AB InBev.

Une description de la couverture de risque en monnaies étrangères relative à la dette émise dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle de la filiale (ci-inclus les placements privés, les obligations en USD et l'emprunt en real brésilien) est donnée dans la section du *Risque des Taux d'Intérêts* ci-dessous.

Analyse de sensibilité aux monnaies étrangères

Risque de conversion des monnaies étrangères Environ 56 % des produits des activités ordinaires d'AB InBev sont générés par des activités à l'étranger dans une monnaie différente de l'USD. Un risque de conversion des monnaies étrangères se produit lorsque les données financières de ces activités à l'étranger sont converties dans la monnaie de présentation d'AB InBev, l'USD. Sur base de la volatilité des ces monnaies par rapport à l'USD en 2009, nous estimons un changement raisonnablement possible du taux de change de ces monnaies par rapport à l'USD de la manière suivante :

	2009				
	Taux de clôture 31 décembre 2009	Taux moyen 2009	Taux de volatilité de clôture possible ¹	Taux de volatilité moyen possible	Volatilité des taux en %
1 USD équivalent à :					
Peso argentin	3,80	3,73	3,66 – 3,93	3,60 – 3,86	3,47%
Boliviano bolivien	7,07	7,13	6,48 – 7,66	6,54 – 7,73	8,32%
Réal brésilien	1,74	2,02	1,44 – 2,04	1,67 – 2,36	17,07%
Dollar canadien	1,05	1,15	0,90 – 1,2	0,99 – 1,31	14,07%
Yuan chinois	6,83	6,86	6,79 – 6,87	6,82 – 6,90	0,57%
Guarani paraguayen	4 597	5 008	4 188 – 5 006	4 562 – 5 453	8,90%
Livre sterling	0,62	0,64	0,53 – 0,70	0,56 – 0,73	13,22%
Leu roumain	2,84	3,06	2,44 – 3,24	2,63 – 3,49	14,09%
Rouble russe	1 273	1 353	1 088 – 1 458	1 156 – 1 549	14,54%
Won sud-coréen	7,95	7,74	5,79 – 10,1	5,65 – 9,84	27,09%
Euro	0,69	0,72	0,61 – 0,78	0,64 – 0,81	11,68%

¹ En 2009, l'analyse de sensibilité est basée sur la volatilité annuelle utilisant des données journalières observables durant 250 jours au 31 décembre 2009. En 2008, l'évaluation se basait sur un écart-type des volatilités journalières du taux d'intérêt de comparaison durant les 250 jours précédant la fin de l'exercice et en employant un intervalle de confiance de 95 %. La raison de ce changement de méthodologie est d'éviter tout mouvement important de devise qui ne saurait être expliqué directement par la volatilité.

1 USD équivalent à :	2008				
	Taux de clôture 31 décembre 2008	Taux moyen 2008	Taux de volatilité de clôture possible ¹	Taux de volatilité moyen possible	Volatilité possible des taux en %
Peso argentin	3,45	3,14	3,12 – 3,78	2,84 – 3,44	9,59%
Boliviano bolivien	7,07	7,18	6,32 – 7,82	6,42 – 7,94	10,63%
Réal brésilien	2,34	1,79	1,24 – 3,43	0,95 – 2,63	46,88%
Dollar canadien	1,22	1,05	0,90 – 1,54	0,78 – 1,33	26,20%
Yuan chinois	6,82	7,05	6,55 – 7,09	6,77 – 7,33	3,97%
Guarani paraguayen	4 921	4 333	3 945 – 5 897	3 474 – 5 193	19,83%
Livre sterling	0,68	0,54	0,53 – 0,84	0,41 – 0,66	22,91%
Leu roumain	2,89	2,49	1,94 – 3,85	1,67 – 3,31	33,03%
Rouble russe	29,78	24,78	25,50 – 34,05	21,22 – 28,34	14,35%
Won sud-coréen	1 320	1 078	713 – 1 928	582 – 1 574	45,98%
Euro	0,72	0,68	0,55 – 0,88	0,52 – 0,84	22,93%

Si l'USD s'était affaibli/renforcé en 2009 en tenant compte des changements possibles estimés ci-dessus contre les monnaies mentionnées ci-dessus, tout autre variable restant constante par ailleurs, le bénéfice de 2009 aurait augmenté/diminué de 1 070m d'USD (18 %). Les réserves de conversion dans les capitaux propres auraient été de 3 324m d'USD plus élevées/plus basses. En 2008, l'impact était estimé à 854m d'USD sur le bénéfice et à 4 972m d'USD sur les réserves de conversion.

Risque transactionnel des monnaies étrangères La plupart des instruments financiers monétaires non dérivés d'AB InBev sont soit valorisés dans la monnaie fonctionnelle de la filiale, soit convertis dans la monnaie fonctionnelle grâce à l'utilisation de dérivés. Cependant, la société a des positions ouvertes dans les pays d'Europe de l'Est pour lesquelles aucune couverture n'est en place du fait que le manque de liquidité du marché local empêche une couverture à un coût raisonnable. Le risque relatif aux transactions en monnaies étrangères s'est principalement présenté au niveau de position en monnaies étrangères ouvertes en hryvnia ukrainien et en leu roumain par rapport à l'USD américain et à l'euro. Sur base de la volatilité moyenne du hryvnia ukrainien et du leu roumain contre l'euro et le USD pendant l'année, AB InBev estime que la variation des taux de change de ces monnaies à laquelle on peut raisonnablement s'attendre se détaille comme suit :

	2009		
	Taux de clôture 31 décembre 2009	Taux de volatilité de clôture possible ¹	Volatilité des taux en %
Euro / hryvnia ukrainien	11,45	8,35 – 14,55	27,09%
Euro / leu roumain	4,10	3,86 – 4,33	5,62%
USD / hryvnia ukrainien	7,95	5,79 – 10,1	27,09%

	2008		
	Taux de clôture 31 décembre 2008	Taux de volatilité de clôture possible ¹	Volatilité possible des taux en %
Euro / hryvnia ukrainien	10,86	3,74 – 17,97	65,51%
Euro / leu roumain	4,02	3,23 – 4,82	19,77%
USD / hryvnia ukrainien	7,80	3,43 – 12,17	56,05%

Si le hryvnia ukrainien et le leu roumain s'étaient affaiblis/renforcés en 2009 en tenant compte des changements possibles estimés ci-dessus contre l'euro et le USD, tout autre variable restant constante par ailleurs, le bénéfice de 2009 aurait été diminué/augmenté de 4m d'USD.

¹ En 2009, l'analyse de sensibilité est basée sur la volatilité annuelle utilisant des données journalières observables durant 250 jours au 31 décembre 2009. En 2008, l'évaluation se basait sur un écart-type des volatilités journalières du taux d'intérêt de comparaison durant les 250 jours précédant la fin de l'exercice et en employant un intervalle de confiance de 95 %. La raison de ce changement de méthodologie est d'éviter tout mouvement important de devise qui ne saurait être expliqué directement par la volatilité.

B. Risque de taux d'intérêt

L'entreprise applique une approche dynamique de la couverture de taux d'intérêt qui consiste à établir une combinaison optimale de taux d'emprunt fixes et variables. Cette combinaison est revue périodiquement. L'objectif de cette politique est d'atteindre un équilibre optimal entre le coût de financement et la volatilité des résultats financiers, en tenant compte des conditions du marché ainsi que de la stratégie globale d'AB InBev.

Le risque de fluctuation de taux d'intérêt sur emprunts en euros En 2008 l'entreprise a conclu plusieurs swaps sur taux d'intérêt et contrats de change à terme pour couvrir le risque de fluctuation de taux d'intérêt variable à hauteur de 1 395m d'euros (dont 1 085m d'euros étaient destinés à une couverture de flux de trésorerie) pour un solde au 31 décembre 2008 de 1 875m d'euros de dette syndiquée et 820m d'euros d'effets de commerce.

En 2009, la dette syndiquée fut entièrement remboursée. Etant donné le remboursement, la couverture ne fait plus partie d'une relation de comptabilité de couverture mais est désormais plutôt considérée comme des swaps autonomes de taux d'intérêt pour un montant notionnel total de 635m d'euros à la fin de l'exercice 2009. Au 31 décembre 2009, le solde d'emprunts à taux d'intérêt variable est de 518m d'euros. Aucune couverture ne fut contractée pour ces emprunts.

Le risque de fluctuation de taux d'intérêt sur emprunts en USD La société a souscrit une ligne de crédit senior à hauteur de 45 milliards d'USD (desquels 44 milliards d'USD ont effectivement été prélevés) afin d'acquies Anheuser-Busch et a conclu une série de swaps de taux d'intérêt à terme en USD, afin d'assurer une prévisibilité plus élevée des cash flows. En conséquence, le taux d'intérêt s'appliquant à un montant maximum de 34,5 milliards d'USD de la dette senior de 45 milliards d'USD, a effectivement été fixé à 3,875 % par an, plus les marges applicables, pour la période 2009-2011. De cette couverture de 34,5 milliards d'USD, 25 milliards d'USD ont été alloués à la dette senior, 5 milliards d'USD ont été alloués à la pré-couverture d'émission d'obligations en janvier 2009 et 3 milliards d'USD ont été alloués à la pré-couverture d'émissions d'obligations en mai 2009 et 1 milliard d'USD a été alloué à la pré-couverture d'émission d'obligations en octobre 2009 (0,5 milliard d'USD furent dé-comptabilisés en 2009).

En conformité avec les règles de comptabilité de couverture de l'IAS 39, les 34,5 milliards d'USD de ces couvertures ont été considérés comme des couvertures de flux de trésorerie. Suite à l'émission d'obligations et au remboursement de 7,8 milliards d'USD, sur les 25 milliards d'USD de couverture de la dette senior, seulement 17,2 milliards d'USD sont toujours considérés comme couverture de flux de trésorerie. Une partie des swaps de taux d'intérêt qui étaient destinés à la couverture du financement de l'acquisition Anheuser-Busch ne couvrent désormais plus aucun sous-jacent suite au remboursement d'une partie de la dette senior. Afin de compenser le risque de taux d'intérêt, ces instruments dérivés autonomes ont été totalement compensés par des transactions complémentaires.

Au 31 décembre 2009, les positions ouvertes restantes comprennent une série de swaps LIBOR USD à taux fixe pour un montant total notionnel de 24,6 milliards d'USD. Le taux d'intérêt pour une partie de la dette équivalente à 17,2 milliards d'USD a été fixé à un taux d'intérêt moyen pondéré de 4,038 % par an (plus marges fixes applicables) pour les périodes 2010-2011. Le taux d'intérêt pour une partie de la dette équivalente à 7,4 milliards d'USD a été fixé à un taux moyen pondéré de 2,85 % par an (plus marges fixes applicables) pour la période 2011-2013

Le risque de fluctuation de taux d'intérêt sur emprunts en dollars canadiens En 2009, la société a conclu un swap de taux d'intérêt pour 268m de dollar canadien afin de couvrir son exposition aux taux d'intérêt variables des obligations libellées en dollars canadien. Au 31 décembre 2009 et 2008, le solde total de ces obligations était respectivement de 498m de dollars canadiens et 378m de dollars canadiens.

Bien que ces produits dérivés soient considérés comme des couvertures économiques, ils ne peuvent cependant pas être considérés comme faisant partie d'une relation de comptabilité de couverture.

Couvertures des placements privés (risque des monnaies étrangères + risque de taux d'intérêt sur emprunts en dollars américains) L'entreprise a emprunté 850m d'USD au travers de dettes privées dont 300m d'USD sont venus à échéance en 2009, 475m d'USD viendront à échéance en 2010 et 75m d'USD viendront à échéance en 2013.

La société a conclu des swaps de taux d'intérêt inter-monétaire USD fixe / EUR variable pour un montant total de 730m d'USD, dont 180m d'USD sont venus à échéance en 2009, et le montant restant viendra à échéance en 2010 et 2013.

En conformité avec la norme IAS 39, 550m d'USD de ces couvertures sont toujours enregistrés comme instruments de couverture de juste valeur à la fin de l'exercice 2009.

Couverture des obligations d'AmBev (risque de conversion des monnaies étrangères + risque de taux d'intérêt sur les emprunts en USD) En décembre 2001, AmBev, a émis 500m de USD en valeurs étrangères (obligations 2011). Le taux d'intérêt de ces obligations s'élève à 10,5 % et est remboursable semestriellement depuis juillet 2002 et s'éteint lors du dernier remboursement en décembre 2011. En septembre 2003, AmBev a émis à nouveau 500m de dollars américains en valeurs étrangères (obligation 2013). Le taux d'intérêt de ces obligations est de 8,75 % et est remboursable semestriellement depuis mars 2004 et prendra fin lors du dernier remboursement en septembre 2013. En juillet 2007, AmBev a émis des obligations en real brésilien (obligation 2017) avec un taux d'intérêt de 9,5 %, qui est remboursable semestriellement et prendra fin en juillet 2017.

AmBev a conclu plusieurs « CCIRS » dollar américain fixe/real brésilien variable afin de gérer et de réduire l'impact des fluctuations du taux de change du dollar américain et des taux d'intérêt sur ces obligations. En outre, AmBev a conclu un swap de taux d'intérêt fixe/variable afin de couvrir le risque de taux d'intérêt sur l'obligation 2017. En conformité avec les règles de comptabilité de couverture d'IAS 39, ces instruments dérivés sont désignés comme des couvertures de juste valeur.

Couvertures obligataires au canada (risque de conversion des monnaies étrangères + risque de taux d'intérêt sur les emprunts en real brésilien) Au 31 décembre 2009, la société dispose d'un solde d'emprunts bancaires pour un montant de 717m de reals brésiliens et 474m de real brésilien liés à des emprunts émis respectivement en 2007 et 2006. La société a contracté une série de contrats dérivés pour couvrir le risque de taux de change et le risque de taux d'intérêt lié au real brésilien. Les dates d'échéance pour ces contrats dérivés sont identiques aux dates d'échéance des emprunts, à savoir en juin 2011 pour le premier et en janvier 2012 pour le second.

En conformité avec la norme IAS 39, ces couvertures ont été qualifiées de couverture de flux de trésorerie.

Couverture de la livre sterling (risque de conversion des monnaies étrangères + risque de taux d'intérêt sur les emprunts en livre sterling) En juin 2009, la société a émis des obligations en livre sterling pour une contrevaletur de 1217m d'USD (750m de livres sterling). Le taux d'intérêt de ces obligations s'élève à 6,5 % par an avec une échéance au mois de juin 2017.

La société a conclu des swaps de taux d'intérêt et de change livre sterling fixe / EUR variable pour gérer et réduire l'impact des variations de taux de change en livre sterling et du taux d'intérêt de ces obligations.

En conformité avec les règles de comptabilité de couverture d'IAS 39, ces instruments dérivés sont considérés comme des couvertures de juste valeur.

Couverture d'obligations en franc suisse (risque de conversion des monnaies étrangères + risque de taux d'intérêt sur les emprunts en franc suisse) En mai 2009, la société a émis des obligations en franc suisse pour une contrevaletur de 582m d'USD (600m de francs suisse). Le taux d'intérêt de ces obligations s'élève à 4,51 % par an avec une échéance au mois de juin 2014.

La société a conclu des swaps de taux d'intérêt et de change franc suisse fixe / EUR variable pour gérer et réduire l'impact des variations de taux de change en franc suisse et du taux d'intérêt de ces obligations.

En conformité avec les règles de comptabilité de couverture d'IAS 39, ces instruments dérivés sont considérés comme des couvertures de juste valeur.

Ajustement sur l'exposition de dette nette en devises (USD en real brésilien) Au cours de 2009, la société a conclu des swaps de taux d'intérêt inter-monnaire USD fixe / real brésilien variable pour un montant de équivalent à 200m d'USD.

L'objectif de ces dérivés est d'augmenter de façon effective le niveau de dette libellée en real brésilien afin de parvenir à un meilleur équilibre des expositions nettes en devises de la société.

Ces instruments dérivés ne peuvent être qualifiés pour la comptabilité de couverture et ne sont donc pas considérés comme des instruments de couverture.

Analyse de sensibilité aux taux d'intérêt Le tableau ci-dessous indique les taux d'intérêt effectifs des dettes financières productives d'intérêts à la date de clôture du bilan ainsi que la répartition entre les monnaies étrangères dans lesquelles les emprunts sont libellés.

31 décembre 2009	Avant couverture		Après couverture	
	Taux d'intérêt effectif	Valeur comptable	Taux d'intérêt effectif	Valeur comptable
Dettes financières portant intérêts Millions USD				
Taux variable				
Réal brésilien	9,17%	2 381	8,98%	3 669
Dollar canadien	0,78%	408	0,78%	408
Euro	2,44%	752	2,90%	3 081
Forint hongrois	0,64%	1	0,64%	1
Livre sterling	0,83%	13	0,83%	13
Dollar américain	1,79%	17 018	–	–
		20 573		7 172
Taux fixe				
Peso argentin	16,11%	18	16,11%	18
Boliviano bolivien	9,42%	39	9,42%	39
Réal brésilien	13,40%	855	–	–
Dollar canadien	7,50%	90	5,51%	772
Yuan chinois	5,25%	53	5,25%	53
Peso dominicain	7,90%	29	7,90%	29
Euro	7,25%	3 368	7,25%	3 368
Quetzal guatémalien	9,57%	15	9,57%	15
Guarani paraguayen	9,10%	35	9,10%	35
Nuevo sol péruvien	6,66%	54	6,66%	54
Livre sterling	7,88%	2 086	9,75%	882
Franc suisse	4,51%	582	–	–
Hryvnia ukrainien	21,56%	23	21,56%	23
Peso uruguayen	10,49%	3	10,49%	3
Dollar américain	6,12%	21 106	6,02%	36 590
Autres monnaies	18,37%	40	18,37%	40
		28 396		41 921

31 décembre 2008 Dettes financières portant intérêts Millions USD	Avant couverture		Après couverture	
	Taux d'intérêt effectif	Valeur comptable	Taux d'intérêt effectif	Valeur comptable
Taux variable				
Réal brésilien	13,17%	1 909	15,82%	3 066
Lev bulgare	7,67%	11	7,67%	11
Dollar canadien	2,56%	309	2,56%	309
Yuan chinois	5,92%	67	4,79%	68
Euro	3,07%	4 115	3,54%	3 156
Forint hongrois	8,07%	15	8,07%	15
Livre sterling	4,02%	264	4,99%	422
Rouble russe	15,98%	124	15,98%	124
Won sud-coréen	4,79%	43	4,79%	43
Dollar américain	3,70%	43 395	5,44%	9 397
Autres monnaies	14,00%	13	14,00%	13
		50 265		16 624
Taux fixe				
Peso argentin	20,55%	50	20,55%	50
Boliviano bolivien	7,95%	15	7,95%	15
Réal brésilien	13,40%	636	6,64%	38
Dollar canadien	7,50%	72	5,51%	580
Yuan chinois	4,76%	93	4,76%	93
Peso dominicain	16,18%	11	16,18%	11
Euro	4,12%	13	3,56%	1 578
Quetzal guatémalien	8,68%	24	8,68%	24
Guarani paraguayen	8,29%	35	8,29%	35
Nuevo sol péruvien	7,90%	71	7,90%	71
Livre sterling	–	–	4,87%	106
Rouble russe	8,00%	134	8,00%	134
Won sud-coréen	5,22%	31	5,22%	31
Hryvnia ukrainien	13,49%	79	13,49%	79
Peso uruguayen	10,49%	8	10,49%	8
Dollar américain	6,17%	8 456	5,10%	40 532
Bolivar vénézuélien	24,96%	82	24,96%	82
		9 810		43 467

Au 31 décembre 2009, la valeur comptable totale des dettes financières portant intérêts à taux variables et fixes avant couverture comme détaillée ci-dessus inclut les découverts bancaires de 28m d'USD (l'année passée de 765m d'USD) mais n'inclut pas la composante du taux d'intérêt à la juste valeur de 126m d'USD (l'année passée de 15m d'USD) des instruments de dette désignés comme couvertures de juste valeur.

Comme présenté dans le tableau ci-dessus, 7 172m d'USD ou 14,6 % des passifs financiers productifs d'intérêt d'AB InBev sont exposés à un taux d'intérêt variable. La société estimait que la variation raisonnablement possible des taux d'intérêts de marché applicable à sa dette à taux variable après couverture peut être estimée de la manière suivante :

	2009		
	Taux d'intérêt 31 décembre 2009 ¹	Volatilité de taux moyen possible ²	Volatilité des taux en %
Real brésilien	8,37%	6,73% – 10,01%	19,59%
Dollar canadien	0,44%	0,28% – 0,61%	37,52%
Euro	0,70%	0,63% – 0,77%	9,39%
Forint hongrois	6,19%	5,24% – 7,14%	15,40%
Livre sterling	0,61%	0,54% – 0,67%	11,25%
Dollar US	0,25%	0,20% – 0,30%	19,81%

	2008		
	Taux d'intérêt 31 décembre 2008	Volatilité de taux moyen possible ²	Volatilité possible des taux en %
Real brésilien	13,10%	10,74% – 15,46%	18,01%
Dollar canadien	1,57%	0,95% – 2,2%	39,62%
Yuan chinois	2,08%	1,26% – 2,90%	39,34%
Euro	2,89%	2,40% – 3,38%	16,90%
Forint hongrois	10,00%	4,40% – 15,60%	55,96%
Livre sterling	2,77%	1,63% – 3,91%	41,08%
Rouble	18,00%	0,00% – 78,71%	337,30%
Won sud-coréen	3,30%	2,00% – 4,60%	39,30%
Hryvnia ukrainien	23,58%	0,00% – 57,57%	144,13%
Dollar US	1,43%	0,56% – 2,29%	60,80%

Si AB InBev applique l'augmentation/la diminution raisonnablement possible des taux d'intérêt de marché mentionnés ci-dessus sur sa dette à taux d'intérêt variable au 31 décembre 2009, toute autre variable restant constante par ailleurs, le bénéfice de 2009 aurait été 63m d'USD moins élevé/plus élevé. Cet effet serait partiellement compensé par une augmentation/diminution de 1m d'USD de produit d'intérêt sur les actifs financiers d'AB InBev productifs d'intérêts. En 2008, AB InBev a estimé cet impact à 156m d'USD sur le bénéfice partiellement compensé par 4m d'USD de produit d'intérêt.

C. Risque lié aux matières premières

Les marchés des matières premières ont connu et continueront à connaître des fluctuations de prix. AB InBev utilise pour cela des contrats d'achat à prix fixe et des dérivés sur matières premières afin de minimiser son exposition à la variation défavorable du prix des matières premières. L'entreprise est principalement exposée aux risques liés aux matières premières suivantes : aluminium, grains de maïs, sirop de maïs, carton ondulé, capsules, verres, houblon, étiquettes, malt, mazout, gaz naturel, riz et blé. Au 31 décembre 2009, l'entreprise dispose encore des instruments dérivés sur les matières premières pour des montants notionnels suivants : swaps d'aluminium de 1 119m d'USD (2008 : 354m d'USD), swaps de gaz naturel de 101m d'USD, contrats de « futures » cotés sur le cours du sucre de 81m d'USD (2008 : 68m d'USD), swaps de maïs de 69m d'USD, swaps d'huile de chauffage de 63m d'USD et contrats de « futures » sur le cours du blé de 29m d'USD (2008 : 24m d'USD) et swaps de riz de 25m d'USD.

¹ Taux interbancaire à 3 mois au 31 décembre 2009.

² En 2009, l'analyse de sensibilité est basée sur la volatilité annuelle utilisant des données observables journalières durant 250 jours au 31 décembre 2009. En 2008, l'estimation se base sur l'écart-type des volatilités journalières des taux d'intérêt de référence depuis les 250 derniers jours avant la clôture de l'exercice et prend en compte un intervalle de confiance de 95 %. La raison à ce changement de méthodologie est d'éviter tout mouvement important de devise qui ne saurait être expliqué directement par la volatilité. Pour la dette variable en real brésilien, le taux d'intérêt de marché estimé se compose du « Interbank Deposit Certificate (CDI) » et du « Long-Term Interest Rate (TJLP) ». En ce qui concerne les autres taux d'intérêt de marché, notre analyse se base sur les taux d'intérêt interbancaires 3 mois applicables pour les différentes monnaies concernées (p. ex. « Euribor 3M », « Libor 3M », « Bubor 3M »).

En conformité avec les règles de comptabilité de couverture de l'IAS 39, ces couvertures sont montrées comme des couvertures des flux de trésorerie.

D. Risque de prix des actions

En 2009, AB InBev n'a détenu aucun placement matériel en actions classées comme disponible à la vente. De plus, les titres cotés classés comme détenus à des fins de transaction sont principalement des titres d'emprunt qui ne sont pas exposés aux variations de prix des actions ou d'indices d'actions composites. En conséquence, AB InBev n'est exposée à aucun risque matériel de prix des actions.

E. Risque de crédit

Le risque de crédit couvre toutes les formes de défaillances de la contrepartie notamment lorsqu'elle ne respecte pas ses engagements envers AB InBev en ce qui concerne les prêts, couvertures, accords et autres activités financières. L'entreprise a établi une politique de crédit et l'exposition aux risques de crédit des tiers est suivie de manière rigoureuse.

AB InBev atténue son exposition aux risques de crédit des tiers au travers de l'attribution de crédit minimum à la contrepartie, par la diversification des contreparties, en travaillant avec des limites convenues pour la contrepartie et en mettant des limites d'échéances aux actifs financiers. L'entreprise a par ailleurs conclu des accords de compensation avec la plupart des institutions financières qui sont les contreparties d'instruments financiers dérivés. Ces accords autorisent la compensation entre les actifs et passifs résultant de différentes transactions avec la même contrepartie. Sur base de ces facteurs, AB InBev considère que les risques de défaillances de la contrepartie au 31 décembre 2009 sont faibles.

AB InBev a établi des estimations de crédit minimum de la contrepartie et rentre en relation seulement avec des institutions financières d'investissements qui atteignent ce niveau ou mieux. L'entreprise surveille de près les expositions de crédit de la contrepartie et revoit immédiatement l'estimation en cas de diminution de niveau. Afin d'atténuer le risque de pré-règlement, des standards minimum de crédit de la contrepartie deviennent plus stricts quand la durée des instruments financiers dérivés augmente. Afin de minimiser la concentration du risque de crédit de la contrepartie, l'entreprise conclut des transactions dérivées avec un portefeuille d'institutions financières.

Exposition au risque de crédit La valeur nette comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale au risque de crédit de la société. La valeur comptable est présentée nette de dépréciation. L'exposition maximale au risque de crédit à la date de clôture était de :

Millions d'USD	2009			2008		
	Brute	Dépréciation	Valeur nette comptable	Brute	Dépréciation	Valeur nette comptable
Actifs financiers à leur juste valeur par le biais du compte de résultats	30	–	30	270	–	270
Actifs détenus en vue de la vente	180	(34)	146	135	(22)	113
Investissements détenus jusqu'à la date d'échéance	145	–	145	126	–	126
Créances commerciales	2 650	(214)	2 436	3 077	(264)	2 813
Dépôts de trésorerie en garantie	291	–	291	259	–	259
Prêts aux clients	269	(102)	167	350	(72)	278
Autres créances	1 886	(117)	1 769	1 215	(84)	1 131
Actifs financiers dérivés	1 386	–	1 386	989	–	989
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 689	–	3 689	2 936	–	2 936
	10 526	(467)	10 059	9 357	(442)	8 915

Au 31 décembre 2009, il n'existait pas de concentration significative de risques de crédit avec une seule contrepartie.

L'augmentation des actifs financiers dérivés est principalement expliquée par les swaps de taux d'intérêts conclus dans le but d'annuler ceux qui ne représentent plus une couverture suite au remboursement d'une partie de la dette senior.

Dépréciation L'allocation pour dépréciation comptabilisé pendant la période par classe d'actif financier était comme suit :

Millions d'USD	2009				
	Actifs financiers détenus en vu de la vente	Créances commerciales	Prêts aux clients	Autres créances	Total
Solde au 1er janvier	(22)	(264)	(72)	(84)	(442)
Charges de dépréciation	(6)	(20)	(38)	(28)	(92)
Décomptabilisation	6	44	10	3	63
Conversion des monnaies étrangères	(12)	26	(2)	(8)	4
Solde au 31 décembre	(34)	(214)	(102)	(117)	(467)

Millions d'USD	2008				
	Actifs financiers détenus en vu de la vente	Créances commerciales	Prêts aux clients	Autres créances	Total
Solde au 1er janvier	(25)	(300)	(84)	(100)	(509)
Charges de dépréciation	(1)	(43)	(6)	(4)	(54)
Décomptabilisation	–	19	9	1	29
Conversion des monnaies étrangères	4	60	9	19	92
Solde au 31 décembre	(22)	(264)	(72)	(84)	(442)

F. Risque de liquidité

Les principales sources de trésorerie d'AB InBev ont été historiquement des flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles, l'émission de dette, les emprunts bancaires et l'émission d'actions. Les besoins de trésorerie significatifs de la société ont été les suivants :

- Service de la dette;
- Dépenses d'investissement;
- Investissements dans des sociétés;
- Augmentation de parts détenues dans les filiales d'AB InBev ou entreprises dans lesquelles la société détient des parts de capital;
- Programmes de rachat d'actions; et
- Rémunération des capitaux propres.

L'entreprise considère que les flux de trésorerie des activités opérationnelles, la trésorerie disponible et les équivalents de trésorerie et placements à court terme, ainsi que les instruments dérivés et l'accès aux lignes de crédit, seront suffisants pour couvrir les dépenses d'investissement, les passifs financiers et les versements de dividendes à venir. Il entre dans les intentions de la société de continuer à réduire son endettement financier par le biais des flux de trésorerie opérationnels combinés à un refinancement récurrent.

Le tableau ci-dessous représente les échéances contractuelles des dettes financières non-dérivées incluant les paiements d'intérêts et les actifs et passifs financiers dérivés :

Millions d'USD	2009						
	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Moins d'un an	1-2 ans	2-3 ans	3-5 ans	Plus de 5 ans
Passifs financiers non-dérivés							
Emprunts bancaires garantis	83	(105)	(37)	(28)	(21)	(19)	-
Emprunts bancaires non garantis	20 176	(21 561)	(1 931)	(6 051)	(628)	(12 823)	(128)
Obligations émises non garanties	28 513	(50 512)	(2 257)	(2 661)	(5 598)	(9 795)	(30 201)
Autres emprunts garantis	20	(21)	(15)	(1)	(1)	(6)	2
Autres emprunts non garantis	222	(241)	(27)	(108)	(16)	(29)	(61)
Dettes de contrats de location-financement	50	(126)	(9)	(7)	(6)	(5)	(99)
Découverts bancaires	28	(28)	(28)	-	-	-	-
Créances commerciales et autres créances	10 023	(10 023)	(9 422)	(426)	(53)	(57)	(65)
	59 115	(82 617)	(13 726)	(9 282)	(6 323)	(22 734)	(30 552)
Actifs et passifs financiers dérivés							
Dérivés des taux d'intérêt	2 094	(2 064)	(960)	(796)	(363)	54	1
Dérivés de change des monnaies étrangères	(207)	162	(93)	180	75	-	-
Dérivés des taux d'intérêt et de change des monnaies étrangères	374	(622)	(230)	(217)	38	(119)	(94)
Dérivés des matières premières	(318)	312	239	73	-	-	-
	1 943	(2 212)	(1 044)	(760)	(250)	(65)	(93)
Dont : liés directement aux couvertures de flux de trésorerie	598	(636)	(421)	(150)	(119)	54	-

Millions d'USD	2008						
	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Moins d'un an	1-2 ans	2-3 ans	3-5 ans	Plus de 5 ans
Passifs financiers non-dérivés							
Emprunts bancaires garantis	107	(138)	(54)	(17)	(41)	(26)	-
Emprunts bancaires non garantis	50 553	(56 306)	(12 834)	(13 601)	(19 679)	(10 046)	(146)
Obligations émises non garanties	8 432	(16 414)	(1 321)	(1 351)	(2 279)	(1 729)	(9 734)
Autres emprunts garantis	7	(9)	-	(1)	(2)	(5)	(1)
Autres emprunts non garantis	174	(230)	(19)	(50)	(37)	(73)	(51)
Dettes de contrats de location-financement	53	(132)	(8)	(11)	(5)	(9)	(99)
Découverts bancaires	765	(765)	(765)	-	-	-	-
Créances commerciales et autres créances	8 768	(8 773)	(8 370)	(291)	(13)	(25)	(74)
	68 859	(82 767)	(23 371)	(15 322)	(22 056)	(11 913)	(10 105)
Actifs et passifs financiers dérivés							
Dérivés des taux d'intérêt	2 231	(2 042)	(153)	(806)	(928)	(109)	(46)
Dérivés de change des monnaies étrangères	(327)	198	138	56	4	-	-
Dérivés des taux d'intérêt et de change des monnaies étrangères	(159)	(497)	57	(136)	(401)	(17)	-
Dérivés des matières premières	388	(193)	(178)	(15)	-	-	-
Autres dérivés	(10)	10	7	3	-	-	-
	2 123	(2 524)	(129)	(898)	(1 325)	(126)	(46)
Dont : liés directement aux couvertures de flux de trésorerie	2 353	(1 994)	(202)	(761)	(931)	(71)	(29)

G. Gestion du capital

AB InBev cherche à optimiser de manière continue sa structure de capital. L'objectif principal de la structure de capital est de maximiser la valeur aux actionnaires tout en maintenant la flexibilité financière désirée afin d'exécuter les projets stratégiques. Excepté les exigences de fonds propres minimum statutaires qui s'appliquent aux filiales d'AB InBev dans certains pays, AB InBev n'est assujettie à aucune exigence externe en termes de capital minimum. Lors de l'analyse de la structure de capital d'AB InBev, la société utilise la même distinction dette/fonds propres que celle appliquée dans ses comptes établis en conformité avec les normes IFRS.

H. Juste valeur

La juste valeur est le montant auquel un élément d'actif peut être échangé, ou auquel une obligation peut être conclue, entre des parties bien informées et disposées à conclure une transaction dans des conditions de concurrence normale. En conformité avec l'IAS 39, tous les instruments dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan.

La juste valeur des instruments financiers dérivés est le prix du marché ou est calculée à partir de modèles de tarification prenant en compte les taux actuels du marché.

La juste valeur de ces instruments reflète généralement les montants estimés qu'AB InBev recevrait lors de la conclusion de contrats favorables ou qu'elle devrait payer pour mettre fin à des contrats défavorables à la date de clôture du bilan, et tient de ce fait compte des bénéfices et pertes non réalisés sur les contrats en cours.

Le tableau suivant résume pour chaque type d'instrument dérivé, la juste valeur comptabilisée comme actifs ou passifs au bilan :

Millions d'USD	Actifs		Passifs		Net	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008
Monnaies étrangères						
Contrats de change à terme	322	360	(122)	(51)	200	309
Contrat de « futures » cotés sur le cours des monnaies étrangères	–	24	(15)	(15)	(15)	9
Autres dérivés des monnaies étrangères	22	10	–	–	22	10
Taux d'intérêt						
Swaps de taux d'intérêt	420	116	(2 514)	(2 345)	(2 094)	(2 229)
Swaps de taux d'intérêt et de change	237	411	(611)	(252)	(374)	159
Matières premières						
Swaps d'aluminium	327	–	(27)	(167)	300	(167)
Contrat de « futures » cotés sur le cours du sucre	44	–	(16)	(7)	28	(7)
Contrat de « futures » cotés sur le cours du blé	3	–	–	(13)	3	(13)
Autres dérivés des matières premières	11	78	(25)	(280)	(14)	(202)
Crédit						
Swaps de crédit	–	10	–	–	–	10
	1 386	1 009	(3 330)	(3 130)	(1 944)	(2 121)

Le tableau suivant compare la valeur comptable des dettes financières productives d'intérêts à taux fixe les plus importantes (avant couverture) avec leur juste valeur au 31 décembre :

Dettes financières portant intérêts Millions d'USD	Valeur comptable 2009	Juste valeur 2009	Valeur comptable 2008	Juste valeur 2008
Taux fixe				
Peso argentin	(18)	(18)	(50)	(50)
Boliviano bolivien	(39)	(39)	(16)	(16)
Réal brésilien	(855)	(901)	(636)	(721)
Dollar canadien	(90)	(84)	(72)	(72)
Yuan chinois	(53)	(53)	(93)	(93)
Peso dominicain	(29)	(29)	(11)	(11)
Euro	(3 368)	(3 873)	(13)	(13)
Quetzal guatémalien	(15)	(15)	(24)	(24)
Nuevo sol péruvien	(54)	(54)	(71)	(71)
Livre sterling	(2 086)	(2 380)	–	–
Rouble russe	–	–	(135)	(135)
Won sud-coréen	–	–	(31)	(31)
Hryvnia ukrainien	(23)	(23)	(79)	(79)
Dollar US	(21 106)	(22 625)	(8 456)	(9 171)
Bolivar vénézuélien	–	–	(82)	(82)
Guarani paraguayen	(35)	(35)	(34)	(34)
Franc suisse	(582)	(575)	–	–
Autres monnaies	(42)	(79)	(8)	(8)
	(28 395)	(30 783)	(9 810)	(10 611)

En application de l'amendement aux IFRS 7, le tableau suivant reprend la juste valeur des actifs et passifs financiers à la clôture de l'exercice 2009 :

Hiérarchie de juste valeur 2009 Millions d'USD	Cours des titres (non ajustés) – Niveau 1	Contributions observables du marché – Niveau 2	Contributions non observables du marché Niveau 3
Actifs financiers			
Actifs financiers à leur juste valeur par le biais du compte de résultats (dérivés)	3	290	–
Non-dérivés à leur juste valeur de couverture	–	30	–
Actifs financiers détenus en vue de la vente	–	7	–
Dérivés de couverture de flux de trésorerie	45	841	–
Dérivés de couverture de juste valeur	–	198	–
Dérivés de couverture d'investissements nets	–	9	–
	48	1 375	–
Passifs financiers			
Passifs financiers à leur juste valeur par le biais du compte de résultats (dérivés)	26	1 276	–
Non-dérivés à leur juste valeur de couverture	–	3 633	–
Dérivés de couverture de flux de trésorerie	4	1 459	–
Dérivés de couverture de juste valeur	16	498	–
Dérivés de couverture d'investissements nets	–	51	–
	46	6 917	–

La section ci-dessous résume les méthodes et hypothèses utilisées pour l'estimation de la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur au bilan et repris dans cette annexe.

Hiérarchie de juste valeur La Hiérarchie d'Evaluation est basée sur les éléments considérés pour l'évaluation d'actif et/ou passif financier à la date d'appréciation. La classification d'un instrument financier dans la Hiérarchie d'Evaluation est déterminée par le premier niveau d'indicateurs qui est significatif à l'évaluation de la juste valeur. Les trois niveaux de la Hiérarchie d'Evaluation se définissent comme suit :

- Niveau 1 : les indicateurs pour la méthode d'évaluation sont les cours de titres (non ajustés) pour des actifs ou passifs identiques sur des marchés actifs ;
- Niveau 2 : les indicateurs pour la méthode d'évaluation comprennent les cours de titres pour des actifs ou passifs similaires sur des marchés actifs ; ainsi que les indicateurs qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement ou indirectement, pour pratiquement l'ensemble des caractéristiques de l'instrument financier ;
- Niveau 3 : les indicateurs pour la méthode d'évaluation ne sont pas observables et significatifs à l'évaluation de la juste valeur.

Instruments dérivés La juste valeur des dérivés cotés sur les marchés (p. ex. les contrats de « futures » cotés sur le cours des monnaies étrangères) est déterminée par référence aux prix officiels publiés aux marchés d'échange respectifs (p.ex. la bourse d'échange de New York). La juste valeur des dérivés de gré à gré est déterminée à l'aide de techniques de valorisation communément utilisées. Celles-ci se basent sur des informations de marché de base provenant de sources fiables d'informations financières.

Titres d'emprunt La juste valeur des titres d'emprunt détenus à des fins de transaction se base sur leur prix cotés tels que publiés par le marché d'échange ou fourni par des sources fiables d'informations financières.

Passifs financiers non dérivés La juste valeur des passifs financiers non dérivés est calculée à l'aide de techniques de valorisation communément utilisées (c'est à dire la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie au taux de marché). Celles-ci se basent sur des informations de marché de base provenant de sources fiables d'informations financières.

Les justes valeurs déterminées par référence aux prix fournis par des sources fiables d'informations financières sont vérifiées de manière périodique par rapport à d'autres sources.

I. Importance des instruments financiers pour la performance financière

Cette note explique les différents éléments composant la position d'AB InBev dans le risque financier et les instruments financiers. L'effet de la gestion des risques d'AB InBev sur la performance se montre dans les produits, charges, gains et pertes dans le compte de résultats ou dans les produits et charges directement pris en capitaux propres (voir Annexe 11 *Charges et produits financiers*).

30. Contrats de location simple

Leasings opérationnels en tant que preneur Les leasings opérationnels (ou contrats de location simple) non résiliables sont payables de la manière suivante :

Millions d'USD	2009	2008
Echéant dans l'année	249	217
A plus d'un an et deux ans au plus	227	246
A plus de deux ans et trois ans au plus	204	210
A plus de trois ans et cinq ans au plus	349	344
A plus de cinq ans	1 113	1 243
	2 142	2 260

Au 31 décembre 2009, un coût de 269m d'USD a été comptabilisé en compte de résultats pour des leasings opérationnels (en 2008 : 233m d'USD).

Consécutivement à la cession de biens immobiliers de débit de boissons belges et hollandais à Cofinimmo en octobre 2007, AB InBev a conclu des contrats de leasing d'une durée de 27 ans. Ces leasings opérationnels venant à échéance en novembre 2034 représentent une dette de 1 011m d'USD dans le tableau ci-dessus.

De plus, l'entreprise loue un certain nombre d'entrepôts, des installations d'usines et des bâtiments commerciaux sous forme de contrats de leasing opérationnel. La durée du contrat de leasing opérationnel est en général de 5 à 10 ans. Une option permet de renouveler le leasing opérationnel après sa date d'échéance. Les paiements de leasing opérationnel augmentent chaque année de façon à refléter les loyers sur le marché. Aucun leasing opérationnel ne comprend de loyers conditionnels.

Sous-location AB InBev a sous-loué certaines propriétés. Les sous-locations non résiliables sont à recevoir de la manière suivante :

Millions d'USD	2009	2008
Echéant dans l'année	141	118
A plus d'un an et deux ans au plus	124	105
A plus de deux ans et trois ans au plus	114	96
A plus de trois ans et cinq ans au plus	201	168
A plus de cinq ans	192	198
	772	685

Au 31 décembre 2009, 153m d'USD de revenus de sous-location ont été reconnus dans les comptes de résultat (2008 : 148m d'USD).

Les immeubles de débit de boissons mis en location par Cofinimmo depuis octobre 2007 sont sous-loués pour des périodes restantes moyennes de 6 à 7 ans pour un montant de 210m d'USD. Ces locations sont reconductibles après leur échéance. L'impact de telles reconductions de contrat de location n'est pas présenté dans le tableau ci-dessus.

Leasings opérationnels en tant que bailleur L'entreprise loue une partie de ses propriétés immobilières sous la forme de leasings opérationnels. Les leasings opérationnels non résiliables sont payables de la manière suivante :

Millions d'USD	2009	2008
Echéant dans l'année	9	11
A plus d'un an et deux ans au plus	9	10
A plus de deux ans et trois ans au plus	8	10
A plus de trois ans et cinq ans au plus	12	16
A plus de cinq ans	10	15
	48	62

Au 31 décembre 2009, 13m d'USD de revenus ont été comptabilisés dans le compte de résultats au titre de leasings opérationnels en tant que bailleur (2008 : 19m d'USD).

31. Garanties financières, nantissements et engagements contractuels pour l'acquisition d'immobilisations corporelles, prêts aux clients et autres instruments de garantie

Millions d'USD	2009	2008
Instruments de garantie donnés pour engagements propres	400	561
Nantissements et garanties financières reçues pour propres créances et prêts aux clients	115	181
Engagements contractuels d'achats d'immobilisations corporelles	90	196
Engagements contractuels de reprise de prêts aux clients	173	230
Autres engagements	533	447

Les instruments de garantie donnés pour engagements propres de 400m d'USD au 31 décembre 2009 contiennent 285m d'USD de garanties de trésorerie. Ces dépôts en espèces sont généralement associés à la résolution de litiges au Brésil : en conformité avec les lois et réglementations brésiliennes, une société peut ou doit (en fonction de circonstances particulières) effectuer un dépôt auprès d'une banque désignée par le tribunal ou fournir d'autres titres de garantie tels que des nantissements sur immobilisations corporelles. En ce qui concerne les procès en cours, AB InBev a constitué les provisions appropriées en conformité avec IAS 37 *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels* – voir aussi annexe 27 *Provisions*. Au bilan, les garanties constituées sous forme de trésorerie sont présentées au niveau des autres créances – voir note 20 *Créances commerciales et autres créances*. La partie restante des instruments de garantie pour engagements propres (115m d'USD) contient des nantissements sur des installations en faveur des accises dont le montant est déterminé en fonction du niveau des impôts indirects mensuels, des niveaux de stock et du risque de transport, ainsi que des nantissements sur des immobilisations corporelles pour des prêts existants. Dans le cas où AB InBev ne respecterait pas ses obligations inscrites dans les contrats existants ou viendrait à perdre une affaire en cours en justice, les actifs nantis seraient utilisés pour le règlement des obligations d'AB InBev.

De manière à minimiser le risque de crédit d'AB InBev sur les créances et les prêts aux clients, des garanties et autres collatéraux ont été obtenus pour un montant total de 115m d'USD au 31 décembre 2009. Ces garanties sont tenues sur des biens immobiliers et des titres de dette tandis que des garanties financières ont été obtenues auprès des banques et autres entités-tiers.

Dans un nombre limité de pays, AB InBev s'est engagé à reprendre des prêts aux clients auprès des banques à leur montant notionnel si les clients ne pouvaient pas satisfaire leurs engagements de remboursement auprès de ces banques. Le montant total de ces prêts s'élève à 173m d'USD.

Les autres engagements de 533m d'USD au 31 décembre 2009 comprennent principalement des garanties données au fonds de pension, des cautions de loyer et autres garanties.

32. Passifs éventuels

Certaines filiales d'AmBev ont reçu des avis d'imposition relatifs à l'impôt des sociétés brésiliens sur les revenus générés en dehors du Brésil. En 2005 et 2008, AmBev fût officiellement notifié des décisions administratives de la cour de justice, reconnaissant qu'une partie substantielle de l'avis d'imposition mentionné ci-dessus n'était pas correct. Ces décisions, dont certaines ont été contestées, ramenaient le montant de ces avis d'imposition à 2 855m de reals brésiliens (approximativement 1 640m d'euro). AmBev conteste la validité de ces avis d'imposition et envisage de défendre vigoureusement son cas. Aucune provision n'a été enregistrée en ce qui concerne ces avis d'imposition.

Certains propriétaires de warrants émis par AmBev en 1996, venant à échéance en 2003 ont lancé des actions judiciaires afin de souscrire aux actions correspondantes pour une valeur plus basse que celle qu'AmBev considère avoir été établie au moment de l'échéance des warrants. Au cas où AmBev perdrait la totalité des actions juridiques, l'émission de 5 536 919 actions préférentielles et de 1 376 344 actions ordinaires serait nécessaire. AmBev recevrait en contrepartie des fonds substantiellement plus bas que la valeur de marché actuelle. Ceci pourrait résulter en une dilution d'environ 1 % pour l'ensemble des actionnaires d'AmBev. Par ailleurs, les détenteurs de ces warrants exigent de recevoir les dividendes relatifs à ces actions depuis 2003 environ 156m reals brésiliens (89m d'USD) excluant les honoraires légaux). AmBev conteste ces exigences et envisage de défendre vigoureusement son cas.

AmBev est, avec d'autres brasseurs brésiliens, partie à un procès dans le cadre duquel le bureau du Procureur Public Fédéral : (i) réclame un montant total de dommages et intérêts collectifs d'environ 2,8 milliards de reals brésiliens (1,6 milliards USD) , dont environ 2,1 milliards de reals brésiliens (1,2 milliards d'USD) réclamés à AmBev. Le demandeur affirme que les campagnes publicitaires accroissent la consommation totale d'alcool et, par conséquent, les coûts de santé publique et de sécurité sociale, le nombre d'accidents de la route, la criminalité et la consommation prématurée par des mineurs. AmBev estime que la demande est dépourvue de fondement, se défendra vigoureusement dans le cadre de cette procédure.

Peu après l'introduction de la procédure ci-dessus, une association de protection des consommateurs a demandé à être jointe à la cause comme co-plaignant. L'association a émis des demandes supplémentaires à celles émises par le Procureur Public. Celles-ci incluent les éléments suivants : (i) demande de « dommages et intérêts moraux collectifs » d'un montant à déterminer par la cour; il est cependant suggéré que celui-ci soit égal à la demande initiale de 2,8 milliards de reals brésiliens (1,6 milliards d'USD), ce qui, par

conséquent, double le montant initial en question. La cour a accepté de joindre l'association à la cause comme co-plaignant et de tenir compte des nouvelles demandes. AmBev à l'intention de se défendre vigoureusement dans le cadre de ce litige.

Le 16 octobre 2008, Grupo Modelo, Diblo S.A. de C.V. et les actionnaires de série A de Grupo Modelo ont introduit une demande d'arbitrage, conformément aux règles d'arbitrage de la Commission des Nations Unies pour le Droit Commercial International, contre Anheuser-Busch, Anheuser-Busch International Inc. et Anheuser-Busch International Holdings Inc (« ABIH »). La demande d'arbitrage arguait que la transaction entre Anheuser-Busch et InBev violait les dispositions de la convention d'investissement de 1993, soumise au droit des États-Unis du Mexique et conclue entre les entités Anheuser-Busch, Grupo Modelo, Diblo et les actionnaires de série A. Il vise une réparation post-closing, et notamment (i) une déclaration qu'Anheuser-Busch a violé la convention d'investissement de 1993, (ii) l'abrogation de certains droits et obligations continus prévus par la convention d'investissement de 1993, (iii) l'interdiction permanente pour Anheuser-Busch ou ses successeurs d'exercer des droits de gouvernance conférés par la convention d'investissement de 1993, (iv) la suspension du droit d'Anheuser-Busch d'exercer un droit de préemption sur les actions de Grupo Modelo appartenant aux actionnaires de série A, (v) la « rectification » de la convention d'investissement de 1993 afin d'imposer des restrictions supplémentaires aux entités Anheuser-Busch et (vi) des dommages et intérêts en espèces jusqu'à 2,5 milliards de USD. Les défendeurs estiment que ces demandes sont sans fondement, entre autres, parce qu'il n'y a pas de clause de changement de contrôle dans la convention d'investissement et qu'il n'y a pas eu de cession ou transfert des actions détenues par ABIH dans Grupo Modelo et Diblo. Cependant, la réparation réclamée par Grupo Modelo, Diblo et ses actionnaires de série A dans le cadre des procédures arbitrales ainsi que toute autre réparation en équité ou d'une autre nature qu'ils peuvent réclamer pourrait avoir un effet préjudiciable sur Anheuser-Busch ou AB InBev. La procédure d'arbitrage a eu lieu au mois d'août 2009 dans la ville de New York, dans l'État de New York aux États-Unis. Le comité d'arbitrage n'a pas encore rendu de décision.

Le 10 septembre 2008, une action introduite en vertu de la Section 7 de la loi Clayton Antitrust, intitulée Ginsburg et al. contre InBev NV/SA et al., C.A. No. 08-1375, a été introduite contre InBev NV/SA, Anheuser-Busch Companies, Inc. et Anheuser-Busch, Inc. devant la District Court des États-Unis, Eastern District du Missouri. Les demandeurs à l'action Ginsburg arguent que la fusion entre Anheuser-Busch et InBev aura certains effets anticoncurrentiels sur le secteur brassicole et créera un monopole dans la production et la vente de bière aux États-Unis. Les demandeurs demandaient à obtenir un jugement déclaratif affirmant que la fusion viole la Section 7 du Clayton Antitrust Act, une injonction visant à empêcher la poursuite de la fusion ainsi que le remboursement de leurs frais et dépens. Le 18 novembre 2008, la demande d'injonction des demandeurs a été déboutée. Le 3 août 2009, la Cour a débouté les demandeurs de leurs prétentions (Motion to Dismiss) et les a condamnés à des dommages et intérêts. Le 4 août 2009, la Cour a rendu un jugement en faveur des défendeurs. Le 19 août 2009, les demandeurs ont interjetés appel de ce jugement. AB InBev continuera à se défendre vigoureusement contre ces demandes.

Le 22 juillet 2009, CADE, l'autorité de la concurrence au Brésil, a émis son jugement dans la Procédure Administrative No. 08012.003805/2004-1. Cette procédure a été intentée en 2004 suite à une plainte introduite par Schincariol (une brasserie d'Amérique du Sud et producteur de boissons basé au Brésil) et vise principalement à enquêter sur le comportement d'AmBev dans le marché et plus particulièrement sur notre programme de fidélisation de la clientèle appelé « Tô Contigo », lequel est semblable aux programmes de fidélisation en matière de vols aériens et autres modes de transport. Au cours de son enquête, le Secrétariat du Droit Économique du Ministère de la Justice (le « SDE ») a conclu que le programme devrait être considéré comme étant anticoncurrentiel si certains ajustements n'étaient pas apportés. Ces ajustements ont déjà été incorporés en grande partie dans la version actuelle du Programme. L'opinion du SDE ne comportait aucune menace d'amende et recommandait que les autres accusations soient déboutées. Suite à l'opinion du SDE, la procédure a été renvoyée au CADE, lequel a émis un jugement qui, entre autres, imposait une amende de 352m de réals brésiliens (202m d'USD). AmBev est d'avis que la décision n'est pas fondée et a interjeté appel auprès des cours et tribunaux lesquels ont ordonné la suspension de la sentence et de l'amende moyennant constitution d'une garantie ce qu'AmBev a effectué. AmBev a déjà remis un lettre de garantie bancaire à cette fin. Selon l'analyse de nos conseillers, une perte est possible (mais non probable), raison pour laquelle la société n'a pas acté de provisions dans ses états financiers. AmBev est également impliquée dans d'autres procédures administratives devant CADE et SDE visant à enquêter sur certains comportements dont aucun ne viole, selon AB InBev, les règles et règlements de concurrence applicables.

Le 1er Décembre 2009, AB InBev et plusieurs de ses sociétés liées ont été poursuivies devant la Cour fédérale dans le District Est du Missouri, dans une plainte libellée Richard F. Angevine contre. AB InBev, et al. Le demandeur entend représenter un groupement de salariés de Busch Entertainment Corporation, cédée le 1er Décembre 2009, et des quatre usines de Metal Container Corporation cédées le 1er Octobre 2009. Il entend également représenter un groupement de salariés de toute autre filiale d'Anheuser-Busch Companies, Inc (ABC), qui ont été cédées ou qui peuvent être cédées durant la période allant du 18 novembre 2008 jusqu'au 17 novembre 2011. Le procès porte essentiellement sur le fait que ce groupement est en droit d'obtenir une majoration des indemnités de retraite en vertu des articles 4.3 et 19.11 (F) du Plan de Retraite des salariés d'Anheuser-Busch Companies (le « Plan »). Plus spécifiquement, le demandeur prétend que les cessions en question ont abouti à une « résiliation involontaire » de son contrat d'emploi avec ABC et ses divisions et filiales d'exploitation et ce endéans les trois ans du rapprochement ABC/InBev intervenu le 18 Novembre, 2008, ce qui engendrerait prétendument une majoration des indemnités de retraite en vertu du Plan. Le demandeur prétend que, en omettant de lui fournir ainsi qu'aux autres membres du groupe ces indemnités majorées, AB InBev et al. ont manqué à leurs obligations fiduciaires prévues à l'ERISA. Il réclame également des dommages-intérêts et la couverture des frais de procédure. AB InBev estime disposer des éléments de défenses à ces revendications et entend se défendre vigoureusement contre les poursuites dont il fait l'objet.

33. Parties liées

Transactions avec les administrateurs et les membres de l'executive board management (dirigeants principaux)

Les dirigeants principaux d'AB InBev reçoivent, en plus des avantages à court terme (principalement des salaires), des avantages postérieurs à l'emploi. En particulier, les dirigeants principaux émargent aux régimes de retraite de leur pays respectif – voir aussi annexe 25 *Avantages au personnel*. Enfin, les dirigeants principaux participent également au plan d'option d'achat d'actions et/ou au programme d'échange d'actions (se référer à l'annexe 26 *Paiements fondés sur des actions*). La rémunération des administrateurs et de l' « executive board management » comptabilisée dans le compte de résultats peut être détaillée de la manière suivante :

Millions d'USD	2009		2008	
	Administrateurs	Executive board management	Administrateurs	Executive board management
Avantages au personnel à court terme	4	54	12	22
Les avantages postérieurs à l'emploi	–	2	–	3
Paiements fondés sur des actions	4	51	2	15
Ajustement IFRS 2 non récurrent	–	45	–	–
	8	152	14	40

La rémunération des administrateurs consiste principalement de tantièmes. Les principaux dirigeants n'ont pas été impliqués dans des transactions avec AB InBev et n'avaient pas de créances ou dettes significatives envers la société, excepté un contrat de consultance entre AB InBev et Monsieur Busch IV en relation avec la fusion et qui durera jusqu'au 31 décembre 2013. En vertu des conditions du contrat de consultance tel qu'envisagé, Monsieur Busch IV a reçu, au moment de la fusion, un paiement forfaitaire en numéraire s'élevant à 10,3m d'USD en 2008. Durant la période de consultance, Monsieur Busch IV recevra une commission d'environ 120 000 USD par mois. De plus, Monsieur Busch IV disposera d'un bureau à St. Louis, dans le Missouri, d'un soutien administratif et de certains avantages sociaux essentiellement semblables à ceux octroyés aux salariés à temps plein d'Anheuser-Busch.

L'augmentation de la rémunération des principaux dirigeants provient principalement de provisions relatives aux rémunérations variable plus importantes en 2009 par rapport à celles comptabilisées en 2008 lorsque les employés des activités Export et des activités Holding et la plupart des zones n'ont pas reçu de rémunération variable compte tenu des résultats de l'année et de la charge de juste valeur qui est comptabilisée conformément à la norme IFRS 2 sur les plans de rémunérations fondés sur les actions, en ce compris la charge relative aux options attribuées à titre exceptionnel en novembre 2008 liées à l'intégration d'Anheuser-Busch.

L'ajustement non-récurrent de la norme IFRS 2 reconnu en 2009 pour un total de 45m d'USD se rapporte à un paiement fondé sur actions accéléré, conformément à la norme IFRS 2. Cela fait suite au changement de conditions d'acquisition de droits sur certain plan de paiement fondé sur actions – se référer à l'annexe 8 *Eléments non récurrents* et à l'annexe 26 *Paiements fondés sur actions*.

Entités contrôlées conjointement

AB InBev présente les intérêts qu'elle détient dans les entités contrôlées conjointement en utilisant un format de reporting ligne par ligne pour la consolidation proportionnelle. Des intérêts significatifs dans des entités contrôlées conjointement comprennent deux entités de distributions au Canada et trois au Brésil. Aucune de ces entités contrôlées conjointement ne sont significatives pour la société. Les montants totaux des intérêts d'AB InBev se présentent comme suit :

Millions d'USD	2009	2008
Actifs non-courants	76	68
Actifs courants	42	31
Dettes non-courantes	131	85
Dettes courantes	84	28
Résultat d'exploitation	–	12
Bénéfice attribuable aux actionnaires	–	3

Transactions avec les entreprises associés

Les transactions avec les entreprises associés d'AB InBev se détaillent comme suit:

Millions d'USD	2009	2008
Produits	45	12
Actifs non-courants	–	31
Actifs courants	9	14
Dettes courantes	22	14

Les produits des associés consistent particulièrement de ventes aux distributeurs dans lesquels AB InBev a un intérêt sans détenir le contrôle.

34. Événements survenant après la date de clôture

AB InBev a annoncé le 26 février 2010 avoir obtenu 17,2 milliards d'USD de financement bancaire à long terme permettant à la société de totalement refinancer la dette senior originale de 54 milliards d'USD. Les nouveaux moyens de financement se matérialisent dans une ligne de crédit de 13 milliards d'USD consistant en un emprunt de 8 milliards d'USD renouvelable à 5 ans et un crédit de 5 milliards d'USD remboursable en 3 ans. De surcroît, la société a obtenu 4,2 milliards d'USD de ligne de crédit bilatérale à long terme. Ces nouvelles lignes de crédit permettent à la société d'étendre encore les échéances de ses dettes tout en dégageant des liquidités supplémentaires, améliorant ainsi son profil de crédit, comme le confirment les conditions plus avantageuses obtenues, non assorties de clauses financières contractuelles.

Comme conséquence directe à cette transaction, les charges financières nettes non-récurrentes du premier et deuxième trimestre de 2010 comprendront une charge non décaissée de désactualisation accélérée de respectivement 29m d'USD et 157mUSD environ, en complément à un ajustement de valeur de marché négatif unique estimé à 150m d'USD pour chacun des premier et deuxième trimestres de 2010 puisque les swaps sur taux d'intérêt couvrant 5,2 milliards d'USD de la dette d'acquisition originale ne sont plus qualifiés pour la comptabilité de couverture. L'ajustement de valeur de marché négatif peut fluctuer en fonction de la volatilité des taux d'intérêts et sera déterminé au moment de la réalisation des transactions y afférentes. Si la charge de désactualisation accélérée est non décaissée, la sortie de trésorerie liée à l'ajustement de la valeur de marché négatif sera répartie sur 2010 et 2011.

35. Entreprises appartenant à AB InBev

Les entreprises les plus importantes d'AB InBev sont reprises ci-dessous. La liste complète des participations du groupe est disponible auprès d'AB InBev NV, Brouwerijplein 1, B-3000 Leuven (Belgique). Le nombre total des entreprises consolidées (par intégration globale, par intégration proportionnelle et par mise en équivalence) est de 360.

Liste des filiales les plus importantes consolidées selon la méthode d'intégration globale

Nom et adresse	% d'actionariat (intérêt économique) fin décembre 2009
Allemagne	
BRAUEREI BECK GmbH & CO. KG – Am Deich 18/19 – 28199 – Bremen	100,00
BRAUEREI DIEBELS GmbH & CO. KG – Brauerei-Diebels-Strasse 1 – 47661 – Issum	100,00
BRAUERGILDE HANNOVER AG – Hildesheimer Strasse 132 – 30173 – Hannover	100,00
HAAKE-BECK BRAUEREI GmbH & Co. KG – Am Deich 18/19 – 28199 – Bremen	99,94
HASSERÖDER BRAUEREI GmbH – Auerhahnring 1 – 38855 – Wernigerode	100,00
INBEV GERMANY HOLDING GmbH – Am Deich 18/19 – 28199 – Bremen	100,00
SPATEN – FRANZISKANER – BRÄU GmbH – Marsstrasse 46 + 48 – 80335 – München	100,00
Argentine	
CERVECERIA Y MALTERIA QUILMES SAICA y G – Charcas 5160 – Buenos Aires	61,77
Belgique	
AB INBEV NV – Grote Markt 1 – 1000 – Brussel	Entité consolidante
BRASSERIE DE L'ABBAYE DE LEFFE S.A. – Place de l'Abbaye 1 – 5500 – Dinant	98,54
BROUWERIJ VAN HOEGAARDEN N.V. – Stoopkensstraat 46 – 3320 – Hoegaarden	100,00
COBREW N.V. – Brouwerijplein 1 – 3000 – Leuven	100,00
INBEV BELGIUM N.V. – Industrielaan 21 – 1070 – Brussel	100,00
Bolivie	
CERVECERIA BOLIVIANA NACIONAL S.A. – Av. Montes 400 and Chuquisaca Street – La Paz	61,77
Brésil	
CIA DE BEBIDAS DAS AMERICAS – AMBEV BRASIL – Rua Dr. Renato Paes de Barros, 1017, 4° Andar (parte), cj. 44 e 42 – Itaim Bibi, Sao Paulo	61,87
Canada	
LABATT BREWING COMPANY LIMITED – 207 Queen's Quay West, Suite 299 – M5J 1A7 – Toronto	61,87
Chili	
CERVECERIA CHILE S.A. – Av. Presidente Eduardo Frei Montalva 9600 – Quilicura	61,77
Chine	
BUDWEISER WUHAN INTERNATIONAL BREWING COMPANY LIMITED – Qingduankou Shang Shou – Hanyang District – Wuhan City – Hubei 430051	97,06
HARBIN BREWING COMPANY LIMITED – 20 Youfang Street – Xiangfang District – Harbin, Heilongjiang Province	100,00
INBEV (ZHOUZHAN) BREWERY CO LTD – No.1 Linggang Yi Road, Linggang industrial area, Dinghai District – Zhou Shan	100,00
INBEV BAISHA (HUNAN) BREWERY CO LTD – No. 304 Shao Shan Zhong Lu – Changsha	100,00
INBEV DOUBLE DEER GROUP CO LTD – 419 Wu Tian Street – Wenzhou	55,00
INBEV JINLONGQUAN (HUBEI) BREWERY CO LTD – 89 Chang Ning Street – Jingmen	60,00
INBEV JINLONGQUAN (XIAOGAN) BREWERY CO LTD – No. 198 Chengzhan Street – Xiaogan	60,00
INBEV KK (NINGBO) BREWERY CO LTD – Yiyang Zhen, 315000 – Ningbo	100,00
INBEV SEDRIN BREWERY Co, Ltd – 660 Gong Ye Road, Putian Hanjiang District – Fujian	100,00
INBEV SHILIANG (ZHEJIANG) BREWERY CO LTD. – 159, Qi Xia Dong Road – Cheng Guan, Tiantai County	100,00
INBEV ZHEDONG (ZHEJIANG) BREWERY CO. LTD – Yiyang Zhen, 315000 – Ningbo	100,00
NANJING INBEV JINLING BREWERY CO. LTD – Qi Li Qiao, Yiang Pu District – 211800	100,00

Nom et adresse	% d'actionariat (intérêt économique) fin décembre 2009
États-Unis	
ANHEUSER-BUSCH COMPANIES, INC. – One Busch Place – St. Louis, MO 63118	100,00
ANHEUSER-BUSCH INTERNATIONAL, INC. – One Busch Place – St. Louis, MO 63118	100,00
ANHEUSER-BUSCH PACKAGING GROUP, INC. – 3636 S. Geyer Road – Sunset Hills, MO 63127	100,00
Équateur	
COMPAÑIA CERVECERA AMBEV ECUADOR S.A. – Av. Amazonas E4-69 y Av. Patria – Quito	61,87
France	
INBEV FRANCE S.A. – Avenue Pierre Brossolette 14 BP 9 – 59280 – Armentières	100,00
Grand Duché de Luxembourg	
BRASSERIE DE LUXEMBOURG MOUSEL – DIEKIRCH – 1, Rue de la Brasserie – L-9214 – Diekirch	95,54
Guatemala	
INDUSTRIAS DEL ATLANTICO – 43 Calle 1-10 CLzd. Aguilar Batres Zona 12, Edificio Mariposa, nivel 4 – 01012 – Zacapa	30,94
Paraguay	
CERVECERIA PARAGUAYA S.A. – Ruta Villeta KM 30 – Ypané	61,77
Pays-Bas	
INBEV NEDERLAND N.V. – Ceresstraat 1 – 4811 CA – Breda	100,00
INTERBREW INTERNATIONAL B.V. – Ceresstraat 1 – 4811 CA – Breda	100,00
Pérou	
COMPANIA CERVECERA AMBEV PERU SAC – Av. Los Laureles Mz. A Lt. 4 del Centro Poblado Menor Santa Maria de s/n Huachipa – Lurigancho, Chosica City Lima 15	61,87
République Dominicaine	
COMPAÑIA CERVECERA AMBEV DOMINICANA C. por A – Av. San Martin, 279 – Apartado Postal 723 – Santo Domingo	61,87
Royaume Uni	
BASS BEERS WORLDWIDE LIMITED – Porter Tun House, 500 Capability Green – LU1 3LS – Luton	100,00
INBEV UK LTD – Porter Tun House, 500 Capability Green – LU1 3LS – Luton	100,00
STAG BREWING COMPANY LIMITED – The Stag Brewery – Lower Richmond Road – SW14 7ET – Mortlake, London	100,00
Russie	
OAOSUN INBEV – 28 Moscovskaya Street, Moscow region – 141600 – Klin	99,57
Ukraine	
SUN INBEV UKRAINE – Bozhenko 87 – 03150 – Kyiv	98,32
Uruguay	
CERVECERIA Y MALTERIA PAYSSANDU S.A. – Rambla Baltasar Brum, 2933 – 11800 – Payssandu	61,77
Vénézuela	
C. A. CERVECERIA NACIONAL – Av. Principal Boleita Norte, Edif. Draza, Piso 2 – Caracas	31,53

Liste des principales entreprises associées

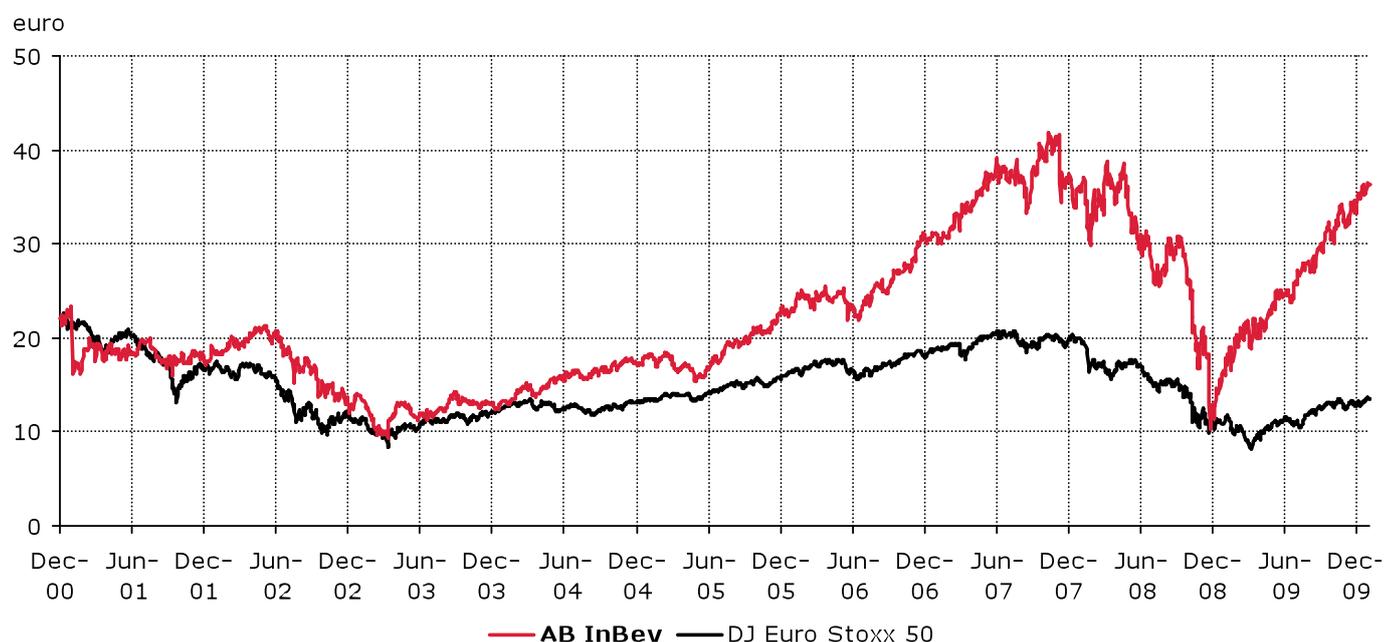
Nom et adresse	% d'actionariat (intérêt économique) fin décembre 2009
Mexique	
GRUPO MODELO S.A.B. de C.V. – Torre Acuario – Javier Barros Sierra No 555 – Piso 6 – Colonia Zedec Santa Fe – Delagacion Alvaro Obregon – 01210 México, D.F.	50,20

Information aux actionnaires

Résultats, dividendes, action et cours de l'action

	2009	2008	2007 ajusté ¹	2006 ajusté ¹	2005 ajusté ¹
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation (usd par action)	5,76	5,54	5,69	4,24	3,13
Bénéfice normalisé par action hors goodwill (usd par action)	2,48	2,51	2,61	1,96	1,33
Dividende (euro par action)	0,38	0,28	2,44	0,72	0,48
Cours maximum de l'action (euro par action)	36,80	39,1	43,1	31,2	23,4
Cours minimum de l'action (euro par action)	16,34	10,0	29,8	21,9	15,4
Cours à la date de clôture de l'action (euro par action)	36,40	16,6	35,6	31,2	23,0
Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires (million actions)	1 584	999	976	972	960
Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires diluées (million actions)	1 593	1 000	981	980	964
Volume négocié des actions (million actions)	798	825	453	352	341

Evolution du cours de l'action AB InBev comparé au Dow Jones Euro Stoxx 50



¹ En accord avec IAS33, les données historiques par action ont été ajustées par un ratio d'ajustement de 0,6252 suite à l'augmentation du capital en décembre 2008.

Informations concernant les missions confiées au commissaire et ses honoraires

Notre commissaire est la Société de Réviseurs d'entreprises, KPMG Réviseurs d'entreprises, représenté par Monsieur Jos Briers, réviseur d'entreprises.

Les honoraires de base relatifs à la révision des comptes annuels d'AB InBev et de ses filiales sont déterminés par l'assemblée générale des actionnaires après revue et approbation par le comité d'audit et le conseil d'administration de l'entreprise. Les honoraires concernant les services d'audit et les services y afférents prestés par KPMG Réviseurs d'entreprises en 2009 s'élèvent à 2 840k USD (2008 : 2 850k USD), dont 843k USD (2008 : 766k USD) pour le contrôle annuel des états financiers et 1997k USD (2008 : 2 084k USD) pour des services afférents à l'audit. Les services afférents à l'audit ont principalement rapport aux services rendus dans le cadre de l'augmentation de capital et l'émission d'obligations. Toutes les missions ont été approuvées par le comité d'audit.

Les honoraires d'audit et autres honoraires pour 2009 en relation avec des services rendus par d'autres bureaux du réseau de KPMG s'élèvent à 8 682k USD (2008 : 9 473k USD), dont 5 624k USD (2008 : 7 563k USD) couvrent la révision des comptes annuels, 120k USD (2008 : 294k USD) des conseils fiscaux et 2 938k USD (2008 : 1 616k USD) des services afférents à l'audit.

Calendrier financier

Publication des résultats de l'exercice 2009	4 mars 2010
Rapport annuel 2009 disponible sur www.ab-inbev.com	4 mars 2010
Assemblée générale des actionnaires	27 avril 2010
Dividende : date ex-coupon	28 avril 2010
Publication des résultats du premier trimestre	5 mai 2010
Publication des résultats du premier semestre	12 août 2010
Publication des résultats du troisième trimestre	3 novembre 2010

Coordonnées du département « Investor Relations »

Media

Marianne Amssoms

Tel : +1-212-573-9281

E-mail : marianne.amssoms@ab-inbev.com

Karen Couck

Tel : +32-16-27-69-65

E-mail : karen.couck@ab-inbev.com

Investors

Robert Ottenstein

Tel : +1-212-573-4365

E-mail : robert.ottenstein@ab-inbev.com

Thelke Gerdes

Tel : +32-16-27-68-88

E-mail : thelke.gerdes@ab-inbev.com

Extraits des comptes annuels statutaires d'AB InBev SA (non consolidés) préparés en concordance avec les normes comptables belges

Les informations suivantes sont extraites des comptes annuels statutaires d'AB InBev SA. Ces états financiers, ensemble avec le rapport de gestion du conseil d'administration à l'assemblée générale des actionnaires ainsi que le rapport du commissaire, seront déposés à la Banque Nationale de Belgique, dans les délais légaux prévus. Ces documents sont également disponibles sur demande chez : AB InBev SA, Brouwerijplein 1, 3000 Leuven.

Il est à noter que seuls les états financiers consolidés, mis en avant précédemment, donnent une image fidèle de la situation financière et de la performance du groupe AB InBev.

Etant donné qu'AB InBev SA est essentiellement une entreprise holding, détenant des participations reprises à leur valeur d'acquisition, les comptes annuels non consolidés ne donnent qu'une vue restreinte de la situation financière d'AB InBev SA. Par conséquent, le conseil d'administration a estimé opportun de ne publier qu'une version abrégée du bilan et du compte de résultats en concordance avec les normes comptables belges pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2009.

Le rapport de contrôle du commissaire est émis sans réserve, et certifie que les comptes annuels non-consolidés d'AB InBev SA préparés en concordance avec les normes comptables belges pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2009, donnent une image fidèle de la situation financière et des résultats d'AB InBev SA conformément à toutes les dispositions légales et réglementaires qui les régissent.

Bilan non consolidé abrégé

Millions d'EUR	2009	2008
Actif		
Actifs non-circulants		
Immobilisations incorporelles	230	557
Immobilisations corporelles	61	73
Immobilisations financières	33 075	30 755
	33 366	31 385
Actifs circulants	1 895	1 441
Total de l'actif	35 261	32 826
Passif		
Capitaux propres		
Capital souscrit	1 236	1 234
Primes d'émission	13 107	13 080
Réserve légale	124	86
Réserves indisponibles	453	196
Réserves disponibles	68	325
Bénéfice reporté	7 018	1 278
	22 006	16 199
Provisions et impôts différés	39	23
Dettes à long terme	7 925	11 173
Dettes à court terme	5 291	5 431
Total du passif	35 261	32 826

Compte de résultats non consolidé abrégé

Millions d'EUR	2009	2008
Produits d'exploitation	1 208	586
Charges d'exploitation	(966)	(503)
Résultat d'exploitation	242	83
Résultat financier	3 012	699
Résultat exceptionnel	3 124	(1)
Résultat de l'exercice à affecter	6 378	781

Glossaire

Bénéfice d'exploitation normalisé

Bénéfice d'exploitation corrigé des éléments non-récurrents.

Bénéfice dilué normalisé par action

Bénéfice dilué par action, corrigé des éléments non-récurrents.

Bénéfice dilué par action

Bénéfice attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev, divisé par la moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires complètement diluées.

Bénéfice normalisé

Bénéfice corrigé des éléments non-récurrents.

Bénéfice normalisé par action

Bénéfice par action, corrigé des éléments non-récurrents.

Bénéfice par action

Bénéfice attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev divisé par la moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires.

Capital investi

Le capital investi inclut les immobilisations corporelles, les goodwill, les immobilisations incorporelles, les investissements dans les entreprises associées et titres de capitaux propres, le fonds de roulement, les provisions, les avantages au personnel et les impôts différés.

Dépenses nettes d'investissements

Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles, moins les revenus provenant des ventes.

Dettes financières nettes

Emprunts portant intérêts à long terme et à court terme plus les découverts bancaires diminués des titres d'emprunt et de la trésorerie.

EBIT

Bénéfice d'exploitation.

EBIT Normalisé

Bénéfice d'exploitation corrigé des éléments non-récurrents.

EBITDA

Bénéfice d'exploitation avant amortissements et dépréciations.

EBITDA Normalisé

Bénéfice d'exploitation avant amortissements et dépréciations, corrigé des éléments non-récurrents.

Éléments non-récurrents

Tous les frais ou les revenus qui surviennent de manière irrégulière et ne font pas partie des activités normales de l'entreprise.

Fonds de roulement

Le fonds de roulement inclut les rubriques des stocks, des créances commerciales et autres créances et des dettes commerciales et autres dettes toutes deux courantes et non courantes.

Frais commerciaux

Les frais commerciaux incluent tous les coûts de vente des produits, y compris les autres coûts (salaires, frais de bureau, etc.) du département commercial et de la force de vente.

Frais de marketing

Les frais de marketing reprennent tous les coûts relatifs au support et à la promotion des marques. Ces coûts comprennent les divers coûts opérationnels (salaires, frais de bureau, etc.) du département marketing, les frais de publicité (frais d'agence, frais de média, etc.), les frais de « sponsoring », les événements, les enquêtes et les études de marché.

Moyenne pondérée des actions ordinaires

Nombre des actions émises au début de l'exercice, corrigé par le nombre d'actions annulées, rachetées et émises durant l'exercice, multiplié par un facteur temps moyen.

Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires diluées

Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires, ajusté par l'effet des options d'action à émettre.

Moyenne pondérée du taux nominal d'imposition

La moyenne pondérée du taux nominal d'imposition est la résultante du taux d'imposition appliqué par chaque pays, calculé sur le bénéfice avant impôts de chaque entité et en divisant la charge totale d'impôts ainsi obtenue par le bénéfice avant impôts de l'entreprise.

Normalisé

Le terme « normalisé » renvoie aux mesures de la performance (EBITDA, EBIT, bénéfice, bénéfice par action) avant éléments non-récurrents. Les éléments non-récurrents concernent les éléments de recettes ou de dépenses qui ne sont pas encourus de façon régulière dans le cadre des activités courantes de l'entreprise et qui doivent faire l'objet d'une communication distincte, s'ils sont importants pour la compréhension des résultats sous-jacents de l'entreprise en raison de leur ampleur ou de leur nature. AB InBev est convaincue qu'il est capital de communiquer et d'expliquer les mesures normalisées afin de permettre aux lecteurs de ses états financiers de cerner pleinement la performance durable d'AB InBev. Les mesures normalisées sont des mesures complémentaires mises en œuvre par le management et ne sont pas censées remplacer les mesures fixées en vertu des IFRS en guise d'indicateur de la performance de l'entreprise.

Pay out ratio

Dividende brut par action multiplié par le nombre d'actions ordinaires émises à la fin de l'exercice, divisé par le bénéfice normalisé attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev.

Produits

Produits bruts moins les droits d'accises et ristournes.

Scope

Les données financières sont analysées en éliminant l'impact des changements des monnaies étrangères dans les opérations étrangères, et scopes. Un scope représente l'impact d'acquisitions et cessions, l'initiation ou la cession d'activités, les pertes et profits enregistrés au titre des réductions des obligations au titre des prestations définies ou un transfert d'activités entre les secteurs.

Gouvernance d'entreprise

- 155 Le Code belge de gouvernance d'entreprise
- 157 Le Conseil d'Administration
- 160 Le Chief Executive Officer et l'Executive Board of Management
- 166 Rapport de Rémunération 2009

Gouvernance d'entreprise

1. Introduction

1.1. Le Code belge de gouvernance d'entreprise 2009

Les pratiques de gouvernance d'entreprise d'Anheuser-Busch InBev se retrouvent dans sa Charte de gouvernance d'entreprise, disponible sur www.ab-inbev.com/go/Corporate_governance. Cette Charte fait l'objet d'une mise à jour régulière.

Société de droit belge cotée sur Euronext Bruxelles, Anheuser-Busch InBev se conforme à la plupart des principes et dispositions du Code belge de gouvernance d'entreprise, publié en mars 2009 (www.corporategovernancecommittee.be).

Dans un souci de refléter la structure spécifique de l'actionnariat d'Anheuser-Busch InBev ainsi que la nature internationale de ses activités, le Conseil d'administration a toutefois adopté certaines règles qui s'écartent du Code belge de gouvernance d'entreprise. En résumé, ces règles sont les suivantes :

Principe 5.3./1 (Annexe D) du Code : « Le Conseil d'administration constitue un comité de nomination composé majoritairement d'administrateurs non exécutifs indépendants » : Le Conseil d'administration nomme le président et les membres du Compensation and Nominating Committee (Comité de rémunération et de nomination) parmi les administrateurs, dont au moins un membre parmi les administrateurs indépendants. Etant donné que le comité se compose exclusivement d'administrateurs non exécutifs qui sont indépendants de la direction et libres de tout lien professionnel susceptible de gêner sensiblement l'exercice de leur jugement indépendant, le Conseil d'administration considère que la composition de ce comité répond à l'objectif du Code.

Principe 7.7. du Code : « Les administrateurs non exécutifs ne reçoivent ni des rémunérations liées aux performances, telles que bonus et formules d'intéressement à long terme, ni des avantages en nature et des avantages liés aux plans de pension » : La rémunération des membres du Conseil se compose d'une partie fixe et d'un nombre d'options limité et prédéterminé, gage d'indépendance des membres du Conseil et d'harmonisation des intérêts des administrateurs avec ceux des actionnaires. Le Conseil d'administration ne voit pas en quoi l'octroi d'un nombre d'options limité et prédéterminé pourrait influencer sur le jugement de ses membres. En conséquence, le Conseil considère que les principes de rémunération d'Anheuser-Busch InBev sont compatibles avec les recommandations du Code.

Il convient également de remarquer que les options ne sont susceptibles d'être octroyées que sur recommandation du Compensation and Nominating Committee. Une telle recommandation doit ensuite recevoir l'aval du Conseil puis des actionnaires réunis en assemblée générale.

Principe 8.8. du Code : « Le seuil à partir duquel un actionnaire peut soumettre des propositions à l'assemblée générale ne peut dépasser 5 % du capital » : Conformément aux dispositions du Code belge des sociétés, les actionnaires représentant un cinquième du capital d'Anheuser-Busch InBev sont habilités à demander au Conseil de convoquer une assemblée des actionnaires et donc à mettre des points à l'ordre du jour. Le Conseil est convaincu que les pratiques de gouvernance d'entreprise d'Anheuser-Busch InBev garantissent un traitement équitable de tous les actionnaires, dont les actionnaires minoritaires. Anheuser-Busch InBev encourage la participation aux assemblées des actionnaires et les incite à voter par procuration ou par courrier. L'assemblée des actionnaires consacre toujours du temps aux questions et les actionnaires sont invités à soumettre leurs questions écrites à la société avant la réunion. En outre, Anheuser-Busch InBev s'engage à maintenir une communication étroite avec ses actionnaires à tout moment. Elle est particulièrement respectueuse des droits de ses actionnaires minoritaires. Le Conseil n'est pas convaincu qu'un abaissement du seuil autorisé pour soumettre des propositions à l'assemblée des actionnaires pourrait utilement concourir à la réalisation de cet objectif.

1.2. Cotation à la Bourse de New York

Suite à la cotation à la Bourse de New York d'*American depositary shares* (« ADS's ») représentant des actions ordinaires d'Anheuser-Busch InBev, les règles de gouvernance d'entreprise de la Bourse de New York relatives aux émetteurs privés étrangers sont applicables à la société. Conformément à ces règles, la société publie sur son site web (www.ab-inbev.com/corporate_governance) les différences

majeures qui existent entre ses pratiques de gouvernance d'entreprise et celles suivies par les sociétés américaines cotées à la Bourse de New York.

Anheuser-Busch InBev est inscrite auprès de la *Securities and Exchange Commission* ('SEC') des États-Unis. Par conséquent, elle est également assujettie à la loi des États-Unis intitulée *Sarbanes-Oxley Act of 2002* et aux règles de la SEC relatives à la gouvernance d'entreprise.

1.3. Initiatives spécifiques

1.3.1. Favoriser la conduite éthique Le Conseil encourage la direction à promouvoir et à préserver une culture éthique, incitant ainsi l'ensemble des collaborateurs à adopter une conduite éthique en affaires.

Le Code de conduite de la société fixe les normes éthiques auxquelles tous les travailleurs sont tenus de se conformer. Il engage les collaborateurs à respecter l'ensemble des lois, à révéler tout conflit d'intérêts pertinent, à agir à chaque instant dans l'intérêt de la société et à mener toute activité dans un esprit d'honnêteté et d'éthique. Le Code régit également la confidentialité des informations, fixe les limites d'acceptation de cadeaux ou de divertissements et définit l'utilisation adéquate des biens de la société.

En vertu de cet engagement à l'intégrité, Anheuser-Busch InBev a instauré un système d'alerte interne permettant aux collaborateurs de rapporter, de manière simple, sécurisée, confidentielle et même anonyme s'ils le souhaitent, toute activité violant le Code de conduite dans le cadre d'une politique aux contours clairs et de la législation en vigueur.

1.3.2. Prouver l'engagement d'Anheuser-Busch InBev en matière de communication avec ses actionnaires Anheuser-Busch InBev s'est engagée à créer de la valeur pour ses actionnaires. En effet, la société les encourage à s'impliquer activement au sein de la société. Afin d'appuyer cet objectif, elle fournit des informations de qualité, en temps utile, grâce à une série d'outils de communication. Ces derniers incluent les rapports annuels, semestriels et trimestriels, le Global Citizenship Report, les annonces des résultats financiers, les séances d'information ainsi qu'une section du site web d'Anheuser-Busch InBev dédiée aux investisseurs.

Anheuser-Busch InBev reconnaît qu'un engagement à la transparence crée un climat de confiance avec les actionnaires et le public en général. La société a adopté un Disclosure Manual afin de prouver son engagement à respecter les meilleures pratiques en matière de transparence. Ce manuel entend garantir le caractère exhaustif, cohérent et régulier des communications relatives aux activités de la société.

1.3.3. Soutenir les droits des actionnaires Avant l'assemblée annuelle des actionnaires, ces derniers sont invités à soumettre les questions qu'ils souhaitent adresser au Président ou au CEO (Directeur Général) afin qu'elles soient abordées au cours de la réunion.

L'ordre du jour de l'assemblée des actionnaires ainsi que tous les documents qui s'y rapportent sont également publiés sur le site web d'Anheuser-Busch InBev au plus tard 24 jours avant chaque réunion des actionnaires. Les actionnaires sont habilités à voter diverses résolutions relatives aux affaires de la société. S'ils sont dans l'impossibilité d'assister à une assemblée, les actionnaires peuvent soumettre leur vote par courrier ou désigner un mandataire. Le procès-verbal des réunions ainsi que les résultats des votes sont publiés sur le site web d'Anheuser-Busch InBev immédiatement après la réunion.

1.3.4. Prévenir l'utilisation abusive d'informations privilégiées Le Code of Dealing de la société s'applique à tous les membres du Conseil d'administration de la société ainsi qu'à l'ensemble des collaborateurs. Il vise à prévenir l'utilisation abusive d'informations privilégiées, plus particulièrement au cours des périodes précédant l'annonce de résultats financiers, ou encore avant des événements ou décisions pouvant avoir un impact sur les cours de bourse.

Le Code interdit toute négociation d'actions pendant une période close, soit une période de 15 jours précédant toute annonce de résultats de la société. En outre, avant de pouvoir négocier des actions de la société, les membres du Conseil d'administration de la société et les membres de son Executive Board of Management sont tenus d'obtenir une autorisation auprès du Clearance Committee et de présenter un rapport au comité à l'issue de la transaction.

Le Compliance Program de la société renforce et contrôle le respect de ce Code.

Conformément à la réglementation belge sur la prévention des abus de marché, la société établit des listes d'initiés. Conformément à cette même réglementation, les membres de l'Executive Board of Management et du Conseil d'administration communiquent en outre toutes leurs transactions à la Commission bancaire, financière et des assurances belge, qui publie ces déclarations sur son site web.

1.3.5. Responsabilité sociale d'entreprise L'ambition d'Anheuser-Busch InBev est de devenir la *meilleure entreprise brassicole dans un monde meilleur*. En poursuivant ce rêve, la société s'efforce de trouver le juste équilibre entre la réalisation d'excellents résultats commerciaux et son souci d'assumer ses responsabilités environnementales et sociales. La durabilité est propre à la culture de la société et est ancrée dans sa manière de faire des affaires.

Depuis 2005, Anheuser-Busch InBev publie son Global Citizenship Report, lequel donne un aperçu de ses objectifs et des progrès réalisés dans les domaines suivants :

- la consommation responsable
- l'environnement
- la communauté.

Le Global Citizenship Report est disponible sur le site web d'Anheuser-Busch InBev, www.ab-inbev.com/responsible_brewer ; il s'agit d'une section du site web consacrée spécifiquement aux initiatives et accomplissements de la société en matière de responsabilité sociale d'entreprise.

2. Le conseil d'administration

2.1. Structure et composition

Le Conseil d'administration se compose actuellement de 13 membres, tous non exécutifs. Les rôles et responsabilités du Conseil, sa composition, sa structure et son organisation sont décrits en détail dans la Charte de gouvernance d'entreprise d'Anheuser-Busch InBev. Cette Charte comporte les critères auxquels les administrateurs doivent répondre pour être des administrateurs indépendants.

La composition du Conseil d'administration est restée inchangée en 2009. Lors de l'assemblée annuelle des actionnaires organisée le 27 avril 2010, les mandats de M. Carlos Sicupira, M. Marcel Telles, M. Roberto Thompson, M. Jorge Lemann, M. Grégoire de Spoelberch, M. Alexandre Van Damme, M. Jean-Luc Dehaene et M. Mark Winkelman arriveront à échéance. Ces mandats sont renouvelables.

Administrateurs			Début du mandat	Fin du mandat
August A. Busch IV	°1964, américain	Administrateur non exécutif	2008	2011
Carlos Alberto da Veiga Sicupira	°1948, brésilien	Administrateur non exécutif, nommé par les détenteurs de certificats Stichting InBev de classe B	2004	2010
Jean-Luc Dehaene	°1940, belge	Administrateur indépendant non exécutif	2001	2010
Arnoud de Pret Roose de Calesberg	°1944, belge	Administrateur non exécutif, nommé par les détenteurs de certificats Stichting InBev de classe A	1990	2011
Stéfan Descheemaeker	°1960, belge	Administrateur non exécutif, nommé par les détenteurs de certificats Stichting InBev de classe A	2008	2011
Grégoire de Spoelberch	°1966, belge	Administrateur non exécutif, nommé par les détenteurs de certificats Stichting InBev de classe A	2007	2010
Peter Harf	°1946, allemand	Administrateur indépendant non exécutif, Président du Conseil	2002	2011
Jorge Paulo Lemann	°1939, brésilien	Administrateur non exécutif, nommé par les détenteurs de certificats Stichting InBev de classe B	2004	2010
Roberto Moses Thompson Motta	°1957, brésilien	Administrateur non exécutif, nommé par les détenteurs de certificats Stichting InBev de classe B	2004	2010
Kees J. Storm	°1942, néerlandais	Administrateur indépendant non exécutif	2002	2011
Marcel Herrmann Telles	°1950, brésilien	Administrateur non exécutif, nommé par les détenteurs de certificats Stichting InBev de classe B	2004	2010
Alexandre Van Damme	°1962, belge	Administrateur non exécutif, nommé par les détenteurs de certificats Stichting InBev de classe A	1992	2010
Mark Winkelman	°1946, néerlandais	Administrateur indépendant non exécutif	2004	2010

	Audit Committee	Compensation and Nominating Committee	Finance Committee
Carlos Alberto da Veiga Sicupira		Membre	
Jean-Luc Dehaene	Membre		
Arnoud de Pret Roose de Calesberg	Membre		Président
Stéfan Descheemaeker			Membre
Grégoire de Spoelberch		Membre	
Peter Harf	Membre	Membre	
Jorge Paulo Lemann			Membre
Roberto Moses Thompson Motta			Membre
Kees J. Storm	Président		
Marcel Herrmann Telles		Président	
Alexandre Van Damme		Membre	
Mark Winkelman			Membre

2.2. Principes de fonctionnement

En 2009, le Conseil a tenu huit réunions ordinaires et deux réunions téléphoniques extraordinaires. La majorité des réunions du Conseil se sont tenues en Belgique. Les autres réunions ordinaires se sont tenues dans les Zones où la société déploie des activités. A ces occasions, le Conseil a bénéficié d'une séance d'information complète sur la Zone ou le marché en question. Ces séances d'information comportaient une présentation des résultats, des défis majeurs du marché ainsi que des mesures prises pour les relever. Plusieurs de ces visites ont également donné l'occasion au Conseil de rencontrer des travailleurs et des clients.

Citons parmi les principaux thèmes figurant à l'ordre du jour du Conseil en 2009, le plan à long terme, la réalisation des objectifs, les chiffres de ventes et la bonne santé des marques, les états financiers et le budget, les résultats consolidés, l'orientation stratégique, la culture et les collaborateurs, notamment la planification des successions, les nouveaux investissements et ceux en cours, les opérations sur le marché des capitaux, la progression du rapprochement d'Anheuser-Busch et d'InBev ainsi que des discussions et des analyses portant sur les cessions et la gouvernance.

Le taux de fréquentation moyen des réunions a été de 93 % en 2009. Le Conseil bénéficie de l'assistance de trois comités : l'Audit Committee, le Finance Committee et le Compensation and Nominating Committee.

Conformément aux exigences du Code des Sociétés belge, l'Audit Committee se compose exclusivement de membres du Conseil non exécutifs. Le Président du Comité, M. Storm, dispose du statut d'administrateur indépendant au sens de l'article 526ter du Code des Sociétés belge. Né en 1942, il dispose d'une expérience étendue dans le domaine de la comptabilité et de l'audit qu'il a gagnée, entre autres, dans le cadre de l'exercice des fonctions suivantes : il est aujourd'hui Président retraité de l'Executive Board of directors d'AEGON, l'un des plus grands groupes d'assurance du monde. Il est également Président du Supervisory Board de KLM, Vice-Président du Supervisory Board de PON Holdings, membre du Supervisory Board d'Aegon et membre du Conseil et de l'Audit Committee de Baxter Intl et d'Unilever, où il occupe également la fonction de Président de l'Audit Committee.

Conformément à la règle 10A de la loi des États-Unis intitulée *Securities Exchange Act of 1934*, la société s'assurera que chaque membre de l'Audit Committee est administrateur indépendant dans un délai d'un an à compter du 14 septembre 2009, date de l'entrée en vigueur de la déclaration d'enregistrement de la société sur le formulaire 20-F. Actuellement, un seul membre de l'Audit Committee, M. Arnoud de Pret, ne se conforme pas aux normes d'indépendance figurant dans la règle 10A car il siège au Conseil d'administration de notre actionnaire majoritaire, la Stichting Anheuser Busch InBev.

L'Audit Committee s'est réuni neuf fois en 2009. Au cours de ces réunions, le Comité a examiné les états financiers de la société, les rapports annuels, semestriels et trimestriels, y compris la proposition de la direction de modifier la devise des rapports financiers en dollar américain. Le Comité a procédé à la sélection et à la nomination de l'auditeur indépendant chargé du groupe pour 2010 et les années à venir. Le Comité s'est également penché sur des enjeux épinglés dans les audits internes menés par le département « Internal Audit » du groupe ainsi que sur la mise en œuvre du Programme de conformité (Compliance Program) de la société. Parmi d'autres points importants figurant à l'ordre du jour du Comité, nous citerons les obligations du groupe dans le cadre de la loi Sarbanes Oxley, les litiges et les présentations de résultats. Le taux de fréquentation moyen aux réunions de ce comité a été de 94 %.

Le Finance Committee s'est réuni trois fois en 2009. Les discussions de ce Comité ont porté sur le budget, la nature de la dette et la structure du capital du groupe, des opérations sur le marché des capitaux, la stratégie de gestion des risques, la planification fiscale et la politique de communication de la société. Le taux de fréquentation moyen des réunions de ce Comité a été de 87 %.

Le Compensation and Nominating Committee s'est réuni 10 fois en 2009. Ce Comité a abordé la fixation des objectifs, les gratifications accordées à la direction et les plans d'actions et d'options au profit des cadres, les initiatives de promotion de la mobilité internationale des cadres en vue de l'ouverture d'un bureau d'assistance fonctionnelle à New York, les contrats avec les membres de l'Executive Board of Management, les règles régissant la promotion interne à des fonctions de cadre supérieur ainsi que la planification des successions aux postes clés de cadre. Le taux de fréquentation moyen des réunions de ce Comité a été de 98 %.

2.3. Evaluation du Conseil et de ses comités

Le Conseil et ses comités effectuent périodiquement une évaluation de leurs prestations, à l'initiative du Président du Conseil pour ce qui concerne les prestations du Conseil en général et à l'initiative du Président de chaque comité respectif pour ce qui concerne les prestations des comités du Conseil.

Cette évaluation constitue un point séparé de l'ordre du jour destiné à une réunion physique du Conseil ou de son Comité. La présence de tous les administrateurs est requise lors de cette réunion et des discussions ont lieu à huis clos en l'absence de la direction. Un tiers peut intervenir en tant qu'animateur.

Au cours de cette réunion, il est demandé à chaque administrateur de commenter et d'évaluer les points suivants :

- Efficacité des activités du Conseil et du Comité (vérifier que les problèmes majeurs sont convenablement préparés et discutés, s'assurer que le temps consacré à la discussion des orientations importantes est suffisant, vérifier la disponibilité et le caractère à-propos de la prélecture, etc.) ;
- les qualifications et responsabilités des administrateurs individuels (contribution réelle de chaque administrateur, présence de l'administrateur aux réunions et participation de celui-ci aux discussions, impact des changements intervenus aux autres engagements importants des administrateurs en dehors de la société) ;
- efficacité du suivi de la direction et interaction avec la direction ;
- composition et taille du Conseil et des Comités. L'évaluation considèrera au moins les critères suivants :
 - indépendance des administrateurs : une constatation de l'indépendance sera faite conformément aux critères d'indépendance publiés dans la Charte de gouvernance d'entreprise.
 - autres engagements des administrateurs : les engagements extérieurs au Conseil de chaque administrateur accroissent l'expérience et les perspectives des administrateurs, mais seront examinés au cas par cas afin de garantir que chaque administrateur peut consacrer toute l'attention nécessaire à l'exécution de ses responsabilités de surveillance.
 - circonstances disqualifiantes : certaines circonstances peuvent justifier la disqualification d'un membre du Conseil (appartenance au Conseil d'un fournisseur, client ou concurrent majeur de la société, appartenance à un gouvernement fédéral ou régional). Les circonstances seront évaluées au cas par cas afin de garantir qu'il n'y a pas de conflit d'intérêts pour les administrateurs.
 - compétences et contributions précédentes : la société attend de tous les administrateurs qu'ils se préparent, assistent et participent de manière active et constructive à toutes les réunions, qu'ils exercent leur jugement en toute bonne foi et qu'ils concentrent leurs efforts pour garantir que les activités de la société sont menées en vue de servir les intérêts des actionnaires, qu'ils s'informent en permanence sur la société, sur les tendances commerciales et économiques qui touchent la société et sur les principes et pratiques de bonne gouvernance d'entreprise.

Après avoir étudié les réponses et en avoir discuté, le Président du Conseil ou le Président du Comité respectif peut proposer des mesures visant à améliorer les prestations ou l'efficacité du fonctionnement du Conseil ou du Comité respectif. L'avis d'un expert tiers peut être demandé.

Conformément aux pratiques actuelles, l'évaluation de l'Audit Committee aura lieu au moins une fois par an et sera réalisée par procédure écrite, chaque membre du Comité étant invité à fournir un commentaire et donner une note sur un certain nombre de questions reprises dans un questionnaire écrit. Ce questionnaire porte sur la composition du Comité, la compréhension de la société et des risques qu'elle court, la surveillance des procédures d'information financière, notamment les contrôles internes et la surveillance des fonctions d'audit interne et externe. Pour les questions clés ayant obtenu un faible score sur l'échelle d'efficacité proposée, un plan d'action est discuté lors d'une réunion du Comité. L'analyse du questionnaire et le plan d'action convenu sont ensuite présentés à tous les membres du Conseil.

2.4. Transactions diverses et autres relations contractuelles

Il n'y a pas de transactions ni autres relations contractuelles à déclarer entre la société et les membres de son Conseil d'administration qui auraient donné lieu à des conflits d'intérêts tels que visés par les dispositions du Code belge des sociétés.

Il est interdit à la société d'accorder des prêts à ses administrateurs, que ce soit dans le but d'exercer des options ou à toute autre fin.

3. Le Chief Executive Officer et l'Executive Board of Management

Le Chief Executive Officer (CEO – Directeur Général) se voit confier par le Conseil d'administration la responsabilité de la gestion journalière de la société. Il assume la responsabilité opérationnelle directe de l'ensemble de la société. Le CEO préside un Executive Board of Management, composé de six responsables fonctionnels internationaux et de six présidents de zone, parmi lesquels les deux Co-Chief Executive Officers d'AmBev, qui rendent compte au Conseil d'administration de cette dernière.

A partir du 1er janvier 2010, Jo Van Biesbroeck est nommé Président de la Zone Europe de l'Ouest. A ce nouveau poste, Jo conserve également ses responsabilités fonctionnelles dans le processus stratégique de la société. Jo remplace Alain Beyens, qui a quitté la société fin 2009.

4. Contrôle interne et systèmes de gestion des risques relatifs à l'information financière d'Anheuser-Busch InBev

La gestion des risques et les contrôles internes d'Anheuser-Busch InBev relatifs à l'information financière sont organisés afin de garantir :

1. la présentation des comptes de gestion qui permettent de mesurer et de surveiller les résultats du groupe, et
2. la présentation des états financiers établis en conformité avec les *International Financial Reporting Standards*, telles qu'adoptées par l'Union européenne, et avec d'autres exigences supplémentaires belges applicables à la communication de rapports annuels de sociétés cotées, et donnant une image fidèle sans anomalie significative.

Les contrôles internes et systèmes de gestion des risques font l'objet de mises à jour régulières et ont été créés afin de mettre en évidence et de supprimer les erreurs et défauts présents dans les états financiers. Bien que les risques d'abus d'actifs, de pertes imprévues, etc. ne puissent jamais être complètement éliminés, les contrôles internes et les systèmes de gestion des risques permettent d'assurer raisonnablement la mise en évidence et la correction de tous défauts et erreurs importants.

4.1. Environnement général de contrôle

Le Conseil d'administration et l'Executive Board of Management d'Anheuser-Busch InBev sont constitués en vue de fournir une expertise pertinente en matière de gestion des risques et une évaluation des contrôles internes relatifs à l'information financière. L'Executive Board of Management est tenu de promouvoir les hautes normes d'éthique et d'intégrité, ainsi que d'établir au sein de l'organisation une culture qui souligne et démontre à tous les niveaux du personnel l'importance des contrôles internes.

L'Executive Board of Management est également responsable du maintien de contrôles internes efficaces et d'un système de gestion des risques en rapport à l'information financière. L'Executive Board of Management a élaboré et mis en œuvre des contrôles et attribué les ressources financières et humaines considérées comme nécessaires et efficaces pour contrer les risques identifiés se rapportant à l'information financière. Les contrôles internes de la société liés à l'information financière sont basés sur le cadre établi dans le document *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission (COSO).

L'Audit Committee veille de manière continue à l'adéquation des contrôles internes du groupe et évalue les risques importants liés au processus d'information financière. Le Conseil d'administration et l'Executive Board of Management reçoivent des rapports verbaux ainsi que les comptes rendus des réunions de l'Audit Committee.

4.2. Evaluation des risques

Le Conseil d'administration et l'Executive Board of Management réalisent une évaluation des risques auxquels le groupe est exposé, notamment ceux qui ont un impact sur le processus d'information financière. Les risques majeurs de la société sont décrits dans le rapport de gestion sous le point « Risques et incertitudes ».

L'Executive Board of Management et l'Audit Committee examinent au moins une fois par an s'il est nécessaire d'introduire de nouveaux contrôles internes afin d'atténuer les risques identifiés.

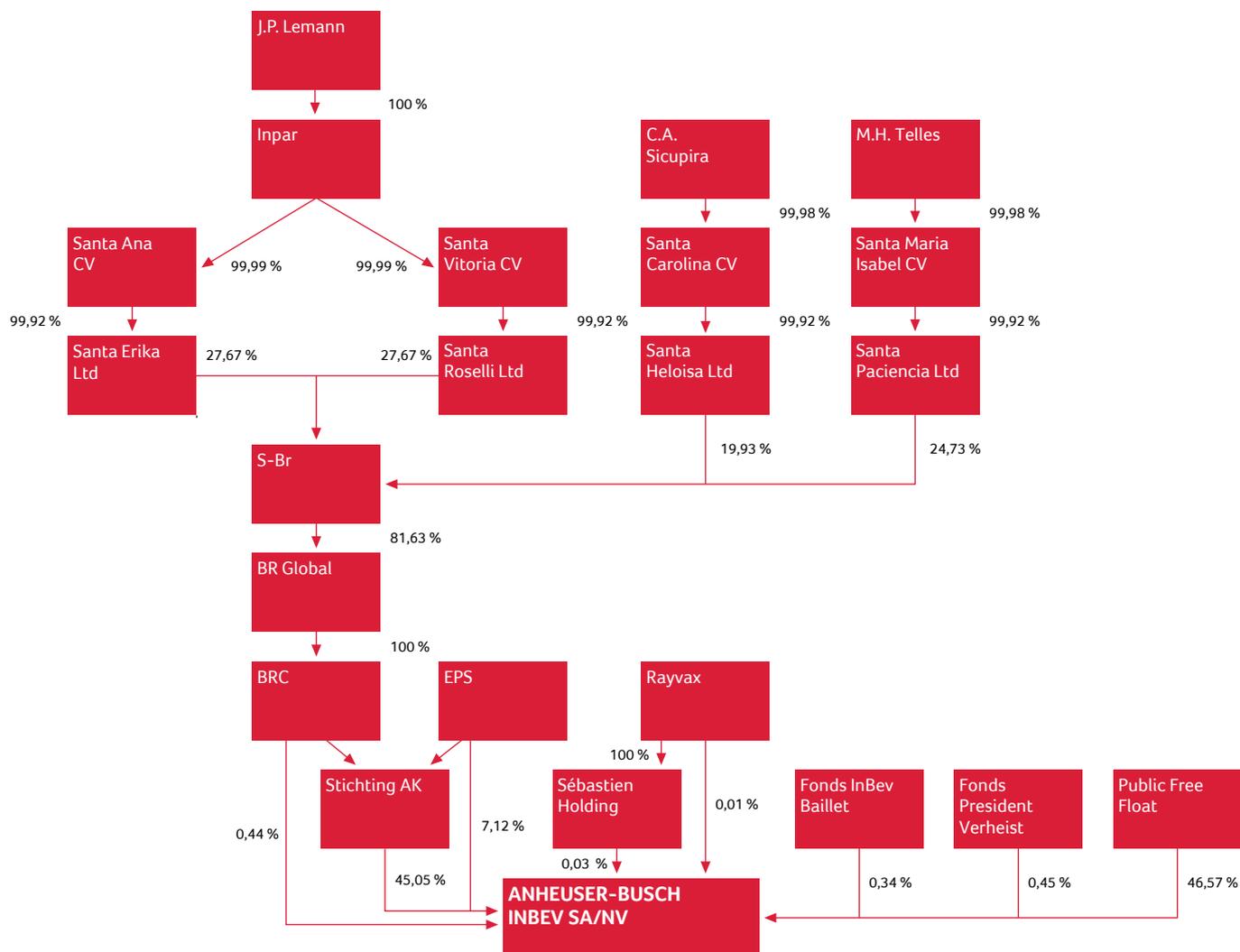
5. Structure de l'actionariat

5.1. Structure de l'actionariat

Le tableau suivant fait état de la structure de l'actionariat sur la base des déclarations qui nous ont été communiquées conformément à la loi belge du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes dans des sociétés cotées.

Les sept premières entités mentionnées dans le tableau agissent de concert et détiennent 856.624.539 actions ordinaires de la société, représentant 53,43 % des droits de vote au 18 septembre 2009, date de la dernière déclaration.

	Nombre d'actions	Pourcentage des droits de vote	Date de la dernière déclaration
1. Stichting Anheuser-Busch InBev, Stichting Administratiekantoor de droit néerlandais	722.339.815	45,05 %	18 septembre 09
2. Fonds InBev – Baillet Latour sprl à finalité sociale de droit belge	5.485.415	0,34 %	18 septembre 09
3. Fonds President Verhelst sprl à finalité sociale de droit belge	7.147.665	0,45 %	18 septembre 09
4. Eugénie Patri Sébastien (EPS) SA de droit luxembourgeois, liée à Stichting AB InBev qu'elle contrôle conjointement avec BRC Sàrl de droit luxembourgeois	114.160.320	7,12 %	18 septembre 09
5. Rayvax Société d'investissements SA de droit belge	10	< 0,01 %	18 septembre 09
6. Sébastien Holding SA de droit belge, liée à Rayvax Société d'Investissements, dont elle est une filiale	484.794	0,03 %	18 septembre 09
7. BRC SARL de droit luxembourgeois, liée à Stichting AB InBev qu'elle contrôle conjointement avec EPS SA de droit luxembourgeois	7.006.520	0,44 %	18 septembre 09
8. Anheuser-Busch InBev SA/NV de droit belge	11.114.722	0,69 %	18 septembre 09
9. Brandbrew SA, de droit luxembourgeois, liée à Anheuser-Busch InBev SA/NV qui la contrôle indirectement	8.747.814	0,55 %	18 septembre 09
10. Capital Research & Management Cy, Californie, États-Unis	83.562.037	5,21 %	07 janvier 10
11. Janus Capital Management LLC, Colorado, États-Unis	65.130.090	4,06 %	01 juillet 09
12. Fidelity Management & Research LLC, Massachusetts, États-Unis	48.561.873	3,03 %	16 septembre 09



5.2. Accords entre actionnaires

Une convention d'actionnaires conclue le 2 mars 2004 (dans le cadre du rapprochement entre Interbrew et AmBev (menant à la création d'InBev)) (et telle que modifiée, complétée et coordonnée ultérieurement) entre BRC, EPS, Rayvax et Stichting Anheuser-Busch InBev prévoit le maintien de la participation de BRC et EPS au sein d'Anheuser-Busch InBev au travers de la Stichting (sauf pour environ 114 millions d'actions détenues par EPS et à l'exception d'environ 7 millions d'actions détenues par BRC, en dehors de la Stichting) et aborde, entre autres choses, certaines questions relatives à l'administration et à la gestion de la Stichting et d'Anheuser-Busch InBev, ainsi qu'à la cession des certificats de la Stichting. Au 18 septembre 2009, BRC détenait 357.988.615 certificats Stichting InBev de catégorie B (représentant indirectement 357.988.615 actions) et EPS détenait 364.351.200 certificats Stichting InBev de catégorie A (représentant indirectement 364.351.200 actions).

Conformément aux dispositions de la convention d'actionnaires, BRC et EPS exercent, conjointement et à parts égales, un contrôle sur Stichting Anheuser-Busch InBev et sur les actions Anheuser-Busch InBev détenues par Stichting Anheuser-Busch InBev. BRC et EPS ont notamment convenu que la Stichting sera administrée par un conseil d'administration composé de huit membres, et qu'elles auront chacune le droit d'y désigner quatre membres. Au moins sept des huit administrateurs de la Stichting devront être présents

⁽¹⁾ La structure des actionnaires basée sur les informations fournies à Anheuser-Busch InBev le 18 septembre 2009 par les mêmes actionnaires qui sont contraints de publier leurs participations importantes conformément à la loi belge relative à la publicité des participations importantes dans des sociétés cotées et aux statuts de la société.

⁽²⁾ Une convention d'actionnaires conclue entre EPS, BRC et Stichting AK requiert des droits de vote et de contrôle égaux de BRC et d'EPS sur Stichting Anheuser-Busch InBev et, indirectement, sur les actions d'Anheuser-Busch InBev qu'elle détient.

afin de constituer un quorum et toute mesure que le Conseil d'administration de la Stichting devra prendre, requerra, sous réserve de certaines conditions de majorité qualifiée, l'approbation de la majorité des administrateurs présents, en ce compris au moins deux administrateurs nommés par BRC et deux administrateurs nommés par EPS.

Sous réserve de certaines exceptions, toutes décisions de la Stichting relatives aux actions d'Anheuser-Busch InBev que cette dernière détient, en ce compris les décisions relatives aux modalités d'utilisation du droit de vote attaché à ces actions lors des assemblées d'actionnaires d'Anheuser-Busch InBev, seront prises par le Conseil d'administration de la Stichting.

La convention d'actionnaires requiert que le Conseil d'administration de la Stichting se réunisse avant chaque assemblée d'actionnaires d'Anheuser-Busch InBev afin de déterminer les modalités d'utilisation du droit de vote attaché à ces actions de la Stichting.

La convention d'actionnaires prévoit des restrictions à la capacité de BRC et d'EPS de transférer leurs certificats Stichting (et par voie de conséquence leurs actions détenues via Stichting Anheuser-Busch InBev).

De plus, la convention d'actionnaires requiert qu'EPS et BRC et leurs cessionnaires autorisés conformément à la convention d'actionnaires, dont les actions ne sont pas détenues au travers de la Stichting, utilisent le droit de vote attaché à leurs actions de la même manière que les actions détenues par Stichting Anheuser-Busch InBev et réalisent toute cession de leurs actions de façon ordonnée afin de ne pas perturber le marché des actions, et en conformité avec toutes modalités établies par Anheuser-Busch InBev afin d'assurer une telle vente ordonnée. En outre, EPS et BRC se sont engagées à ne pas acquérir d'actions représentatives du capital d'AmBev, sous réserve de certaines exceptions, en vertu de la convention d'actionnaires.

Conformément aux dispositions de la convention d'actionnaires, le Conseil d'administration de la Stichting propose la nomination de huit administrateurs à l'assemblée générale d'Anheuser-Busch InBev, parmi lesquels BRC et EPS ont chacune le droit de nommer quatre administrateurs. En outre, le Conseil d'administration de la Stichting propose la nomination de quatre à six administrateurs indépendants, qui ne sont pas soumis à une quelconque influence significative ou décisive exercée par les actionnaires sur la politique d'Anheuser-Busch InBev.

La convention d'actionnaires restera en vigueur pour une période initiale de 20 ans à compter du 27 août 2004. Par la suite, elle sera automatiquement renouvelée pour des périodes successives de 10 ans chacune, à moins que, au plus tard deux ans avant la date d'expiration de la période initiale ou de toute autre période successive de 10 ans, soit BRC, soit EPS, notifie à l'autre son intention de mettre fin à la convention d'actionnaires.

De plus, Stichting Anheuser-Busch InBev a conclu une convention de vote avec Fonds InBev-Baillet Latour SPRL et Fonds Voorzitter Verhelst SPRL. Cette convention prévoit des concertations entre les trois entités avant toute assemblée d'actionnaires relatives aux modalités d'utilisation des droits de vote attachés à leurs actions respectives. Un consensus est requis pour tous les points soumis à l'approbation de toute assemblée d'actionnaires de la société en vertu de cette convention de vote. Si les parties ne parviennent pas à un accord, les Fonds InBev-Baillet Latour SPRL et Fonds Voorzitter Verhelst SPRL voteront leurs actions de la même manière que la Stichting. Cette convention expirera le 16 octobre 2016, mais est reconductible.

6. Elements qui peuvent avoir un effet anti-OPA

Conformément à l'article 34 de l'arrêté royal belge du 14 novembre 2007, Anheuser-Busch InBev expose ci-dessous les éléments suivants qui peuvent avoir un effet anti-OPA sur la société :

6.1. Accords entre actionnaires

Voyez les sections spécifiques relatives à la structure de l'actionnariat et aux accords entre actionnaires.

6.2. Capital autorisé

Le Conseil d'administration d'Anheuser-Busch est expressément autorisé, en cas d'offre publique d'acquisition relative aux titres de la société, à augmenter le capital dans les conditions prévues par l'article 607 du Code belge des Sociétés. Cette autorisation est conférée pour une durée de trois ans, prenant cours à compter du 24 avril 2007 et est renouvelable. Les augmentations de capital décidées dans le cadre de cette autorisation s'imputeront sur la partie restante du capital autorisé (3% des actions émises au 28 avril 2009).

6.3. Accords importants ou titres qui peuvent subir l'impact d'un changement de contrôle de la société

1. Depuis 1999, Anheuser-Busch InBev a émis régulièrement des **warrants dans le cadre de son programme de long-term incentive** (« LTI ») en faveur de ses cadres et dans une moindre mesure, de ses administrateurs. Actuellement, 4,38 millions de warrants sont en tout émis dans le cadre de ce programme, donnant droit aux porteurs à 4,38 millions d'actions ordinaires d'Anheuser-Busch InBev. En vertu des conditions d'émission des LTI, les titulaires de droits de souscription pourront, en cas de modification, résultant d'une offre publique ou non, du contrôle direct ou indirect d'Anheuser-Busch InBev, telles que ces notions sont définies en droit belge, exercer ces droits pendant une période d'un mois à partir de la date du changement de contrôle sans devoir tenir compte du début des périodes d'exercice, ni des limitations d'exercice fixées dans les conditions d'émission. Les droits de souscription qui n'auront pas été exercés pendant cette période d'un mois, seront à nouveau entièrement régis par les périodes et les limitations d'exercice prévues par les conditions d'émission.
2. Conformément à l'article 556 du Code belge des Sociétés, l'Assemblée générale extraordinaire d'Anheuser-Busch InBev a approuvé le 29 septembre 2008 (i) la clause 11.2 (« Change of Control or Sale ») du « **Senior Facilities Agreement** » d'un montant de **45 milliards d'US dollars** du 12 juillet 2008, qui a été conclu par la société et InBev Worldwide S.à r.l., en tant que « original borrowers » (premiers emprunteurs) et « guarantors » (garants), et qui a été octroyé par Banco Santander, S.A., Barclays Capital, BNP Paribas, Deutsche Bank AG, London Branch, Fortis Bank SA/NV, ING Bank NV, J.P. Morgan plc, Mizuho Corporate Bank, Ltd., The Bank of Tokyo-Mitsubishi UFJ, Ltd., et The Royal Bank of Scotland plc, en tant que « mandated lead arrangers » (principaux prêteurs mandatés) et « bookrunners » (teneurs de livres) (tel que complété et amendé) (le « Senior Facilities Agreement »), et (ii) toute autre disposition du Senior Facilities Agreement conférant à des tiers des droits qui pourraient affecter le patrimoine de la société ou pourraient donner naissance à une dette ou à un engagement à sa charge, lorsque l'exercice de ces droits dépend du lancement d'une offre publique d'acquisition sur les actions de la société ou d'un « *changement de contrôle* » (tel que défini dans le Senior Facilities Agreement) exercé sur elle. En vertu du Senior Facilities Agreement, (a) « *changement de contrôle* » signifie « *toute personne ou groupe de personnes agissant de concert (dans tous les cas, autre que la Stichting InBev ou un ou plusieurs détenteur(s) direct(s) ou indirect(s) existants de certificats de la Stichting InBev) obtenant le contrôle de la société* », (b) « *action de concert* » signifie « *un groupe de personnes qui coopèrent activement, en vertu d'un contrat ou d'une entente (formelle ou tacite) pour obtenir le contrôle de la société, par l'acquisition, directe ou indirecte, d'actions de la société par l'une de ces personnes, que ce soit directement ou indirectement* », et (c) « *Contrôle* » signifie « *la détention directe ou indirecte de plus de 50 pour cent du capital social ou de droits de propriété similaires de la société ou le pouvoir d'orienter la gestion et les politiques de la société, que ce soit par la détention du capital, en vertu d'un contrat ou autrement* ». La clause 11.2 du Senior Facilities Agreement confère en substance à tout prêteur (*lender*) en vertu du Senior Facilities Agreement, suite (entre autres) à un changement de contrôle exercé sur la société, le droit (i) de ne pas financer tout emprunt ou lettre de crédit (autre qu'un rollover loan (contrat de refinancement) répondant à certaines conditions) et (ii) d'annuler (moyennant une notification écrite de minimum 30 jours) ses engagements non encore exécutés et d'exiger le remboursement de ses participations dans les emprunts ou lettres de crédit ainsi que le paiement des intérêts y relatifs et de tous autres montants dus audit prêteur en vertu du Senior Facilities Agreement (et de certains documents qui y sont relatifs).

Sur les 45 milliards d'US dollars, 17,2 milliards d'US dollars restent émis au 31 décembre 2009.

3. Dispositions de changement de contrôle relatives au **programme EMTN** : conformément à l'article 556 du Code belge des sociétés, l'Assemblée générale extraordinaire d'Anheuser-Busch InBev a approuvé le 28 avril 2009 (i) la clause 7.5 (*Change of Control Put* – Option de vente en cas de changement de contrôle) des Conditions d'émission de l'*Euro Medium Term Note Programme* de 10 milliards d'euros datant du 16 janvier 2009 d'Anheuser-Busch InBev SA/NV et de Brandbrew SA (les « Emetteurs ») et de Deutsche Bank AG., London Branch, agissant en tant qu'« *Arranger* », susceptible de s'appliquer en cas d'émission d'obligations dans le cadre du programme (le « programme EMTN »), (ii) la clause 7.5 relative aux obligations à 7,375 % émises à hauteur de 750 millions d'euros remboursables en 2013, aux obligations à 8,625 % émises à hauteur de 600 millions d'euros remboursables en 2017, aux obligations à 9,75 % émises à hauteur de 550 millions de GBP remboursables en 2024, toutes ces obligations ayant été émises par la société en janvier 2009 en vertu du programme EMTN, (iii) la clause 7.5 relative, d'une part, aux obligations à 6,57 % émises par la société en février 2009 en vertu du programme EMTN à hauteur de 750 millions d'euros remboursables en 2014 et, d'autre part, à toute autre émission d'obligations dans le cadre du programme et (iv) toute autre disposition du programme EMTN conférant des droits à des tiers qui pourraient affecter le patrimoine de la société ou donner naissance à un engagement à sa charge, lorsque, dans tous les cas, l'exercice de ces droits dépend de la survenance d'un « *changement de contrôle* » (tel que défini dans les Conditions d'émission du programme EMTN). En vertu du programme EMTN, (a) « *changement de contrôle* » signifie « *toute personne ou groupe de personnes agissant de concert (dans tous les cas, autre que la Stichting InBev ou un ou plusieurs détenteur(s) direct(s) ou indirect(s) existants de certificats de la Stichting InBev) obtenant le contrôle de la société, étant entendu qu'un changement de contrôle ne sera pas censé s'être produit si tous les actionnaires ou une grande partie des actionnaires de la personne concernée ou du groupe de personnes concerné sont ou étaient, immédiatement avant l'événement qui aurait constitué un changement de contrôle dans d'autres circonstances, actionnaires de la société avec des participations dans le capital social de la personne concernée ou du groupe de personnes concerné identiques (ou en grande*

partie identiques) à celles que ces mêmes actionnaires ont ou, le cas échéant, avaient dans le capital de la société », (b) « action de concert » signifie « un groupe de personnes qui coopèrent activement, en vertu d'un contrat ou d'une entente (formelle ou tacite) pour obtenir le contrôle de la société, par l'acquisition, directe ou indirecte, d'actions de la société par l'une de ces personnes, que ce soit directement ou indirectement », et (c) « contrôle » signifie « la détention directe ou indirecte de plus de 50 pour cent du capital social ou de droits de propriété similaires de la société ou le pouvoir d'orienter la gestion et les politiques de la société, que ce soit par la détention du capital, en vertu d'un contrat ou autrement ».

Si une option de vente en cas de changement de contrôle est prévue dans les Conditions applicables définitives des obligations, la clause 7.5. des Conditions d'émission du programme EMTN confère, en substance, à tout détenteur d'obligations le droit de demander le rachat de ses obligations au montant de rachat indiqué dans les Conditions définitives des obligations, avec, le cas échéant, les intérêts courus au moment de la survenance d'un changement de contrôle accompagné d'un abaissement de notation y relatif des obligations à un niveau de *sub-investment*.

La disposition de changement de contrôle susmentionnée est également comprise dans les Conditions définitives relatives aux :

- obligations FRN à hauteur de 50 millions d'euros portant intérêt à taux variable Euribor 3 mois plus 3,90 %, émises en vertu du programme EMTN par la société en avril 2009 ;
- obligations à 4,50 % à hauteur de 600 millions de CHF remboursables en 2014, émises en vertu du programme EMTN par Brandbrew en mai 2009 (avec une garantie par la société) ;
- obligations à 5,75 % à hauteur de 250 millions d'euros remboursables en 2015, émises en vertu du programme EMTN par la société en juin 2009 ;
- obligations à 6,50 % à hauteur de 750 millions de GBP remboursables en 2017, émises en vertu du programme EMTN par la société en juin 2009.

Suite à la mise à jour annuelle du programme EMTN et à sa réévaluation à la hausse à hauteur de 15 milliards d'euros (la « nouvelle version du programme EMTN »), (i) la clause 7.5. des Conditions définitives (*Change of Control Put* – Option de vente en cas de changement de contrôle) de la nouvelle version du programme EMTN, (ii) la clause 7.5 relative à toute émission d'obligation en vertu de la nouvelle version du programme EMTN et (iii) toute autre disposition de la nouvelle version du programme EMTN conférant des droits à des tiers qui pourraient affecter le patrimoine de la société ou donner naissance à un engagement à sa charge lorsque, dans tous les cas, l'exercice de ces droits dépend de la survenance d'un « changement de contrôle » seront soumises à l'approbation de l'Assemblée générale extraordinaire d'Anheuser-Busch InBev le 27 avril 2010.

4. Dispositions de changement de contrôle relatives aux **obligations émises en US dollar** : conformément à l'article 556 du Code des Sociétés, l'Assemblée générale extraordinaire d'Anheuser-Busch InBev a approuvé le 28 avril 2009 (i) la clause de changement de contrôle relative aux obligations émises à hauteur de 5 milliards d'US dollars, composées d'obligations à 7,20 % émises à hauteur de 1,250,000,000 d'US dollars remboursables en 2014, d'obligations à 7,75 % émises à hauteur de 2,500,000,000 d'US dollars remboursables en 2019 et d'obligations à 8,20 % émises à hauteur de 1,250,000,000 d'US dollar remboursables en 2039 (les « Obligations »), qui ont toutes été émises par Anheuser-Busch InBev Worldwide Inc. avec une garantie inconditionnelle et irrévocable d'Anheuser-Busch InBev SA/NV quant au paiement du principal et des intérêts, et (ii) toute autre disposition conférant des droits à des tiers qui pourraient affecter le patrimoine de la société ou donner naissance à un engagement à sa charge, lorsque, dans tous les cas, l'exercice de ces droits dépend de la survenance d'un « changement de contrôle » (tel que défini dans le Prospectus d'offre des obligations). En vertu du premier, second et troisième *Supplemental Indenture* du 12 janvier 2009 relatif aux obligations, (a) « changement de contrôle » signifie « toute personne ou groupe de personnes agissant de concert (dans tous les cas, autre que la *Stichting Anheuser-Busch InBev* ou un ou plusieurs détenteur(s) direct(s) ou indirect(s) existants de certificats de la *Stichting Anheuser-Busch InBev*) obtenant le contrôle de la société, étant entendu qu'un changement de contrôle ne sera pas censé s'être produit si tous les actionnaires ou une grande partie des actionnaires de la personne concernée ou du groupe de personnes concerné sont ou étaient, immédiatement avant l'événement qui aurait constitué un changement de contrôle dans d'autres circonstances, actionnaires de la société avec des participations dans le capital social de la personne concernée ou du groupe de personnes concerné identiques (ou en grande partie identiques) à celles que ces mêmes actionnaires ont ou, le cas échéant, avaient dans le capital de la société », (b) « action de concert » signifie « un groupe de personnes qui coopèrent activement, en vertu d'un contrat ou d'une entente (formelle ou tacite) pour obtenir le contrôle de la société, par l'acquisition, directe ou indirecte, d'actions de la société par l'une de ces personnes, que ce soit directement ou indirectement », et (c) « contrôle » signifie « la détention directe ou indirecte de plus de 50 pour cent du capital social ou de droits de propriété similaires de la société ou le pouvoir d'orienter la gestion et les politiques de la société, que ce soit par la détention du capital, en vertu d'un contrat ou autrement ». La clause de changement de contrôle confère à tout détenteur d'obligations, par essence, le droit de demander le rachat de ses obligations à un prix de rachat en espèces de 101 % de leur montant principal (augmenté des intérêts courus), au moment de la survenance d'un changement de contrôle accompagné d'un abaissement de notation y relatif des obligations à un niveau de *sub-investment*.

Une disposition de changement de contrôle similaire sera soumise à l'approbation de l'Assemblée générale extraordinaire d'Anheuser-Busch InBev le 27 avril 2010 quant aux :

- obligations émises à hauteur de 3 milliards d'US dollars le 14 mai 2009, composées d'obligations à 5,375 % émises à hauteur de 1,550,000,000 d'US dollars remboursables en 2014, d'obligations à 6,875 % émises à hauteur de 1 milliard d'US dollars remboursables en 2019, et d'obligations à 8,00 % émises à hauteur de 450 millions d'US dollar remboursables en 2039, qui ont toutes été émises par Anheuser-Busch InBev Worldwide Inc. avec une garantie inconditionnelle et irrévocable d'Anheuser-Busch InBev SA/NV quant au paiement du principal et des intérêts,
- obligations émises à hauteur de 5,500,000,000 d'US dollars le 15 octobre 2009, composées d'obligations à 3 % émises à hauteur de 1,500,000,000 d'US dollars remboursables en 2012, d'obligations à 4,125 % émises à hauteur de 1,250,000,000 d'US dollars remboursables en 2015, d'obligations à 5,375 % émises à hauteur de 2,250,000,000 d'US dollars remboursables en 2020 et d'obligations à 6,375 % émises à hauteur de 500,000,000 d'US dollars remboursables en 2040 qui ont toutes été émises par Anheuser-Busch InBev Worldwide Inc. avec une garantie inconditionnelle et irrévocable d'Anheuser-Busch InBev SA/NV quant au paiement du principal et des intérêts (les « obligations non enregistrées »).
- obligations enregistrées émises à hauteur de 5,500,000,000 d'US dollars le 05 février 2010, composées d'obligations à 3 % émises à hauteur de 1,500,000,000 d'US dollars remboursables en 2012, d'obligations à 4,125 % émises à hauteur de 1,250,000,000 d'US dollars remboursables en 2015, d'obligations à 5,375 % émises à hauteur de 2,250,000,000 d'US dollars remboursables en 2020 et d'obligations à 6,375 % émises à hauteur de 500,000,000 d'US dollars remboursables en 2040 qui ont toutes été émises par Anheuser-Busch InBev Worldwide Inc. (avec une garantie inconditionnelle et irrévocable d'Anheuser-Busch InBev SA/NV quant au paiement du principal et des intérêts) en échange des obligations non enregistrées correspondantes pour des montants correspondants, en vertu d'une offre d'échange lancée par Anheuser-Busch InBev Worldwide Inc. aux Etats-Unis le 08 janvier 2010 et close le 05 février 2010.

5. L'activité de boissons non-alcoolisées d'Anheuser-Busch InBev comprend la production propre d'Anheuser-Busch InBev et des conventions avec PepsiCo portant sur la mise en bouteille et la distribution, conclues par diverses filiales d'Anheuser-Busch InBev avec PepsiCo. AmBev, qui est une filiale d'Anheuser-Busch InBev, est une des plus importantes sociétés de mise en bouteille pour PepsiCo dans le monde. Les grandes marques distribuées en vertu de ces contrats sont Pepsi, 7UP et Gatorade. AmBev a conclu des conventions à long terme avec PepsiCo, aux termes desquelles il a été conféré à AmBev le droit exclusif de mettre en bouteille, de vendre et de distribuer certaines marques du portefeuille de Carbonated Soft Drinks de PepsiCo au Brésil. Ces accords expireront le 31 décembre 2017 et seront renouvelés automatiquement par tranches supplémentaires de dix ans, sous réserve d'une résiliation avant la date d'expiration par notification écrite envoyée par une des deux parties deux ans au moins avant l'expiration de leur terme ou dans l'éventualité de certains événements, tels qu'en cas de changement de contrôle ou d'insolvabilité ou en cas de violation de certaines dispositions importantes ou de défaut portant sur certains engagements cruciaux par les filiales d'InBev concernées.

7. Rapport de rémunération 2009

Le présent rapport a été approuvé par le Comité de Rémunération et de Nomination lors de sa réunion du 2 mars 2010.

1. Rémunération des administrateurs

1.1. Procédure d'approbation Le Comité de Rémunération et de Nomination émet des recommandations sur le niveau de rémunération des administrateurs, en ce compris le Président du Conseil. Ces recommandations sont soumises à l'approbation du Conseil et à celle, ensuite, des actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle.

Le Comité de Rémunération et de Nomination évalue la rémunération des administrateurs à l'aune des rémunérations prévues dans des sociétés du même secteur. En outre, le Conseil établit et modifie, périodiquement, les règles ainsi que le niveau de rémunération applicables aux administrateurs exerçant un mandat spécial ou siégeant au sein d'un ou de plusieurs comités du Conseil. Il établit aussi les règles de remboursement en matière de frais professionnels des administrateurs.

La composition, le fonctionnement et les responsabilités spécifiques du Comité de Rémunération et de Nomination sont décrits dans le règlement d'ordre intérieur du Comité, lequel fait partie intégrante de la Charte de Gouvernance d'Entreprise.

1.2. Politique de rémunération appliquée en 2009 La rémunération est liée au temps passé au Conseil et au sein de ses différents comités. Actuellement, les membres du Conseil perçoivent une indemnité fixe de 67.000 euro par an censée couvrir leur participation à dix réunions du Conseil. A cette indemnité s'ajoute un montant de 1.500 euro pour chaque participation supplémentaire à une réunion physique du Conseil ou d'un Comité. L'indemnité du Président correspond au double de l'indemnité des autres administrateurs. Le Président du Comité d'Audit a droit à une indemnité de 30 % supérieure à celle des autres administrateurs.

En outre, les membres du Conseil reçoivent un nombre limité et prédéfini de droits de souscription dans le cadre du programme d'intéressement à long terme sous forme de droits de souscription développé par la société en 1999 (« warrant LTI »). Chaque warrant LTI donne à son titulaire le droit de souscrire à une action nouvellement émise. Les actions souscrites lors de l'exercice des warrants LTI sont des actions ordinaires d'Anheuser-Busch InBev SA/NV. Les titulaires de ces actions ont les mêmes droits que tout autre actionnaire. Le prix d'exercice des warrants LTI est égal au cours moyen de nos actions sur Euronext Brussels durant les 30 jours précédant leur date d'émission. Les warrants LTI octroyés au cours des années qui précèdent 2007 (à l'exception de ceux octroyés en 2003) ont une durée de 10 ans. Les warrants LTI octroyés à partir de 2007 (et en 2003) ont une durée de 5 ans. Les warrants LTI s'acquiescent définitivement sur une période qui varie de 1 à 3 ans. Un warrant peut être annulé dans certaines circonstances liées à la fin du mandat du titulaire.

La rémunération des membres du Conseil est ainsi composée d'une indemnité fixe et d'un nombre fixe de warrants, ce qui est simple, transparent et facilement compréhensible pour les actionnaires.

Le programme d'intéressement à long terme sous forme de droits de souscription développé par la société en 1999 s'écarte du Code belge de gouvernance d'entreprise en ce qu'il prévoit des paiements basés sur actions en faveur d'administrateurs non exécutifs. Le Conseil est d'avis que le mode de rémunération de la société basé sur actions est conforme aux pratiques de rémunération des administrateurs dans les sociétés du même secteur. La réussite, en termes de stratégie et de développement durable de la société, ces 10 dernières années démontre que la rémunération des administrateurs, qui comprend un nombre fixe de droits de souscription, permet de préserver l'indépendance des membres du Conseil dans leur rôle de direction et de contrôle de la société, et que les intérêts des administrateurs restent entièrement alignés sur les intérêts à long terme des actionnaires. En particulier, l'étalement de l'acquisition définitive des warrants sur une période de 3 ans devrait favoriser un engagement durable et à long-terme dans la poursuite des intérêts de la société.

La société ne peut octroyer de prêts aux administrateurs, que ce soit pour leur permettre d'exercer des droits de souscription ou dans tout autre but (exception faite des avances de routine pour des dépenses professionnelles conformément aux règles de la société concernant le remboursement des frais).

La société ne procure pas de pensions, de remboursements pour frais médicaux ou d'autres avantages complémentaires à ses administrateurs.

1.3. Rémunération en 2009 La rémunération individuelle d'un administrateur est reprise dans le tableau ci-dessous. Tous les montants qui y figurent sont des montants bruts, avant déduction de toute retenue à la source.

	Nombre de participations aux réunions du Conseil	Indemnité annuelle pour les réunions du Conseil	Indemnités pour les réunions de Comités	Indemnité totale	Nombre de warrants LTI octroyés ⁽¹⁾	Nombre de warrants LTI octroyés pour compenser la dilution suite à l'augmentation de capital de 2008 ⁽¹⁾⁽²⁾
August Busch IV	7	67.000	0	67.000	15.000	0
Carlos Alberto da Veiga Sicupira	10	67.000	15.000	82.000	15.000	28.343
Jean-Luc Dehaene	10	67.000	12.000	79.000	15.000	70.928
Arnoud de Pret Roose de Calesberg	10	67.000	21.000	88.000	15.000	55.365
Stéfan Descheemaeker	9	67.000	3.000	70.000	15.000	0
Grégoire de Spoelberch	10	67.000	15.000	82.000	15.000	5.395
Peter Harf	9	134.000	28.500	162.500	30.000	32.274
Jorge Paulo Lemann	9	67.000	4.500	71.500	15.000	28.343
Roberto Moses Thompson Motta	9	67.000	3.000	70.000	15.000	28.343
Kees J. Storm	10	87.100	27.000	114.100	20.000	60.660
Marcel Herrmann Telles	10	67.000	27.000	94.000	15.000	28.343
Alexandre Van Damme	10	67.000	13.500	80.500	15.000	55.365
Mark Winkelman	9	67.000	4.500	71.500	15.000	28.343
Administrateurs dans leur ensemble		958.100	174.000	1.132.100	215.000	421.702

⁽¹⁾ Des warrants LTI ont été octroyés le 28 avril 2009 dans le cadre du programme d'intéressement à long terme de 1999. Les droits de souscription ont un prix d'exercice de 21,72 euro par action, une durée de 5 ans et peuvent être exercés au terme d'une période de 3 ans.

⁽²⁾ Ces droits de souscription ont été octroyés afin de compenser le fait que les warrants LTI n'ont pas été ajustés afin de prendre en compte les effets dilutifs de l'augmentation de capital d'Anheuser-Busch InBev de décembre 2008. Les conditions d'émission des droits de souscription prévoient que si une modification, décidée par la société et ayant un impact sur son capital, a un effet défavorable sur le prix d'exercice des warrants LTI, ce prix et/ou le nombre d'actions auxquelles les droits de souscription donnent droit, seront ajustés afin de préserver les intérêts de leurs titulaires. L'augmentation de capital d'Anheuser-Busch InBev en décembre 2008 constitue une telle modification et déclenche un ajustement. En vertu des conditions d'émission des droits de souscription, il a été décidé que la manière la plus appropriée de tenir compte de l'incidence de l'augmentation de capital sur les droits de souscription non exercés était d'appliquer la « méthode du ratio » telle que décrite dans la « *Liffe's Harmonised Corporate Actions Policy* » de Euronext NYSE. Toutefois, cet ajustement n'a pas été appliqué aux droits de souscription détenus par des personnes qui étaient administrateurs au moment de l'octroi des droits de souscription. Afin d'indemniser ces personnes, 984.203 warrants LTI supplémentaires ont été octroyés dans le cadre du programme d'intéressement à long terme du 28 avril 2009, tel qu'autorisé par l'assemblée générale annuelle de 2009. De ces 984.203 warrants LTI, 421.702 warrants LTI ont été octroyés aux administrateurs actuels d'Anheuser-Busch InBev.

En outre, dans le cadre de l'acquisition d'Anheuser-Busch Companies Inc., la société et Monsieur August Busch IV ont conclu un accord de consultance, lequel a pris effet à la clôture de l'acquisition et se poursuivra jusqu'au 31 décembre 2013 selon les conditions décrites ci-dessous. En tant que consultant, Monsieur Busch fournira, à la demande du CEO de la société, des conseils concernant les nouveaux produits et les nouvelles opportunités commerciales d'Anheuser-Busch, examinera les programmes marketing d'Anheuser-Busch, rencontrera les détaillants, les grossistes et les principaux publicitaires d'Anheuser-Busch, assistera aux événements média qui se dérouleront en Amérique du Nord, donnera des conseils sur la relation d'Anheuser-Busch avec les associations caritatives et les communautés au sein desquelles elle est présente, et conseillera sur le goût, le profil et les caractéristiques des boissons à base de malt d'Anheuser-Busch.

Conformément aux dispositions de cet accord de consultance, Monsieur Busch a reçu une rémunération forfaitaire brute en espèces de 10.350.000 USD (ce montant devant être diminué des retenues applicables) en raison de la résiliation de sa relation d'emploi avec Anheuser-Busch companies Inc. Durant la période de consultation, il percevra une indemnité mensuelle d'environ 120.000 USD. Monsieur Busch bénéficiera en outre d'un bureau à St. Louis (Missouri), d'une assistance administrative et de certains avantages sensiblement similaires à ceux octroyés aux employés salariés à temps plein d'Anheuser-Busch. Il bénéficiera d'un service de sécurité personnel jusqu'au 31 décembre 2011 (à St. Louis, Missouri) conformément aux pratiques antérieures d'Anheuser-Busch, ainsi que d'un brutage de ses revenus et de billets gratuits pour les événements parrainés par Anheuser-Busch. Monsieur Busch aura également droit, conformément à la section 280G de l'*Internal Revenue Code* des Etats-Unis de 1986 (tel que modifié) au paiement de la valeur brutée (estimée à environ 11,1 millions USD) des rémunérations et avantages liés au changement de contrôle qui lui sont octroyés suite à la fusion. Les valeurs brutes telles que définies dans la section 280G du Code correspondent à des montants qui, après le prélèvement de certains impôts, équivaudront au précompte sur les rémunérations et avantages qui sont octroyés à Monsieur Busch suite au changement de contrôle.

Monsieur Busch sera soumis à des engagements de non-concurrence et de non-sollicitation de personnel et de clientèle, lesquels s'appliqueront pendant la période de consultation, ainsi qu'à un engagement de confidentialité.

En cas de résiliation du contrat à l'initiative de Monsieur Busch, ce dernier ne bénéficiera plus des droits, rémunérations et avantages octroyés dans le cadre du contrat de consultance (exception faite des honoraires de consultation acquis mais non encore versés, des remboursements de frais professionnels, du versement de la valeur brute visée par la section 280G du Code, du versement d'une indemnisation par la société, ainsi que de la poursuite de la jouissance d'un bureau et de l'assistance administrative pendant les 90 jours qui suivent la résiliation du contrat). Les engagements de non-concurrence et de non-sollicitation resteront en vigueur pendant les deux années qui suivront la résiliation du contrat de consultance (mais ne se prolongeront pas au-delà du 31 décembre 2013). En cas de résiliation à l'initiative de la société pour toute raison autre que pour « motif grave », Monsieur Busch IV continuera de bénéficier de l'ensemble des droits (y compris le droit aux rémunérations et avantages) prévus dans le contrat de consultance et continuera d'être lié par les engagements de non-concurrence et de non-sollicitation jusqu'au 31 décembre 2013.

1.4. Droits de souscription détenus par les administrateurs Le tableau ci-dessous reprend, pour chacun de nos administrateurs actuels, le nombre de warrants LTI qu'ils détiennent à la date du 31 décembre 2009:

	LTI 17	LTI 17 ⁽¹⁾	LTI 16	LTI 15	LTI 14	LTI 13	LTI 12	LTI 10	LTI 9	LTI 8	LTI 6	Total des warrants LTI	Options équivalentes 2006
Date d'octroi	28 avril 2009	28 avril 2009	29 avril 2008	24 avril 2007	25 avril 2006	26 avril 2005	27 avril 2004	10 déc. 2002	13 juin 2002	11 déc. 2001	23 avril 2001		27 avril 2006
Date d'expiration	27 avril 2014	27 avril 2014	28 avril 2013	23 avril 2012	24 avril 2016	25 avril 2015	26 avril 2014	09 déc. 2012	12 juin 2012	10 déc. 2011	22 avril 2011		26 avril 2016
August A.													
Busch IV	15.000	0	0	0	0	0	0	0	0	0		15.000	0
Dehaene de Pret Roose de	15.000	70.928	9.000	9.000	8.269	9.364	11.016	11.016	0	8.100		151.693	0
Calesberg de	15.000	55.365	9.000	9.000	8.269	9.364	11.016	0	8.100	0		125.114	0
Spoelberch	15.000	5.395	9.000	0	0	0	0	0	0	0		29.395	0
Harf	30.000	32.274	18.000	18.000	8.269	9.364	0	0	0	0		115.907	0
Lemann Thompson	15.000	28.343	9.000	9.000	8.269	9.364	0	0	0	0		78.976	0
Motta	15.000	28.343	9.000	9.000	8.269	9.364	0	0	0	0		78.976	0
Sicupira	15.000	28.343	9.000	9.000	8.269	9.364	0	0	0	0		78.976	0
Storm	20.000	60.660	11.700	11.700	8.269	9.364	11.016	11.016	0	0		143.725	0
Telles	15.000	28.343	9.000	9.000	8.269	9.364	0	0	0	0		78.976	0
Van Damme	15.000	55.365	9.000	9.000	8.269	9.364	11.016	0	8.100	0		125.114	0
Winkelman	15.000	28.343	9.000	9.000	8.269	9.364	0	0	0	0		78.976	0
Prix d'exercice (EUR)	21,72	21,72	58,31	55,41	38,70	27,08	23,02	21,83	32,70	28,87			
Descheemaeker ⁽²⁾	15.000	0	0	0	0	80.577	0	95.969	27.991	55.982	31.030	306.549	54.909
Prix d'exercice (EUR)	21,72					16,93		13,65	20,44	18,05	18,59		24,78

2. Rémunération de l'Executive Board of Management

2.1. Procédure pour développer la politique de rémunération et déterminer la rémunération individuelle Les programmes de rémunération et de gratification pour l'Executive Board of Management sont contrôlés par le Comité de Rémunération et de Nomination qui est exclusivement composé d'administrateurs non-exécutifs. Ce dernier soumet à l'aval du Conseil d'administration des recommandations relatives à la rémunération du CEO et, sur les conseils de ce dernier, des membres de l'Executive Board of Management.

Le Comité de Rémunération et de Nomination approuve également les objectifs annuels individuels et ceux de la société, la réalisation des objectifs ainsi que les intéressements annuels et à long-terme correspondants des membres de l'Executive Board of Management.

La politique de rémunération et les plans octroyant des actions ou des droits d'acquies des actions sont soumis à l'approbation de l'assemblée générale.

La composition, le fonctionnement et les responsabilités spécifiques du Comité de Rémunération et de Nomination sont décrits dans le règlement d'ordre intérieur du Comité, lequel fait partie de notre Charte de gouvernance d'entreprise.

⁽¹⁾ Warrants LTI octroyés pour compenser l'effet dilutif de l'augmentation de capital de décembre 2008 (voir 1.3. ci-dessus).

⁽²⁾ Stéfan Descheemaeker a quitté l'Executive Board of Management et a été nommé administrateur non-exécutif le 29 avril 2008. En tant qu'ex-membre de l'Executive Board of Management, Monsieur Descheemaeker a reçu à la fois des warrants LTI et des options équivalentes dans le cadre du Share-Based Compensation Plan (Plan de rémunération fondé sur des actions) (voir le point 2.3 ci-dessous). Comme il n'était pas administrateur lorsqu'il a reçu les droits de souscription et les options, le montant et le prix d'exercice des warrants LTI et des options qu'il a reçus dans le cadre du Share-Based Compensation Plan ont été ajustés conformément à la « Méthode du Ratio » telle que décrite dans la « Liffe's Harmonised Corporate Actions Policy » de Euronext NYSE.

2.2. Politique de rémunération en 2009 Notre politique de rémunération a été conçue aux fins de promouvoir notre culture de haute performance et la création de valeur durable à long-terme pour nos actionnaires. L'objectif du système est de récompenser nos cadres en leur octroyant une rémunération de premier ordre, liée aux performances tant individuelles que de la société, et d'assurer un alignement sur les intérêts des actionnaires en encourageant fortement les cadres à détenir des actions de la société.

Les salaires de base seront alignés sur la moyenne du marché. Des intéressements supplémentaires à court et long terme sont liés à des objectifs stimulants et l'investissement de tout ou partie de la rémunération variable dans les actions de la société est encouragé.

A partir de 2010 et suite au regroupement avec Anheuser-Busch Companies, Inc, certaines modifications sont apportées au programme annuel d'intéressement (*Voir la section 2.3.2 – Programme à partir de 2010*), et ce, afin de mettre en concordance les programmes d'intéressement d'Anheuser-Busch et InBev.

2.3. Éléments composants la rémunération des cadres

Tous les montants repris ci-dessous sont des montants bruts, avant déduction du précompte professionnel et de la sécurité sociale.

2.3.1. Salaire de base Afin de s'assurer de leur conformité avec les pratiques du marché, les salaires de base sont adaptés annuellement en fonction de barèmes de référence. Ces barèmes de référence sont rassemblés par des conseillers indépendants, parmi les secteurs et les marchés géographiques pertinents. Pour effectuer ces comparaisons, les données des sociétés de biens de grande consommation (*Fast Moving Consumer Good*, en abrégé « FMCG ») sont utilisées lorsqu'elles sont disponibles. Si les données FMCG ne sont pas disponibles pour un certain niveau ou marché, les données de la catégorie regroupant toutes les sociétés / le marché de l'industrie en général sont utilisées.

Les salaires de base des cadres sont censés être alignés sur la moyenne en vigueur sur le marché pertinent et sont maintenus à ce niveau. La moyenne en vigueur sur le marché signifie que, pour un emploi similaire sur le marché, 50% des sociétés sur le marché paient plus et 50% paient moins. La rémunération totale du cadre est censée être alignée sur le 3ème quartile.

En 2009, le CEO a perçu, sur la base de son contrat de travail, un salaire fixe de 1,08 millions d'euros (1,49 millions USD), tandis que les autres membres de l'*Executive Board of Management* ont collégialement perçu un salaire de base de 6,25 millions d'euros (8,66 millions USD).

2.3.2. Prime annuelle – Rémunération variable La rémunération variable vise à encourager les cadres à veiller à la performance à court et long terme de l'entreprise.

La rémunération variable est exprimée en un pourcentage du salaire de base annuel du cadre. La prime annuelle qui est finalement versée est directement liée à la réalisation des objectifs de la société dans son ensemble, des objectifs de l'entité concernée et des objectifs individuels.

Les objectifs de la société et les objectifs de l'entité sont fondés sur des mesures de performance (EBITDA, *cash flow* et part de marché). Ils sont ambitieux et sont fixés pour plus d'un an en vue d'assurer, de manière durable, de hauts niveaux de performance. En dessous d'un certain niveau, aucune rémunération variable n'est octroyée (comme cela a été le cas pour la majorité des membres de l'*Executive Board of Management* en 2008). En revanche, en cas de performances vraiment exceptionnelles, la rémunération variable peut se situer dans le quartile supérieur du marché de référence pertinent. Cependant, même en cas de réalisation des objectifs de la société ou de l'entité, l'attribution individuelle de la prime annuelle dépendra de la réalisation par chaque cadre de ses objectifs individuels de performance.

Programme jusqu'au 31 décembre 2009 Afin d'aligner durablement les intérêts des cadres et des actionnaires, les cadres reçoivent 50% de leur rémunération variable en actions de la société (soumises à un blocage de 3 ans) et ils ont la possibilité d'investir l'entièreté ou la moitié du solde de leur rémunération variable dans des actions de la société (soumises à un blocage de 5 ans). Ce report volontaire donnera droit à une équivalence en options devenant exerçables après cinq ans, pour autant que les objectifs financiers fixés aient été réalisés ou dépassés. Dans l'hypothèse où le solde de la rémunération variable est investi entièrement en actions, le nombre d'options équivalentes qui sera offert, sera égal à 4,6 x le nombre d'actions correspondant au montant brut de la rémunération variable investie. Dans l'hypothèse où le solde de la rémunération variable est investi pour moitié en actions, le nombre d'options équivalentes qui sera offert, sera égal à 2,3 x le nombre d'actions correspondant au montant brut de la rémunération variable investie.

Les principales caractéristiques des actions sont les suivantes :

- Les actions donnent droit aux dividendes payés à partir de la date de leur octroi ;
- Les actions sont octroyées au prix du marché. Le Conseil d'administration peut néanmoins, à son entière discrétion, accorder une ristourne sur le prix du marché.

Les principales caractéristiques des options sont les suivantes :

- Un prix d'exercice égal au prix du marché de l'action au moment de leur octroi ;
- Une durée de maximum 10 ans et une période d'exercice qui débute après 5 ans, pour autant que des conditions de performance financière aient été remplies à la fin de la deuxième, troisième ou quatrième année suivant leur octroi ;
- En cas d'exercice, chaque option donne à son titulaire le droit de souscrire à une action ;
- En cas d'exercice, les options donnent droit au paiement en espèces d'un montant équivalent aux dividendes qui ont été déclarés depuis la date d'octroi des options ;
- Des restrictions et des dispositions particulières relatives à l'annulation des options s'appliquent dans les cas où le contrat de travail prend fin.

Programme à partir de 2010 En 2010, la société va modifier son système d'intéressement. Les cadres recevront leur rémunération variable en espèces mais auront la possibilité d'investir tout ou partie du montant de celle-ci dans des actions de la société (actions qu'ils devront conserver pendant une période de 5 ans (les « Actions Volontaires »)). Cet investissement volontaire permettra d'obtenir 3 actions pour chaque action investie volontairement (les « Actions Equivalentes ») à concurrence d'un pourcentage total limité de la rémunération variable de chaque cadre. Le pourcentage de la rémunération variable qui donne droit à l'octroi d'Actions Equivalentes varie selon la position du cadre, avec un plafond maximum de 60%.

Les principales caractéristiques des Actions Volontaires sont les suivantes :

- Les actions sont des actions ordinaires existantes ;
- Les actions donnent droit aux dividendes payés à partir de la date de leur octroi ;
- Les actions sont soumises à une période de blocage de cinq ans ;
- Les actions sont octroyées au prix du marché ou au prix du marché moins une ristourne, à la discrétion du Conseil d'administration. La ristourne est actuellement fixée à 10%. Les Actions Volontaires correspondant à la ristourne sont soumises à des dispositions particulières relatives à leur annulation qui s'appliquent dans les cas où le contrat de travail prend fin.

Les Actions Equivalentes peuvent être exercées après cinq ans. S'il est mis fin au contrat de travail avant la date d'exercice, des règles particulières de déchéance s'appliqueront.

La rémunération variable est généralement payée annuellement a posteriori après la publication des résultats financiers d'Anheuser-Busch InBev. Elle peut être versée semestriellement à la discrétion du Conseil en fonction de la réalisation des objectifs semestriels. Dans ce cas, la première moitié de la rémunération variable est payée immédiatement après la publication des résultats semestriels d'Anheuser-Busch InBev et la seconde moitié est payée après la publication des résultats financiers annuels complets d'Anheuser-Busch InBev.

En 2009, le Conseil a décidé d'appliquer des objectifs semestriels, afin d'aligner l'entreprise sur la réalisation d'objectifs spécifiques résultant du rapprochement avec Anheuser-Busch Companies Inc., ce qui a mené au paiement semestriel de 50% de la prime annuelle. Pour 2010, les primes annuelles seront à nouveau payées annuellement a posteriori.

Premier semestre 2009 Pour le premier semestre 2009, le CEO a touché une rémunération variable de 3,01 millions euro (4,17 millions USD). Les autres membres de l'*Executive Board of Management* ont reçu une rémunération variable totale de 18,02 millions euro (24,99 millions USD).

La rémunération variable était liée à la performance de la société durant le premier semestre 2009 et à la réalisation des objectifs individuels des cadres. Elle a été payée en août 2009.

Le tableau suivant reprend des informations relatives au nombre d'actions Anheuser-Busch InBev acquises et d'options équivalentes octroyées en août 2009 (rémunération variable du premier semestre 2009) au CEO et aux autres membres de l'*Executive Board of Management*. Les options équivalentes ont été octroyées le 14 août 2009, ont un prix d'exercice de 27,06 euro et deviennent exerçables après cinq ans, pour autant que des conditions de performance financière aient été remplies à la fin de la deuxième, troisième ou quatrième année suivant leur octroi.

Nom	Actions Anheuser-Busch InBev acquises	Options équivalentes octroyées
Carlos Brito – CEO	83.019	368.827
Alain Beyens ⁽¹⁾	13.808	0
Chris Burggraeve	20.155	151.861
Sabine Chalmers	12.792	68.734
Felipe Dutra	28.392	126.139
Claudio Braz Ferro	40.793	181.235
Tony Millikin ⁽²⁾	0	0
Claudio Garcia	35.226	156.502
Miguel Patricio	46.618	140.106
Jo Van Biesbroeck	24.054	122.600
Francisco Sá	46.618	140.106
João Castro Neves ⁽³⁾	0	0
Luiz Fernando Edmond	61.747	274.325
Bernardo Pinto Paiva ⁽³⁾	0	0

Second semestre 2009 Pour le second semestre 2009, le CEO a touché une rémunération variable de 3,13 millions euro (4,35 millions USD). Les autres membres de l'*Executive Board of Management* ont reçu une rémunération variable totale de 9,11 millions euro (12,63 millions USD).

La rémunération variable était liée à la performance de la société durant le second semestre 2009 et à la réalisation des objectifs individuels des cadres. Elle sera payée en avril 2010 ou aux alentours d'avril 2010 selon les mécanismes de paiement exposés au point 2.3.2 ci-dessus.

2.3.3. Prime d'intéressement à long-terme sous forme de stock options Depuis le 1er juillet 2009, les cadres supérieurs peuvent obtenir une prime discrétionnaire d'intéressement à long-terme, payée en stock options (ou en instruments financiers similaires donnant droit à des actions), en fonction de l'évaluation, par le management, de la performance du cadre et de son potentiel futur.

Les principales caractéristiques des primes d'intéressement à long-terme payées en stock options sont les suivantes :

- Un prix d'exercice égal au prix de marché de l'action au moment de leur octroi ;
- Une durée de maximum 10 ans et une période d'exercice qui débute après 5 ans ;
- En cas d'exercice, chaque option donne à son titulaire le droit d'acheter une action ;
- Les options deviennent exerçables après 5 ans. Des règles particulières relatives à l'annulation des options s'appliquent dans les cas où le contrat de travail prend fin avant la date d'exercice.

⁽¹⁾ A quitté l'*Executive Board of Management* en décembre 2009.

⁽²⁾ A rejoint l'*Executive Board of Management* en mai 2009.

⁽³⁾ João Castro Neves, le Président de la zone Amérique Latine Nord et Bernardo Pinto Paiva, le Président de la zone Amérique Latine Sud, rendent compte au Conseil d'administration d'AmBev et participent aux programmes d'intéressement annuels de Companhia de Bebidas das Americas – AmBev qui sont divulgués séparément par AmBev.

Le tableau suivant reprend des informations relatives au nombre d'options octroyées en 2009 au CEO et aux autres membres de l'*Executive Board of Management*. Les options ont été octroyées le 18 décembre 2009, ont un prix d'exercice de 35,90 euro et deviennent exerçables après cinq ans.

Nom	Prime d'intéressement à long-terme sous forme de stock options
Carlos Brito – CEO	190.984
Alain Beyens ⁽¹⁾	0
Chris Burggraeve ⁽²⁾	29.609
Sabine Chalmers	26.648
Felipe Dutra	53.297
Claudio Braz Ferro	23.687
Tony Millikin	17.765
Claudio Garcia	17.765
Miguel Patricio	29.609
Jo Van Biesbroeck ⁽²⁾	17.765
Francisco Sá	23.687
João Castro Neves	53.297
Luiz Fernando Edmond	79.946
Bernardo Pinto Paiva	44.414

2.3.4. Octroi exceptionnel d'options et d'actions en 2009 Les octrois exceptionnels suivants ont été ponctuellement consentis dans le cadre du rapprochement avec Anheuser-Busch Companies, Inc. :

Octroi exceptionnel d'options en novembre 2008 Afin de renforcer notre culture de haute performance et la création de valeur durable à long-terme pour nos actionnaires, 28.412.642 stocks options ont été octroyées à environ 40 cadres d'Anheuser-Busch InBev SA/NV, Anheuser-Busch et AmBev peu de temps après la clôture de l'acquisition d'Anheuser-Busch en novembre 2008, en ce compris le CEO et d'autres membres de l'*Executive Board of Management*. Les cadres ont été sélectionnés en fonction de leur aptitude à contribuer efficacement à l'intégration d'Anheuser-Busch et InBev, permettant ainsi à la société de rapidement réduire son endettement. Cet octroi a été confirmé par l'assemblée générale annuelle de 2009 conformément aux principes et dispositions du Code belge de Gouvernance d'entreprise.

La moitié des stock options (Catégorie A) ont une durée de 10 ans à partir de leur octroi et seront acquises le 1er janvier 2014. L'autre moitié des stock options (Catégorie B) ont une durée de 15 ans à partir de leur octroi et seront acquises le 1er janvier 2019. L'exercice des stock options est, notamment, subordonnée à la condition que la société réussisse un test de performance. Ce test de performance est réussi si le rapport dette nette/EBITDA, comme ratio de référence (ajusté pour des rubriques exceptionnelles) tombe en dessous de 2,5 avant le 31 décembre 2013. Des règles particulières de déchéance s'appliquent au cas où le contrat de travail prend fin.

Le CEO a reçu 3.253.358 options et les autres membres de l'*Executive Board of Management* ont reçu un nombre total de 9.326.286 options dans le cadre de l'octroi exceptionnel. Le prix d'exercice des options est de 10,32 ou 10,50 euro, ce qui correspond à la juste valeur de marché des actions au moment de l'octroi des options, telle qu'ajustée pour l'augmentation de capital qui a eu lieu en décembre 2008.

⁽¹⁾ A quitté l'*Executive Board of Management* en décembre 2009.

⁽²⁾ Chris Burggraeve a reçu 391.532 options supplémentaires et Jo Van Biesbroeck a reçu 213.531 options supplémentaires. Ces options supplémentaires ont été octroyées pour compenser la réduction du nombre d'options qui leur avaient été octroyées dans le cadre de l'octroi exceptionnel d'options en novembre 2008. Cette réduction avait été appliquée en novembre 2008 suite à l'analyse des conséquences du régime fiscal belge pour les stock options. Dans la mesure où la société ne considère plus cette analyse comme pertinente, la réduction du nombre d'options octroyées dans le cadre de l'octroi exceptionnel d'options en novembre 2008 a été compensée par l'octroi d'un nombre de stock options supplémentaires ayant la même valeur économique.

Octroi exceptionnel d'options en avril 2009 Sur autorisation de l'assemblée générale annuelle de 2009, 4.908.000 options ont été octroyées le 30 avril 2009 à environ 50 cadres du Groupe Anheuser-Busch InBev, dont aucun n'était membre de l'*Executive Board of Management*.

Chaque option confère à son bénéficiaire le droit d'acheter une ou plusieurs actions ordinaires existantes. Le prix d'exercice de chaque option a été fixé à 21,94 euro, ce qui correspond à la juste valeur de marché des actions au moment de l'octroi des options. Les options ont une durée de 10 ans à partir de leur octroi et deviendront exerçables le 1er janvier 2014. L'exercice des options est, notamment, subordonnée à un test de performance. Ce test de performance est réussi si la dette nette/EBITDA, comme ratio de référence (ajusté pour des rubriques exceptionnelles) tombe en dessous de 2,5 avant le 31 décembre 2013. Des règles particulières de déchéance s'appliquent au cas où le contrat de travail prend fin avant le 1er janvier 2014.

Octrois exceptionnels chez Anheuser-Busch En avril 2009, 5.927.886 options ont été octroyées à des employés de la société Anheuser-Busch. Chaque option confère à son bénéficiaire le droit d'acheter une action ordinaire existante. Le prix d'exercice de chaque option est de 23,00 euro, ce qui correspond à la juste valeur de marché des actions au moment de l'octroi des options. Les options expireront le 31 octobre 2013. Un tiers des options est devenu exerçable le 1er novembre 2009, le second tiers des options deviendra exerçable le 1er novembre 2010 et le dernier tiers des options deviendra exerçable le 1er novembre 2011. Des règles particulières de déchéance s'appliquent au cas où le contrat de travail prend fin.

En avril 2009, environ 540.000 actions existantes ont été vendues à approximativement 110 cadres des sociétés Anheuser-Busch. Les actions ont été vendues à leur juste valeur de marché moins une ristourne de 16,66% en échange d'une période de blocage de cinq ans applicable à ces actions. La ristourne n'a été octroyée qu'à la condition que le cadre reste en service jusqu'à la fin de la période de blocage.

En décembre 2009, 2.994.615 options ont été octroyées à des employés de la société Anheuser-Busch. Chaque option confère à son bénéficiaire le droit d'acheter une action ordinaire existante. Le prix d'exercice de chaque option est de 35,705 euro, ce qui correspond à la juste valeur de marché des actions au moment de l'octroi des options. Les options expireront le 31 octobre 2019. Elles deviendront exerçables le 1er novembre 2014. Des règles particulières de déchéance s'appliquent au cas où le contrat de travail prend fin avant cette date.

2.3.5. Prime en cas d'engagement Lors de leur engagement, certains cadres peuvent se voir offrir la possibilité d'acquérir des actions Anheuser-Busch InBev à un prix d'acquisition égal au prix applicable lors de l'octroi d'actions dans le cadre du paiement en actions de la prime annuelle qui suit la date d'entrée en service.

Un tel investissement volontaire donne droit à une équivalence en options. Le nombre d'options octroyées est égal à 2,3 x le nombre d'actions acquises. Les options ont les mêmes caractéristiques que les options octroyées dans le cadre du paiement de la prime annuelle.

2.3.6. Échange du programme d'actionnariat salarié De temps en temps, certains membres de l'équipe de direction d'AmBev sont transférés vers Anheuser-Busch InBev. Afin d'encourager la mobilité de la direction et de s'assurer que les intérêts de ces managers s'alignent en tous points sur ceux d'Anheuser-Busch InBev, le Conseil a adopté un programme visant à permettre à ces managers d'échanger facilement leurs actions AmBev contre des actions Anheuser-Busch InBev.

En vertu de ce programme, les actions AmBev peuvent être échangées contre des actions Anheuser-Busch InBev sur la base du prix moyen des actions AmBev et Anheuser-Busch InBev à la date de la demande d'échange. Une remise de 16,66 % est accordée sur les actions en échange d'une période de blocage de cinq ans et à la condition que le manager reste en service pendant cette période. Les actions octroyées avec remise sont annulées de plein droit en cas de résiliation du contrat d'emploi avant la fin de la période de blocage de 5 ans.

En vertu de ce programme, des membres de l'*Executive Board of Management* ont échangé 740.000 actions AmBev contre 1.561.876 actions Anheuser-Busch InBev en 2009. Au total, les membres de notre équipe de direction ont échangé 1 million d'actions AmBev contre un total de 2,1 million d'actions Anheuser-Busch InBev en 2009 (0,9 million en 2008, 1,8 million en 2007).

2.3.7. Programmes encourageant la mobilité globale des cadres vers les États-Unis Suite à l'établissement de notre bureau de direction fonctionnel à New York, le Conseil a approuvé deux programmes qui visent à encourager une mobilité internationale des cadres tout en veillant au respect de toutes les obligations légales et fiscales :

1. Le programme d'échange: en vertu de ce programme, les restrictions relatives à l'exercice et à la cession des options de catégorie A octroyées dans le cadre de l'octroi exceptionnel d'options de novembre 2008 et des options octroyées dans le cadre de l'octroi exceptionnel d'options d'avril 2009 (voir le point 2.3.4), ont été levées pour les cadres qui se sont expatriés aux États-Unis. Ces cadres se sont ensuite vu offrir la possibilité d'échanger leurs options contre des actions ordinaires Anheuser-Busch InBev qui demeurent inaccessibles jusqu'au 31 décembre 2018 (soit 5 ans de plus que la période de blocage initiale des options).

En novembre 2009, le CEO a échangé 1.626.679 options de catégorie A octroyées dans le cadre de l'octroi exceptionnel d'options de novembre 2008 contre 1.014.814 actions. Les autres membres de l'*Executive Board of Management* qui se sont expatriés aux États-Unis ont échangé 1.554.381 options de catégorie A octroyées dans le cadre de l'octroi exceptionnel d'options de novembre 2008 contre 1.018.200 actions. Le ratio d'échange a été calculé sur la base de la moyenne du prix le plus élevé et du prix le plus bas par action le jour de l'échange.

2. Le programme de renonciation au dividende: la protection particulière en matière de dividende liée, le cas échéant, aux options existantes détenues par des cadres qui se sont expatriés aux États-Unis a été annulée. Afin de compenser la perte économique résultant de cette annulation, un certain nombre de nouvelles options a été octroyé à ces cadres à concurrence du montant de cette perte. Les nouvelles options ont un prix d'exercice égal au prix de l'action le jour précédant l'octroi des options. Toutes les autres conditions des options, en particulier les conditions d'exercice, les restrictions d'exercice et les règles de déchéance des nouvelles options sont identiques à celles qui étaient applicables aux options pour lesquelles la protection particulière en matière de dividende a été annulée. Par conséquent, l'octroi de ces nouvelles options n'entraîne pas l'octroi d'avantages économiques supplémentaires aux cadres concernés.

En 2009, notre CEO a reçu 1.330.188 nouvelles options dans le cadre du programme et les membres de l'*Executive Board of Management*, qui se sont expatriés aux États-Unis, ont reçu un nombre total de 2.428.043 nouvelles options dans le cadre du programme.

Les options ont été octroyées le 1er décembre 2009 et ont un prix d'exercice de 33,24 euro, à savoir le cours de clôture de l'action en date du 30 novembre 2009. Toutes les autres conditions des options sont identiques à celles qui étaient applicables aux options pour lesquelles la protection particulière en matière de dividende a été annulée.

2.3.8. Plans de pension Les cadres participent aux plans de pension d'Anheuser-Busch InBev, que ce soit aux États-Unis, en Belgique ou dans leur pays de résidence. Ces plans sont conformes aux pratiques de marché prédominantes sur les marchés géographiques respectifs. Il peut s'agir de plans à prestations définies ou de plans à contributions définies.

Le CEO participe à un plan à contributions définies. La contribution annuelle qui est payée dans le cadre de ce plan s'élevait à environ 0,21 million USD en 2009. Les contributions pour les autres membres de l'*Executive Board of Management* s'élevaient à environ 0,45 million USD en 2009.

2.3.9. Dispositions contractuelles principales en matière d'emploi des membres de l'Executive Board of Management

Les conditions d'emploi des membres de l'*Executive Board of Management* sont contenues dans des contrats d'emploi individuels. Les cadres sont également tenus de respecter les polices et codes de la société, tels que le Code de conduite et le « *Code of Dealing* » et sont soumis à des obligations d'exclusivité, de confidentialité et de non-concurrence.

Le contrat de travail prévoit généralement que le droit des cadres au paiement de leur rémunération variable est exclusivement fonction de la réalisation des objectifs collectifs et individuels à établir par la Société. Les conditions et modalités spécifiques de la rémunération variable sont déterminées par la Société dans un plan de rémunération variable séparé.

Les dispositions relatives à la fin du contrat sont conformes aux exigences légales et/ou à la pratique jurisprudentielle. Ces dispositions prévoient généralement pour les membres de l'*Executive Board of Management* une indemnité de préavis équivalente à 12 mois de rémunération, en ce compris la rémunération variable en cas de licenciement sans cause. A cet effet, la rémunération variable est calculée sur la base de la moyenne des rémunérations variables payées au cadre durant les deux dernières années d'emploi précédant

l'année où le contrat a pris fin. En outre, si la Société décide d'imposer au cadre une obligation de non-concurrence pendant une période de 12 mois, le cadre a le droit de recevoir une rémunération supplémentaire de six mois.

Carlos Brito a été nommé au poste de *Chief Executive Officer*, avec entrée en fonction le 1er mars 2006. Dans l'hypothèse où il serait mis fin à son contrat d'emploi pour une cause autre qu'un motif grave, le CEO aurait droit à une indemnité de préavis équivalente à douze mois de rémunération, en ce compris la rémunération variable telle que décrite ci-dessus. Il n'existe pas de clause de récupération (« *claw-back* ») pour le cas où les comptes annuels s'avèreraient par la suite inexacts.

2.3.10. Autres avantages Les cadres ont également droit à une assurance vie, une couverture médicale et à d'autres avantages qui sont conformes aux pratiques du marché. Le CEO bénéficie, pour une période limitée, des avantages habituels accordés aux expatriés, tels qu'une indemnité de logement, conformément aux pratiques en vigueur sur le marché local.

2.4. Warrants et options détenus par les membres de l'Executive Board of Management

2.4.1. Le tableau ci-dessous indique le nombre de warrants LTI détenus, au 31 décembre 2009, par les membres de notre *Executive Board of Management* dans le cadre des programmes d'intéressement à long-terme sous forme de droits de souscription développés par la société en 1999 (voir le point 1.2.).

	LTI 13	LTI 12	LTI 8	LTI 5
Date d'octroi	26 avril 2005	27 avril 2004	11 déc. 2001	13 mars 2001
Date d'expiration	25 avril 2015	26 avril 2014	10 déc. 2011	12 mars 2011
EBM⁽¹⁾	190.340	143.955	55.982	32.470
Prix d'exercice (EUR)	16,93	14,39	18,05	18,90

2.4.2. Le tableau ci-dessous indique le nombre d'options équivalentes détenues, au 31 décembre 2009, par les membres de notre *Executive Board of Management* dans le cadre du *Share-Based Compensation Plan* (voir le point 2.3.2.).

	Options équivalentes 2009	Options équivalentes 2009	Options équivalentes 2008	Options équivalentes 2008 – Renonciation au Dividende 09 ⁽¹⁾	Options équivalentes 2007	Options équivalentes 2007 – Renonciation au Dividende 09 ⁽¹⁾	Options équivalentes 2006	Options équivalentes 2006 – Renonciation au Dividende 09 ⁽¹⁾
Date d'octroi	14 août 2009	6 mars 2009	3 mars 2008	01 déc. 2009	2 avril 2007	01 déc. 2009	27 avril 2006	01 déc. 2009
Date d'expiration	13 août 2019	5 mars 2019	2 mars 2018	2 mars 2018	1 avril 2017	1 avril 2017	26 avril 2016	26 avril 2016
EBM⁽²⁾	1.730.435	80.765	634.033	317.635	513.598	317.713	305.927	177.792
Prix d'exercice (EUR)	27,06	20,49	34,34	33,24	33,59	33,24	24,78	33,24

⁽¹⁾ En octobre 2009, Sabine Chalmers a exercé 51.184 warrants LTI de catégorie 12.

⁽¹⁾ Options octroyées dans le cadre du programme de renonciation au Dividende (voir le point 2.3.7.).

⁽²⁾ A la suite du départ d'Alain Beyens, 9.211 options équivalentes de 2006 ont été annulées en 2009.

2.4.3. Le tableau ci-dessous indique le nombre de stock options LTI détenues, au 31 décembre 2009, par les membres de notre *Executive Board of Management* dans le cadre du programme d'intéressement à long-terme, sous forme de stock options de 2009 (voir le point 2.3.3.).

	Options LTI
Date d'octroi	18 décembre 2009
Date d'expiration	17 décembre 2019
EBM	1.195.771
Prix d'exercice (EUR)	35,90

2.4.4. Le tableau ci-dessous indique le nombre d'options octroyées dans le cadre de l'octroi exceptionnel d'options en novembre 2008 et détenues, au 31 décembre 2009, par les membres de notre *Executive Board of Management* (voir le point 2.3.4.).

	Octroi exceptionnel d'options en novembre 2008 Options Catégorie A	Octroi exceptionnel d'options en novembre 2008 Options Catégorie A – Renonciation au dividende 09 ⁽¹⁾	Octroi exceptionnel d'options en novembre 2008 Options Catégorie B	Octroi exceptionnel d'options en novembre 2008 Options Catégorie B – Renonciation au dividende 09 ⁽¹⁾
Date d'octroi	25 novembre 2008	01 décembre 2009	25 novembre 2008	01 décembre 2009
Date d'expiration	24 novembre 2018	24 novembre 2018	24 novembre 2023	24 novembre 2023
EBM	1.915.865	0	5.096.925	2.017.454
Prix d'exercice (EUR)	10,32	33,24	10,32	33,24
EBM	903.710	355.280	903.710	572.357
Prix d'exercice (EUR)	10,50	33,24	10,50	33,24

⁽¹⁾ Options octroyées dans le cadre du programme de renonciation au Dividende (voir le point 2.3.7.).

⁽²⁾ A la suite du départ d'Alain Beyens, 289.187 options de catégorie A octroyées dans le cadre de l'octroi exceptionnel d'options en novembre 2008 et 289.187 options de catégorie B octroyées dans le cadre de l'octroi exceptionnel en novembre 2008 ont été annulées en 2009.

Contacts

Siège social

Anheuser-Busch InBev
Grand'Place 1
1000 Bruxelles
Belgique

Siège administratif

Anheuser-Busch InBev
Brouwerijplein 1
3000 Leuven
Belgique
Tél. : +32 16 27 6111
Fax : +32 16 50 6111

Amérique du Nord

CANADA
Labatt Breweries of Canada
207 Queen's Quay West
Suite 299
P.O. Box 133
M5J 1A7
Toronto, Ontario
Tél. : +1 416 361 5050
Fax : +1 416 361 5200

CUBA
Cerveceria Bucanero
Calle 49 No 2817, esq a 49A
Reperto Kohly, Playa
La Habana
Tél. : +537 204 8557
Fax : +537 204 8586

ETATS-UNIS
Anheuser-Busch Cos. Inc.
One Busch Place
St. Louis, Missouri 63118
Tél. : +1 314 577 2000
Fax : +1 314 577 2900

Amérique Latine Nord

**Companhia de Bebidas
das Américas – AmBev**
Corporate Park
Rua Dr. Renato Paes
de Barros 1017,
4th floor
04530-001 São Paulo
Brésil
Tél. : +55 11 2122 1200
Fax : +55 11 2122 1563

Amérique Latine Sud

Cervecería y Maltería Quilmes
Av. 12 de Octubre y
Gran Canaria
(B1878AAB) Quilmes
Provincia de Buenos Aires
Argentine
Tél. : +54 11 4349 1700
Fax : +54 11 4349 1858

Europe de l'Ouest

BELGIQUE
InBev Belgium
Brouwerijplein 1
3000 Leuven
Belgique
Tél. : +32 16 27 6111
Fax : +32 16 50 6111

FRANCE
InBev France
Immeuble Crystal
38 Place Vauban
ZAC Euralille Romarin
59777 Euralille, France
Tél. : +33 3 2048 3030
Fax : +33 3 2048 3240

ALLEMAGNE

InBev Deutschland
Am Deich 18/19
28199 Bremen
Tél. : +49 421 50940
Fax : +49 421 5094 667

ITALIE

InBev Italia
Piazza Francesco Buffoni 3
21013 Gallarate (VA)
Tél. : +39 0331 268414
Fax : +39 0331 268505

LUXEMBOURG

Brasserie de Luxembourg
Mousel-Diekirch
Rue de la Brasserie 1
9214 Diekirch
Tél. : +352 80 2131-1
Fax : +352 80 3923

ESPAGNE

InBev Spain
Calle Fructuós
Gelabert, 2-4 8 2a
08970 Sant Joan Despi
Barcelona
Tél. : +34 93 480 8320
Fax : +34 93 477 1540

PAYS-BAS

InBev Nederland
Ceresstraat 1
Postbus 3212
4800 CA Breda
Tél. : +31 76 525 2424
Fax : +31 76 525 2505

ROYAUME UNI & IRLANDE

InBev UK
Porter Tun House
500 Capability Green
LU13LS Luton
Tél. : +44 1582 39 1166
Fax : +44 1582 39 7397

Europe centrale et de l'Est

RUSSIE
Sun InBev
Ul. Krylatskaya, 17
Business Park « Krylatsky Hills »,
Building A
121614 Moscou
Tél. : +7 495 960 23 60
Fax : +7 495 960 23 62

UKRAINE

SUN InBev Ukraine
30 V Fizkultury Str.
Kiev 03680
Tél. : +380 44 201 4000
Fax : +380 44 490 4009

Asie-Pacifique

AUSTRALIE
**Anheuser-Busch InBev
International**
**Australia, New Zealand
and New Caledonia,
Representative Office**
Lion Nathan, Level 7
68 York Street
Sydney, NSW 2000, Australie
Tél. : +61 2 9290 6683

CHINE

Anheuser-Busch InBev China
16F Central Plaza
381 Huai Hai Zhong Road
Shanghai 200020
R.P.C.
Tél. : +86 21 6170 5858
Fax : +86 21 6170 5998

SINGAPOUR

InBev Market Development
Asia Pacific
Representative Office
408 North Bridge Road
#03-02
Lubritrade Building
Singapore 188725
Tél. : +65 6738 1742
Fax : +65 6737 5975